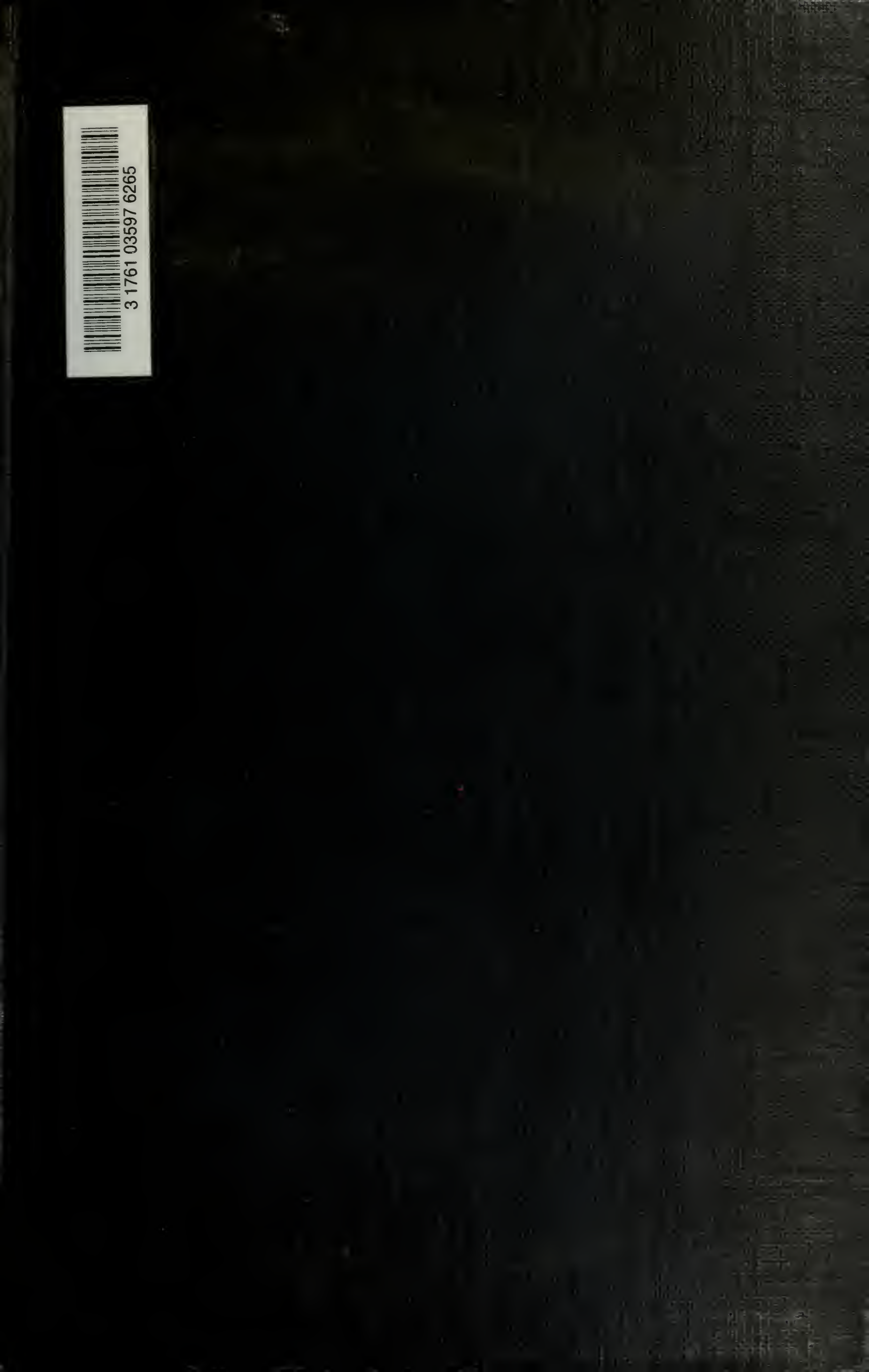

3 1761 03597 6265

LES CLUBS
DE BARBÈS ET DE BLANQUI
EN 1848

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE MODERNE
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE
Fascicule XII

LES CLUBS
DE BARBÈS ET DE BLANQUI
EN 1848

PAR

Suzanne WASSERMANN
DIPLÔMÉE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

—

1913

INTRODUCTION

LE DROIT DE RÉUNION ET LE MOUVEMENT CLUBISTE EN 1848

La Révolution de Février, faite au nom du droit de réunion, en proclamant la liberté, provoqua la formation de clubs et leur donna de l'importance. C'était dans les clubs que le peuple pouvait apprendre à exercer les droits nouveaux que lui conférait le suffrage universel : déjà aussi, chacun se croyait appelé à émettre un jugement, à proposer un remède à la situation, et on allait au club pour revendiquer sa part de souveraineté. La crise économique et financière, jointe au trouble apporté par la Révolution, ayant provoqué un brusque arrêt des affaires, le peuple avait plus de loisirs pour fréquenter ces assemblées. La curiosité contribuait aussi à cette vogue : la société parisienne, trop agitée pour reprendre encore ses occupations et ses plaisirs accoutumés, voyait dans les clubs une distraction nouvelle ; mais parmi les gens qui s'y rendaient comme à un spectacle, beaucoup se laissaient entraîner et devenaient des fidèles de la réunion [1]. « Paris avait la fièvre des clubs [2]. »

Le nombre de ces assemblées augmenta rapidement. Une statistique publiée par la Commission nommée pour faire une enquête sur les événements de mai et de juin cite 147 clubs

1. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 152-153 et 290 ; Stern, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 128 et 138.

2. Garnier-Pagès, *ouvr. cité*, t. III, p. 290. — La manière même de prononcer le mot servait de prétexte à des distinctions politiques, jusque dans le sein de l'Assemblée nationale (séance du 26 juillet 1848). « Club était démoc-soc : cloub était réac, cleub n'était pas compris », dit Maxime Du Camp (*Souvenirs*, p. 123).

le 30 mars [1] ; si nous en croyons Garnier-Pagès [2], ce nombre dépassa bientôt 300 ; d'après Lucas [3], il y aurait eu 250 clubs en moins d'un mois, et bientôt 450.

Beaucoup de ces sociétés ne furent, il est vrai, que des réunions électorales ou des assemblées éphémères et peu sérieuses. Tout intérêt commun à une catégorie d'individus était un prétexte pour s'associer. Boutiquiers d'un même commerce, habitants d'un même arrondissement, originaires d'une même province, artistes, hommes de lettres sans emploi, anciens détenus politiques, légions de la garde nationale, réfugiés étrangers, tous fondaient des clubs.

Ce remarquable développement du mouvement clubiste ne fut possible que grâce à la liberté illimité du droit de réunion ; mais le succès et l'importance qu'obtinrent les clubs grâce à cette liberté inquiétèrent bientôt la bourgeoisie et le Gouvernement, et, les manifestations populaires ayant augmenté leurs craintes, ils cherchèrent à restreindre l'exercice du droit de réunion ; mais, même au lendemain du 15 mai, on n'osa supprimer un droit si cher au peuple de Paris. Ce n'est qu'après l'insurrection de juin que l'Assemblée vota, le 28 juillet 1848, un décret qui réglementait l'organisation des clubs de telle sorte que ceux qui survécurent n'offrirent que de très lointaines analogies avec les clubs de 1848. L'étude des questions politiques était pratiquement interdite, les communications de club à club, les députations, les affiches, les proclamations, les pétitions collectives étaient prohibées. Ce système d'oppression mit fin au grand mouvement clubiste de 1848. C'est donc avant juin que les clubs de 1848 ont joué un rôle et présentent un intérêt, et c'est alors qu'il faut les étudier.

Parmi les principaux clubs de cette époque se placent ceux de Barbès et de Blanqui. Sans doute, ne furent-ils pas les seuls clubs « rouges » importants. Mais la Société des Droits de

---

1. *Commission d'enquête*, t. II, p. 99.
2. *Ouv. cité*, t. IV, p. 123 ; cf. aussi Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 165.
3. *Clubs et clubistes*, p. 1.

l'Homme, organisée par sections avec un comité central et des succursales, avait une physionomie à part, distincte de celle des autres clubs de 1848 et plus semblable à l'ancienne Société des Droits de l'Homme ; la Société fraternelle centrale, club de Cabet, malgré son intervention dans la vie politique, gardait un caractère de secte, les Icariens se réunissant autour de Cabet, ainsi qu'ils le faisaient avant la Révolution, comme des disciples autour d'un maître, on serait tenté de dire d'un chef religieux ; le club des Amis du Peuple, club de Raspail, au caractère didactique et abstrait, était, au dire même de Raspail [1], un cours de morale et de politique républicaine plutôt qu'un club [2].

Au contraire les deux clubs de Barbès et de Blanqui furent préoccupés à la fois de l'étude des problèmes politiques et sociaux et de leur solution immédiate, et surent ainsi, seuls parmi les clubs importants de 1848, concilier l'exposé des théories avec l'intervention dans la vie politique quotidienne. Aussi sont-ils particulièrement intéressants, et leur histoire, dont la réunion en une même étude semble justifiée par le rapprochement de deux noms si souvent juxtaposés et par la rivalité des deux clubs, éclaire-t-elle plus peut-être que ne le ferait l'étude de simples clubs d'action ou de sectes philosophiques, l'histoire de la Révolution de 1848.

---

1. Raspail, *Réformes sociales,* Paris, 1872, in-8°, p. 96.
2. Le nom de Raspail ayant été si souvent rapproché de ceux de Barbès et de Blanqui, nous avons d'abord voulu joindre l'étude du club de Raspail à celle des clubs de Barbès et de Blanqui. Mais le caractère particulier de la réunion présidée par Raspail et la rareté des documents concernant ce club que nous avons pu trouver nous ont fait y renoncer. Nous avons consacré à ce club une étude spéciale, dans *La Révolution de 1848,* t. V, 1908-1909, p. 589-605, 655-674, 748-762.

BIBLIOGRAPHIE

Première Partie : DOCUMENTS

1° Documents manuscrits.

A : Archives nationales.

Correspondance générale de la division criminelle, BB[18] 1473, dossier 6933 A, et BB[18] 1474, dossier 6933 A. — Ces liasses, qui intéressent surtout la période postérieure au 28 juillet 1848, ne nous apprennent rien sur le club de Blanqui, dissous après le 15 mai ; elles ne fournissent sur le club de Barbès que quelques renseignements sans grand intérêt [1].

Papiers du secrétariat général du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848, BB[30] 299 (pièce 1793), et BB[30] 301 (pièces

1. Même pendant la période de liberté de réunion illimitée, il y eut des rapports de police sur les clubs. Il était question de ces réunions dans les rapports faits par le préfet de police Caussidière au ministre de l'Intérieur, complétés par une analyse verbale et transmis par Ledru-Rollin au Conseil (Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 4 ; Procès de Bourges, audience du 17 mars, déposition de Fr. Arago). Mais le Gouvernement, qui se méfiait de Caussidière, organisa, sous la direction de Carteret, une police politique au ministère de l'Intérieur ; la surveillance des clubs était confiée à Carlier, ancien chef de la police municipale de Louis-Philippe ; ses agents s'introduisaient dans les clubs, arrivaient parfois à en devenir secrétaires et se procuraient les procès-verbaux des séances (*Commission d'enquête*, t. I[er], p. 247-248, déposition de Carteret ; Procès de Bourges, audience du 19 mars, déposition de Ledru-Rollin ; Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. IV, p. 208-209 ; Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 4-5). Renseigné par Carlier, Carteret dressait tous les jours le procès-verbal « de tout ce qui se disait ou se faisait de public ou de privé dans les clubs. Tous les procès-verbaux existent encore au ministère, dit-il. Si on avait conservé cette organisation, on aurait l'histoire complète des clubs. » (*Commission d'enquête*, t. I[er], p. 248, déposition de Carteret.) Outre le ministre de l'Intérieur, d'autres membres du Gouvernement, Lamartine notamment, étaient renseignés par leurs agents sur ce qui se passait dans les clubs (*Commission d'enquête*, t. I[er], p. 247, déposition de Carlier, p. 319, déposition de Marie ; Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 198-199). La mairie de Paris avait aussi sa police (*Commission d'enquête*, t. I[er], p. 247, déposition de Carlier ; Procès de Bourges, dépositions de Carlier, audience du 10 mars, de Ledru-Rollin et de Marrast, audience du 19 mars).

A l'exception de quelques rapports publiés par la Commission d'enquête (t. II, p. 183-236, etc.) et par Garnier-Pagès, nous n'avons pu atteindre ces documents de police qui constitueraient une source précieuse.

3587 et 3588). Textes de trois pétitions du club de Blanqui, publiés d'autre part par les journaux.

B : Archives de la Chambre des députés.

Les originaux des pièces publiées dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai* se trouvent dans ces Archives ; mais elles possèdent aussi des pièces qui n'ont pas été publiées et qui concernent tout particulièrement les clubs [1]. Malheureusement le règlement des Archives de la Chambre est très rigoureux et, malgré de nombreuses démarches, nous n'avons pu obtenir communication des papiers de la Commission d'enquête [2].

C : Bibliothèque nationale, département des manuscrits.

Papiers philosophiques d'Auguste Blanqui, Manuscrits français, nouvelles acquisitions, 9578-9598. — Ces papiers, réunis par M. Granger en 21 liasses assez considérables [3], sont, pour la plupart, des feuillets de papier pelure de petit format, recouverts d'une très fine écriture, très régulière, mais si légère et si serrée que la lecture en est extrêmement pénible. Blanqui transcrivait [4] sur ces cahiers ses lettres, ses articles, des notes jetées au hasard sur les gens et les choses ; c'est ainsi que nous avons pu relever plusieurs adresses de la Société républicaine centrale, club de Blanqui, dont quelques-unes inédites, les notes préparées par Blanqui pour sa défense au procès de Bourges, des notes sur les hommes et les événements de 1848, des fragments de pamphlets, etc...

2° Documents imprimés.

A : Documents officiels.

Assemblée nationale constituante 1848-1849. Impressions..., t. XIII. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du*

---

1. « En ordonnant à la Commission d'enquête de publier toutes les pièces, dit la Commission, l'Assemblée nationale n'a pu songer à la publication de tous les documents plus ou moins informes, saisis au domicile de Sobrier et formant en quelque sorte les archives du Club des clubs. » (*Commission d'enquête*, t. II, p. 77.)

2. La communication de ces documents nous a été refusée sous prétexte que les pièces que la Commission d'enquête n'avait pas publiées devaient plus que toutes les autres être tenues secrètes, leur publication pouvant nuire à des familles de représentants existant encore aujourd'hui.

3. Les liasses sont subdivisées en chemises, sous-chemises et parfois sous-sous-chemises ; souvent les feuillets sont marqués par une lettre et les textes qui y sont transcrits portent des numéros. Nous avons donc été obligés d'adopter une notation assez chargée pour les cotes que nous indiquons, afin que, dans ces liasses compactes, on puisse aisément se reporter aux documents cités.

4. Cf. *Les manuscrits de Blanqui*, dans *Le Temps*, 14 mai 1899.

23 juin et sur les événements du 15 mai, Paris, 1849, 3 vol. in-4° (Bibl. nat., Le 67, 2). — C'est l'œuvre d'une Commission instituée après les événements de juin pour faire une enquête sur les deux mouvements de mai et de juin. Son rapport et les pièces nombreuses qu'elle publia, dépositions, interrogatoires, lettres, rapports de police, comptes rendus de séances des clubs, en particulier des clubs de Blanqui et de Barbès, constituent des documents d'une grande importance, non seulement pour déterminer la participation de ces clubs au 15 mai, mais pour tout le cours de leur histoire ; un chapitre spécial est d'ailleurs consacré aux clubs par la Commission [1]. Mais la publication est tendancieuse : la Commission avait le secret désir d'impliquer les membres avancés du Gouvernement dans les insurrections et d'attribuer la responsabilité des désordres au parti avancé ; le choix [2] des pièces publiées répond à cet état d'esprit ; la Commission préférait publier les comptes rendus les plus violents et les plus compromettants.

B : Journaux.

Témoins strictement contemporains, les journaux donnent une masse énorme de renseignements, et surtout, organes de publicité des clubs, ils fournissent les comptes rendus les plus nombreux, les plus complets, les plus sûrs des séances. Mais la valeur de ces comptes rendus n'est pas absolue ; elle est diminuée, tantôt par le parti pris politique, tantôt par l'impossibilité matérielle de donner des renseignements tout à fait exacts et complets : les séances étaient assez fréquemment confuses ou tumultueuses, et le journal n'était pas toujours informé directement [3]. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que la série des comptes rendus est incomplète ; même dans les circonstances les plus favorables, c'est-à-dire quand un journal s'occupe spécialement de publier les comptes rendus des séances d'un club, il y a cependant des lacunes.

La nomenclature des journaux se trouve au *Catalogue de l'Histoire de France* de la Bibliothèque nationale (t. IV), et dans les ouvrages suivants :

Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, in-8°.

---

1. Documents sur les clubs, t. II, p. 75-132.
2. Nous avons vu précédemment que toutes les pièces n'avaient pas été publiées.
3. C'est de mémoire que les journaux reproduisaient les discours, ainsi qu'ils l'avouaient eux-mêmes (Cf. *Commune de Paris*, 24 mars, *Voix des Clubs*, 18 mars, *République*, 31 mars). Ils reconnaissaient aussi que le tumulte était parfois trop grand pour leur permettre d'avoir tout entendu et tout transcrit (Cf. *Voix des Clubs*, 19 mars) ; aussi y a-t-il de nombreuses erreurs de détail dans les informations des journaux. Souvent un même journal orthographiait de façon différente, selon les jours, les noms des orateurs ; les noms mêmes des clubs étaient parfois modifiés (*Voix des Clubs*, 22 mars, *Commune de Paris*, 14 mars, Club central républicain, pour Société républicaine centrale). Les journaux qui prétendaient être les organes des clubs empruntaient parfois leurs renseignements à un journal de la veille (Cf. *Voix des Clubs*, 15 mars, *Commune de Paris*, 29 mars et 19 avril, etc.).

Wallon, *La presse de 1848 ou Revue critique des journaux publiés à Paris depuis la Révolution de Février jusqu'à la fin de décembre*, Paris, 1849, in-8°, 138 p. (Bibl. nat., Inventaire Q 6,254).

Curiosités révolutionnaires. Les journaux rouges. Histoire critique de tous les journaux ultra-républicains publiés à Paris depuis le 24 février jusqu'au 1er octobre 1848, avec des extraits-spécimens et une préface par un Girondin, Paris. 1848, in-12, 158 p. (Bibl. nat., Lc [1], 11). — Cette brochure et celle de Wallon sont très hostiles aux républicains et aux socialistes ; elle fournissent cependant des renseignements précis et utiles.

Les principaux journaux donnaient plus ou moins régulièrement des renseignements sur les clubs, en particulier sur ceux de Blanqui et de Barbès ; mais il y a des journaux, dont nous parlerons d'abord, qui furent plus spécialement les journaux des clubs, soit qu'ils aient été fondés pour leur donner de la publicité, soit que, par sympathie politique, ils soient devenus les organes de certains d'entre eux.

La Commune de Paris, moniteur des clubs, directeur-gérant Sobrier, rédacteur en chef Cahaigne [1], 9 mars-7 juin 1848 [2], 86 nos, quotidien (Bibl. nat., Lc [2], 1717). — Le 26 avril, le sous-titre devient : *journal révolutionnaire, moniteur des clubs, des corporations d'ouvriers et de l'armée ;* le 15 mai, *journal révolutionnaire, écho de l'agriculture, des travailleurs de France, moniteur des clubs et de l'armée ;* le 19 mai, le sous-titre disparaît ; le 24, *La Commune* s'intitule *journal du citoyen Sobrier, moniteur des clubs, des corporations d'ouvriers et de l'armée.* — De tous les journaux de 1848, c'est *La Commune de Paris* qui fournit les renseignements les plus nombreux sur les différents clubs. Elle en fut l'organe général [3], mais elle fut plus particulièrement l'organe du club de la Révolution, club de Barbès, et en relations étroites avec lui. Son directeur Sobrier et son rédacteur en chef Cahaigne étaient membres du club auquel, dès sa première séance, ils vinrent offrir « pour son organe officiel la feuille qu'ils ont fondée sous ce titre : *La Commune de Paris, journal des clubs.* Cette offre est acceptée ; le club adjoindra aux fondateurs un comité de rédaction [4]. » Aussi *La Commune* fournit-elle sur cette réunion des renseignements importants : trois comptes rendus de séances, et de nombreuses et intéressantes informations. C'est d'ailleurs *La Commune* qui publia l'appel invitant à se réunir pour fonder le club de

---

1. A partir du 26 avril, le rédacteur en chef fut remplacé par un comité de rédaction pris parmi les rédacteurs.

2. La publication du journal fut interrompue, du 16 au 18 et du 20 au 22 mai, à la suite des événements du 15.

3. Dès le 9 mars, elle déclara que son but était de reproduire la physionomie et l'attitude des clubs, et le 13 elle invita les présidents de clubs à lui fournir des renseignements qu'elle transmettrait aux clubs de province désirant s'affilier.

4. *Commune de Paris*, 24 mars.

la Révolution. Elle fut également l'organe officiel du Club des clubs [1], issu du club de la Révolution. Pour la Société républicaine centrale, les renseignements fournis par *La Commune* sont moins nombreux : quatre comptes rendus de séances, mais dont trois étaient empruntés à d'autres journaux [2]. *La Commune* ne se borna pas à être un « moniteur » des clubs, elle eut une réelle importance politique. L'attitude de Sobrier dont la « maison » excitait la terreur, et dont le journal était mêlé aux intrigues révolutionnaires, pouvait être décisive. *La Commune* était socialiste et prit pour devise : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. »

La Voix des Clubs, journal quotidien des assemblées populaires, rédacteur en chef Gustave Robert, 8-26 mars 1848, 15 n^{os} (Bibl. nat., Lc^2, 1715). — Ce journal prétendait aussi être un organe général des clubs [3]. Son rédacteur en chef était membre de la Société républicaine centrale, et le journal fut par suite plus spécialement l'organe du club de Blanqui : il publia cinq comptes rendus de séances de la Société républicaine centrale [4], des renseignements sur des discussions tenues au club ; plusieurs articles sont l'œuvre de membres du club et l'intérêt des idées politiques émises par le journal réside surtout dans leur ressemblance avec les idées exprimées à la Société républicaine centrale. *La Voix des Clubs* cessa de paraître quelques jours après la fondation du club de la Révolution ; aussi ne publia-t-elle que peu d'informations au sujet de cette assemblée ; encore la seule séance dont elle donne le compte rendu nous est-elle connue par *La Commune de Paris*.

La Sentinelle des Clubs, journal quotidien [5] *des sociétés républicaines*, directeur-gérant Victor Bouton, 2-7 avril 1848, 3 n^{os} (Bibl. nat., Lc^2, 1716). — Cette feuille succéda à *La Voix des Clubs*, prétendit comme elle être un organe général des clubs [6], et, comme elle, fut surtout dévouée à la Société républicaine centrale ; elle publia le compte rendu d'une séance du club dont son directeur-gérant était membre ; Lacambre, vice-président du club, collaborait au journal. *La Sentinelle des Clubs* ne parle pas du club de la Révolution.

Le Travail, véritable organe des intérêts populaires, rédacteur en chef E.-A. Dambel, 28 mai-23 juin 1848, 11 n^{os} (Bibl. nat., Lc^2, 1838). — A partir du n° 6, le sous-titre porte en plus : *donnant en entier le compte rendu des travaux et des séances du club de la Révolution* ; à partir du n° 9 le sous-titre

---

1. Cf. *Id.*, 3 avril.
2. Le 29 mars, le compte rendu est emprunté au *Courrier français*, le 3 avril au *Salut public*, le 19 avril à *L'Union*.
3. Cf. son appel à tous ceux qui pouvaient lui fournir des informations sur les clubs (n° du 13 mars).
4. Un sixième compte rendu (*Voix des Clubs*, 15 mars) était emprunté à *La Commune de Paris*.
5. Au numéro 2, *journal spécial des sociétés républicaines*.
6. Cf. le numéro du 2 avril.

devient : *journal donnant le compte rendu du club de la Révolution*. — A la différence des journaux précédents, *Le Travail* ne se présenta pas comme un organe général des clubs, mais comme le journal du club de la Révolution. Il voulut prendre la succession de *La Commune de Paris* comme organe officiel du club et allait y parvenir quand le club disparut [1]. Les dix comptes rendus très développés qu'il publia n'en ont pas moins un caractère officiel puisqu'ils étaient parfois adoptés comme procès-verbaux des séances [2]. *Le Travail* publia également le projet de règlement et des adresses. Ses rédacteurs, Dambel, Dangelliers, Maillard étaient membres du club, dont le journal prétendait, par ses articles, propager les idées [3]. Il est la source essentielle pour l'histoire du club pendant la période où il parut [4].

L'Accusateur public, rédacteur en chef Alphonse Esquiros, 11-25 juin, 4 n^{os} (Bibl. nat., Lc^{2}, 1702). — Rédigé par Esquiros, ancien membre de la Société républicaine centrale, avec la collaboration des membres fondateurs du club du Peuple, la plupart anciens membres du club de Blanqui, *L'Accusateur public* fut, en juin, l'organe éphémère du club du Peuple, qui essaya de succéder à la Société républicaine centrale.

Après les organes des clubs, se placent les journaux rédigés ou inspirés par les principaux clubistes. Tels sont, pour Blanqui et pour Barbès, *Le Courrier français* et *La Vraie République*.

Le Courrier français, rédacteur en chef Xavier Durrieu, quotidien (Bibl. de l'Arsenal, 418) [5]. — Xavier Durrieu fut vice-président de la Société républicaine centrale, plusieurs de ses collaborateurs [6] étaient membres du club ; aussi *Le Courrier* est-il une source essentielle pour l'histoire du club de Blanqui, du moins jusqu'à la rupture de Durrieu et de Blanqui, rupture qui

---

1. Le 13 juin, *Le Travail* sollicita l'autorisation d'ajouter à son titre ces mots : *journal du club de la Révolution* (cf. n° du 13 au 15 juin et compte rendu de la séance du 13, n° du 14 au 16 juin). La question fut mise à l'ordre du jour dans la séance du 16, et on décida d'élaborer un projet (*Travail*, n° du 18 au 21 juin). Mais le club disparut dans l'insurrection de juin avant l'apparition de ce projet.

2. Cf. *Travail*, 1er juin, compte rendu de la séance du 30 mai, et n° du 4 au 6 juin compte rendu de la séance du 2 juin.

3. Cf. *Travail*, n° du 11 au 13 juin.

4. Il y a cependant des lacunes : si certains comptes rendus sont presque in-extenso, d'autres ne le sont qu'en partie et il y en a d'analytiques. D'autre part, si les 11 numéros du journal fournissent 10 comptes rendus, il manque certainement le compte rendu de la séance du 6 juin. De plus, 2 comptes rendus portent la date du 13 juin (cf. n^{os} du 14 au 16 et du 18 au 21); le second est en réalité celui de la séance du 16, ainsi qu'il est facile de s'en apercevoir, le club tenant séance à cette époque les mardi, vendredi et samedi ; d'ailleurs une demande d'affiliation déposée sur le bureau du club pendant la séance porte la date du 16.

5. Ce journal manque à la Bibliothèque nationale pour la période que nous étudions.

6. Deslys, Ducuing, Bellegarigue.

semble avoir été provoquée par la publication du document Taschereau. Du 26 février, date de l'ouverture de la Société républicaine centrale, jusqu'au 31 mars, date de la publication du document Taschereau, *Le Courrier français* publia avec une régularité très grande, surtout au début, les adresses et les comptes rendus des séances du club. Sauf un, ces comptes rendus sont malheureusement très succincts ; mais ils sont précis et semblent exacts ; *Le Courrier* apparaît alors comme l'organe officiel de la Société républicaine centrale. C'est lui qui publia les listes des membres du club [1], la profession de foi qu'ils devaient signer [2], et les informations qui leur étaient adressées [3]. C'est aux bureaux du journal que les membres du club étaient priés de faire parvenir les noms qui n'avaient pu être déchiffrés sur les registres de la Société [4] ; c'est là qu'ils étaient parfois invités à se réunir [5] ou à signer leur profession de foi [6] ; c'est là que le jour et le lieu des séances étaient parfois affichés [7]. Les articles publiés par Durrieu reflétaient souvent les idées de Blanqui [8]. Avec l'apparition du document Taschereau, tout change [9] ; le mot d'ordre, au *Courrier*, semble être désormais de faire le silence sur Blanqui, de rompre des relations que Durrieu jugeait compromettantes ; en même temps on se hâta d'oublier l'attitude des premiers jours. Durrieu appuya sur les idées d'ordre, de sécurité, sur la nécessité d'une solution pacifique, et *Le Courrier* se déclara prêt à verser la dernière goutte de son sang pour défendre les libertés politiques et religieuses, les droits de la famille et de la propriété [10].

La Vraie République, rédacteur en chef T. Thoré, 26 mars-21 août 1848[11], 104 n^{os}, quotidien (Bibl. nat., Lc^2, 1748) [12]. — Fondé quelques jours à

---

1. Numéros des 28 février et 10 mars.
2. Numéro du 30 mars.
3. Numéros des 4, 9, 10, 14 et 28 mars.
4. Cf. numéro du 28 février.
5. Cf. numéro du 5 mars.
6. Cf. numéro du 28 mars.
7. Cf. numéro du 1er mars.
8. Le 1er et le 9 mars, il insistait sur la nécessité de changer les hommes pour républicaniser les campagnes, de choisir pour commissaires du Gouvernement des hommes nouveaux ; le 17, il déclarait qu'il fallait remanier de fond en comble toute l'administration politique ; le 25, il demandait l'ajournement des élections. Ce sont là des idées qui furent exprimées en mars par Blanqui et son club.
9. Le 3 avril, *Le Courrier français* publia la dernière information que l'on peut considérer comme un bulletin du club. Le document Taschereau avait paru le 31 mars.
10. Numéro du 20 avril. — Il faut cependant remarquer que, même dans la première période, une double tendance se manifesta dans *Le Courrier* disposé à soutenir d'un côté les communistes et de l'autre la famille et la propriété. Mais, dans la seconde période, la tendance modérée l'emporta sur la tendance socialiste et révolutionnaire.
11. Elle ne parut pas les 25 et 26 juin, fut suspendue du 27 juin au 6 août, reparut le 8 et fut de nouveau suspendue le 21.
12. Le numéro du 14 avril manque dans la collection de la Bibliothèque nationale ; on le trouve dans celle de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 232).

peine après le club de la Révolution, ce journal eut avec lui d'étroites relations. Son rédacteur en chef était membre du club; Barbès semble avoir collaboré à *La Vraie République* [1] qui lui dédia deux adresses [2] ; une commission nommée par le club se réunit dans les bureaux du journal [3]. *La Vraie République* publia deux comptes rendus de séances, le récit d'une démarche du bureau du club auprès du Gouvernement, six adresses ou pétitions, la liste des membres des comités nommés par le club, un rapport présenté par une commission, et nombre d'informations précises qui renseignent sur les dates des séances et l'objet des délibérations. On peut la regarder presque comme le journal de Barbès. Pour le club de Blanqui, on n'y trouve aucune information intéressante. *La Vraie République* était un journal politique important [4], l'un des plus importants parmi les journaux « rouges », et elle publia dès les premiers jours un programme socialiste [5].

D'autres journaux « rouges », sans être les journaux des clubs ou des clubistes, fournissent plus particulièrement des renseignements sur les clubs de Barbès et de Blanqui.

Le Père Duchêne, gazette de la Révolution, an Ier de la nouvelle République, rédacteur en chef Colfavru, 10 avril-24 août 1848 [6], 35 nos (Bibl. nat., Lc², 1772). — Bien qu'il n'ait pas eu d'attaches avec le club de la Révolution, ce journal, qui eut une très grande vogue [7], est une source intéressante pour l'histoire du club : en effet la politique de fusion et le banquet des travailleurs occupèrent en juin le journal et le club et les mirent en rapports.

La République, rédacteur en chef Eugène Bareste, 26 février 1848-2 décembre 1851, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1687). — Sans être un organe clubiste [8], ce journal semble avoir eu des sympathies particulières pour la

1. Du moins *La Vraie République* (25 avril et nos suivants) annonçait la collaboration de Barbès et publia (nos des 1er, 2 et 3 mai) son : *Deux jours de condamnation à mort.*

2. Cf. les numéros des 7 et 20 mai.

3. Cf. le numéro du 4 mai.

4. Selon Robin (*Histoire de la Révolution française de 1848*, t. II, p. 174), elle se vendait à raison de 40.000 exemplaires par jour.

5. Cf. les numéros des 26 et 29 mars.

6. Il fut suspendu du 27 juin au 6 août et ne reparut que le 13.

7. Son tirage variait de 50.000 à 80.000 exemplaires par jour (Cf. nos 15 et suiv.). Cf. aussi Robin, *op. cit.*, t. II, p. 174, et un pamphlet. *La Vie, la mort et la résurrection du Père Duchêne, notice historique*, [signé J. Thurot, Paris, 1848], in-fol., 2 p. (Bibl. nat., Lc², 1773).

8. Il semble cependant avoir voulu, au début, publier des informations sur tous les clubs, et chargea spécialement un de ses rédacteurs de le renseigner à ce sujet (cf. les nos des 5, 16 et 17 mars).

Société républicaine centrale et pour Blanqui. Il donna des comptes rendus de séances et des informations au sujet du club et se montra disposé à soutenir Blanqui en refusant de publier le document Taschereau avant de pouvoir y joindre la réponse de Blanqui. Pour le club de Barbès il est moins intéressant.

On trouve naturellement dans les autres journaux du parti avancé des renseignements, quelquefois intéressants, sur les clubs de Barbès et de Blanqui.

La Réforme, rédacteur en chef Ch. Ribeyrolles, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1553). — Ce journal sympathisait avec le club de la Révolution, comme lui partisan de la réorganisation sociale et cependant prêt, comme lui, à soutenir le Gouvernement. Les membres du club, pour la plupart personnages notables du parti républicain, étaient depuis longtemps en rapports avec lui. C'est par *La Réforme* que, le 25 février, lors de sa mise en liberté, Barbès envoya à la France sa « première accolade républicaine » [1]. *La Réforme* publia de nombreuses informations au sujet du club de la Révolution ; elle donne moins de renseignements sur la Société républicaine centrale.

Le Représentant du Peuple, journal quotidien des travailleurs, rédacteurs Proudhon, Ch. Fauvety, J. Viard, etc., 1er avril [2]-21 août 1848, 108 nos (Bibl. nat., Lc², 1662). — C'était un des rares grands journaux du temps qui ne fût point hostile à Blanqui ; on y trouve surtout des protestations de membres de la Société républicaine centrale contre les calomnies répandues au sujet de Blanqui et de son club à la fin de mai. Bien que Proudhon fût membre du club de la Révolution, son journal ne publia guère d'informations au sujet de ce club.

La Démocratie pacifique, rédacteur en chef Victor Considérant, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1557). — Ce journal, sans doute à cause des relations de certains membres de la Société républicaine centrale avec sa rédaction [3], publia, au début, sur ce club quelques renseignements analogues à ceux que donnait *Le Courrier français* [4]. Mais bientôt il y renonça.

---

1. Lettre de Barbès au rédacteur en chef de *La Réforme* (numéro du 2 mars).

2. Le journal avait déjà essayé de s'organiser en octobre 1847, mais sans y réussir ; dès que la Révolution eût donné à la presse un régime de liberté, il parut : 27 au 29 février, 3 numéros, avec pour sous-titre : *journal des travailleurs*. Mais il dut s'interrompre pour achever de s'organiser et ne commença sa publication régulière que le 1er avril.

3. Pellarin et Daly, rédacteurs du journal, étaient membres du club.

4. Une affiche placardée à sa porte annonça même le jour et l'heure d'une séance (cf. le n° du 1er mars).

Le Populaire de 1841, journal de réorganisation, rédacteur en chef Cabet, semi-hebdomadaire (Bibl. nat., Lc², 1360). — *Le Populaire* ne publiait que les comptes rendus de la Société fraternelle centrale, club de Cabet, mais les détails qu'il donna sur la préparation du 17 mars et sur les rapports de Cabet et de Blanqui intéressent l'histoire de la Société républicaine centrale.

L'Ami du Peuple en 1848, an Ier de la République reconquise, par F.-V. Raspail, 27 février-14 mai 1848, 21 nos (Bibl. nat., Lc², 1683). — On trouve peu de renseignements spéciaux sur les clubs de Blanqui et de Barbès dans le journal de Raspail, mais la lecture en est indispensable pour l'intelligence générale de la période.

Le Peuple constituant, rédacteur en chef Lamennais, 27 février-11 juillet 1848, 134 nos, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1695). — Journal d'idées plus que d'informations, il n'apporte sur les clubs de Barbès et de Blanqui aucun renseignement nouveau, mais il est nécessaire de le lire pour situer les idées de Barbès et de Blanqui par rapport à celles des autres socialistes de 1848.

Les journaux modérés ou conservateurs fournissent aussi des renseignements :

Le National de 1834, rédacteur en chef Léopold Duras, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1239). — L'organe des républicains modérés parle peu des clubs, parfois cependant de la Société républicaine centrale.

La Presse, rédacteur en chef Emile de Girardin, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1416). — *La Presse* qui n'aimait pas les révolutionnaires, mais qui voulait être un grand journal d'informations[1], publia, au début tout au moins, des renseignements sur les séances de la Société républicaine centrale ; mais, effrayée sans doute par ses violences, elle ne continua pas. Dans un but hostile, elle publia, au moment du 15 mai, quelques informations sur les séances du club.

L'Assemblée nationale, rédacteur en chef A. de La Valette, 1er mars 1848-8 juillet 1857, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1699). — Ce journal, qui dissimulait sous un titre républicain des sentiments réactionnaires et monarchiques, affecta d'abord des sentiments républicains et des sympathies pour les clubs avancés, notamment pour la Société républicaine centrale. Puis, se démasquant, il mena contre ce même club, en avril et en mai, une

---

1. Cf. son appel aux présidents des clubs pour les inviter à lui envoyer des informations (*Presse*, 11 mars).

campagne acharnée et attaqua aussi le club de la Révolution. Dans les polémiques qui s'élevèrent alors, on peut glaner nombre d'informations.

Le Constitutionnel, rédacteur en chef Merruau, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1056).

Journal des Débats politiques et littéraires, rédacteur en chef Armand Bertin, quotidien (Bibl. nat., Lc², 151).

Ces journaux réactionnaires, ouvrirent leurs colonnes aux protestations contre les violences de la Société républicaine centrale et parfois même de Barbès, mais Blanqui surtout était l'objet de leurs attaques.

La Liberté, rédacteur en chef Lepoitevin Saint-Alme, 2 mars 1848-16 juin 1850, quotidien (Bibl. nat., Lc², 1700). — Il est intéressant de consulter ce journal pour l'histoire du club de Blanqui, au moment de la publication du document Taschereau.

Le Messager, 4 avril-5 septembre 1848, 146 nᵒˢ, quotidien, gérant E. Pellagot (Bibl. nat., Lc², 1763)[1]. — Il contenait surtout des nouvelles et fut souvent la source où les grands journaux de 1848 allaient puiser leurs informations.

On trouve dans les journaux judiciaires, naturellement hostiles aux clubs révolutionnaires, quelques informations :

Le Droit, quotidien (Bibl. nat., Inventaire F⁸ 25). — Après le 15 mai, il publia quelques informations concernant les clubs de Blanqui et de Barbès.

Gazette des Tribunaux, quotidien (Bibl. nat., Inventaire F⁸ 44). — Au moment de la publication du document Taschereau, qu'il fut le premier à reproduire, ce journal fournit quelques renseignements intéressants pour l'histoire du club de Blanqui. C'est dans ce journal (7 mars-4 avril 1849. Bibl. nat., Inventaire F⁸ 46) que l'on trouve le compte rendu du procès de Bourges, procès des inculpés du 15 mai 1848. Les dépositions des témoins, les déclarations des accusés, les confrontations éclairent un peu cette singulière journée et fournissent aussi sur le 17 mars, le 16 avril, les relations des clubistes et du Gouvernement, les caractères des séances, etc., quelques précisions. Les contradictions, irréductibles souvent, que présentent les différentes affirmations sont un signe évident de la réserve avec laquelle il faut accepter ces témoignages.

---

1. La collection de ce journal est incomplète à la Bibliothèque nationale; aussi les informations données par *Le Messager* ne nous sont-elles souvent connues que par les autres journaux.

Le Moniteur universel, quotidien (Bibl. nat., Lc², 114). — On trouve dans *Le Moniteur* les actes officiels (décrets, arrêtés, comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale, démentis officiels, etc.) ; il fournit aussi le récit d'une démarche du club de Blanqui près du Gouvernement.

C : Affiches.

L'exubérance de la vie politique en 1848 se manifesta aussi par la profusion des affiches politiques placardées sur les murs de Paris. Les clubs de Barbès et de Blanqui usèrent de ce moyen de propagande.

Le plus important des recueils d'affiches est intitulé :

Les Murailles révolutionnaires de 1848. Collection des décrets, bulletins de la République, adhésions, affiches, fac-simile de signatures, professions de foi, etc..., précédée d'une préface d'Alfred Delvau, 16e édition augmentée par M. Foucart, Paris, [1867], 2 vol. in-4° (Bibl. nat., Lb⁵², 44 A).

Le second recueil important est plus tendancieux ; c'est l'ouvrage anonyme [1] d'un partisan de la réaction .

Curiosités révolutionnaires. Les affiches rouges. Reproduction exacte et histoire critique de toutes les affiches ultra-républicaines placardées sur les murs de Paris depuis le 24 février 1848, avec une préface par un Girondin, Paris, 1851, in-12, 320 p. (Bibl. nat., Lb⁵², 43).

D : Pamphlets et brochures.

Les pamphlets et les brochures forment une catégorie de documents infiniment plus suspecte. La plupart furent écrits vers 1849-1850, à l'époque de la réaction, dans un but électoral, contre les hommes de 1848.

Lucas (Alphonse), *Les clubs et les clubistes, histoire complète, critique et anecdotique des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis la Révolution de 1848. Déclarations de principes, règlements, motions et publications des sociétés populaires. Détails sur les principaux clubistes, sur l'esprit, les tendances et les actes des réunions dont ils faisaient partie, etc...*, 2e édit., Paris, 1851, in-18, 271 p. (Bibl. nat., Lb⁵², 41). — Lucas, probablement ancien agent de la police, ou, sinon, ex-clubiste converti [2], se trouvait dans des conditions particulièrement favorables pour être bien informé et il prétendit

---

1. D'après le catalogue de la Bibliothèque nationale, les éditeurs du recueil seraient Victor Bouton et Bénard.

2. Des pages entières de l'ouvrage de Lucas sont identiques à des pages d'un pamphlet intitulé : *Les premiers jours de la République. Révélations curieuses et inédites sur quelques-uns des faits qui se sont accomplis en mars, avril et mai 1848*, par un ex-chef de section de la Société des Droits de l'Homme, Paris, 1850, in-18, 89 p. (Bibl. nat., Lb⁵², 26). Or un secrétaire de section de la Société des Droits de l'Homme, en 1848, s'appelait Alphonse Lucas (cf. *Commune de Paris*, 16 avril).

faire une description exacte et complète des clubs [1]. Mais il ne chercha point à la rendre impartiale : « Si ce que nous avons dit des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis février 1848 est suffisant pour faire apprécier l'esprit de ces réunions, et peut en inspirer l'horreur aux honnêtes gens, dit-il, nous sommes arrivés au but que nous voulions atteindre [2]. » Ce parti pris de partialité ôte au témoignage de Lucas beaucoup de sa valeur. L'ouvrage n'en est pas moins une introduction des plus utiles, un guide excellent et indispensable, sans lequel il serait difficile de s'orienter parmi les nombreux clubs de 1848.

Bouton (Victor), *Attentat de la police républicaine contre la souveraineté du peuple*, Paris, mai 1848, gr. in-8°, 16 p. (Bibl. nat., Lb54, 148).

Profils révolutionnaires par un crayon rouge, Paris, 1848-1849, gr. in-8°, VII-188 p. (Bibl. nat., Lb52, 8).

La Patrie en danger au 25 février 1848, conspiration du drapeau rouge, Paris, 1850, in-18, 70 p. (Bibl. nat., Lb53, 15).

Les œuvres de Bouton appartiennent à la même époque, sont du même ordre et appellent les mêmes réserves. Bouton fut membre du club de la Révolution et de la Société républicaine centrale. Il est donc bien renseigné ; mais il fut expulsé du club de la Révolution comme agent du pouvoir déchu [3]. Son témoignage est donc plus suspect encore. C'est pour se venger qu'il écrivit ses *Profils*, dont le ton haineux indique des rancunes amères, et qu'il prétendit montrer, dans son *Attentat de la police républicaine*, que le club de la Révolution et *La Commune de Paris* étaient les organes d'une « police républicaine » fondée par Caussidière et ses amis pour assurer, aux dépens de la République et de l'Assemblée, le succès de leurs ambitions personnelles. Le troisième pamphlet est du plus grand intérêt pour l'histoire de la première séance de la Société républicaine centrale.

La Hodde (L. De), *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, Paris, 1850, in-8° (Bibl. nat., Lb51, 71). — La trahison de De La Hodde qui avait fait partie de la police secrète sous Louis-Philippe fut démasquée en 1848 par Caussidière [4] ; son *Histoire*, écrite par vengeance, nous renseigne sur les antécédents des républicains de 1848.

Les rouges jugés par eux-mêmes, Paris, 1849, in-12, 71 p. (Bibl. nat., Lb55, 582). — Habilement fait avec les accusations portées par les « rouges » les uns contre les autres, ce pamphlet reproduisit notamment la scène finale du procès de Bourges où Barbès accusa Blanqui.

---

1. « Nous croyons très complet et très exact le travail sur les clubs parisiens que nous venons d'achever », dit-il (p. 253).
2. P. 253.
3. Cf. plus loin, p. 12.
4. Cf. Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 146 et suiv. ; Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. III, p. 305-306.

A ces pamphlets s'opposent les brochures écrites par les hommes de 1848 pour justifier leur œuvre. Parmi celles-ci nous pouvons citer :

Longepied, fondateur président, et Laugier, secrétaire trésorier, *Comité révolutionnaire, Club des clubs et la Commission*, Paris, 1850, in-18, 133 p. (Bibl. nat., Lb^{52}, 36). — On sait que le Club des clubs était issu du club de la Révolution.

E : Mémoires et souvenirs.

Il est difficile de distinguer les mémoires et les histoires. Sous le titre d' « Histoires », en effet, un grand nombre de récits sont véritablement des souvenirs. Nous classerons donc parmi les mémoires tous les récits postérieurs aux événements qui sont des souvenirs et non des travaux historiques, quel qu'en soit le titre.

Malgré les réserves qu'ils appellent nécessairement, les mémoires constituent une source importante. Ils renseignent en particulier sur les intrigues des partis et la préparation des « journées ».

Garnier-Pagès, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1861-1872, 11 vol. in-8° [1]. (Bibl. nat., Lb^{52}, 73). — Ce sont les mémoires les plus importants. Non seulement l'ancien membre du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive raconte ses souvenirs, mais pendant qu'il les écrivait, il eut connaissance des procès-verbaux du Gouvernement provisoire [2]. Cette documentation fait en grande partie la valeur de l'ouvrage. Son importance, au point de vue spécial des clubs, consiste en ce que Garnier-Pagès eut connaissance des rapports de police faits au Conseil [3]. Il en cite parfois, et nous renseigne aussi sur les mesures de défense projetées contre les clubs, projets d'arrestations notamment ; enfin les rapports de police lui fournirent, sans doute, les quelques comptes rendus de séances qu'il publia. Mais, bien qu'il prétende [4] donner tous les documents sans rien ajouter ni retrancher, cependant il y a quelques erreurs et inexactitudes dans l'œuvre de Garnier-Pagès, même au sujet des procès-verbaux du Gouvernement provisoire [5].

---

1. Nous avons consulté pour le Gouvernement provisoire la 2e édition, Paris, 1866, 8 vol. in-8°, et pour la Commission exécutive la 1re édition, t. IX à XI, Paris, 1869-1872.

2. « Pagnerre, secrétaire général du Gouvernement provisoire, a mis à ma disposition les notes rédigées pendant les séances du Conseil », dit Garnier-Pagès (t. Ier, p. 4). « Les procès-verbaux des séances du Gouvernement provisoire furent faits et conservés avec soin. C'est sur ces procès-verbaux qu'est rédigée cette histoire », dit-il encore (t. III, p. 196). Cf. à ce sujet l'article de M. Seignobos, *Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848*, dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VII, 1905-1906, p. 581-597.

3. Cf. notamment t. X, p. 134-135.

4. Cf. t. IX, p. 113.

5. Cf. l'*article cité* de M. Seignobos.

Blanc (Louis), *Appel aux honnêtes gens. Quelques pages d'histoire contemporaine*, Paris, 1849, in-18, 168 p. (Bibl. nat., Lb52, 14). — La 3e édition augmentée parut sous le titre de *Pages d'histoire de la Révolution de Février 1848*, Paris, 1850, in-8°, VIII-359 p. (Bibl. nat., Lb52, 27).

Histoire de la Révolution de 1848, Paris, 1870, 2 vol. in-18 (Bibl. nat., Lb52, 81).

Membre du Gouvernement provisoire d'une part, de l'autre socialiste, et, de plus, acteur dans les « journées », Louis Blanc présente une version des événements intéressante, bien qu'évidemment tendancieuse, Louis Blanc cherchant à se disculper de toute pensée de conspiration et rapportant tout au Luxembourg. Les digressions sur les questions sociales, le souci de réfuter les affirmations de lord Normanby interrompent souvent le récit dans l'*Histoire de la Révolution*, mais dans le détail on trouve des renseignements utiles, notamment sur les « journées » [1].

Lamartine (A. de), *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1849, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 18) [2]. — C'est la moins sûre, la moins exacte de toutes. Il faut cependant retenir, tout en faisant des réserves, car Lamartine cherche à se donner le beau rôle, le récit qu'il fait de ses relations mystérieuses avec les principaux clubistes, notamment avec Blanqui, relations au sujet desquelles Lamartine s'épanche en longues confidences ; mais il faut toujours préciser à l'aide de documents plus sûrs les faits dont parle Lamartine et sur lesquels son sentiment personnel est, pour ainsi dire, tout ce qu'il nous apprend.

Caussidière, ex-préfet de police et représentant du peuple, *Mémoires*, Paris, 1849, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb53, 12). — Ces mémoires sont dominés par la préoccupation de Caussidière de montrer les mérites de son administration et surtout de se disculper de toute accusation de complot, la Commission d'enquête ayant cherché à prouver sa complicité dans le mouvement du 15 mai. Caussidière, quoique membre du parti avancé, fut ainsi amené à accuser les révolutionnaires les plus redoutés, Blanqui surtout, afin de montrer qu'il n'avait pas été son allié.

Regnault (Elias), ancien chef de cabinet du ministre provisoire de l'Intérieur, *Histoire du Gouvernement provisoire*, Paris, 1850, in-8°, 371 p. (Bibl. nat., Lb53, 33). — Regnault qui, par sa situation, assistait aux événements en spectateur privilégié, les observait avec intelligence ; il fournit sur les « journées » et sur les relations des clubistes et du Gouvernement des indications précises. C'est lui qui semble traduire le mieux la pensée de Ledru-Rollin.

---

1. Bien qu'il écrive véritablement ses souvenirs, Louis Blanc cite parfois dans son *Histoire* des travaux historiques, par exemple, l'*Histoire* de Daniel Stern, etc.
2. Nous avons consulté la 4e édition, Paris, 1859, 2 vol. in-18.

Delvau (Alfred), secrétaire intime de Ledru-Rollin, *Histoire de la Révolution de Février*, Paris, 1850, in-8° [1], 481 p. (Bibl. nat., Lb52, 29). — Delvau est favorable à Blanqui et les jugements qu'il porte sur lui, les renseignements qu'il donne à son sujet sont intéressants. Sur différentes questions, notamment sur l'affaire du drapeau rouge et sur le 16 avril, le témoignage de Delvau apporte des éléments nouveaux, et on doit le retenir, malgré quelques inexactitudes de détail.

Normanby (De), *A year of Revolution, from a journal kept in Paris in 1848*, Londres, 1857, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 67). Traduction française, *Une année de Révolution, d'après un journal tenu à Paris en 1848*, Paris, 1858, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 68). — Le récit de l'ambassadeur d'Angleterre est écrit au jour le jour par un observateur hostile mais intelligent et en relations avec Lamartine.

Ménard (Louis), *Prologue d'une Révolution, février-juin 1848*, Paris, 1849, in-8°, 316 p. (Bibl. nat., Lb52, 11) [2]. — Membre du club de Blanqui, Ménard nous intéresse surtout par la manière dont il présente les événements en révolutionnaire passionné [3].

Proudhon (P.-J.), *Les confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la Révolution de Février*, Paris, 1849, in-4°, 107 p. (Bibl. nat., Lb52, 15) [4]. — Malgré sa tendance à systématiser les faits et à développer des considérations générales, Proudhon donne dans le détail des informations utiles, notamment sur la journée du 17 mars pour laquelle il réfute la version de Louis Blanc, et sur le 16 avril. Proudhon avait d'ailleurs été membre du club de la Révolution.

Audebrand (Philibert), *Souvenirs de la tribune des journalistes (1848-1852)*, Paris, 1867, in-16. — Audebrand donne des détails pittoresques qui aident à reconstituer la physionomie des choses et des gens.

Du Camp (Maxime), *Souvenirs de l'année 1848*. Paris, 1876, in-16. — Quelques détails amusants sur les clubs.

[Saulcy (De)], *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848*, Paris, [1848-1850], in-4°, 111 p., 60 planches (Bibl. nat., Cabinet des Médailles, 126). — Contient des médailles de Barbès, de Blanqui et de son club, et du Club des clubs.

---

1. Le tome Ier seul a paru.
2. Nous avons consulté la réimpression publiée dans les *Cahiers de la Quinzaine*, 18e cahier de la 5e série, juin 1904.
3. Le témoignage de Ménard est surtout intéressant, il est vrai, pour l'insurrection de juin, qui ne concerne pas l'histoire des clubs que nous étudions.
4. Nous avons consulté la 2e édition, Paris, 1850, in-12, 327 p.

Deuxième Partie : TRAVAUX HISTORIQUES

Stein (Lorenz von), *Briefe über Frankreich* (1848), 40 p., in-8°[1]. — Vues intéressantes.

Robin (Charles), *Histoire de la Révolution française de 1848*, Paris, 1849-1850, 2 vol. in 8° (Bibl. nat., Lb52, 24). — Bien que Robin ait pris part à la Révolution[2], on ne saurait considérer son *Histoire* qui s'inspire souvent d'autres mémoires et histoires, comme des souvenirs[3]. Cependant, démocrate ardent, Robin écrit sur les révolutionnaires et sur la situation politique des pages intéressantes et ne craint pas de défendre Blanqui.

Gallois (Léonard), *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1849-1851, 4 vol. gr. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 25). — Gallois fut également témoin des événements qu'il raconte et cependant il ne prétend pas écrire des souvenirs et ne cherche pas à dissimuler les emprunts qu'il fait à d'autres témoignages. Il n'est d'ailleurs pas informé avec une précision très rigoureuse, mais sa sympathie pour les révolutionnaires[4] rend la lecture de son ouvrage utile pour l'histoire des clubs avancés.

Stein (Lorenz von), *Geschichte der socialen Bewegung, in Frankreich, von 1789 bis auf unsere Tage*, Leipzig, 1850, 3 vol. in-8° (Bibl. nat., La32, 266). — Les jugements de Stein sur les tendances générales de la Révolution, les causes des mouvements, la situation politique, en mars notamment, sont d'un intérêt capital et indispensables à l'intelligence de cette époque.

Daniel Stern (Mme d'Agoult), *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1850-1853, 3 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 39)[5]. — Daniel Stern présente dans son ensemble la Révolution de 1848 d'une façon intelligente, et dans le détail souvent avec exactitude et précision ; mais, républicaine bourgeoise, Mme d'Agoult est hostile aux révolutionnaires les plus avancés, Blanqui, Sobrier, Caussidière.

Castille (Hippolyte), *Histoire de la seconde République française*, Paris, 1854-1856, 4 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 55). — « Certain que l'impartialité

---

1. Cet ouvrage est, à la Bibliothèque nationale, inséré sans date ni lieu d'édition, dans la reliure de : Stein, *Die socialistischen und communistischen Bewegungen seit der dritten französischen Revolution*, Leipzig, 1848, in-8° (Bibl. nat., Lb52, 7), volume composé de traductions de documents concernant les révolutionnaires de 1848.

2. Cf. notamment t. Ier, p. 1-2.

3. Au t. II, p. 240, il copie Caussidière, pour le 17 mars, il s'inspire du récit de Lamartine, pour le 16 avril, de celui de Proudhon, etc.

4. Cf. Procès de Bourges, audience du 23 mars, déposition de Gallois.

5. Nous avons consulté l'édition de 1887, Paris, 3 vol., in-12.

n'est qu'un masque ou un non-sens, dit Castille[1],... j'écris ce vaste récit avec mes passions, avec mes croyances. » Mais la partialité de cet historien bonapartiste ne l'empêche pas d'être en général bien informé, notamment en ce qui concerne Blanqui.

Parmi les ouvrages récents :

Les histoires conservatrices :

PIERRE (Victor), *Histoire de la République de 1848*, Paris, 1873-1878, 2 vol. in-8°.

LA GORCE (De), *Histoire de la seconde République française*, Paris, 1887, 2 vol. in-8°.
n'apportent rien de nouveau au sujet des clubs.

L'histoire socialiste :

RENARD (Georges), *La République de 1848 (1848-1852)*, t. IX de *l'Histoire socialiste*, publiée sous la direction de Jean Jaurès, Paris, 1906, gr. in-8°.
est l'ouvrage d'ensemble essentiel, surtout pour l'histoire des questions sociales.

Quelques travaux spéciaux fournissent des renseignements utiles :

WEILL (Georges), *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, Paris, 1900, in-8°.

TCHERNOFF (J.), *Le parti républicain sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1901, in-8°.

TCHERNOFF (J.), *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851)*, Paris, 1905, in-8°.

Les meilleures biographies de Barbès et de Blanqui sont :

CLARETIE (Jules), *Armand Barbès*, Paris, 1870, gr. in-8°. 10 p. (Bibl. nat., Ln^{27}, 25.884).

JEANJEAN (J. F.), *Armand Barbès (1809-1870)*, Paris, 1909, t. Ier[2], in-8°.

GEFFROY (G.), *L'Enfermé*, Paris, 1897, in-18.

---

1. T. Ier, p. 1.
2. C'est tout ce qui a paru.

LES

CLUBS DE BARBÈS ET DE BLANQUI

EN 1848

CHAPITRE PREMIER

PERSONNEL ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE CENTRALE ET DU CLUB DE LA RÉVOLUTION [1]

I. Blanqui. — II. Barbès. — III. Les clubistes. — IV. Les locaux. — V. Nombre des séances. — VI. Organisation. — VII. Aspect des séances.

Il est juste de mettre au premier rang les deux hommes qui ont eu le rôle prépondérant : Barbès et Blanqui.

Les contemporains les ont considérés comme les personnages les plus marquants de la réunion et ont appelé la Société républicaine centrale et le club de la Révolution, club Blanqui et club Barbès. En dépit de ses protestations [2], Blanqui était véritablement le chef dont la personnalité puissante dominait la Société républicaine centrale, l'inspirait, la dirigeait ; les membres du club reconnaissaient la supériorité de son intelligence et l'écoutaient presque comme des disciples écoutent un

1. Nous avons groupé dans ce chapitre toutes les indications qui concernent la composition des deux clubs, leur organisation et leur vie ; malheureusement, les renseignements sont insuffisants ; et nous ne pouvons nous faire qu'une idée incomplète de l'aspect des séances.

2. « Un club n'est pas un régiment de chevau-légers de l'ancien régime. Ce pronom possessif ne me paraît pas de très bon goût. » (Blanqui, manuscrits, liasse I b^3, cahier 6, p. 57, mars 1849.) Blanqui prétendit même que l'appellation avait été prise dans un sens défavorable et que seuls les ennemis du club l'employaient (cf. manuscrits, liasse I b^4, cahier 3, et Procès de Bourges, audience du 10 mars).

maître[1]. Barbès n'était point un chef politique dirigeant ses partisans ; mais c'était un ami au milieu d'amis qui l'avaient choisi pour les présider parce qu'il était le plus sympathique à tous et que son nom, connu dans le parti, était le plus aimé et le plus estimé ; il ne dominait pas son club, mais il le symbolisait, il le représentait[2].

Dans tous les cas, au club de la Révolution, comme à la Société républicaine centrale, c'étaient bien les noms réputés de Blanqui et de Barbès qui attiraient le grand public. C'était la popularité, l'influence, les ambitions de ces deux hommes qui donnaient aux deux clubs toute leur importance.

Aussi, sans vouloir esquisser le portrait et encore moins la biographie de ces chefs populaires, est-il cependant indispensable de rappeler brièvement quels étaient à ce moment la situation politique, l'état d'esprit, les espérances de Barbès et de Blanqui, et d'essayer de dégager leur programme immédiat.

I

Blanqui[3], fils de conventionnel, était resté dans la tradition révolutionnaire. Depuis 1827, il avait pris part à toutes les manifestations et à toutes les émeutes. Son existence tient dans ces quelques mots : sociétés secrètes, insurrection, prison. Aussi avait-il acquis des mœurs de conspirateur qu'il devait garder sous la République[4]. La Révolution de Février le trouva

1. Blanqui lui-même le reconnaissait : « Le club ordinairement docile à ma voix », dit-il (Manuscrits, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 1, p. 14).

2. « Le club de la Révolution c'est Barbès. » (Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 223.)

3. Pour étudier les idées de Blanqui avant 1848, cf. Blanqui, *Défense devant la cour d'assises, 1832*, Paris, 1832, in-8°, 15 p. (Bibl. nat., Lb[51], 1177) ; *Propagande démocratique*, [Signé : Blanqui et Hadot-Desages, Paris, 1835], in-8°, 2 p. (Bibl. nat., Lb[51], 4828) ; *Critique sociale*, Paris, 1885, 2 vol. in-18 (un article de ce recueil est antérieur à 1848).

4. De La Hodde (*Histoire des sociétés secrètes*, p. 192) a dit, non sans justesse : « Blanqui ne paraît jamais avoir eu d'autre profession que celle de conspirateur. »

en prison, affaibli par la maladie et une captivité de neuf ans.

De programme politique au sens rigoureux du mot, il semble qu'il n'en avait pas. Du moins avait-il quelques convictions fortes. Il n'était pas seulement républicain démocrate, mais profondément convaincu des vices de l'organisation sociale et de l'antagonisme des classes.

Déjà en 1832, lors de son procès, il se dit « prolétaire », et ajouta « Comment ? ce n'est pas une profession ? C'est la profession de trente millions de Français qui vivent de leur travail et qui sont privés de droits politiques... Oui, Messieurs, ceci est la guerre entre les riches et les pauvres ; les riches l'ont ainsi voulu, car ils sont les agresseurs : seulement ils trouvent mauvais que les pauvres fassent résistance... » Il est vrai que, comme beaucoup de socialistes de son temps, il avait foi en la vertu du suffrage universel pour remédier aux maux de l'organisation sociale ; le peuple « veut faire et il fera les lois qui doivent le régir, dit-il : alors ces lois ne seront plus faites contre lui ; elles seront faites pour lui, parce qu'elles seront faites par lui... Cette réforme accomplie, les impôts qui dépouillent le pauvre au profit du riche seront promptement supprimés et remplacés par d'autres, établis sur des bases contraires. » Le suffrage universel n'était donc pas le but pour Blanqui, mais seulement le moyen de réaliser les réformes sociales.

Ce programme politique était sans doute insuffisant, le programme social l'était tout autant. Blanqui empruntait aux Saint-Simoniens un projet d'association et l'association arrivée à la perfection, c'était pour lui le communisme. Mais, avec son habitude de généraliser sa critique et « de donner le nom d'un système à des idées séparées qu'il professait sur tel ou tel point de la question sociale », il qualifiait de communisme un état de choses dont il ne précisait pas les traits et qu'il voulait substituer à l'état de choses établi[1]. Le communisme de Blanqui est donc bien plutôt une tendance qu'une doctrine véritable.

---

1. D'après Tchernoff, *Le parti républicain sous la monarchie de Juillet*, p. 346.

Il n'y a pas de plan d'ensemble, pas de système chez Blanqui, adversaire de tout dogmatisme social. Agir sans compromis, sans défaillances, c'était là surtout sa doctrine ; cette tactique révolutionnaire paraît montrer l'influence de Buonarotti sur Blanqui. Son seul but c'est l'amélioration intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ; le moyen d'y parvenir, c'est de ne point ajourner l'action révolutionnaire, et, si elle réussit, d'en tirer immédiatement toutes les conséquences. Aussi le devoir des hommes d'intelligence et de cœur, dit-il[1], c'est « d'appeler les masses à briser un joug de misère et d'ignominie : ce devoir je l'ai rempli malgré les prisons ; nous le remplirons jusqu'au bout en bravant nos ennemis. Quand on a derrière soi un grand peuple qui marche à la conquête de son bien-être et de sa liberté, on doit savoir se jeter dans les fossés pour servir de fascines et lui faire un chemin. »

Ce dévouement sincère aux prolétaires avait rendu le nom de Blanqui populaire parmi les ouvriers ; parmi ses compagnons de sociétés secrètes et de prisons, beaucoup étaient devenus ses partisans fidèles.

Il exerçait d'ailleurs un grand ascendant par la force de sa parole : « Sa puissance comme orateur était immense ; sa voix stridente, aiguë, sifflante, métallique et voilée cependant comme le bruit d'un tam-tam, communiquait la fièvre à ceux qui l'écoutaient. Son éloquence, nourrie, — non pas aux sources les plus pures, mais aux sources les plus ardentes et les plus généreuses, — avait un caractère sauvage... Elle était froide comme la lame d'une épée, incisive et dangereuse comme elle ; et cependant cette éloquence réchauffait les sombres enthousiasmes qui recueillaient avidement sa parole... Mais l'énergie de ses discours, la virulence de ses motions, toujours frénétiquement applaudis, étaient secondées encore par une certaine habileté, par une sorte de souplesse rusée qui témoignait que cet homme ne se laissait pas toujours emporter par son ima-

1. *Défense devant la cour d'assises, 1832.*

gination et par la *furia* de son esprit, mais, qu'au contraire, il les maîtrisait l'une et l'autre, au souffle seul de sa volonté. Il se possédait complètement et ne livrait de sa personne et de ses émotions que ce qu'il voulait : rien de plus, rien de moins. La nature lui avait refusé la spontanéité, bien qu'elle lui eût accordé la fougue... ; l'éloquence et le caractère de Blanqui, ce n'était pas du feu sous la cendre, c'était au contraire de la glace sous le feu[1]. »

II

Tout autre était Barbès[2]. Possesseur d'une fortune qui lui permettait de vivre sans travailler, il vint à Paris, au lendemain de la Révolution de 1830, offrir sa jeunesse, ses forces, sa fortune, et bientôt sa liberté et sa vie même à la cause républicaine. Il ne tarda pas à se faire remarquer, et il fut choisi dès 1835 pour être un des défenseurs des accusés du procès d'Avril. Il s'affilia aux sociétés secrètes où il se lia avec les chefs, Blanqui, Huber, Martin-Bernard ; il fut impliqué avec Blanqui dans l'affaire des poudres de la rue de Lourcine et condamné à un an de prison ; en 1839 il dirigea avec Blanqui et Martin-Bernard l'émeute du 12 mai. On l'accusa même d'avoir été l'auteur du coup de fusil qui tua le lieutenant Drouineau, et il fut condamné à mort. Gracié sans l'avoir lui-même demandé, il demeura en prison jusqu'à la Révolution de Février.

Cependant Barbès n'était pas devenu amer comme Blanqui. Il restait affable et accueillant. Le charme de sa personne, la noblesse et la loyauté de sentiments qui lui valurent le surnom

1. Delvau, *Histoire de la Révolution de Février*, p. 318-319.
2. Pour étudier les idées de Barbès avant 1848, cf. Barbès, *Aux habitants de Carcassonne*, Carcassonne, [1837], in-4°, 4 p. (Bibl. nat., L n[27], 989) ; *Deux jours de condamnation à mort*, Paris, [1848], in-8°, 15 p. (Bibl. nat., Lb[54], 2956) ; *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires sans travail*, [Paris, 1848], in-8°, 4 p. (Bibl. nat., Lb[54], 391).

de « Bayard de la démocratie » lui attiraient des amis nombreux, tandis que ses adversaires mêmes appréciaient la noblesse et la générosité de ses sentiments.

On l'avait vu en 1839, lors de sa condamnation, accepter la mort pour sa cause avec sérénité et même avec joie : « Vivant, qu'étais-je ? un simple soldat susceptible de tirer un coup de fusil comme mille autres. Mort, au contraire, je deviens une puissance[1]. » Et il ajoutait : « Je n'éprouvais d'autre sensation, en ce moment, qu'une légère surexcitation d'énergie, et comme une petite pointe d'orgueil de voir que j'étais appelé à donner mon sang pour ma cause. » La joie du sacrifice devait toujours être pour ce révolutionnaire sentimental un mobile d'action. C'est aussi le sentiment qui caractérise sa foi républicaine. Il avait en effet encore moins de doctrine politique que Blanqui. A peine peut-on parler de ses idées : ce sont des croyances mi-religieuses et philosophiques, mi-politiques. D'abord, une croyance très ferme en Dieu : « C'était Rousseau qui me l'avait donnée, dit-il[2]. Plus tard, elle s'était fortifiée au contact du spiritualisme des vrais grands hommes de notre Révolution. Et comment, en effet, être démocrate et ne pas partager la croyance qui avait inspiré à ses serviteurs tant d'actes de dévouement sublime ? »

Le même mélange de croyances religieuses et politiques se retrouve chez Barbès dans la doctrine de la solidarité qui le guide dans le domaine métaphysique et qui est pour lui le fondement de l'action politique. « Sur un vaisseau en péril, dit-il[3], la solidarité du danger fait concourir à la manœuvre, et change quelquefois en pilote le passager dont les fonctions sont nulles lorsque les flots et les vents sont propices. A plus forte raison, dans les détresses sociales, est-il du devoir de tout citoyen de payer à la patrie le tribut de sa pensée, de ses conseils, et même de ses prières. » Aussi, à la différence de

---

1. *Deux jours de condamnation à mort.*
2. *Id.*
3. *Quelques mots à ceux qui possèdent...*

Blanqui, ne demande-t-il pas une transformation immédiate. Tout en reconnaissant que l'état social est injuste et doit être modifié, c'est au sentiment de solidarité qu'il fait appel pour que le changement se fasse sans violence par un effort commun. « Pourrions-nous oublier, dit-il[1] aux riches, que dans ce monde, comme sur le vaisseau en péril, il y a solidarité pour tous, et qu'il est insensé autant qu'absurde de contempler la tempête les bras croisés, en murmurant tout bas le cruel axiome : Chacun pour soi, Dieu pour tous ? » Aux pauvres, il demande de ne point douter de la justice éternelle et de la bonté de Dieu, parce que les hommes ont été égoïstes et sans pitié. En face de l'idée socialiste de l'antagonisme des classes, chère à Blanqui, Barbès représente ainsi la conception sentimentale de la conciliation.

Mais ce n'était pas uniquement l'opposition de leurs idées et de leurs tempéraments qui séparait Barbès et Blanqui ; liés d'abord d'amitié, les deux chefs étaient devenus des ennemis déterminés quand vint la Révolution. Leur haine semble dater de 1839. Barbès était alors dans le Midi, quand Blanqui le rappela pour l'émeute ; Barbès ne répondit pas au premier signal, et Blanqui le traita de lâche.

Cet incident ne fut sans doute que l'occasion de la rupture : la rivalité des deux chefs en était la cause véritable[2].

Malgré cette hostilité et ces oppositions, un certain état d'esprit engendré par les souffrances et la captivité était commun à Barbès et à Blanqui. Leur long emprisonnement les avait rendus comme étrangers à la vie. Barbès, le jour de sa

1. *Id.*

2. Au sujet des origines de la haine de Barbès et de Blanqui, il existe un document curieux et passionné : une brochure de Fomberteaux, ami de Blanqui, et ancien membre de la Société républicaine centrale. Cette brochure, qui était une réponse aux accusations portées par Barbès dans la dernière audience du procès de Bourges, ne fut pas publiée. On en trouve quelques fragments, copiés sur les épreuves, dans les manuscrits de Blanqui (liasse Iᴀ, chemise 1, sous-chemise a, feuillet D, n° 13, et liasse Iᴀ, chemise 5, feuillet S, n° 55, et liasse Iᴀ, chemise 2, sous-chemise a, feuillets S *bis* et S *ter*). Elle est datée de 1849.

mise en liberté, eut un éblouissement et dut venir passer une nuit encore dans sa prison. Il faut tenir compte de la griserie que durent éprouver les condamnés politiques rendus à la liberté par la République pour comprendre l'exagération de certaines de leurs demandes, de certains de leurs sentiments ; il faut tenir compte aussi de la déception qu'ils éprouvèrent en voyant cette République, qu'ils avaient achetée du dévouement de toute leur vie, les tenir à l'écart. A leur arrivée à Paris, Barbès. Blanqui et les autres condamnés politiques trouvèrent le Gouvernement constitué ; il leur restait le Gouvernement de la rue, la pression populaire. Leur passé de conspirateurs et d'émeutiers les préparait à cette action ; il n'y avait qu'une différence, c'est que, sous un régime de liberté, le club remplaçait la société secrète.

III [1]

Quand Blanqui ouvrit son club, au lendemain de la Révolution, il semblait ne point vouloir en faire une réunion exclusive d'hommes politiques. Il invita « les hommes d'intelligence et de dévouement consacrés par dix-sept années de lutte contre la tyrannie, les condamnés politiques, les penseurs, les savants, les écrivains de la presse démocratique, sans distinction de nuances [2] », à se réunir pour constituer le club. Des hommes de talent répondirent à son appel [3] : Baudelaire, Wallon, Ch. Renouvier, les deux frères Madier de Montjau, Sainte-

1. Cf. De La Hodde, *Histoire des sociétés secrètes* ; Bouton, *Profils révolutionnaires* ; G. Weill, *Histoire du parti républicain* ; *La Grande Encyclopédie*. — Il est souvent difficile de connaître l'orthographe exacte des noms. Les mêmes journaux écrivent indifféremment selon les jours : Dangelliers, Raisant, Bocquet, Lechallier, Millière, Chilmann, Berryer-Fontaine, Dezamy, Pelvillain, Arnould Frémy, Fomberteaux, Sédailles, etc..., ou bien : Dangelier, Raisan, Boquet, Lechalier, Millier, Schilmann, Berrier-Fontaine, Desamy, Pelvilain, Arnoult Frémy, Fombertaux, Sédail, etc...

2. *Courrier français*, 26 février.

3. Sauf un discours de Toussenel, nous n'avons trouvé aucune trace de l'activité de ces hommes à la Société républicaine centrale.

Beuve, Leconte de Lisle[1], les économistes Audiganne, Toussenel et Vidal, le futur secrétaire de la Commission du Luxembourg, s'inscrivirent sur les registres du club[2]. Ménard fit également partie de la réunion[3].

Parmi les membres qu'attirait ainsi l'intelligence de Blanqui ou l'intérêt des discussions, figuraient des hommes d'opinions politiques variées; selon Blanqui[4], « les registres qu'on a saisis au secrétariat prouvent qu'il y avait au moins la moitié des affiliés qui appartenaient soit à ce qu'on appelle la République honnête et modérée, soit à l'ancien parti conservateur, soit au parti légitimiste » : et Garnier-Pagès[5], lui-même, dit que « le personnel des grands jours était un composé de tous les éléments. On y voyait, à côté de communistes et de montagnards, des conservateurs et des légitimistes qui n'étaient pas les moins assidus aux réunions. On en comptait même parmi les affiliés. »

Soit que les doctrines professées à la Société républicaine centrale leur aient semblé trop violentes et qu'ils aient craint de se compromettre, soit que le tumulte des séances les ait effrayés, soit qu'ils ne vinssent que par crainte, pour faire parade de sentiments républicains, beaucoup de ces hommes ne restèrent pas fidèles au club de Blanqui et désertèrent la Société républicaine centrale, avant même que la publication du document Taschereau ne vînt discréditer son président[6].

---

1. La liste des membres du club (*Courrier français*, 10 mars) ne porte, il est vrai, que le nom de « De Liste » ; mais, d'autre part, on sait que Leconte de Lisle était lié avec De Flotte, vice-président de la Société républicaine centrale, avec Ménard, membre du club, et qu'il fut délégué par le Club des clubs à Dinan (cf. Ph. Berthelot, *La Grande Encyclopédie*, art. Leconte de Lisle).

2. Cf. les listes de membres de la Société républicaine centrale publiées par *Le Courrier français* (28 février et 10 mars).

3. Cf. Halévy, préface du *Prologue d'une Révolution*, de L. Ménard, p. x.

4. Procès de Bourges, audience du 13 mars. — Cf. aussi *Constitutionnel*, 20 mai, lettre de Blanqui.

5. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 88. — Cf. Procès de Bourges, audience du 23 mars, dépositions de Mme Guarin de Vitry et de Julian.

6. Grandmesnil (Bouton, *La Patrie en danger*, p. 55, Delvau, *Hist. de la Révol. de Février*, p. 311), l'un des fondateurs de *La Réforme*, l'ami de Caussidière quitta bientôt le club, et fonda la Société populaire du XIe arron-

Le personnel véritable du club était plus obscur et composé surtout d'anciens membres des sociétés secrètes, recrutés non parmi les chefs du parti, mais dans l'armée insurrectionnelle des conspirations[1] : personnel mêlé, où, à côté de socialistes sincères, se trouvaient des « intrigants » qui croyaient utile de suivre Blanqui, et des personnages aux allures louches, agents provocateurs, escrocs[2], des déclassés qui semblent n'être venus à l'action socialiste qu'à la suite d'échecs successifs, et désireux d'une revanche ; personnel très mêlé aussi au point de vue des professions qui s'y trouvaient représentées : journalistes et hommes de lettres, bourgeois de toutes professions, fonctionnaires, médecins, avocats, enfin militants ouvriers.

Parmi les journalistes[3], le groupe des rédacteurs du *Courrier*

---

dissement, destinée à rivaliser avec la Société républicaine centrale (Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 38) ; Thoré, Raisant, Sobrier, Bonnias, et Hervé, qui avaient été membres du bureau de la Société républicaine centrale, Pilhes, Lamieussens, Landolphe, Maillard, Langlois, Daviot, Guichenet, Lambert (*Courrier français*, 28 février et 10 mars ; Arch. nat., BB[30] 301, pièces 3587 et 3588) abandonnèrent la Société républicaine centrale pour le club de la Révolution, dès l'ouverture de celui-ci (*Commune de Paris*, 24 et 27 mars, *Vraie République*, 29 mars, 6 avril, etc.). — Cf. aussi, au sujet de ces défections : Procès de Bourges, audience du 13 mars, déposition d'Altroff ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 216 ; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 88 ; Ménard, *Prologue d'une Révolution*, p. 55 ; Stern, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 128.

1. Aussi ne trouve-t-on guère de personnages officiels à la Société républicaine centrale. Si des membres du club, Crevat et Chancel (*Courrier français*, 10 mars), furent nommés commissaires du Gouvernement, Bonnias et Pilhes n'étaient plus membres du club de Blanqui quand ils furent appelés aux mêmes fonctions, et cependant même alors *Le Constitutionnel* (24 mai) fit remarquer que la nomination, comme préfet du Gard, de Bonnias, « un des orateurs du club Blanqui, avait excité une vive surprise ».

2. Tel Michelot (*Courrier français*, 10 mars), ancien membre des sociétés secrètes, auteur d'écrits politiques, président en 1848 du club de la Sorbonne qu'il ralliait à la Société républicaine centrale (*Courrier français*, 5 mars), et qui fut en avril arrêté pour des escroqueries commises antérieurement (*Gazette des Tribunaux*, 13 avril ; *Droit*, 18 avril).

3. Cette catégorie des journalistes est très difficile à distinguer en 1848 ; dans leur enthousiasme pour la vie politique, tous les militants se croyaient le devoir d'exprimer leurs idées par la presse comme par les clubs ; et beaucoup semblent journalistes qui ne l'étaient pas en réalité, mais qui publièrent quelque article dans des journaux.

français est surtout important. Son chef, c'est Xavier Durrieu, le rédacteur en chef du *Courrier*[1] ; il fonda avec Blanqui la Société républicaine centrale[2], dont il fut le vice-président[3], et son journal publia d'abord régulièrement les bulletins du club. Après la publication du document Taschereau, il abandonna Blanqui et son club pour ne point se compromettre. « Il fit profit de tout, dit Bouton[4], — dont le témoignage est confirmé par l'attitude du *Courrier*[5] —. Fort de son patronage il se faufila près du Gouvernement provisoire, offrit ses services, se fit porter candidat, fréquenta l'Intérieur, ménagea la chèvre et le chou, dîna avec Ledru-Rollin, servit de paratonnerre à Lamartine, lâcha Blanqui, promit tout, fit tout et fut élu. »

D'autres rédacteurs du *Courrier français*, Ch. Deslys, qui devait en juin collaborer à *L'Organisation du Travail* par la publication de satires politiques[6] et d'un récit des journées de Février, Ducuing, Bellegarigue complétaient ce groupe[7].

La Démocratie pacifique était représentée au club de Blanqui par deux fouriéristes : César Daly, publiciste et architecte[8], et Ch. Pellarin, économiste et chirurgien[9] : *La Réforme*, par Dangelliers[10].

A ce groupe on peut ajouter les journalistes Brucker[11] et Gustave Robert[12]. Ce dernier, membre du bureau et l'un des

1. Il avait collaboré au *Siècle* en 1841, à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Revue de Paris*.

2. *Voix des Clubs*, 23 mars ; Procès de Bourges, audience du 14 mars, déclaration de Blanqui.

3. *Courrier français*, 28 février ; *Vraie République*, 7 avril, etc.

4. *Profils révolutionnaires*, p. 68.

5. Pour l'attitude de Durrieu à l'égard de Ledru-Rollin, cf. *Courrier français*, 8, 13 et 28 mars. — Cf. l'attitude du *Courrier* à l'égard de Blanqui après la publication du document Taschereau.

6. En collaboration avec Savinien Lapointe, intitulées *Les Prolétariennes*.

7. *Courrier français*, 28 février et 10 mars.

8. *Courrier français*, 28 février et 10 mars ; *Démocratie pacifique*, 24 et 27 mars et 9 avril.

9. *Courrier français*, 28 février et 10 mars ; *Démocratie pacifique*, 31 mai.

10. *Courrier français*, 28 février.

11. *Représentant du Peuple*, 3 mai, signature des membres du bureau ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p.220.

12. *Id.* ; *Commission d'enquête*, t. II, p. 115.

principaux orateurs de la Société républicaine centrale, fonda et dirigea *La Voix des Clubs,* l'un des organes essentiels du club de Blanqui. Gustave Robert avait fait partie du club de Cabet [1] et était vice-président des Ateliers réunis [2]. Comme Bouton [3], qui l'amena à la Société républicaine centrale [4], il semble avoir été un agent de la police [5]. Bouton s'était signalé par son zèle révolutionnaire. Il avait fondé *La Sentinelle des Clubs*, collaboré à *La Voix des Clubs*. Il était membre de clubs nombreux et affectait de se parer du titre « d'ancien condamné politique [6] ». Pourtant, s'il faut en croire Lechallier, il avait figuré sous le n° 1000 au contrôle de la police de Louis-Philippe [7], et, à la suite de cette révélation, il fut chassé du club de la Révolution [8] pour lequel il avait abandonné la Société républicaine centrale [9].

Quelques figures originales d'hommes de lettres apparaissent aussi à la Société républicaine centrale : le fabuliste populaire, « poëte et ouvrier [10] », Pierre Lachambeaudie, tour à tour teneur de livres à Lyon, employé de chemins de fer, disciple d'Enfantin, qui mit son talent de fabuliste réputé au service de la Société

---

1. *Populaire*, 12 mars.
2. Il signa en cette qualité la protestation des ouvriers des ateliers nationaux après le 16 avril.
3. *Courrier français*, 28 février.
4. *Affiches rouges*, p. 60.
5. Cf. Robin, *Histoire de la Révolution française de 1848*, t. II, p. 240 : « Un des employés de M. Carlier était à la fois rédacteur de *La Voix des Clubs*, vice-président des Ateliers réunis et secrétaire du club Blanqui. »
6. Cf. *Voix des Clubs*, 20 mars.
7. *Commune de Paris*, 18 avril.
8. *Commune de Paris*, 13 avril ; D. de Chavanay, *Portraits républicains, réponse aux Profils révolutionnaires,* Paris, [1849], gr. in-8°, 11 p. (Bibl. nat., Lb^{52}, 9), p. 9. — Bien que Bouton continuât à affecter l'innocence (cf. ses œuvres : *La Patrie en danger..., Attentat de la police...*), la trahison était prouvée, et elle fut confirmée par la publication de la réponse de Bouton dans un journal réactionnaire (*Assemblée nationale,* 15 avril) et par le ton haineux de ses *Profils*. Blanqui a dit de Bouton : « C'est la diffamation incarnée que ce Bouton. » (Manuscrits, liasse I b^{3}, cahier 15, p. 144, n° 95.)
9. Il prétendit avoir été entraîné par Lamieussens (Bouton, *Attentat de la police...* p. 7).
10. *Courrier français*, 28 février.

républicaine centrale[1] et fit partie du bureau du club[2]; Alphonse Esquiros[3], poëte et romancier, à qui son *Évangile du Peuple*, paru en 1840, avait valu, en raison des théories sociales qu'il exprimait, une condamnation et un certain renom[4]; Dezamy[5], autre écrivain socialiste, ancien membre des sociétés secrètes, auteur du *Code de la Communauté*, paru en 1834, et fondateur de *L'Égalitaire*.

Parmi les orateurs habituels de l'assemblée, on remarquait Hippolyte Bonnelier[6], dont les conférences populaires sur les événements récents obtinrent en 1848 un grand succès[7]; selon Lucas[8], il avait été sous-préfet, comédien, décoré de Juillet, et fit partie non seulement de la Société républicaine centrale, mais encore du club démocratique du faubourg Montmartre et plus tard du comité électoral en faveur de Louis-Napoléon. A côté de Bonnelier, d'autres hommes de lettres : Arnould Frémy[9], orateur habituel du club; Van Tenac[10], qui fit paraître sous son nom, en 1851[11], une histoire de la Révolution de 1848, textuellement copiée, en grande partie, sur celle de Robin, et parfois sur celle de Lamartine ou de Gallois; Claudon[12]; enfin Laviron[13], homme de lettres, licencié en droit, président de la Commission des hommes de lettres sans emploi, puis du club des Hommes lettrés ; il était surtout connu sous le nom

1. Après le 16 avril, il fit une chanson dont le refrain était : « Ne criez pas : A bas les communistes ! » et qui fut distribuée à la porte du club (Bouton, *Profils révolutionnaires*, p. 83).
2. *Courrier français*, 28 février ; *Presse*, 1er avril ; *Représentant du Peuple*, 3 mai.
3. Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 216 ; *Commission d'enquête*, t. II, p. 114.
4. Esquiros était aussi l'auteur d'une *Histoire des Montagnards*.
5. *Courrier français*, 28 février et 10 mars.
6. Lucas, *ouvr. cité*, p. 216 ; *Voix des Clubs*, 19 mars.
7. *Presse*, 15 mars ; *République*, 16 mars et 3 juin ; *Courrier français*, 8 mars ; *Droit*, 30 mars.
8. *Clubs et clubistes*, p. 76.
9. *Id.*, p. 216 ; *Commission d'enquête*, t. II, p. 114.
10. *Courrier français*, 28 février et 10 mars.
11. Paris, 1851, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., Lb52, 40).
12. *Courrier français*, 28 février.
13. *Courrier français*, 28 février, 10 mars et 6 avril ; *Commune de Paris*, 11 avril ; *Peuple constituant*, 21 mai ; Lucas, *ouv. cité*, p. 215.

de capitaine Laviron, bien qu'il ne fût capitaine que de la garde nationale ; membre du bureau de la Société républicaine centrale, il se distingua, le 15 mai, par sa violence.

Toutes les professions libérales étaient représentées à la Société républicaine centrale. Le docteur Lacambre, ancien membre de la Société des Saisons, vice-président du club [1], fut l'un des amis les plus dévoués de Blanqui [2] et l'un des membres les plus violents de la Société républicaine centrale. Il prit une part active au mouvement politique de 1848, collabora à *La Sentinelle des Clubs*, présida la Société populaire de la Sorbonne [3]. Le chirurgien Pellarin, nous l'avons vu, était également membre de la Société républicaine centrale [4]. Quant à Crousse, que Lucas [5] dit médecin, il était en réalité clerc d'avoué [6]. C'est lui qui ouvrit la première séance du club et qui la présida jusqu'à l'arrivée de Blanqui. Il était également vice-président du club des Travailleurs [7], que présidait Feuillâtre [8], autre membre de la Société républicaine centrale [9]. Ainsi, par Michelot, Lacambre, Crousse, Feuillâtre, la Société républicaine centrale ralliait autour d'elle quelques clubs [10].

Des avocats faisaient partie du club : Malapert [11], Fulgence Girard [12], l'ami de Blanqui.

---

1. *Assemblée nationale,* 28 avril (édit. du soir) ; *Représentant du Peuple,* 3 mai, etc.

2. Bouton lui-même reconnaît ce dévouement (*Profils rév.*, p. 142). L'intimité de Lacambre avec Blanqui fut cause de son arrestation après le 15 mai (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 70, rapport du juge d'instruction).

3. *Courrier français*, 4 mars.

4. *Courrier français*, 10 mars.

5. *Ouv. cité.*, p. 212.

6. Procès de Bourges, audience du 22 mars, déposition de Crousse, clerc d'avoué. Sa signature comme membre du bureau le dit avocat (*Assemblée nationale*, 28 avril, édit. du soir).

7. *Voix des Clubs*, 22 mars.

8. *Id.*, 17 mars ; Lucas, *op. cit.*, p. 247.

9. *Courrier français,* 28 février et 10 mars.

10. La liste des délégués des clubs qui se rendirent à la réunion centrale organisée par la Société républicaine en est la preuve (cf. *Courrier français*, 27 mars).

11. *Presse*, 1er avril ; Lucas, *ouv. cité*, p. 216. Les listes publiées par *Le Courrier français* (28 février et 10 mars) portent Malapat.

12. Il signa comme membre du bureau la pétition du 6 mars pour l'ajour-

Il y avait aussi des officiers et parmi eux une figure distinguée, celle du lieutenant de vaisseau De Flotte [1], jeune officier de marine, d'origine aristocratique, aux manières élégantes, à l'aspect très doux, qui s'attacha à Blanqui par admiration pour ses idées révolutionnaires, qu'il trouvait supérieures à celles de tous les autres réformateurs [2]. De Flotte fut vice-président de la Société républicaine centrale [3] : mais ceux mêmes qui se plaisaient à signaler la violence de cette assemblée reconnaissaient sa modération [4]. Nommons encore : un autre officier de marine, Langlois [5], l'ami de Proudhon ; le capitaine Collet [6], l'un des plus vieux communistes du faubourg Saint-Marceau [7] ; Arthur de Bonnard [8], officier, puis docteur en médecine et directeur d'un établissement orthopédique [9]; Pujol, d'abord élève d'un séminaire, puis incorporé aux chasseurs d'Afrique, qui, revenu à Paris après la Révolution, se mêla activement au mouvement politique, fut membre du bureau de la Société républi-

---

nement des élections (Arch. nat., BB[30] 301, pièce 3588). Selon Bouton (*Profils rév.*, p. 163), « on dit qu'il fut au 17 mars chargé de lire officiellement l'adresse des clubs.... On profita de l'envoi en province des émissaires de clubs pour l'expédier je ne sais où. » F. Girard est l'auteur d'une *Histoire du Mont-Saint-Michel comme prison d'État*, Paris, 1849, in-8°, et d'une *Histoire démocratique de la Révolution de Février 1848*, Paris, 1850, 2 vol. in-8°.

1. Il ne faut pas confondre Paul-Louis-François-René, vicomte de Flotte, avec Flotte que nous étudierons plus loin. Les journaux écrivaient souvent Deflotte (*Courrier français*, 28 février ; *Travail*, n° du 11 au 13 juin, etc.), pour lui donner l'air plus démocratique. On trouve aussi De Flotte (*Courrier français*, 10 mars, etc.).

2. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 211 ; Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 200.

3. *National*, 13 avril, etc.

4. *Assemblée nationale*, 1er mai, lettre d'un visiteur de la Société républicaine centrale.

5. *Courrier français*, 10 mars.

6. *Id.*

7. Bouton, *Profils rév.*, p. 131.

8. Garnier-Pagès, *ouv. cité*, t. IX, p. 106.

9. Bouton, *Profils rév.*, p. 144-145. D'après Lucas (*op. cit.*, p. 39, 133, etc.), Arthur de Bonnard fonda en mars l'Association fraternelle médicale, rue des Prouvaires, présida en avril le club des Épiciers, qui devint en juin le club du Salut public, et en octobre présida les clubs du Château des Brouillards et de la Redoute.

caine centrale [1] et joua plus tard un rôle important dans l'insurrection de juin [2].

On trouvait aussi des fonctionnaires à la Société républicaine centrale : un chef de comptabilité à la préfecture de police, Routier de Bullemont [3]; un ancien receveur général, Quentin [4], qui eut une triste carrière, descendit de plus en plus bas, et, après avoir été receveur particulier au Havre, fut simple percepteur et puis destitué [5] ; un professeur d'harmonie au Conservatoire, Rastour [6].

Le groupe des amis les plus dévoués de Blanqui, des partisans les plus ardents de ses idées, était peut-être celui des ouvriers. Parmi eux nul n'était plus dévoué ni plus ardent que le cuisinier Flotte [7]. Vieux blanquiste, ancien membre des sociétés secrètes, il avait pris une part active à l'affaire du 12 mai 1839. C'est chez lui, rue Boucher, que Blanqui habitait, c'est là qu'était le secrétariat de la Société républicaine centrale [8]. Flotte n'était que la « doublure » de Blanqui, auquel il empruntait les idées socialistes, qu'il soutenait en homme

---

1. *Représentant du Peuple*, 3 mai.

2. Cf. Monin, *Notice sur Louis Pujol*, dans *La Révolution de 1848*, t. Ier, 1904-1905, p. 132-135 ; Garnier-Pagès, *ouv. cité*, t. XI, p. 60, 71 et suivantes ; Robin, *Hist. de la Révol. française de 1848*, t. II, p. 322 ; Ménard, *Prologue d'une Révolution*, p. 146.

3. *Courrier français*, 28 février ; Lucas, *ouv. cité*, p. 216.

4. *Courrier français*, 10 mars ; Procès de Bourges, audience du 9 mars ; *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 226 ; *Presse*, 20 mai ; *Gazette des Tribunaux*, 18 mai. D'après ce dernier journal, Quentin « s'était, après le 25 février, improvisé secrétaire officieux de M. Goudchaux aux Finances. M. Garnier-Pagès eut beaucoup de peine à se priver de son concours. Il n'a paru au club Blanqui qu'après avoir été expulsé du ministère. »

5. Procès de Bourges, audiences des 27 et 28 mars, réquisitoire de l'avocat général Chenevières et réponse de Me Guyot, défenseur de Quentin. Selon le réquisitoire de l'avocat général et l'acte d'accusation, Quentin aurait été destitué pour une faute grave ; au contraire l'avocat de Quentin prétendit que ce fut pour avoir refusé de se livrer à la corruption électorale.

6. *Voix des Clubs*, 19 mars.

7. *Courrier français*, 10 mars. Il fut trésorier du club (*National*, 13 avril ; *Représentant du Peuple*, 3 mai). — Le corps des cuisiniers, dont il était président (*Voix des Clubs*, 26 mars), soutint sa candidature aux élections d'avril (*Sentinelle des Clubs*, 2 avril) ; il fut également présenté par les délégués du Luxembourg, mais il ne fut pas élu.

8. *Courrier français*, 14 mars ; *Voix des Clubs*, 16 mars.

d'action, sans chercher à les justifier[1]. — Fomberteaux père[2] et Fomberteaux fils[3] étaient l'un portier[4], l'autre cordonnier[5]. Fomberteaux fils avait été condamné dès 1838 pour avoir collaboré avec Joigneaux à *L'Homme libre*, feuille clandestine, destinée à stimuler le zèle de la Société des Saisons[6]. Il était en même temps dessinateur[7]. — Cordonnier lui aussi, et ensuite employé au gaz, Savary[8], ancien membre des sociétés secrètes, propageait des doctrines communistes; il avait collaboré au *Bon sens*[9] dès 1832, puis à *La Fraternité* et au *Journal du Peuple*[10]. — Les horlogers Lehrner[11] et Simard[12], le tailleur Legré[13], l'épicier Pelvillain[14] et d'autres membres nombreux des anciennes sociétés secrètes, dévoués à Blanqui[15], faisaient également partie du club.

---

1. Cf. la profession de foi de Flotte (*Sentinelle des Clubs*, 2 avril).
2. *Courrier français*, 10 mars.
3. *Id.*
4. Lucas, *ouv. cité*, p. 215 : De La Hodde, *Hist. des sociétés secrètes*, p. 230. Un rapport du préfet de police le dit concierge, 4, rue Boucher et cordonnier (*Commission d'enquête*, t. II, p. 187).
5. De La Hodde, *ouv. cité*, p. 230.
6. *Id.*, p. 230.
7. Procès de Bourges, audience du 22 mars, déposition de Fomberteaux, dessinateur, membre de la Société républicaine centrale ; *Affiches rouges*, p. 114-115, profession de foi du citoyen Eugène Fomberteaux, dessinateur.
8. Lucas, *ouvr. cité*, p. 216.
9. Bouton, *Profils rév.*, p. 27.
10. Il fut aux élections d'avril l'un des candidats présentés par les délégués du Luxembourg.
11. Procès de Bourges, audience du 22 mars.
12. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 55, et *Profils rév.*, p. 151.
13. *Courrier français*, 28 février ; Procès de Bourges, audience du 22 mars ; Lucas, *op. cit.*, p. 212.
14. *Courrier français*, 10 mars.
15. Loroué (*Assemblée nationale*, 28 avril (édit. du soir); *Représentant du Peuple*, 3 mai), Parent, N. Parfait, Javelot, Béraud, H. Celliez, Huillery, Considère, Béasse, Dufour, Bonnay, A. Thomas, Bazin, Culot, etc... (*Courrier français*, 28 février et 10 mars). Les noms que donne Lucas (*ouvr. cité*, p. 212) des membres qui assistèrent à la première séance du club sont les mêmes (sauf deux — Loroué et Hippolyte — qui manquent dans la liste de Lucas) et sont publiés dans le même ordre que ceux des anciens membres des sociétés secrètes qui signèrent une protestation contre la publication du document Taschereau (*Gazette des Tribunaux*, 14 avril) : il y a donc tout lieu de croire que la liste de Lucas est copiée sur cette liste de signa-

Fondé le 21 mars, près de quatre semaines après la Société républicaine centrale, le club de la Révolution eut tout de suite un autre aspect. Les plus notables républicains de la veille s'y réunirent, attirés par Barbès, auquel la plupart d'entre eux étaient unis par des liens d'amitié. Tandis qu'on trouvait au club de Blanqui le personnel obscur des anciennes sociétés secrètes, le club de la Révolution garda pendant toute son existence le caractère d'une réunion d'hommes politiques éminents, la plupart personnages officiels, commissaires du Gouvernement ou représentants du peuple.

Parmi les commissaires du Gouvernement qui firent partie du club de la Révolution[1], on voyait des hommes comme Martin-Bernard[2], qui avait dirigé avec Barbès et Blanqui les sociétés secrètes[3] et joué un rôle important dans les luttes contre la monarchie ; Emmanuel Arago[4], républicain notoire de la veille, fils du membre du Gouvernement provisoire ; l'ardent journaliste Delescluze[5] ; Berryer-Fontaine[6], l'ancien membre du comité de la Société des Droits de l'Homme ; Marc Dufraisse[7], un des vice-présidents du club, avocat originaire de la Dordogne, qui s'était signalé sous la Restauration par ses opinions et son activité républicaines[8] et avait déjà ex-

---

tures, et l'on ne peut se fonder sur le témoignage de Lucas pour croire que ces anciens membres des sociétés secrètes assistèrent à la première séance du club.

1. Il ne faut pas confondre Aimé Baune, membre du club de la Révolution (*Vraie République*, 17 juin), avec Eugène Baune, de *La Réforme*, qui fut commissaire du Gouvernement dans les départements du Rhône et de la Loire.

2. *Commune de Paris*, 24 mars.

3. De La Hodde, *Hist. des soc. secrètes*, p. 198.

4. *Travail*, n° du 13 au 15 juin.

5. Robin, *Hist. de la Révol. franç. de 1848*, t. II, p. 78.

6. *Commune de Paris*, 24 mars.

7. *Id.*, 24, 25, 27 mars ; *Vraie République*, 29 mars.

8. Lorsqu'il était encore étudiant, il fonda notamment, avec Lhéritier, l'Association des écoles qui demandait la destruction de l'Université ; il fut l'un des défenseurs des accusés du procès d'Avril.

primé alors des idées socialistes[1]; son frère Numa Dufraisse[2], vieux républicain comme lui, dont la nomination comme commissaire du Gouvernement dans la Dordogne provoqua des troubles[3]; Bonnias[4] qui avait joué un rôle dans le parti républicain sous la monarchie[5] et qui fut en 1848, pendant très peu de temps, préfet du Gard[6].

De nombreux représentants furent membres du club[7]. Les plus illustres étaient : Proudhon et Pierre Leroux, qui prirent

1. Il publia, comme membre de la Société des Droits de l'Homme, une brochure sur l'*Association des Travailleurs*, [Paris, s. d.], in-8°, 4 p. (Bibl. nat., Lb[51], 2034) où il se déclarait partisan de l'association coopérative et où il soutenait qu'il y a antagonisme entre les intérêts des classes ouvrière et bourgeoise. « Si le Gouvernement, au lieu de prendre en main la cause de l'ouvrier et du prolétaire, trouve plus simple et plus commode d'intervenir brutalement contre vous avec la brette du sergent de ville ou de vous faire charger par ses gendarmes, dit Dufraisse aux ouvriers, c'est parce que les intérêts du Gouvernement et des bourgeois qu'il représente et qu'il défend sont opposés aux vôtres. » Et plus loin il ajoutait, exprimant une idée qui a fait depuis la fortune que l'on sait : « Quand le peuple sera bien convaincu qu'il ne trouvera d'amélioration que dans l'exercice de sa souveraineté, alors, un jour, un beau jour, tous les prolétaires feront grève pour revendiquer leurs droits d'homme et de citoyen. »

2. *Commune de Paris*, 24 mars ; *Travail*, 28 mai.

3. Numa Dufraisse avait été nommé, en même temps que le citoyen Dulac, en remplacement de Dusolier, qui ne s'était pas montré assez révolutionnaire. Dusolier refusa de reconnaître les pouvoirs des nouveaux commissaires, et le conseil municipal de Périgueux envoya une députation à Ledru-Rollin pour demander leur rappel ; d'autre part, Dufraisse et Dulac vinrent alors s'expliquer devant Ledru-Rollin, qui, tout en louant leur conduite, suspendit provisoirement les pouvoirs des trois commissaires, envoya un commissaire général pour faire une enquête et rétablir l'ordre, et bientôt nomma de nouveaux commissaires. Numa Dufraisse fut envoyé dans les Pyrénées-Orientales. (Cf. *Commune de Paris*, 20 et 28 mars, 10 avril ; *Constitutionnel*, 24 mars ; *Populaire*, 26 mars ; *Assemblée nationale*, 30 mars, etc.)

4. *Commune de Paris*, 27 mars ; *Vraie République*, 29 mars et 6 avril.

5. Il avait été l'un des condamnés du procès des Quinze, et l'un des signataires du programme du *Journal du Peuple* de 1842.

6. Mêlé à des troubles locaux, il fut vite révoqué. Ses titres de membre des clubs de Blanqui et de Barbès, ses rapports avec les clubs du département du Gard, ses tendances communistes, furent dénoncés à la Commission d'enquête comme autant d'accusations portées contre lui (*Commission d'enquête*, t. III, p. 48-49).

7. Emmanuel Arago, Martin-Bernard étaient aussi représentants du peuple.

une part active aux travaux de l'assemblée[1]; Étienne Arago[2], l'un des fondateurs de *La Réforme*, qui fut en 1848 directeur des postes; Th. Bac[3], qui sous la monarchie avait servi la cause républicaine comme avocat; Amédée Bruys[4], connu dans le département de Saône-et-Loire sous le nom de « Bruys le Républicain »; Fargin-Fayolle[5]; Greppo[6], ouvrier tisseur de Lyon qui avait participé aux insurrections de 1831 et de 1834; Claude Pelletier[7], le propagateur des idées de Pierre Leroux; Buvignier[8], l'ami de Ledru-Rollin et de Caussidière[9].

Parmi les membres du club de la Révolution, on comptait: deux consuls, Lamieussens[10], membre du bureau du club, l'un

---

1. Proudhon fut membre du comité d'élaboration pour un manifeste politique et social (*Commune de Paris*, 24 mars, et *Vraie République*, 29 mars). Pierre Leroux exposa sa doctrine au club dans un long discours (*Vraie République*, 14 avril) et fut membre du bureau (*Id.*, 26 avril).

2. Frère du membre du Gouvernement provisoire. Il avait été d'abord auteur dramatique et directeur du Vaudeville. Il était lié depuis longtemps avec Barbès. — *Commune de Paris*, 24 et 25 mars; *Vraie République*, 29 mars et 26 avril.

3. *Travail*, n[os] des 4 au 6, et 13 au 15 juin.

4. *Id.*, n° du 11 au 13 juin.

5. *Id.*

6. *Id.* — Il protesta en mai 1848 contre l'arrestation de Barbès, d'Albert et de Courtais (*Vraie République*, 20 mai).

7. *Travail*, n° du 11 au 13 juin. — Bouton (*Profils rév.*, p. 59-60) semble dire qu'il fut successivement cuisinier et typographe.

8. *Travail*, n° du 11 au 13 juin. — Cf. Bouilly, *Notice sur les deux frères Buvignier*, dans *La Révolution de 1848*, t. II, 1905-1906, p. 89-96. Il s'agit ici d'Isidore Buvignier, le représentant (cf. *Travail*, n° du 13 au 15 juin).

9. *Le Travail* (n° du 13 au 15 juin) cite Ledru-Rollin et Caussidière parmi les représentants du peuple, membres du club de la Révolution. Mais Ledru-Rollin, répondant à un rédacteur de *La Patrie*, qui prétendait qu'il faisait partie du club de la Démocratie militante, déclara formellement n'appartenir à aucun club (Lettre au rédacteur de *La Patrie*, publiée dans différents journaux, notamment dans *Le Représentant du Peuple*, 22 juin). De même, Caussidière (*Mémoires*, t. II, p. 197-198) dit qu'il visita pour la première fois les clubs lorsqu'il posa sa candidature aux élections du 4 juin; il se peut cependant qu'il ait fait partie quelques jours plus tard du club de la Révolution. Il est d'autant moins possible de conclure que les dénégations de Ledru-Rollin et de Caussidière s'expliquent par le désir de ne pas se compromettre.

10. *Commune de Paris*, 24 mars; *Vraie République*, 29 mars, 6 et 26 avril; *Travail*, n° du 13 au 15 juin et comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.

des fondateurs de la Société républicaine du faubourg Saint-Denis, qui avait été l'un des principaux lieutenants des sociétés secrètes[1], et Landolphe[2], ancien membre de la Société des Droits de l'Homme ; — un gouverneur de château, Raisant[3], un des vice-présidents du club, gouverneur du château du Raincy, puis du Luxembourg (après le refus de Barbès d'accepter ce poste), qui avait été l'un des seconds de Barbès, de Blanqui et de Martin-Bernard à la Société des Saisons[4] ; — des membres de la municipalité du XIIe arrondissement[5] et des officiers de la 12e légion, dont Barbès était colonel ; tels étaient Gornet[6], médecin, maire du XIIe arrondissement, Bocquet[7], adjoint au maire et capitaine de la 12e légion, Laugier[8], avocat et homme de lettres, membre de la Commission des récompenses nationales et commandant de la 12e légion.

Quelques membres du club, non pourvus de situations officielles, avaient cependant de la réputation et de l'influence : tels des journalistes qui avaient ardemment combattu la monarchie, comme Ribeyrolles[9] et Dupoty[10].

D'autres membres, moins connus peut-être, jouèrent cepen-

---

1. De La Hodde, *op. cit.*, p. 199 ; Bouton, *Profils rév.*, p. 46.

2. *Travail*, n° du 13 au 15 juin et comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*. — Blanqui s'exprime ainsi à son sujet : « Landolphe, ce vertueux citoyen, ce respectable personnage, s'est fait gratifier par certaines amitiés toutes puissantes d'une place de consul à La Guayra, place dont il touchait bravement les honoraires (émoluments) à Paris, en échange de ses diatribes et de ses calomnies contre la bête noire du jour : le citoyen Blanqui. Il fallait bien payer le consulat en invectives d'abord, puis en monnaie plus utile, en bonnes délations, bien gonflées de ce venin qui tue. » (Manuscrits, liasse I A, chemise 8, feuillet 5, n° 89, janvier 1849.)

3. *Vraie République*, 29 mars, 6 et 26 avril et comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.

4. De La Hodde, *op. cit.*, p. 199.

5. Cet arrondissement correspondait à peu près au Ve arrondissement actuel.

6. *Commune de Paris*, 24 mars ; *Vraie République*, 29 mars.

7. Cf. les comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.

8. *Commune de Paris*, 26 mars ; Bouton, *Profils rév.*, p. 147-148.

9. Ribeyrolles était membre de la commission de surveillance et du comité de publicité du club de la Révolution (*Commune de Paris*, 26 mars ; *Vraie République*, 29 mars).

10. Robin, *Hist. de la Rév. franç. de 1848*, t. II, p. 78.

dant un rôle actif dans le mouvement politique de 1848 : tels étaient Thoré, Sobrier, Longepied, Napoléon Lebon. Th. Thoré [1], qui avait été avocat, puis substitut, était surtout connu comme critique d'art [2] et comme homme politique [3]. Il dirigea en 1848 *La Vraie République.* — Sobrier [4], lui aussi républicain militant de la veille, s'installa, le 24 février, avec Caussidière, à la préfecture de police, mais l'abandonna bientôt pour fonder *La Commune de Paris.* Dans les bureaux du journal logé 16 rue de Rivoli dans un hôtel de l'ancienne liste civile, il établit un poste de Montagnards, fit venir des armes et des munitions, grâce à l'intervention de Lamartine [5], et tint des conciliabules politiques ; le Club des clubs, le Comité agricole et le Comité centralisateur s'y installèrent successivement. La maison passait pour une succursale de la préfecture de police [6] ; aussi était-elle redoutée, et, le 15 mai au soir, la garde nationale se rendit tout de suite chez Sobrier et y saisit de nombreux papiers [7]. Sobrier était fort exalté ; c'était une nature bizarre et complexe ; Lamartine l'appréciait et se servait volontiers de lui [8]. — Influent lui aussi, mais peut-être moins que

---

1. *Commune de Paris*, 24 et 27 mars ; *Vraie République*, 29 mars, 6 et 26 avril.

2. Après 1857, ses critiques parurent sous le pseudonyme de Bürger. Ses articles de critique étaient déjà alors fort appréciés.

3. Sa brochure, *La vérité sur le parti démocratique* (Paris, 1840, in-8°, 40 p., Bibl. nat., Lb[51], 3141) est fort curieuse. Thoré avait essayé de fonder un journal, *La Démocratie ;* mais il avait échoué faute de capitaux (De La Hodde, *op. cit.*, p. 398).

4. *Commune de Paris*, 24 et 25 mars ; *Vraie République*, 29 mars.

5. *Commission d'enquête,* t. Ier, dépositions de Caussidière, p. 143 et 255, de Fr. Arago, p. 227, de Mme Coullot, p. 264, de Huet, p. 295 ; Procès de Bourges, dépositions de Mme Coullot, de Huet, de Fr. Arago, audiences des 15, 16 et 17 mars ; Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 177 et suiv. ; Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 197-198, etc.

6. *Commission d'enquête*, t. Ier, dépositions de Fr. Arago, p. 227, de Bertrand, juge d'instruction, p. 237 ; Procès de Bourges, audience du 20 mars, déposition de Recurt et démenti de Sobrier ; Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 179, etc.

7. Notamment des projets de décrets qui sont l'un des documents principaux trouvés contre les accusés du 15 mai. Cf. Procès de Bourges, acte d'accusation (audience du 7 mars), *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 65-66, rapport du juge d'instruction, etc.

8. Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848,* t. II. p. 196 et suiv.

Sobrier, Longepied [1], vieux républicain, fit partie, au club de la Révolution, de divers comités, et fut notamment délégué au Club des clubs, dont il devint président. Il consacra alors toute son activité à ce club central. — Napoléon Lebon [2], qui avait joué sous la monarchie un rôle important dans la Société des Droits de l'Homme, se fit connaître lui aussi en 1848, moins par sa participation aux travaux du club de la Révolution que par son rôle au Club des clubs et au club des Droits de l'Homme, qu'il dirigea avec Villain.

Telles étaient les personnalités les plus importantes du club de la Révolution. Au second plan se trouvaient des hommes comme Cahaigne [3], républicain de la veille, collaborateur de Sobrier à la préfecture de police et à *La Commune de Paris*; Gadon [4], lui aussi membre des sociétés secrètes, décoré de Juillet, adjoint à la Commission des récompenses nationales en 1848, vice-président du club des Hommes libres, mais surtout membre actif du Club des clubs; Bianchi [5], ancien militaire, négociant [6], administrateur de *La Vraie République*; Lechallier [7], ancien membre des sociétés secrètes, courtier d'assurances, que Bouton [8] appelle une « doublure » de Sobrier et qui fut membre du bureau du club; Langlois, l'ami de Proudhon [9]; Millière [10], avocat, sorti du peuple [11] et activement mêlé au

1. *Commune de Paris*, 24 mars; *Vraie République*, 29 mars; et comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.
2. *Commune de Paris*, 24 mars; *Vraie République*, 29 mars.
3. *Id.*
4. *Commune de Paris*, 27 mars; *Vraie République*, 29 mars.
5. *Vraie République*, 29 mars et 6 et 26 avril.
6. *Vraie République*, 10 avril.
7. *Id.*, 29 mars et 6 et 26 avril.
8. *Profils rév.*, p. 42.
9. Langlois, membre du club de la Révolution (cf. les comptes rendus des séances dans *Le Travail*), semble bien avoir été l'ami de Proudhon. L'un des signataires de l'adresse du club à Barbès (*Représentant du Peuple*, 17 juin) est en effet J. Langlois : or l'ami de Proudhon s'appelait Amédée-Jérôme Langlois.
10. Cf. les comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.
11. Fils d'un ouvrier tonnelier, il commença tard ses études et ne débuta au barreau qu'en 1847.

mouvement révolutionnaire[1]; Chilmann[2], qui, sous la monarchie, avait été un des chefs des sociétés secrètes[3], et qui, dans les premiers temps qui suivirent la Révolution de Février, semble avoir surtout joué un rôle à la Société des Droits de l'Homme[4]; Lambert[5], économiste, qui fit partie du Club des clubs, du Comité centralisateur et fonda le club de l'Institut oratoire; Thomassin[6], républicain de la veille, l'un des commissaires fondateurs du banquet du peuple en juin; les rédacteurs du journal *Le Travail*, Dambel[7], Maillard[8], membres de la Société républicaine du faubourg Saint-Denis, et le premier gérant du *Travail*, et Dangelliers[9] rédacteur à *La Réforme*, d'abord membre du bureau de la Société républicaine centrale: d'autres encore, De Flotte, Fulgence Girard, Savary, autrefois membres du club de Blanqui, Kersausie, autrefois membre du club des Amis du Peuple. le docteur Baudin, ancien président du club de l'Avenir, ne vinrent au club de la Révolution qu'en juin[10], quand les réunions dont ils faisaient auparavant partie, eurent disparu.

Les membres dont nous avons parlé ne constituaient pas tout le personnel des clubs de Barbès et de Blanqui. Il y en avait beaucoup d'autres, dont les noms ne nous sont pas parvenus, et, sur le chiffre même des membres, nous en sommes réduits

---

1. Il collabora au *Courrier français*, au *Peuple Constituant* et fut membre de la Société républicaine centrale.

2. *Commune de Paris*, 27 mars; *Vraie République*, 29 mars, et comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.

3. De La Hodde, *ouv. cité*, p. 146, 166, etc.

4. Cf. les comptes rendus des séances de ce club dans *La Commune de Paris*. Cependant, le nom de Chilmann figure parmi les membres de comités du club de la Révolution dès la fin de mars (*Vraie République*, 29 mars).

5. *Travail*, n° du 14 au 16 juin; *Voix des Clubs*, 23 mars; *Commune de Paris*, 9 avril et 14 mai.

6. *Travail*, n° du 11 au 13 juin.

7. Cf. les comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*. Il signait parfois: E. Adam Bel (*Travail*, 30, 31 mai, etc.).

8. *Voix des Clubs*, 25 mars; *Vraie République*, 29 mars; et comptes rendus des séances du club dans *Le Travail*.

9. *Travail*, 28 mai; *Représentant du Peuple*, 17 juin.

10. Cf. les comptes rendus publiés par *Le Travail*.

aux approximations ; en effet, les listes manquent[1] ; et les chiffres donnés par les journaux ne sont pas sûrs ; d'ailleurs ils se rapportent au public présent à une séance, et non à l'ensemble des membres de la société[2].

D'après les journaux, lors de sa troisième séance, la Société républicaine centrale était composée d'environ 1.000 citoyens[3]. Lors de la quatrième séance, « le vaste local de la salle Valentino suffisait à peine à contenir la grande affluence de citoyens qui venaient prendre part aux discussions et aux délibérations de l'assemblée[4]. » Deux jours plus tard, 1.200 personnes auraient assisté à la séance[5]. Le 22 avril, il y en eut 1.000, dit le bureau du club[6], le 29, 3.000, dit un spectateur[7]. D'autres fois, il semble n'y avoir eu que 500 membres présents[8].

Au club de la Révolution, si nous en croyons *La Vraie République*[9], « la grande salle des Batailles du Palais-National, où ont lieu les séances, est beaucoup trop petite pour contenir la foule de citoyens qui y affluent ». Parfois, il y aurait eu jusqu'à 3 ou 4.000 personnes[10]. Après le 15 mai, ce nombre diminue ; c'est « en présence de 3 ou 400 membres et de quelques

---

1. Des registres où étaient consignés les noms des membres ont existé au moins à la Société républicaine centrale (cf. *Constitutionnel*, 20 mai, lettre de Blanqui ; Procès de Bourges, audience du 13 mars, déclaration de Blanqui) ; mais nous ne possédons que les deux listes publiées le 28 février et le 10 mars par *Le Courrier français*.

2. Quant aux femmes, bien que Blanqui fût disposé à leur accorder un rôle politique (cf. le discours qu'il prononça à son club au sujet d'un banquet, dans *La République*, 31 mars), elles ne semblent avoir été admises à la Société républicaine centrale que parmi les auditeurs. — La proposition d'admettre des femmes, présentée au club de la Révolution, y fut accueillie avec sympathie, mais on se borna à la renvoyer à une commission d'examen (*Réforme*, 7 mai).

3. *Courrier français* et *Presse*, 29 février.

4. *Courrier français*, 2 mars.

5. *Courrier français*, 5 mars.

6. *Assemblée nationale*, 28 avril (édit. du soir), réponse du bureau aux accusations portés par ce journal contre le club.

7. Lettre anonyme publiée par *L'Assemblée nationale*, 3 mai.

8. Protestation des membres (*National*, 12 avril).

9. Numéro du 13 avril.

10. *Vraie République*, 14 avril, et 19 mai, séance du 14.

visiteurs placés dans les galeries » qu'a lieu la réouverture du club [1], composé désormais de 5 à 600 membres [2].

Ces chiffres permettent de croire que le public des clubs de Barbès et de Blanqui, sans être peut-être aussi nombreux que celui des clubs de Cabet [3] et de Raspail [4], était cependant assez grand pour que le club exerçât une influence appréciable.

IV

Au lendemain de la Révolution, les clubs s'installèrent partout [5] : boutique, église, salle d'école ou de théâtre, tout local leur était bon. La question du lieu de réunion fut pour les clubs un problème difficile. S'installer dans un édifice public, c'était réaliser une économie ; mais l'occupation d'un local de ce genre gardait toujours un caractère précaire. D'un autre côté, il était souvent difficile de trouver une salle à louer, et les clubs étaient parfois obligés de décommander leurs réunions parce que les salles sur lesquelles ils comptaient étaient déjà louées [6]. Les sociétés populaires se trouvaient donc dépendre de la bonne volonté des propriétaires [7].

---

1. *Réforme*, 27 mai (édit. du matin).
2. *Travail*, 30 mai.
3. D'après *Le Populaire* (4 et 12 mars, etc.), 4.000 citoyens et 1.000 citoyennes assistaient aux réunions de la Société fraternelle centrale.
4. Le club de Raspail paraît avoir rassemblé d'ordinaire environ 5.000 hommes et 1.000 femmes (cf. notre article sur *Le club de Raspail en 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. V, 1908-1909, p. 595).
5. Pour la topographie de Paris en 1848, nous avons consulté l'ouvrage de Félix et Louis Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, Paris, 1844-49, 2 vol. gr. in-8°.
6. Cf. *Réforme*, 2 avril et 18 juin (édit. du matin), réunions des habitants du Lot et des Détenus politiques décommandées pour ce motif.
7. Le propriétaire de la salle Valentino refusa, à la suite du 16 avril, de louer sa salle à Cabet (*Réforme*, 18 avril). « Tout propriétaire qui avait une pièce vide fondait un club ; il se ménageait ainsi une influence et s'assurait un loyer », dit Reybaud, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, Bruxelles, 1848, 7 vol. in-12, t. II, p. 71.

C'est dans une salle de bal, celle du Prado [1], qu'eut lieu la première séance de la Société républicaine centrale. Dès le lendemain [2], elle se transporta à la salle du Tivoli d'hiver, 45, rue de Grenelle Saint-Honoré ; elle n'y resta que quelques jours [3], et chercha bientôt un local définitif. Le trésorier, Léopold Graffin, fit de nombreuses démarches pour en trouver un [4] ; la quatrième et la cinquième séances eurent lieu dans la salle Valentino [5] ; mais il semble que ce n'était là qu'un local provisoire, car la Société s'entendit alors avec Caussidière pour obtenir l'église de l'Assomption ; les membres y furent convoqués le 3 mars. Le matin de la réunion, Caussidière retira l'autorisation [6], le curé de la Madeleine ayant fait observer que cette église était livrée au culte. Il était trop tard pour prévenir les membres : une affiche fut posée à la porte [7] ; elle excita un vif mécontentement. On envoya un délégué chez le curé : ce délégué revint portant une lettre de Caussidière, qui maintenait le refus d'ouvrir l'église, mais accordait au club l'ancienne chapelle Saint-Hyacinthe. La Société républicaine centrale se conforma à cet ordre, montrant ainsi, dit *Le Courrier français* [8], « tout le respect qu'elle veut porter à la loi : et la Société républicaine centrale a noblement inauguré ses réunions dans la salle Saint-Hyacinthe en montrant qu'elle n'entend porter aucune atteinte à la liberté des cultes ». C'est donc dans l'ancienne chapelle Saint-Hyacinthe, rue Saint-Honoré, dans la cour de l'Assomption, que le club de Blanqui convoqua

1. Lucas, *op. cit.*, p. 208 ; Bouton, *La Patrie en danger*, p. 40 et 53 ; *Affiches rouges*, p. 35, etc. — D'après V. Pierre (*Histoire de la République de 1848*, t. I[er], p. 66), cette salle était située entre la rue de Constantine et la rue de la Barillerie

2. *Courrier français* et *Démocratie pacifique*, 26 et 27 février ; *Presse*, numéro du 25 au 29 février.

3. *Courrier français*, 29 février, 1[er] mars. — La Société républicaine centrale est cependant appelée alors par un journal : club de la rue de Grenelle Saint-Honoré (*République*, 2 mars).

4. *Démocratie pacifique*, 1[er] mars.

5. *Courrier français*, 2 mars.

6. *Id.*, 4 mars.

7. *Murailles révolutionnaires*, t. I[er], p. 273.

8. Numéro du 4 mars.

désormais ses adhérents. Mais ce ne fut que temporairement, et bientôt[1] la Société se transporta au Conservatoire de musique, rue Bergère, dans la salle des Menus-Plaisirs. C'est dans cette salle de théâtre que le club tint désormais et définitivement ses séances.

Mais le fait même de se réunir dans un édifice public fit contester le droit des membres du bureau à tenir des séances secrètes. C'est ainsi que, le jeudi 6 avril, des membres de la Société, s'étant présentés « munis de cartes, pour lesquelles ils avaient payé la rétribution mensuelle du mois d'avril, au club de la Société républicaine, tenant ses séances, tous les soirs, rue Bergère, au Conservatoire de musique, propriété nationale », et l'entrée leur en ayant été refusée, « par le motif que la réunion était secrète, que la Société s'occupait de la formation de son bureau, et que la précédente séance avait été troublée par les auditeurs », ces membres protestèrent, et déclarèrent « qu'il n'appartient à personne de disposer exclusivement d'une propriété nationale qui est à tous, dont l'usage et la jouissance doivent servir à tous, et que cette jouissance ne peut être érigée en monopole au profit de tels ou tels citoyens..., que ce monopole est d'autant plus injuste qu'aucune rétribution n'est payée pour la salle du Conservatoire ; qu'ainsi l'État est frustré d'un revenu qui devrait lui être acquis[2] ».

Le club de la Révolution eut une existence plus vagabonde encore que la Société républicaine centrale. Comme elle, il s'ouvrit[3] dans une salle de bal, la salle du bal ou du théâtre Molière[4] dans le quartier Saint-Martin. De là, il se transporta au Palais-National, ancien Palais-Royal, dans la salle des

---

1. Nous n'avons pu trouver la date exacte de l'installation de la Société républicaine centrale au Conservatoire de musique ; elle était certainement chose faite le 9 mars (cf. *Courrier français*, 9 mars).

2. *National*, 12 avril.

3. *Commune de Paris*, 24 mars ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 225.

4. La salle Molière est « une ancienne salle de spectacle transformée en salle de bal » (Procès de Bourges, audience du 22 mars, déposition de Grambert, propriétaire).

Batailles, où nous le trouvons installé dès le 29 mars [1]. Il y resta longtemps, et c'est cette salle qu'on considère habituellement comme le local véritable du club de Barbès. Mais, au début de mai, on commença à retirer aux clubs les salles des monuments publics, et le club de la Révolution dut émigrer à la salle des Spectacles-concerts située au bazar Bonne-Nouvelle [2]. Après le 15 mai, la réouverture du club eut lieu 45, rue de Grenelle Saint-Honoré, salle de la Redoute (Tivoli d'hiver) [3] ; le club y tint trois séances [4] : mais, dans cette salle louée pour la soirée, il n'était pas chez lui, et lorsque, le 28 mai, le bureau du club invita les présidents des autres clubs démocratiques à tenir une réunion, c'est chez un membre du club, le citoyen Furet, 54, rue de la République, ci-devant rue Rambuteau, qu'il les convia [5] ; le 2 juin [6], le club se transporta dans la salle Montesquieu, où il resta jusqu'à sa disparition, lors de l'insurrection de juin.

Cette salle était fréquemment louée par les différents clubs [7]. C'était d'ailleurs le cas pour la plupart des salles ; les salles Valentino, de la Redoute, du bal Molière, du Prado, des Spectacles-concerts étaient alternativement louées par les clubs de Barbès, de Blanqui et par d'autres réunions ; même les locaux publics qu'occupèrent ces assemblées furent aussi concédés à d'autres réunions [8].

---

1. *Commune de Paris*, 29 mars.
2. *Vraie République*, 8 mai ; *Messager*, 12 mai.
3. *Réforme*, 27 mai (édit. du matin) ; *Travail*, 28 mai.
4. Séances des 25, 28 et 30 mai, *Travail*, 28, 30 mai et 1er juin.
5. *Vraie République*, 28 mai.
6. *Travail*, n° du 4 au 6 juin.
7. Ce fut notamment le lieu de réunion du club des Amis du peuple, club de Raspail.
8. Au Conservatoire de musique, nous voyons, par exemple, se réunir les délégués du Comité électoral démocratique du XIVe arrondissement (*National*, 21 mars), les artistes dramatiques de province (*National*, 29 mars). L'assemblée générale des Suisses se réunit (*Presse*, 2 avril) au Palais-National, qui était aussi le siège central de la Société des Droits de l'Homme (cf. *Commission d'enquête*, t. II, p. 86-93, et Procès de Bourges, audience du 21 mars, déposition de Gazotte de Montfleury, gouverneur du Palais-National).

Quelles que soient les vicissitudes dont la recherche d'une salle ait été l'occasion pour ces deux clubs, ils occupèrent cependant toujours, on le voit, des locaux situés dans les quartiers les plus centraux et les plus populeux de Paris. Il ne pouvait guère en être autrement pour des clubs socialistes.

V

La Société républicaine centrale tenait séance tous les soirs à huit heures, excepté le dimanche, où il semble qu'elle se réunissait, tout au moins dans les premiers temps, à deux heures de l'après-midi [1]; au début, en effet, son activité était si grande qu'elle n'interrompait pas ses séances le dimanche [2]. Mais au commencement d'avril, elle décida de ne plus siéger que les jours de semaine [3].

Le club de la Révolution se réunit trois fois par semaine en juin, les mardi, vendredi et samedi. Aux autres époques, les lacunes que présentent les informations des journaux, ne nous permettent pas de nous rendre compte avec précision du nombre des séances. Nous savons seulement que le club se proposa, au début, de se réunir tous les deux jours [4], puis, en mai, voulut se réunir tous les jours [5], et que, à la suite du 15 mai, il demeura fermé jusqu'au 25 mai [6]. Les séances avaient lieu le soir vers huit heures, et se prolongeaient en général jusque vers onze heures [7].

---

1. *Démocratie pacifique*, 27 février; *Courrier français*, 27 février et 5 mars.
2. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. III, p. 337, séance du 12 mars; *Courrier français*, 28 mars.
3. *Courrier français*, 3 avril.
4. *Commune de Paris*, 29 mars.
5. *Vraie République*, 3 mai.
6. *Réforme*, 27 mai (édit. du matin); *Travail*, 28 mai.
7. Cf. les comptes rendus publiés par *Le Travail*.

VI

Quelle fut l'organisation des deux groupements ? Peut-être le mot d'organisation n'est-il pas en l'espèce le mot juste, car, en fait, les clubs de Blanqui et de Barbès ne s'organisèrent pas.

La Société républicaine centrale adopta bien dès la troisième séance un règlement [1] ; mais les comptes rendus des séances n'en mentionnent jamais l'observation et les formalités respectées par le club semblent avoir été rares.

Blanqui présidait presque toujours, semble-t-il, les séances [2]. Cependant, il arrivait qu'on nommât d'office un citoyen pour présider la réunion [3], ce qui montre que l'on ne se préoccupait guère à l'avance d'assurer la tenue des séances.

De même, les membres du bureau signaient les adresses, les présentaient au Gouvernement, mais ne se préoccupaient guère d'organiser l'activité du club. Si nous en croyons *La Voix des Clubs* [4], « l'absence souvent répétée des principaux membres du bureau fait qu'il n'y a jamais d'ordre du jour de préparé. Il s'ensuit que chaque orateur exprime les idées qui l'impressionnent le plus ; les travaux du club ne présentent aucun ensemble, ne conduisent à aucun vote, et l'assemblée tout entière passe son temps à produire et à écouter de vaines déclamations [5]. » Sans doute l'anarchie n'était-elle pas toujours aussi grande ; mais il est certain que le club n'essaya pas de s'organiser en vue d'un travail efficace ; ainsi il ne nomma pas de comités.

---

1. *Courrier français*, 9 mars. — Le texte de ce règlement ne semble pas avoir été publié.

2. Sauf pendant une courte période, après la publication du document Taschereau.

3. *Voix des Clubs*, 24 mars, compte rendu de la séance du 22.

4. Numéro du 24 mars, compte rendu de la séance du 22.

5. Le 26 mars, *La Voix des Clubs* (compte rendu de la séance du 23) faisait remarquer de nouveau l'absence d'ordre du jour, et déclarait que, tant que le bureau ne serait pas composé d'hommes ayant le loisir de s'occuper des travaux du club, on ne pourrait espérer voir régner le calme et la dignité dans l'assemblée.

pas de commissions chargées des travaux ou de l'examen des propositions.

Ce désordre, cette absence d'organisation devaient certes nuire à l'activité du club ; et les quelques formalités observées par la Société républicaine centrale n'étaient guère capables de remédier à cette anarchie.

On distinguait les membres affiliés et les simples auditeurs, les uns prenant part aux discussions et au vote, les autres se bornant à écouter[1]. Pour recevoir une carte de membre du club, il fallait s'inscrire sur les registres d'affiliation et se faire recommander par deux personnes[2]. Pour transformer cette carte rouge en une carte de membre titulaire, il fallait se présenter, accompagné de deux membres déjà reçus, aux bureaux du *Courrier français*, et y signer sa profession de foi[3].

Les orateurs et les spectateurs ne se tenaient pas dans les mêmes parties de la salle. « L'auditoire se compose des membres du club placés au parquet de la salle et de simples spectateurs assis dans les galeries », dit le bureau[4]. Aussi le public manifestait-il dans les différentes parties de la salle des opinions diverses. « Mon club était partagé, dit Blanqui[5] ; le parterre se composait d'hommes appartenant à l'opinion la plus avancée, les loges étaient composées d'hommes plus modérés. » C'était en effet dans les loges que venaient assister aux séances les bourgeois avides d'émotions qu'attirait le renom d'excentricité et de

1. Une carte d'entrée à la Société républicaine centrale porte ces mots : « La parole est interdite au porteur de cette carte. » (*Murailles révolutionnaires*, t. II, p. 73.)

2. *Courrier français*, 9 et 10 mars.

3. *Courrier français*, 28 mars. — Contrairement à l'affirmation de Ph. Audebrand (*Souvenirs*, p. 250) qui prétend que ces formalités disparurent bientôt et que l'on se contenta de faire payer une rétribution à l'entrée, il ressort d'une protestation des membres du club (*National*, 12 avril) qu'il fallait payer une rétribution mensuelle pour recevoir même une carte d'auditeur. Pour les auditeurs, comme pour les sociétaires, le minimum de la cotisation était de 1 franc ; beaucoup de membres payaient 5 francs (*National*, 12 avril).

4. Réponse à des membres qui se plaignent d'avoir été exclus d'une séance secrète (*National*, 13 avril).

5. Procès de Bourges, audience du 13 mars.

violence de la Société républicaine centrale [1] ; on louait les places d'avance [2], et l'affluence était telle qu'il fallait faire queue pour entrer. Les orateurs pour parler se tenaient à droite sur la scène, tandis qu'à gauche était la table recouverte d'un tapis vert autour de laquelle se plaçaient les membres du bureau [3]. Outre ces séances publiques, il y en avait quelquefois de secrètes [4].

Au club de la Révolution, dès la deuxième séance [5], le bureau présenta un projet de règlement provisoire qui fut adopté, mais qui ne fut pas appliqué [6]. Ce n'est qu'en juin qu'on résolut de le mettre en vigueur, après l'avoir modifié [7] ; mais à ce moment le club disparut [8], avant que rien de définitif eût été décidé. Ce projet de règlement ne saurait donc nous renseigner sur ce que fut la vie du club [9], et nous sommes assez mal informés sur l'organisation des séances.

Nous savons cependant que, dès la première séance [10], on adopta un mode d'affiliation offrant des garanties : tout candidat devait être présenté par deux membres et admis à l'unani-

---

1. Stern, *Hist. de la Rév. de 1848*, t. II, p. 128-129 ; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 87.
2. Procès de Bourges, audience du 14 mars, déclaration de Blanqui lors de la déposition de Herlot ; Lucas, *op. cit.*, p. 216.
3. Lucas, *op. cit.*, p. 216.
4. Cf. protestation des membres du club (*National*, 12 avril), réponse du bureau (*National*, 13 avril), et Procès de Bourges, audience du 13 mars, déposition d'Altroff et déclaration de Blanqui, audience du 14 mars, déposition de Herlot, employé aux Menus-Plaisirs.
5. Séance du 23 mars (*Commune de Paris*, 25 mars).
6. Cf. les déclarations de Longepied fils dans la séance du 2 juin (*Travail*, n° du 4 au 6 juin).
7. Cf. les séances des 2, 3, 13 et 16 juin (*Travail*, n°s des 4 au 6, 6 au 8, 14 au 16, et 18 au 21 juin).
8. La dernière séance semble avoir eu lieu le 17 juin.
9. Sans doute n'était-ce point le projet de règlement provisoire adopté le 23 mars, mais le texte modifié en juin par le comité de rédaction, que publia *Le Travail* (n° du 14 au 16 juin). Quel qu'il soit, ce projet ne fut pas appliqué. Nous ne chercherons donc pas à le résumer ici. On peut cependant remarquer le souci qui s'y manifeste de respecter dans l'organisation du club le principe de l'élection, et de combattre celui de l'inamovibilité et du cumul des charges, toutes préoccupations conformes à l'esprit démocratique.
10. Séance du 21 mars (*Commune de Paris*, 24 mars).

mité[1]. Les séances étaient tantôt publiques et tantôt secrètes[2]. Lors de la réouverture du club après le 15 mai[3], le citoyen Landolphe demanda à l'assemblée si elle désirait admettre le public. « Pour mon compte, dit-il, je ne vois pas pourquoi notre séance ne serait pas publique ; nous n'avons nul intérêt à nous cacher. Le club de la Révolution ne conspire pas ni n'a jamais conspiré. Vous devez comprendre quelle importance j'attache à ce que ce fait soit bien établi. Je vous propose donc de laisser au public libre accès dans les tribunes[4]. »

Barbès ne présidait pas régulièrement les séances ; et, de même qu'il signa seulement au même titre que d'autres démocrates l'appel qui convoquait à la première réunion du club[5], il ne prononça pas le discours d'ouverture[6], laissant ainsi aux hommes politiques notoires qui faisaient partie de l'assemblée un rôle à jouer.

Le club de la Révolution nomma des comités[7] et des commissions[8]; mais leur rôle ne semble guère avoir été important[9].

VII

La terreur inspirée à la bourgeoisie par la Société républicaine centrale paraît avoir causé bien des exagérations, dans

---

1. Ces garanties furent jugées insuffisantes par certains membres (cf. séance du 17 juin, *Travail*, n° du 21 au 23 juin), mais, sur l'observation d'un secrétaire que le nouveau règlement présenterait un système mieux entendu, on passa à l'ordre du jour.

2. Cf. *Réforme*, 2 mai : « Ce soir, mardi, séance publique au club de la Révolution », et *Réforme*, 3 mai : « Aujourd'hui mercredi 3 mai, le club de la Révolution se réunira en comité de famille. Ses membres seront seuls admis. »

3. Séance du 25 mai (*Travail*, 28 mai).

4. L'assemblée, d'abord indécise, adopta cette proposition.

5. *Commune de Paris*, 18 mars.

6. *Commune de Paris*, 24 mars (séance du 21).

7. *Vraie République*, 29 mars.

8. Cf. notamment *La Réforme* (3 et 7 mai), *Le Travail* (30 mai, 4 au 6 juin, etc.).

9. Nous n'avons trouvé qu'un seul rapport présenté au club de la Révolution par une de ses commissions (cf. ci-après, p. 163, note 3).

l'opinion répandue au sujet du caractère des séances du club de Blanqui.

L'Assemblée nationale contribua à faire naître ces légendes; elle fit paraître une série d'informations[1] destinées à montrer la violence de ce club, et déclara notamment que Blanqui demandait le rétablissement de la guillotine. Le fait fut démenti par Blanqui et aucun des comptes rendus que nous possédons ne justifie cette accusation. Il semble d'ailleurs que Blanqui présidait avec modération et impartialité[2]; les discussions du club étaient sérieuses[3]. Mais l'énergie avec laquelle la Société républicaine centrale poursuivait la réalisation de réformes sociales effrayait la bourgeoisie, et l'aspect des séances augmentait ses craintes. Elle voyait avec appréhension les Montagnards qui remplissaient au club l'office de gardes municipaux[4], et tremblait lors des délibérations tumultueuses. Les orateurs de la Société républicaine centrale discutaient en effet avec violence, avec passion, ils se précipitaient et se heurtaient à la tribune, s'arrachaient la parole, s'interrompaient l'un l'autre; les auditeurs mêmes se mêlaient à la discussion. « Cette partie de la séance a été remplie de murmures et de cris », dit un compte rendu[5]; puis c'est une triple salve d'applaudissements qui interrompt les orateurs. Un autre jour[6], « une discussion très vive s'engage sur la candidature du citoyen Crémieux... Le nom du citoyen Garnier-Pagès soulève un

---

1. Numéros des 25 et 28 avril (édit. du soir) et des 1er et 3 mai.

2. Procès de Bourges, audience du 13 mars, déposition d'Altroff, audience du 23 mars, dépositions de Mme Guarin de Vitry et du témoin Julian. Le 15 mai, *La Presse* dit que Blanqui a été dépassé par ses adhérents.

3. Les comptes rendus des séances que nous possédons en font foi; à ce sujet, d'ailleurs, une déposition faite au procès de Bourges est significative. Le président ayant demandé au témoin Julian s'il était simple curieux ou affilié au club, celui-ci répondit : « Voyant des préventions contre le club, je m'y suis rendu d'abord pendant quinze jours comme auditeur; puis, voyant que mes préventions n'étaient pas fondées, j'ai pris une carte d'associé. » (Procès de Bourges, audience du 23 mars.)

4. Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 215-216; Procès de Bourges, audience du 13 mars, déclaration de Blanqui en réponse à la déposition d'Altroff.

5. *Voix des Clubs*, 17 mars.

6. *Courrier français*, 28 mars.

grand tumulte. On vote sur sa candidature. La première épreuve est déclarée douteuse. La séance est levée sans vote : une grande agitation règne dans l'assemblée. » Le 16 avril [1], un orateur ayant dit que ceux qui criaient « A bas le communisme ! » ne faisaient que dissimuler leur intention de crier : « A bas la République ! », on protesta du fond de la salle, et un jeune homme s'étant fait remarquer par des cris de : « Vive la République ! A bas le communisme ! », les commissaires du club le prirent par le bras et voulurent malgré lui l'entraîner à la tribune pour s'expliquer ; des républicains qui connaissaient ce jeune homme prirent sa défense, dirent que le règne de la violence était passé et firent respecter la liberté de l'imprudent protestataire.

De tels faits étaient saisis avec empressement par les ennemis des clubs socialistes qui se plaisaient ensuite à dire que la vie de tout protestataire était menacée à la Société républicaine centrale [2]. Blanqui lui-même avoua que les auditeurs qui se permettaient de siffler étaient mis à la porte, mais, ajoutait-il, « sans mauvais traitements qui pussent mettre leur vie ou leur santé en danger [3] ».

Ce qui est certain, c'est que le désordre et la confusion étaient extrêmes. Le 17 mars [4], comme l'on discutait sur l'ajournement des élections, un orateur ayant dit : « Pourquoi alors êtes-vous peureux? car vous n'êtes que peureux », l'orateur fut interrompu par des murmures, et le compte rendu ajoute : « Un autre citoyen lui succède et nous n'en pouvons transcrire que cette phrase : « La manifestation faite hier par les gardes « nationaux, n'était pas pacifique : elle avait une pensée ca- « chée. » Le tumulte continue, et le citoyen Rastour parvient à se faire entendre... Le citoyen Bonnelier demande la parole :

1. *Commune de Paris*, 19 avril, compte rendu emprunté à *L'Union*, du 18.
2. Cf. *L'Assemblée nationale*, 25 et 28 avril ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 218 ; Maxime Du Camp, *Souvenirs*, p. 125.
3. Procès de Bourges, audience du 13 mars, déclaration de Blanqui en réponse à la déposition d'Altroff.
4. *Voix des Clubs*, 19 mars.

« Je veux vous parler des préliminaires des élections de l'As-« semblée nationale, je veux dire des élections de la garde « nationale. » (*Interruption. Assez ! assez !*) Ces interruptions, nées de l'impatience des assistants, qui regardent la question des élections comme définitivement tranchée, excitent l'impatience du bureau qui rappelle l'orateur à la question. » Dans cette même séance, le tumulte recommença bientôt. Un orateur, le citoyen Daniel, fut rappelé à la question ; puis une motion du citoyen Folley fut accueillie par de nouvelles interruptions, si bien qu'un auditeur voulut d'une tribune faire une motion demandant « que l'ordre fût observé pour éviter les discussions en l'air ; le citoyen Blanqui, président, avec cette présence d'esprit qui lui est particulière, le rappela à l'ordre en lui disant que sa motion était d'autant plus juste qu'il en donnait lui-même les preuves à l'appui ».

L'activité du club, déjà compromise par le défaut d'organisation, était encore troublée par ce désordre : il arrivait que le bureau, ne pouvant rétablir l'ordre, démissionnât et fût remplacé par un autre bureau tout aussi impuissant[1] ; on se séparait sans avoir pu s'entendre sur le vote[2] ; on entonnait le *Chant du départ* à la nouvelle que des nations étrangères étaient en révolution [3], on applaudissait, murmurait, criait, sifflait, trépignait[4].

Le club de la Révolution, moins agité, fut cependant, lui aussi, le théâtre de scènes tumultueuses.

Dès la deuxième séance, le citoyen Marc Dufraisse « adjure l'auditoire d'observer le silence, de s'abstenir de prendre part

1. *Liberté*, 10 avril.
2. *Courrier français*, 28 mars.
3. Séances des 20 et 23 mars (*Voix des Clubs*, 22 et 26 mars).
4. Après l'apparition du document Taschereau, notamment, l'agitation fut grande (cf. *Commune de Paris*, 3 avril ; *Sentinelle des Clubs*, 5 avril). Mais, d'autres fois, sans qu'aucune circonstance exceptionnelle le motivât, le tumulte régnait dans l'assemblée (cf. *Voix des Clubs*, 17 et 24 mars). C'est sur ces interruptions que se fondait le bureau pour interdire parfois l'accès de la réunion aux auditeurs (cf. *National*, 12 avril, protestation des membres).

aux discussions du club, de s'interdire toute manifestation approbative ou improbative, et de ne point troubler le calme et la dignité des délibérations de l'assemblée [1] ». Il semble donc que la première séance avait été tumultueuse, et pourtant on n'avait pas abordé de questions brûlantes.

C'est surtout après le 15 mai que nous voyons se manifester l'agitation au cours des séances, sans doute parce que les comptes rendus plus abondants que nous possédons pour cette époque évoquent mieux la vie du club, peut-être aussi parce que, devenu plus énergique, le club était devenu aussi plus violent.

Le 25 mai [2], un membre s'écria : « Il n'y a qu'une seule voie de salut, c'est la bataille ; ce n'est qu'avec nos fusils que nous sauverons la République. » Interrompu par des cris, l'orateur se vit rappelé à l'ordre.

Souvent les comptes rendus signalent des rumeurs dans l'assemblée [3]. Deux fois, une fois en avril [4] et une fois en juin [5], le club expulsa des membres dont la conduite politique lui semblait inadmissible. Et non seulement des incidents troublaient ainsi les séances, mais les discussions étaient désordonnées. Après avoir longuement discuté au sujet des élections, le 28 mai, l'assemblée voulut dresser une liste de candidats, bien que beaucoup de membres fussent déjà partis. « Aussitôt, dit le compte rendu [6], une confusion générale s'est déclarée ; un brouhaha digne des plus beaux jours de l'ancienne Chambre des députés s'est établi dans toute la salle. Après avoir voté une liste complète, l'assemblée s'est déjugée par un deuxième vote. Du reste, 50 sociétaires à peine ont pris part à ce vote. Je ne pense pas, ajoute l'auteur du compte rendu, qu'une société composée de 5 à 600 membres, accepte comme définitive une liste composée par une telle minorité. »

---

1. *Commune de Paris*, 25 mars, compte rendu de la séance du 23.
2. *Travail*, 28 mai.
3. *Travail*, nos des 4 au 6 juin (séance du 2), 6 au 8 juin (séance du 3), etc.
4. *Commune de Paris*, 13 avril, expulsion de Bouton.
5. *Travail*, n° du 6 au 8 juin, séance du 3, expulsion de Delaire.
6. *Travail*, 30 mai.

Ces quelques renseignements, les seuls que nous ayons pu recueillir sur l'aspect des séances du club de la Révolution, ne suffisent point pour nous faire une idée exacte de la physionomie de la réunion ; ils permettent cependant de voir que le club de Barbès, comme celui de Blanqui, ne sut pas organiser ses séances avec ordre et méthode.

Aussi, malgré le talent et la valeur de beaucoup d'entre eux, les membres de ces clubs ne faisaient-ils que prononcer des discours plus intéressants qu'efficaces : c'est qu'ils n'avaient point l'habitude des réunions publiques. Tandis que dans la première Révolution, le club des Jacobins avait dû son influence à sa forte organisation, les hommes de 1848, jetés dans la politique au lendemain des journées de Février sans qu'aucune éducation antérieure les y préparât, improvisèrent des réunions qu'ils animèrent de leur enthousiasme, mais auxquelles ils ne surent donner ni programme politique ni organisation véritable, et qui se bornèrent à être des tribunes populaires, sans parvenir à jouer le rôle décisif qui pouvait leur sembler destiné.

CHAPITRE II

DU 25 FÉVRIER AU 17 MARS

I. L'affaire du drapeau rouge. — II. Les rapports de la Société républicaine centrale et du Gouvernement jusqu'au 17 mars. — III. Le 17 mars.

I[1]

A son arrivée à Paris le 24 au soir, Blanqui, que la prison avait retenu loin de Paris pendant que s'accomplissaient les événements, trouva le Gouvernement constitué. Mais c'était un Gouvernement provisoire, né d'une révolution, et sans force, au milieu de l'agitation persistante.

Dès le 25 février, il semble que l'émeute va renaître. De nombreux citoyens, qu'avait déjà inquiétés la lenteur du Gouvernement à proclamer la République, vinrent en tumulte réclamer à l'Hôtel de Ville l'adoption du drapeau rouge[2]. Lamartine les apaisa un instant en leur faisant sa fameuse réponse : « Le drapeau tricolore a fait le tour du monde, tandis que le dra-

---

1. C'est une question fort difficile à démêler que celle du rôle joué par Blanqui et son club dans l'affaire du drapeau rouge. Nous nous trouvons en effet en présence de nombreux témoignages contradictoires, parmi lesquels il est d'autant moins aisé de démêler la vérité, qu'ils ne sont pas contemporains : Bouton, *La Patrie en danger au 25 février 1848, conspiration du drapeau rouge*, Paris, 1850 ; Lucas, *Clubs et clubistes*, Paris, 1851 (p. 211 et suiv.) ; *Affiches rouges*, Paris, 1851 (p. 35 et suiv.) ; Delvau, *Histoire de la Révolution de Février*, Paris, 1850 (p. 309 et suiv.) ; Fulgence Girard, *Le premier pas de la réaction*, dans *Les Veillées du Peuple* (Bibl. nat., L c², 2091), mars 1850 (p. 108 et suiv.) ; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 110-111.

2. Le récit le plus sûr des manifestations faites à l'Hôtel de Ville pour obtenir le drapeau rouge est celui de Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 56 et suiv.

peau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, trempé dans le sang du peuple [1] », et, pour consacrer sa victoire, le Gouvernement publia immédiatement une proclamation et un décret par lesquels le coq gaulois et les trois couleurs étaient désignés comme emblèmes officiels [2]. Mais le lendemain la foule revint à l'Hôtel de Ville, arborant des drapeaux rouges, renouvelant sa demande de la veille. Le Gouvernement résolut la question par un compromis : les couleurs tricolores furent maintenues, et la hampe du drapeau s'orna d'une rosette rouge que devaient également porter les représentants de l'autorité [3]. Cette concession apaisa le tumulte ; le drapeau tricolore triomphait.

Mais le danger avait été réel, l'émeute proche ; et certes l'occasion était belle pour tenter un coup de main. Des ambitions déçues, l'espoir d'une révolution plus radicale ou seulement le désir de profiter de l'insurrection étaient des mobiles suffisants pour décider des partisans hardis de l'émeute, qui auraient ensuite entraîné la foule au nom du drapeau rouge. Ce serait mal connaître Blanqui que de croire qu'il ne songea pas à profiter de l'occasion qui s'offrait de tenter un coup de main.

Le 25 février [4], à l'heure même où Lamartine luttait à l'Hôtel

1. *Constitutionnel*, 26 février.
2. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. III, p. 63-64 ; *Réforme* et *National*, 26 février.
3. Déclaration du 26 février (*Moniteur*, 27 février).
4. On a parfois cru que c'est le 26 que fut discutée par Blanqui et ses amis la question du drapeau rouge (notamment Lucas, Bouton, dans ses *Profils rév.*, p. 135, et Garnier-Pagès). Mais Blanqui, arrivé le 24 à Paris (cf. sa *Réponse à Taschereau*), n'aurait pas attendu jusqu'au 26 et laissé ainsi s'apaiser l'exaltation révolutionnaire, avant de chercher à organiser l'émeute; la proclamation affichée par lui en réponse au discours de Lamartine prouve d'ailleurs que c'est le 25 que Blanqui et ses amis songèrent à s'insurger contre le Gouvernement au nom du drapeau rouge.

L'erreur provient de la confusion qui s'est établie entre deux réunions distinctes ; l'une, où Blanqui et ses amis discutèrent les chances de l'émeute, fut tenue le soir au Prado (cf. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 40, 53, 59 et 61 ; Delvau, *op. cit.*, p. 310 et 320 ; Lucas, *op. cit.*, p. 208 et 212 ; F. Girard, *op. cit.*, p. 108 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. III, p. 110) ; l'autre, tenue à deux heures de l'après-midi dans la salle du Tivoli d'hiver, 45, rue de Grenelle Saint-Honoré (cf. *Courrier français* et *Démocratie pacifique*, 26 et 27 février), est la banale séance d'ouverture du club. La première, séance de conspiration et par là même secrète, ne fut connue que bien plus tard,

de Ville contre une multitude passionnée, Blanqui s'entretenait du côté du Palais-Royal avec quelques amis qui s'étaient spontanément réunis autour de lui [1]. Ils commentaient amèrement l'attitude du nouveau Gouvernement et exprimaient leurs rancunes et leurs colères.

Vers quatre heures, un ami arrive de l'Hôtel de Ville : c'est Vilcoq. Il a vu la foule irritée demander le drapeau rouge, il a entendu Lamartine lui opposer un refus formel, et par son discours éloquent réussir à lui faire abandonner ses revendications. A cette nouvelle, Blanqui voit l'imminence du péril ; il faut agir, arracher le pouvoir aux hommes du *National ;* l'inaction est impossible, après ce défi porté à la Révolution. A l'instant, il faut le relever. La réponse de Blanqui et de ses amis [2] est un manifeste énergique. Elle fut affichée sur les murs de Paris et était ainsi conçue :

Au Gouvernement provisoire.

Les combattants républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du Gouvernement provisoire qui rétablit le coq gaulois et le drapeau tricolore.

Le drapeau tricolore, inauguré par Louis XVI, a été illustré par la première République et par l'Empire : il a été déshonoré par Louis-Philippe.

---

et c'est alors que différents auteurs la confondirent avec la séance d'ouverture du 26.

Il est certain que la conspiration du drapeau rouge n'est pas une légende inventée en 1850 et en 1851 pour discréditer les républicains ; car non seulement d'anciens agents de la police (Lucas, Bouton), mais aussi des amis de Blanqui (F. Girard, Delvau, dont le récit est fait aussi dans un esprit favorable à Blanqui) l'ont racontée. D'ailleurs la proclamation affichée par Blanqui en réponse au discours de Lamartine, et qui est le seul document contemporain que nous possédions au sujet de la participation de Blanqui à l'affaire du drapeau rouge, en même temps qu'elle permet de préciser avec certitude la date de la réunion du Prado, donne leur valeur aux récits postérieurs de cette séance.

1. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 35.

2. Selon Bouton (*La Patrie en danger*, p. 39) et l'éditeur des *Murailles révolutionnaires* (t. II, p. 107), elle fut dictée par Blanqui ; selon l'éditeur des *Affiches rouges* (p. 36), Blanqui l'écrivit ; selon Lucas (*Clubs et clubistes*, p. 213), elle avait été rédigée par Lacambre.

Nous ne sommes plus d'ailleurs ni de l'Empire, ni de la première République.

Le peuple a arboré la couleur rouge sur les barricades de 1848. Qu'on ne cherche point à la flétrir.

Elle n'est rouge que du sang généreux versé par le peuple et par la garde nationale.

Elle flotte étincelante sur Paris ; elle doit être maintenue.

Le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon[1].

C'était déjà une menace, presque une déclaration de guerre ; cependant Blanqui hésitait.

Il donna rendez-vous à ses amis pour le soir au Prado, en armes[2] : puis, resté seul avec Bouton et Vilcoq, il résolut de se rendre à la préfecture de police et à l'Hôtel de Ville, pour sonder les intentions du Gouvernement, et, au cas où la lutte lui semblerait nécessaire, s'assurer des alliés.

Mais, auparavant, il voulut voir Raspail. Sans doute considérait-il ce chef révolutionnaire, qui plus tard devait prendre son parti quand tous l'abandonnèrent, comme l'homme politique le plus capable d'assurer avec lui le triomphe de la Révolution. Bouton l'en dissuada ; Raspail, affirmait-il, ne voulait rien avoir à faire avec le Gouvernement. « Voyons Caussidière, alors », dit Blanqui[3].

La préfecture de police constituait comme un avant-poste du Gouvernement. Blanqui voulait savoir, avant de s'engager, s'il ne trouverait pas là des auxiliaires possibles, si, entre le préfet et le Gouvernement, quelque dissentiment n'existait point déjà qui eût rangé Caussidière du côté des mécontents et donné ainsi à ceux-ci une entrée dans la place[4].

---

1. Cette affiche, reproduite par Delvau, Lucas, Bouton, F. Girard, est insérée dans les *Murailles révolutionnaires,* t. Ier, p. 67, et t. II, p. 107, la seconde fois avec cette variante : « Le peuple victorieux ne doit pas amener son pavillon. »

2. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 40.

3. *Id.*, p. 43.

4. *Id.*, p. 44. « Ce que nous cherchions c'était le défaut de la cuirasse, la plaie secrète du Gouvernement provisoire. »

Le désaccord existait en effet déjà. Caussidière, désireux de conserver sa situation, mais peu disposé à se soumettre à un pouvoir moins révolutionnaire que lui, hésitait, offrait sa démission, puis refusait de se retirer, et, sans se décider pour l'adhésion ou la révolte, semblait attendre les événements[1].

C'est dans cet état d'esprit que le trouva Blanqui. Mais Caussidière, habile et cauteleux, n'était pas homme à s'engager avant que le sort de la partie se dessinât. Il éluda prudemment la question. « Je ne veux entendre parler de rien, dit-il à Blanqui. Tiens ! voilà ma démission[2]. » Faux-fuyant, ou indécision réelle, Blanqui ne put en obtenir davantage. Il se rendit alors à l'Hôtel de Ville[3] ; ses deux compagnons demeurèrent en bas ; il monta seul.

Un accueil froid l'attendait. Blanqui à l'Hôtel de Ville, c'était un revenant qui se dressait devant les nouveaux élus pour leur demander une partie de ce pouvoir dont ils entendaient demeurer seuls les maîtres[4]. Ils firent comprendre au nouveau venu que l'on avait compté sans lui et qu'il n'avait qu'à se retirer. Et cependant c'est désappointé[5], mais encore irrésolu, que Blanqui s'en allait. entretenant sans doute un dernier espoir.

De là une attitude qui semble contradictoire : langage amer et résolu quand il s'adresse aux hommes de l'Hôtel de Ville, paroles pacificatrices quand il parle à ses amis. Blanqui ne croit point qu'un obstacle irréductible le sépare du Gouvernement ; toute collaboration n'est pas encore impossible. Il faut donc

---

1. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 67.

2. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 44. Bouton ajoute qu'Albert était là et voulait aussi donner sa démission. Caussidière parle lui aussi de ce projet d'Albert (Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, p. 90) ; mais il dit qu'Albert lui en parla à l'Hôtel de Ville. Quant à ses propres projets de démission, non seulement Caussidière n'en parle pas, mais encore il prétend avoir essayé de dissuader Albert de démissionner.

3. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 48-49 ; Delvau, *Hist. de la Rév. de Février*, p. 322 ; Blanqui, *Réponse à Taschereau*.

4. « J'arrive le 24, tout éperdu de la joie du triomphe. Quel accueil glacial ! On dirait un spectre qui s'est dressé tout à coup devant les nouveaux maîtres... » Blanqui, *Réponse à Taschereau*.

5. Delvau, *Hist. de la Rév. de Février*, p. 322 ; Bouton, *La Patrie en danger*, p. 49.

parler aux gouvernants un langage rude, qui secoue leur torpeur et les entraîne dans la voie socialiste. Au contraire, des partisans prêts à l'émeute, il s'agit d'obtenir une trêve, un répit.

Cependant c'est avec une grande amertume que Blanqui, en quittant l'Hôtel de Ville, témoignait à deux anciens chefs du parti démocratique, devenus des hauts fonctionnaires du pouvoir nouveau, l'impression qu'il remportait de son entrevue avec le Gouvernement et de l'attitude de celui-ci [1] : « Voilà donc la comédie de 1830 qui recommence... Aujourd'hui c'est le drapeau qu'on renverse, demain ce sera le principe ; on proscrit l'image en attendant qu'on puisse proscrire la réalité. » Et comme ses interlocuteurs prétextaient le désir du Gouvernement de ne point causer d'effroi, Blanqui reprit : « Ainsi, c'est par prudence,... tranchons le mot, c'est par peur [2]... A quel titre pouvez-vous donc commander la confiance, si vous commencez par avoir peur de vos principes ? — Tu exagères les choses ; ce n'est là qu'une concession à d'ombrageuses susceptibilités. — Les concessions vous tueront. On ne transige que sur des droits

1. Cette conversation est rapportée par F. Girard (*op. cit.*, p. 111-112). Th. Silvestre (*L.-A. Blanqui, étude historique,* Paris, 1862, in-8°. Ne consiste que dans les pièces justificatives, paginées 301-505 (Bibl. nat., Réserve, Ln[27], 26628), p. 331-334) la cite dans son ouvrage qui devait être apprécié par Blanqui, puisque nous en trouvons des épreuves avec quelques corrections dans les papiers de celui-ci (manuscrits, liasse VIII, chemise 4). Les propos rapportés par F. Girard offrent d'ailleurs une grande analogie avec des fragments de la *Réponse* de Blanqui au document Taschereau. La seule objection qu'on puisse faire au récit de F. Girard, c'est de prêter à Blanqui, le 25 février, des opinions qu'il n'exprima peut-être aussi nettement que le 14 avril (date de la *Réponse à Taschereau*). Sans doute faut-il donc faire quelques réserves au sujet de cette conversation ; mais les idées exprimées sont bien blanquistes, et il n'est nullement invraisemblable que Blanqui les ait exprimées le 25 février, sous une forme peut-être moins catégorique. On ne saurait considérer le témoignage de Blanqui dans la *Réponse à Taschereau*, sur son attitude à l'égard du Gouvernement, le 25, et celui de F. Girard, comme deux témoignages indépendants ; très probablement, c'est par Blanqui lui-même que F. Girard fut informé ; mais c'est là une raison de plus pour ne point négliger son témoignage.

2. Cette idée de la peur a été, depuis, fréquemment exprimée par Blanqui ; cf. notamment, dans ses manuscrits (liasse VII, chemise 1, 1re sous-chemise, sous-chemise (2e série), cahier G, p. 18-21), des pages écrites sur la peur du Gouvernement provisoire en février ; cf. aussi (manuscrits, liasse VII, chemise 3) une lettre à Maillard, datée du 5 juin 1852.

douteux ou compromis. Douteriez-vous de la puissance ou de la légitimité des nôtres? Alors, retirez-vous. Les révolutions veulent des hommes qui aient foi en elles ; douter de leur triomphe, c'est déjà les trahir. C'est par la logique et l'audace qu'on les réalise et qu'on les sauve. Si vous en manquez, vos ennemis en auront pour vous ; ils ne verront qu'une chose dans vos faiblesses : la mesure de leur force, et leur courage se relèvera en raison directe de votre timidité. — Ainsi, tu nous prophétises déjà des malheurs? — Je ne les prophétise pas, je les prévois : c'est assez simple pour qu'il ne faille pas d'autre sortilège que la raison. Comment! vous ne voyez point que ce sont les premiers pas qui déterminent la route où vous vous engagez : qu'il s'agit de décider si vous êtes pour la République égalitaire ou pour le constitutionnalisme bourgeois ; qu'aujourd'hui vous êtes maîtres, complètement maîtres de la situation ; que, dans huit jours, la décision que vous prenez sera irrévocable, que vous vous prononciez pour le peuple ou contre lui?... Si vous êtes pour le peuple, soyez sans craintes ; prouvez-lui que la République est un Gouvernement bienfaisant, en réalisant immédiatement son bonheur. Investissez-le de tous ses droits, assurez son existence... Si vous n'entrez pas dans cette voie, — et vous venez de vous en éloigner, — vous vous jetez dans celle des abîmes... »

Les sombres prophéties de Blanqui éveillèrent des craintes chez ses interlocuteurs : « Je le vois, tu te sépares de nous, lui dit l'un d'eux. — Tu oublies, répondit Blanqui, que tu m'as toujours reproché de m'isoler des chefs de parti.... Je fais ce que j'ai toujours fait ; je ne me mets pas à la suite des personnes, mais bien à la suite des principes ; je marche avec le peuple. — Je veux dire que tu te rejettes dans l'opposition. — Je le crains. Cela du reste dépendra de vos actes. Allez en avant, vous aurez tout mon concours ; si au contraire vous voulez reculer... vous me trouverez là pour vous couper la route du passé[1]... —

1. Dans la *Réponse à Taschereau*, Blanqui s'exprime ainsi : « Aussi, dès le 25, le citoyen Recurt me dit : « Vous voulez nous renverser? — Non, « mais vous barrer la route en arrière. »

Ainsi, c'est décidé, tu nous quittes ? — Je vais fonder un club. »

Cependant Blanqui hésitait et ne se décidait pas à organiser l'insurrection. C'est qu'il espérait encore être appelé pacifiquement au pouvoir. Son attitude jusqu'au 31 mars montre que jusque-là il ne crut pas tout accord impossible : et, à défaut de la bonne volonté des gouvernants, il pouvait croire que les éléments violents allaient prévaloir et qu'un mouvement populaire le porterait au Gouvernement.

Mais, surtout, il n'était pas sûr de ses forces ; il ne croyait pas le succès certain. Trouverait-on un appui suffisant pour un second mouvement populaire ? Blanqui ne voulut pas s'en assurer ; il n'osa pas tenter l'épreuve. Il fit cependant un dernier effort ; il retourna à la préfecture. Cette fois, il vit que Caussidière était décidé à ne pas se compromettre. Irrité et déçu, voyant les républicains s'engager dans une voie qui répondait si peu à ses espérances, Blanqui s'écria alors : « Au lieu de compromettre la Révolution par des concessions de principes, retirez-vous[1]. » Malgré cette apostrophe énergique, il sortit vaincu de la préfecture ; et, quand il rejoignit ses amis au Prado, où il s'était longtemps fait attendre, il avait renoncé à organiser tout mouvement.

Une longue attente avait permis aux membres de la réunion de manifester leurs intentions ; elle avait aussi exalté leurs colères. Le citoyen Crousse présidait en l'absence de Blanqui ; près de lui, Lacambre, Dezamy, les deux Fomberteaux, Collet, Grandmesnil, Simard, Delente, Caunes, Laviron, Feuillâtre, et d'autres encore, conspirateurs de la veille, compagnons de Blanqui[2]. L'animation était extrême ; les propositions se croisaient, se heurtaient : chacun exprimait son mécontentement ou ses projets.

1. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 53.

2. Bouton, *op. cit.*, p. 55 ; F. Girard, *op. cit.*, p. 108 ; Delvau, *op. cit.*, p. 311. La liste que donne Lucas (*op. cit.*, p. 212) des membres présents à la séance ne saurait être considérée comme exacte, ainsi que nous l'avons déjà vu (cf. ci-avant, p. 17, note 15), bien que Lucas prétende avoir assisté à la séance. Bouton vint également à la séance (*op. cit.*, p. 54 ; Delvau, *op. cit.*, p. 311), mais n'arriva qu'avec Vilcoq et Blanqui.

C'est alors sans doute que Martin (de Strasbourg) se rendit au Prado, envoyé par le Gouvernement pour apaiser une réunion dont de vagues rumeurs indiquaient le caractère menaçant[1]. L'assemblée, à son arrivée, n'était pas encore nombreuse ; une quarantaine de personnes seulement se trouvaient réunies. Martin (de Strasbourg) essaya de combattre leur irritation ; sans doute y réussit-il momentanément[2], et, tandis qu'il s'en retournait, satisfait de son succès, au Prado la délibération reprenait, et les colères s'exaltaient à nouveau après cette courte trêve.

C'est par des paroles violentes que Crousse avait ouvert la séance[3] : « Nous représentons la République et la Révolution ; nous sommes tous d'anciens détenus politiques. La cause pour laquelle nous avons cent fois risqué notre vie et notre liberté triomphe ; c'est à nous de diriger la République que nous avons faite. Si nous ne nous emparons pas du pouvoir dans ce premier moment d'hésitation qui nous le livre, il nous échappe à jamais. » Et, montrant le drapeau rouge « tombé à la voix de Lamartine, un poëte royaliste hier, et qui, aujourd'hui, vient de se réveiller républicain », et le pouvoir aux mains des hommes du *National*, « qui perdront la République si nous les laissons faire », il conclut en disant : « Il faut la sauver en nous mettant à leur place. » S'emparer du pouvoir à la faveur de la nuit, ce fut une proposition adoptée avec enthousiasme par ces conspirateurs accoutumés aux coups de main. L'heure était propice. Le Gouvernement, à peine installé,

---

1. Cf. Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. III, p. 110-111), qui dit que Martin (de Strasbourg), envoyé par le Gouvernement, parvint à apaiser la réunion du Prado. F. Girard (*op. cit.*, p. 108) confirme le témoignage de Garnier-Pagès au sujet de la présence de Martin (de Strasbourg) au Prado, mais il attribue à la démarche de celui-ci un caractère séditieux tout à fait invraisemblable.

2. On ne saurait en effet admettre que Martin (de Strasbourg) apaisa définitivement l'irritation de l'assemblée, car Bouton, Delvau, Lucas (qui serait heureux de pouvoir attribuer à Martin (de Strasbourg) une influence pacificatrice dont il accorde bien malgré lui le mérite à Blanqui) reconnaissent tous trois que c'est Blanqui qui pacifia le club.

3. Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 213.

n'avait pu encore organiser de défense; Paris, encore en pleine révolution, s'inclinerait devant le fait accompli.

L'aspect de la salle était saisissant : quatre à cinq cents hommes s'y trouvaient réunis[1], délibérant en armes, au son des crosses de fusils qui frappaient les dalles ; les cris et les applaudissements soulignaient les motions violentes, et les bonnets rouges parsemaient la salle. Au milieu du tumulte et des imprécations, tous les regards tournés vers la porte guettaient l'arrivée de Blanqui. Il parut enfin ; les paroles décisives qui allaient enflammer toutes les audaces et décider le combat, l'assemblée les attendait, frémissante.

« La France n'est pas républicaine, dit Blanqui[2], la révolution qui vient de s'accomplir est une surprise heureuse, rien de plus. Si nous voulons aujourd'hui porter au pouvoir des noms compromis aux yeux de la bourgeoisie par des condamnations politiques, la province aura peur ; elle se souviendra de la Terreur et de la Convention, et rappellera peut-être le roi fugitif. La garde nationale elle-même n'a été que notre complice involontaire ; elle est composée de boutiquiers peureux qui demain pourraient bien défaire ce qu'ils ont laissé faire hier aux cris de : Vive la République !... Abandonnez les hommes de l'Hôtel de Ville à leur impuissance : leur faiblesse est le signe certain de leur chute. Ils ont entre leurs mains un pouvoir éphémère ; nous, nous avons le peuple et les clubs où nous l'organiserons révolutionnairement, comme jadis les Jacobins l'organisèrent. Sachons attendre quelques jours encore, et la Révolution nous appartiendra ! Si nous nous emparons du pouvoir par un audacieux coup de main, comme des voleurs au milieu des ténèbres de la nuit, qui nous répondra de la durée de notre puissance ? Au-dessous de nous, n'y aura-t-il pas des hommes énergiques et ambitieux qui brûleront de nous remplacer par de semblables moyens ? Ce qu'il nous faut, à nous, c'est le peuple immense, les faubourgs insurgés, un

1. Bouton, *La Patrie en danger*, p. 56 ; Delvau, *Hist. de la Rév. de Février*, p. 320.

2. Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 214.

nouveau 10 Août. Nous aurons au moins le prestige de la force révolutionnaire. » Dernière phrase destinée sans doute à consoler de la déception éprouvée.

La déception était grande, en effet ; les compagnons de Blanqui ne s'attendaient guère à le voir reculer ainsi. Rien ne faisait prévoir une telle attitude. Si nous en croyons non seulement Bouton [1], qui, en déclarant le succès certain, cherche à se montrer ardent révolutionnaire, mais encore Delvau [2] et Lucas [3] — qui va jusqu'à dire : « Blanqui nous sauva » —, Blanqui avait la toute puissance, le sort de Paris et du Gouvernement était dans sa main. Sans doute est-ce l'expérience de mai, et surtout de juin, qui fit ainsi voir plus tard aux contemporains l'insurrection imminente le 25 février et Paris prêt à se soulever au premier signal ; le danger était peut-être moins grand qu'on ne s'est plu à le dire. Mais, ce qui est certain, c'est que Blanqui recula. Il opposa aux hasards d'un coup de main les chances qu'il croyait avoir d'être porté au pouvoir par le développement normal de la Révolution ; il préféra ne point établir tout de suite par la violence une République socialiste, mais plutôt exercer une surveillance attentive qui maintiendrait le Gouvernement dans la voie révolutionnaire et ferait de Blanqui une puissance avec laquelle les hommes de l'Hôtel de Ville seraient obligés de compter, et qu'ils seraient peut-être même un jour obligés de s'associer.

Aussi, Blanqui parla-t-il longuement à l'assemblée frémissante de colère [4], ne livrant, comme toujours, de ses mobiles, que ce qu'il jugeait opportun d'expliquer, et sachant cependant ainsi apaiser les passions. Quand il se tut, l'assemblée avait subi l'ascendant de sa parole, et renonçant à ses projets violents, elle s'occupa de fonder le club [5].

---

1. *La Patrie en danger*, p. 63 et suiv.
2. *Hist. de la Rév. de Février*, p. 309-310 et 321.
3. *Clubs et clubistes*, p. 213-214.
4. Selon Delvau (*Hist. de la Rév. de Février*, p. 312), le citoyen Delente protesta contre les paroles pacificatrices de Blanqui.
5. Lucas, *op. cit.*, p. 214. C'est alors sans doute que fut rédigé l'appel qui invitait « les hommes d'intelligence et de dévouement consacrés par dix-

II

La Société républicaine centrale se donna pour rôle de stimuler le zèle des gouvernants, d'empêcher toute défaillance, d'exprimer les réclamations du peuple, de maintenir le Gouvernement dans la voie ouverte par la Révolution.

Jusqu'à la manifestation du 17 mars, Blanqui et son club gardèrent cette attitude. C'est la période des conseils, des critiques, des reproches encore à demi cordiaux ; le club croit à l'efficacité de son rôle ; il envoie au Gouvernement des adresses et des pétitions.

Le 28 février, le jour de la manifestation faite à l'Hôtel de Ville pour obtenir la création d'un ministère du Progrès [1], *La Démocratie pacifique* annonçait que « l'utilité du ministère du Progrès » serait discutée le soir même à la Société républicaine centrale. « Nous invitons ceux de nos amis dont l'intention est de prendre part à cette discussion, à se réunir à midi chez nous », ajoutait-elle, montrant ainsi qu'un lien assez étroit existait entre la discussion projetée et la manifestation du 25 : la pétition présentée ce jour-là avait été rédigée par un

---

sept années de lutte contre la tyrannie » à se réunir le 26, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Tivoli d'hiver « pour se constituer en association » (*Courrier français* et *Démocratie pacifique*, 26 février). L'opposition qui exista, dans le sein du club, entre les fanatiques ardents et les hommes de talent qu'attirait l'intelligence de Blanqui, mais qui n'étaient pas, comme les premiers, dévoués corps et âme à leur chef, se révèle déjà dans ces deux réunions : la première, toute spontanée, composée des fidèles qui pèsent les chances de l'émeute, la seconde ouverte à tous et préparée par les initiés de la veille.

1. L'éditeur des *Affiches rouges* (p. 52) dit que De Flotte, Graffin, Laporte du club Blanqui, Dezamy du club de la Sorbonne, Feuillâtre du club du Collège de France, Toussenel, Vidal furent les principaux promoteurs d'une adresse qui réclamait l'organisation du travail et qui, portée le 1er mars à l'Hôtel de Ville, aboutit à la création de la Commission du Luxembourg. Or, tous ces noms sont des noms de membres de la Société républicaine centrale ; mais l'éditeur des *Affiches rouges* se trompe lorsqu'il dit que leur démarche fut faite le 1er mars : c'est le 28 février qu'eut lieu la manifestation qui aboutit à faire créer la Commission du Luxembourg.

rédacteur de *La Démocratie pacifique* [1]. Mais il semble qu'on se borna à annoncer cette discussion, sans qu'elle ait eu réellement lieu [2].

Avant de marcher à de nouvelles conquêtes, il fallait d'ailleurs fortifier le terrain conquis : il fallait rendre absolues et intangibles les libertés premières gagnées sur les barricades : liberté d'association, liberté de la presse. Le 28 février [3], la reconnaissance du droit de réunion, l'abolition des mesures qui entravaient la liberté de la presse furent l'objet de discussions animées.

L'assemblée se préoccupa d'abord de « savoir si la loi sur les associations, qui n'a pu encore être légalement abrogée, l'était implicitement par le fait même de la victoire populaire, et si la déclaration du Gouvernement provisoire à cet égard suffisait pour rassurer complètement les esprits [4] ». Préoccupation naturelle au lendemain de la Révolution [5], et dans laquelle il ne faut pas voir un sentiment de méfiance contre le Gouvernement. Au contraire, le journal *L'Assemblée nationale* [6] déclare que, dans la discussion, « une confiance entière dans la parole et les intentions du Gouvernement s'est hautement manifestée ». Sans suspecter les intentions actuelles du Gouvernement, la Société républicaine centrale voulut cependant avoir un gage qui lui répondît de l'avenir. « Pour qu'aucune

1. Cf. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 48.

2. Cf. les comptes rendus de la séance du 28 (*Presse* et *Courrier français*, 29 février; *Assemblée nationale*, 2 mars), qui ne mentionnent point la question du ministère du Progrès.

3. *Presse* et *Courrier français*, 29 février ; *Assemblée nationale*, 2 mars.

4. *Assemblée nationale*, 2 mars.

5. Peut-être les formalités dont Caussidière voulut faire précéder la première réunion du club contribuèrent-elles à faire demander par la Société républicaine centrale une abrogation explicite des lois restreignant la liberté de réunion. Selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. III, p. 110-111), Caussidière envoya en effet au Prado, lors de la première réunion, un billet ainsi conçu : « Le délégué du Gouvernement provisoire de la République française au département de la police est tout disposé à obtempérer à la demande faite par le propriétaire du Prado, mais désire avoir un entretien avec quelques-uns des membres du club, afin de pouvoir autoriser légalement la réunion. Salut et fraternité. »

6. Numéro du 2 mars.

influence ultérieure, aucun événement imprévu ne puissent modifier, en quoi que ce soit, la déclaration invoquée, l'assemblée a décidé qu'une adresse au Gouvernement provisoire tendrait à provoquer une décision catégorique concernant un droit conquis par le peuple sur les barricades [1]. » Elle résolut donc, dès ce soir-là, de demander que les lois, décrets, édits, règlements et ordonnances qui porteraient la moindre atteinte au droit d'association et de réunion fussent abolis par un décret [2].

Le même jour [3], elle décida de présenter une adresse demandant l'abolition du cautionnement, du droit de poste et du timbre que le Gouvernement semblait vouloir maintenir [4].

Le 1er mars [5], elle propose d'annuler toutes les lois contre les réunions, et, après un discours de Xavier Durrieu, le club vote à l'unanimité l'envoi au Gouvernement d'une adresse de protestation contre le rétablissement du timbre, que Xavier Durrieu va porter le lendemain à l'Hôtel de Ville [6]. Elle offre l'expression de cette confiance un peu naïve que la Société républicaine centrale avait encore dans l'efficacité de son rôle : « Une telle atteinte à la première, à la plus précieuse des libertés, dit-elle [7], jette dans le pays de vives inquiétudes ; nous ne doutons pas que le Gouvernement provisoire ne s'empresse de les apaiser, du moment que des citoyens dont le républicanisme est notoire lui en auront signalé la portée. »

Et elle ajoute : « Le Gouvernement provisoire déclare qu'il n'a pas le droit de rapporter une loi ; il n'est personne en France qui puisse aujourd'hui admettre un pareil argument. Il est réfuté par la Révolution du 24 février, qui a brisé une

---

1. *Assemblée nationale*, 2 mars.
2. *Presse* et *Courrier français*, 29 février.
3. *Id.* ; *Assemblée nationale*, 2 mars.
4. Un arrêté paru au *Moniteur* le 1er mars disait que tous les impôts seraient perçus comme par le passé ; le 2 mars, un arrêté maintenait l'impôt du timbre, qui ne devait être suspendu que dix jours avant la convocation de l'Assemblée.
5. *Courrier français*, 2 mars ; *République*, 3 mars.
6. *Courrier français*, 3 mars.
7. Arch. nat., BB30 299, pièce 1793 ; *Courrier français*, 3 mars.

charte, et par le Gouvernement provisoire lui-même [1]. On ne pourrait concevoir, dans la France républicaine, qu'on eût pour une loi fiscale, oppressive de la liberté de pensée, le respect qu'on n'a pas eu — et à si bon droit [2], — pour un trône et pour une charte ! Le Gouvernement provisoire parle au nom du Trésor public ; il dit que le Trésor ne peut renoncer à ses ressources. Nous répondrons en principe qu'un Gouvernement national [3] peut, dans les jours de crise, s'adresser au patriotisme et à la bourse des citoyens, mais qu'il ne doit jamais toucher à leurs libertés. Nous répondrons en fait que, pour combler le vide creusé dans le Trésor par l'abolition du timbre, il n'a qu'à s'adresser au crédit public, qui ne lui fera pas défaut. Ne peut-il pas d'ailleurs se créer des ressources en réduisant les traitements exorbitants et en supprimant toutes les sinécures? »

Confiante dans le patriotisme des citoyens, la Société républicaine centrale résout d'un mot les difficultés pratiques, et termine son adresse en renouvelant le vœu optimiste exprimé au début au sujet du Gouvernement : « Nous ne doutons pas que le Gouvernement provisoire ne s'empresse de rapporter un décret qu'on était loin de prévoir il y a quelques jours à peine, le lendemain du 24 février. »

Cet espoir ne fut pas déçu ; cédant à la pression générale de l'opinion publique [4], le Gouvernement abolit le 4 mars l'impôt du timbre.

Les membres de la Société républicaine centrale nourrissaient à l'égard de la magistrature de Louis-Philippe, qui les avait tant de fois condamnés, des sentiments de rancune. Dans la séance du 1er mars [5], ils demandèrent la déchéance de cette

1. Le texte du *Courrier français* porte ces mots : « par la Révolution du 24 février, qui a brisé un trône, et par le Gouvernement provisoire lui-même, qui a brisé une charte ».

2. « et à bon droit » (texte du *Courrier français*).

3. « central » (texte du *Courrier français*).

4. La presse réclama avec énergie ; elle organisa même auprès du Gouvernement une démarche collective (Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. III, p. 188 et suiv.). Les ouvriers typographes, directement atteints, protestèrent aussi (*Peuple constituant*, 4 mars).

5. *Courrier français*, 2 mars ; *République*, 3 mars.

magistrature ; un seul citoyen s'opposa à ce vote, au nom de l'inamovibilité des charges. Mais c'est la haine pour les magistrats de la monarchie, plus que l'hostilité contre le principe de l'inamovibilité des charges[1], qui faisait agir les membres de la Société républicaine centrale[2].

Aux rancunes des républicains de la veille contre leurs persécuteurs d'hier, les membres de la Société républicaine centrale joignaient des haines de classes, des sentiments anti-bourgeois ; ces préoccupations leur firent demander l'armement des ouvriers non établis et salariés [3], mesure qui devait avoir pour eux le mérite de constituer une force populaire et de fournir un gagne-pain aux ouvriers sans travail [4]. Blanqui

---

1. L'inamovibilité fut d'ailleurs abolie par un décret, le 17 avril.

2. Des sentiments analogues se manifestèrent au club de Blanqui contre d'autres serviteurs de la monarchie. Le 20 mars (*Voix des Clubs*, 22 mars), le citoyen Castelnau proposa « que les 225 députés satisfaits qui ont soutenu le ministère Guizot dans ses attentats contre la patrie soient déclarés inhabiles à siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale ». L'initiative de cette mesure était due au club de l'Émancipation des Peuples (*Commune de Paris*, 23 mars) ; mais la proposition intéressa vivement la Société républicaine centrale ; le citoyen Bonnias fut même d'avis « d'adopter la proposition en y adjoignant les pairs de France, les juges, les préfets, les sous-préfets et autres fonctionnaires, ayant plus ou moins directement participé en qualité de complices aux crimes des ministres déchus ». D'autres trouvaient la mesure inutile ; quand bien même les 225 députés satisfaits oseraient se présenter aux suffrages des électeurs, le peuple ne permettrait pas leur retour au sein des assemblées législatives, dit l'un ; un autre prétendit qu'il ne fallait pas traduire devant les tribunaux les pairs de France et les fonctionnaires, « complices et instruments du système qui a pesé si longtemps sur la France », la République, après avoir montré sa mansuétude, ne devant point donner prétexte à des accusations de vengeance et de proscription. L'assemblée hésitait encore, quand Blanqui intervint. Il soutint la proposition de déchéance, montra les royalistes se livrant à « des actes contre-révolutionnaires tels que l'indulgence n'est plus permise à ceux qui mettent au-dessus de tout le salut de la République ». La proposition Castelnau, avec l'amendement Bonnias, fut alors adoptée.

3. *Courrier français*, 2 mars ; *République*, 3 mars.

4. En votant cette mesure, la Société républicaine centrale toucha à la question du salaire des gardes nationaux. On proposa en effet de donner aux ouvriers une indemnité pour chaque jour de service, et, après une vive discussion, l'assemblée décida qu'afin de ne pas établir de catégories fâcheuses, une indemnité serait accordée à tous les gardes nationaux, le jour de leur service ; cette décision était conforme au principe démocratique de l'indemnité pour les charges civiques.

y voyait une garantie pour l'exécution des réformes sociales [1].

Un premier programme d'action s'établissait ainsi. La Société républicaine centrale réunit en une seule adresse toutes les résolutions votées. L'adresse [2] exprimait encore la confiance du club dans le Gouvernement :

... Nous avons le ferme espoir que le Gouvernement, sorti des barricades de 1848, ne voudra pas, à l'exemple de son devancier, remettre en place avec chaque pavé une loi de compression. Dans cette conviction, nous venons offrir au Gouvernement provisoire notre concours pour la sérieuse réalisation de la belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Mais c'était un véritable ultimatum qui suivait ces déclarations cordiales :

---

1. C'est ce que semblent prouver les lignes suivantes ; écrites en 1851, elles expriment une opinion que l'expérience de 1848 avait sans doute fortifiée chez Blanqui : « Traîtres seraient les gouvernants qui, élevés sur le pavois populaire, ne feraient pas opérer à l'instant même : 1° le désarmement général de toutes les gardes bourgeoises ; 2° l'armement et l'organisation en milice nationale de tous les ouvriers. Sans doute il est bien d'autres mesures indispensables ; mais elles sortiront naturellement de ce premier acte qui est la garantie préalable, l'unique gage de sécurité pour le peuple. Il ne doit pas rester un fusil aux mains de la bourgeoisie, hors de là point de salut... Les armes et l'organisation, voilà l'instrument décisif du progrès, le moyen sérieux d'en finir avec la misère. Qui a du fer a du pain ! On se prosterne devant les baïonnettes, on balaye les cohues désarmées. La France hérissée de travailleurs en armes, c'est l'avénement du socialisme. Devant les prolétaires appuyés sur leurs fusils, obstacles, résistances, impossibilités, tout s'évanouira. Mais, pour les prolétaires qui se laissent amuser par des promenades ridicules dans les rues, par des plantations d'arbres de liberté, par des phrases sonores d'avocats, il y aura de l'eau bénite d'abord, des injures ensuite, enfin de la mitraille,... de la misère toujours.... Que le peuple choisisse ! » (*Avis au peuple, 24 février 1851*, Manuscrits, liasse I^A^, chemise 3, sous-chemise a, feuillet b.)

2. Arch. nat., BB^{30} 301, pièce 3587 ; Manuscrits de Blanqui, liasse I^A^, chemise 2, sous-chemise b, feuillet U, n° 107 ; *Réforme*, 8 mars ; *Murailles révolutionnaires*, t. II, p. 106-107.

Cette adresse fut discutée dans la séance du 1er mars (*République*, 3 mars, compte rendu de la séance du 1er). Mais on ne saurait préciser la date à laquelle l'ensemble de l'adresse fut voté : le texte des manuscrits de Blanqui porte la date du 2 mars, celui des Archives la date du 6 mars. Sans doute la discussion fut-elle achevée le 2, l'adresse rédigée et votée le 6.

Nous demandons donc que le Gouvernement décrète immédiatement comme résultat de la victoire du peuple[1] :

1° La liberté complète et illimitée de la presse ;

2° La suppression absolue et irrévocable des cautionnements, des droits de timbre et de poste ;

3° La liberté entière de circulation des œuvres de la pensée, par toutes les voies possibles, par l'affichage, le colportage, les crieurs publics sans restriction ni entraves quelconques, sans nécessité d'autorisation préalable ;

4° La liberté de l'industrie des imprimeurs et la suppression de tous les privilèges représentés par les brevets, toutefois avec remboursement de ces brevets[2] ;

5° L'irresponsabilité absolue des imprimeurs pour tout écrit dont l'auteur est connu ;

6° La suppression de l'article 291 du Code pénal, de la loi du 9 avril 1834, et l'abrogation formelle de toutes les lois, ordonnances, décrets, arrêtés, édits ou règlements quelconques, antérieurs à la date du 25 février 1848, qui pourraient restreindre ou limiter[3] le droit naturel et absolu d'association et de réunion[4] ;

7° La déchéance de la magistrature debout et assise des trois derniers règnes[5] ;

8° L'armement et l'organisation immédiate en garde nationale de tous les ouvriers non établis et recevant salaire, sans aucune exception, avec indemnité pour chaque jour de service[6] ;

9° La suppression des articles du Code pénal et des lois[7] spéciales contre les coalitions d'ouvriers ;

10° La suppression de la loi sur les annonces judiciaires[8].

---

1. « décrète comme résultat de la victoire populaire » (texte des manuscrits de Blanqui).

2. « toutefois avec indemnité préalable » (texte des manuscrits).

3. « restreindre, limiter ou gêner » (texte des manuscrits).

4. « le droit absolu et imprescriptible d'association et de réunion » (texte des manuscrits) ; « le droit naturel, absolu, imprescriptible de réunion et d'association » (texte de *La Réforme* et des *Murailles révolutionnaires*).

5. « et son remplacement provisoire par les avocats, avoués, notaires, etc... » (textes des manuscrits, de *La Réforme* et des *Murailles révolutionnaires*). Le texte de *La Réforme* et des *Murailles révolutionnaires* porte encore ces mots : « près de chaque siège ».

6. « de deux francs par chaque jour de service » (texte de *La Réforme* et des *Murailles révolutionnaires*) ; « de deux francs par chaque jour de service actif » (texte des manuscrits).

7. « L'abrogation des articles 415 et 416 du Code pénal, ainsi que des lois » (texte des manuscrits).

8. Cette dixième demande ne figure pas dans le texte des manuscrits.

Nous ne croyons pas, Citoyens, que le Gouvernement provisoire puisse opposer à notre demande une fin de non-recevoir tirée de l'insuffisance de ses pouvoirs. Le peuple vous a délégué sa souveraineté. C'est au nom de sa souveraineté que vous avez prononcé la déchéance d'un roi[1] ; c'est en son nom que vous rendrez les décrets sollicités de votre patriotisme[2].

Le 7 mars[3], une députation chargée de présenter l'adresse se présenta à l'Hôtel de Ville. Elle fut reçue par Lamartine, Blanqui lui remit la pétition. Lamartine répondit qu'un décret de la veille, en abrogeant les lois de septembre, supprimait les restrictions au droit d'association et à la liberté de la presse. A défaut de la démarche trop tardive du club, ses délibérations n'avaient peut-être cependant pas été inutiles : elles manifestaient le sentiment populaire ; le Gouvernement les avait sans doute prises en considération.

Lamartine ajouta quelques restrictions ; il promettait d'assurer la liberté la plus complète de la pensée sous toutes ses formes, mais il déclarait que le droit d'association, qui touchait à l'action, devait être réglé, et qu'il serait limité dans la mesure où le comporterait « l'ordre public ». Ce n'était pas là

1. « et d'une dynastie » (texte des manuscrits).

2. La plupart des demandes réunies par la Société républicaine centrale étaient formulées par d'autres qu'elles dans la presse et les clubs. L'enthousiasme pour le droit de réunion était général au lendemain de la Révolution ; il y eut un mouvement important en faveur de la liberté de la presse ; le maintien de la magistrature de Louis-Philippe indignait de nombreux démocrates ; comme la Société républicaine centrale, d'autres organes de l'opinion avancée insistaient sur l'importance qu'il y aurait pour le prolétariat à rester armé (cf. notamment un article de Pascal Duprat dans le *Peuple constituant*, 2 mars, et une délibération de la Société populaire de la Sorbonne, *Courrier français*, 4 mars). Mais la Société républicaine centrale ne se contentait pas de demander l'exercice du droit de réunion : elle réclamait aussi l'abolition des lois contre les coalitions d'ouvriers ; elle ne se bornait pas à vouloir l'enrôlement de tous les citoyens dans la garde nationale : elle insistait sur la nécessité d'armer immédiatement les ouvriers non établis et salariés, avec une indemnité. Les réformes qu'elle sollicitait avaient donc un caractère particulièrement avancé, et surtout elle les codifiait, pour ainsi dire, en un programme nettement formulé, et elle demandait au Gouvernement de consacrer par une sanction officielle ces conséquences de la victoire du peuple.

3. *Moniteur*, 8 mars.

le droit « naturel, absolu, imprescriptible » réclamé par la Société républicaine centrale, et cependant Blanqui ne protesta pas. Sans doute jugeait-il utile d'insister surtout sur la seconde pétition qu'il avait à remettre au Gouvernement et qui avait pour objet l'ajournement des élections.

Le Gouvernement avait fixé les élections au 9 avril. Ce délai semblait trop court aux républicains avancés, qui croyaient nécessaire de faire d'abord l'éducation politique des nouveaux électeurs, surtout dans les campagnes, dominées jusque-là par les nobles et les prêtres. Ils voulaient donc ajourner les élections et prolonger ainsi la durée du Gouvernement institué par Paris seul.

Cette politique dictatoriale était celle dont se réclamait Blanqui [1]. Sans doute acceptait-il avec une certaine complaisance que la durée du Gouvernement provisoire fût prolongée, parce que, sous un tel Gouvernement, il était plus facile d'exercer une pression ou d'organiser un coup de main [2].

C'est de son club que partit la campagne d'ajournement [3].

Dès le 6 mars, la Société républicaine centrale votait une première pétition en faveur de l'ajournement des élections, dont la date n'avait été fixée que la veille. Cette pétition était ainsi conçue [4] :

---

1. Comme en 1793, le parti avancé se trouvait donc favorable à la suprématie parisienne : « Il [Paris] a toujours fait les révolutions et la province les contre-révolutions », dit Blanqui (manuscrits, liasse IX, chemise E, sept cahiers de fragments politiques, 1869 ; cf. aussi liasse VII, chemise 1, 1re sous-chemise, sous-chemise (2e série), cahier G, p. 17, jugement porté par Blanqui, en 1863, sur la Révolution de Février).

2. Au contraire Toussenel, membre de la Société républicaine, disait, parlant d'un discours prononcé par lui au club des Républicains socialistes sur l'ajournement : « J'ai déclaré que les raisons en faveur de l'ajournement que j'avais entendu exposer par MM. Blanqui et Vidal m'avaient toujours paru très graves et très puissantes, et que, si je ne me ralliais pas à l'opinion de ces honorables citoyens, c'était parce que je ne pouvais me faire à l'idée de la prolongation indéfinie du provisoire. » (*Voix des Clubs*, 19 mars.)

3. « Les premiers symptômes apparurent dans la Société républicaine centrale », dit Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. III, p. 336). « Le premier, et à peu près seul, j'avais soulevé la question de l'ajournement des élections » (Blanqui, *Réponse à Taschereau*).

4. Arch. nat., BB^{30} 301, pièce 3588 : manuscrits de Blanqui, liasse I^{A},

Citoyens, l'élection immédiate de l'Assemblée nationale serait un danger pour la République.

Depuis cinquante ans, la contre-révolution parle seule à la France. La presse, bâillonnée par les lois fiscales, n'a pénétré que l'épiderme de la société ; l'éducation des masses n'a été faite que par l'enseignement oral[1], qui a toujours appartenu et qui appartient encore aux ennemis de la République.

Les notabilités des factions vaincues, dans les campagnes principalement, frappent seules l'attention du peuple[2] ; les hommes dévoués à la cause démocratique lui sont presque[3] inconnus. La liberté du suffrage ne serait qu'apparente, toutes les influences hostiles conjurées fausseraient inévitablement les vœux du peuple[4].

On peut dire que la nation, considérée comme une vaste assemblée, voterait dominée[5] par une opinion sans contradicteurs ; cela n'est pas juste[6].

Quels sont les hommes qui demandent à grands cris la convocation immédiate des comices ? Les ennemis[7] de la République, ceux qui l'ont toujours combattue avec fureur[8], qui la subissent comme une nécessité douloureuse[9], et qui comptent sur l'excès de sa simplicité pour l'étouffer à son berceau.

Une immense comédie se joue devant la France. En serons-nous dupes, citoyens ? Nos ennemis, désarmés de la violence, se replient sur

---

chemise 2, sous-chemise b, feuillet U, n° 108 ; *Courrier français*, 12 mars. L'adresse porte la date du 6 mars dans le texte des Archives, du 7 dans les manuscrits de Blanqui. Cette date du 7 se rapporte au jour où la pétition fut présentée au Gouvernement.

1. « l'éducation des masses a été faite par le seul enseignement oral » (texte des manuscrits).

2. « Les notabilités des partis vaincus attirent seules l'attention du peuple dans les campagnes surtout » (texte des manuscrits). « Les notabilités des factions vaincues frappent seules l'attention du peuple, dans les campagnes principalement » (texte du *Courrier français*).

3. « à peu près » (textes des manuscrits et du *Courrier français*).

4. « le vœu du peuple » (texte des manuscrits).

5. « maîtrisée » (texte du *Courrier français*).

6. « voterait sous l'empire d'une opinion qui n'a pas de contradicteurs ; c'est une injustice et encore plus un danger, car cette opinion, c'est le royalisme » (texte des manuscrits).

7. « ennemis avérés » (texte des manuscrits).

8. « qui l'ont combattue avec acharnement » (textes du *Courrier français* et des manuscrits).

9. « comme un affront » (texte des manuscrits).

l'astuce[1]. Ils veulent moissonner à la hâte[2] les fruits de trente années d'oppression implacable[3].

Songez-y, citoyens, l'œuvre du 24 février ne périra pas[4].

Si, d'élections dont la précipitation serait aussi imprudente qu'injuste, il devait surgir une Assemblée contre-révolutionnaire, la République ne reculerait pas[5]. Quelles sanglantes catastrophes une telle lutte ne préparerait-elle pas à l'avenir[6] ?

Que votre sagesse les prévienne[7].

N'oubliez pas qu'entre une Assemblée élue demain et une Assemblée élue dans trois mois, il y a tout un abîme[8].

Le vote de demain[9] serait une surprise et un mensonge ; suffisamment ajourné, ce vote sera un vote libre, une vérité[10].

En conséquence, nous demandons l'ajournement[11] des élections et l'envoi dans les départements de citoyens chargés d'éclairer la population des campagnes[12].

Ainsi donc la Société républicaine centrale menaçait déjà et

---

1. « se réfugient dans l'astuce » (textes des manuscrits et du *Courrier français*).
2. « recueillir à temps » (texte des manuscrits).
3. « d'une oppression implacable » (texte du *Courrier français*) ; « le fruit de trente ans de compression » (texte des manuscrits).
4. « ne saurait périr » (texte des manuscrits).
5. « une Assemblée réactionnaire la République ne reculera pas » (texte du *Courrier français*). « Si une précipitation aussi imprudente que déloyale devait amener le fléau d'une Assemblée réactionnaire, la République ne reculera pas » (texte des manuscrits).
6. Cette dernière phrase ne se trouve pas dans le texte des manuscrits.
7. « Que votre sagesse prévienne les désastres d'une telle lutte » (texte des manuscrits).
8. « N'oubliez pas qu'entre une Assemblée nationale élue demain et une Assemblée élue dans six mois, il y a un abîme, et que c'est à la libre discussion de combler cet abîme » (texte du *Courrier français*). « N'oubliez pas qu'entre les élections faites demain ou dans six mois, il y a un abîme. C'est à la discussion de le combler » (texte des manuscrits).
9. « Le vote aujourd'hui » (texte des manuscrits).
10. « ce vote, suffisamment ajourné, sera un acte libre, une vérité » (texte du *Courrier français*) ; « il ne deviendra vérité que par une libre polémique, mais cette polémique ne saurait être l'œuvre d'un jour » (texte des manuscrits).
11. « indéfini » (texte des manuscrits).
12. « chargés d'y porter la lumière démocratique » (texte des manuscrits) ; « chargés d'éclairer les populations sur le véritable caractère de la République » (texte du *Courrier français*).

semblait prête à s'opposer aux décisions du suffrage universel si le vote était réactionnaire[1].

La pétition, présentée au Gouvernement par Blanqui le 7 mars[2], fut froidement accueillie par Lamartine, qui déclara que ses collègues et lui ne voulaient pas prolonger la dictature.

La Société républicaine centrale ne se tint cependant pas pour battue. Quelques jours plus tard, elle votait une seconde adresse[3] plus nette encore, plus violente, et surtout plus anti-bourgeoise :

Citoyens, nous demandons l'ajournement des élections de l'Assemblée constituante et de la garde nationale. Ces élections seraient dérisoires.

A Paris, un très petit nombre d'ouvriers sont inscrits sur les listes électorales ; l'urne ne recevrait que les suffrages de la bourgeoisie.

Dans les villes, la classe des travailleurs, façonnée au joug par de longues années de compression et de misère, ne prendrait aucune part au scrutin, ou bien elle y serait conduite par ses maîtres, comme un bétail aveugle.

Dans les campagnes, toutes les influences sont aux mains du clergé et des aristocraties. Une tyrannie savante a étouffé par son système d'isolement individuel toute spontanéité au cœur des masses. Les

---

1. Cependant, au cours d'une réunion d'ouvriers tenue le 12 mars au Vauxhall, plusieurs citoyens ayant dit que si l'Assemblée était mauvaise il faudrait la renverser, Blanqui répondit que l'Assemblée devant être le résultat du suffrage universel on devrait la respecter, quelle que fût sa composition. (Procès de Bourges, audience du 22 mars, déposition de Buisaubert, forgeron à Montmartre, de Gosset, mécanicien à l'atelier du chemin de fer du Nord, de Chaumont, ouvrier au chemin de fer du Nord, de Lavoye, mécanicien, de Calvi, ouvrier, de Moutard, élève ingénieur des mines.)

2. *Moniteur*, 8 mars.

3. Le texte de cette adresse se trouve dans *Le Courrier français* (14 mars) et dans les manuscrits de Blanqui avec la date du 14 mars (liasse I^A, chemise 2, sous-chemise b, feuillets U et V, n° 109). Mais, nous l'avons déjà vu, la date que portent les pétitions dans les manuscrits de Blanqui n'indique pas exactement le jour où la pétition fut votée (cf. plus haut, p. 56, note 2, et p. 59, note 4). De plus, *Le Courrier français* disait n'insérer qu'à titre de renseignement l'adresse, qui avait déjà été distribuée dans Paris. Il y a donc tout lieu de croire que l'adresse avait été votée depuis plusieurs jours, d'autant plus que, dans sa *Réponse* au document Taschereau, Blanqui dit que l'ajournement des élections avait été réclamé deux fois par la Société républicaine centrale avant le 12 mars.

malheureux paysans, réduits à la condition de serfs, deviendraient le marchepied des ennemis qui les oppriment et les exploitent.

Notre âme s'indigne à la pensée que les oppresseurs puissent ainsi recueillir le bénéfice [1] de leur crime ; c'est un sacrilège de faire mentir à leur propre salut dix millions d'hommes, d'arracher à leur inexpérience la sanction de leur esclavage. Ce serait un défi par trop insolent aux barricades de Février.

Le peuple ne sait pas ; il faut qu'il sache. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour, ni d'un mois. Lorsque la contre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans, est-ce donc trop de l'accorder une année peut-être à la liberté, qui ne réclame que la moitié de la tribune, et ne mettra pas, elle, la main sur la bouche de son adversaire [2] ?

Il faut que la lumière se fasse jusque dans les moindres [3] hameaux [4]. il faut que les travailleurs redressent leurs fronts courbés par la servitude et se relèvent de cet état de prostration et de stupeur, où les castes dominantes les tiennent, le pied sur la tête.

Et ne dites pas que nos craintes sont chimériques. Les élections, si elles s'accomplissent, seront réactionnaires. C'est le cri universel [5]. Le parti royaliste, le seul organisé grâce à sa longue domination [6], va les maîtriser par l'intrigue, la corruption, les influences sociales ; il sortira triomphant de l'urne [7].

Ce triomphe ce serait la guerre civile, car Paris [8], le cœur et le cerveau de la France, Paris ne reculera pas devant le retour offensif du passé. Réfléchissez aux sinistres conséquences d'un conflit entre la population parisienne et une Assemblée qui croirait représenter la nation, qui ne la représenterait pas ; car le vote de demain sera une surprise et un mensonge.

Que votre prudence épargne à la France de tels périls [9]. Laissez le peuple naître à la République ; il est encore emprisonné dans les langes étouffants [10] de la monarchie.

Ajournement des élections, c'est le cri des Parisiens [11].

---

1. « les bénéfices » (texte du *Courrier français*).
2. « ennemie » (texte du *Courrier français*).
3. « derniers » (texte du *Courrier français*).
4. « de la République » (texte du *Courrier français*).
5. « c'est le cri universel que le parti royaliste » (texte du *Courrier français*).
6. « puissance » (texte du *Courrier français*).
7. « et sortira triomphant du scrutin » (texte du *Courrier français*).
8. « Songez-y, le triomphe, c'est la guerre civile ! Paris » (texte du *Courrier français*).
9. « un si grand péril » (texte du *Courrier français*).
10. « l'étouffante enveloppe » (texte du *Courrier français*).
11. « du peuple parisien » (texte du *Courrier français*).

Cette adresse énergique fut-elle remise au Gouvernement? Quelques lignes de la *Réponse* de Blanqui au document Taschereau semblent le faire croire : « L'ajournement des élections de l'Assemblée constituante, réclamé deux fois par la Société républicaine, avait été deux fois refusé. »

C'est cette adresse qui fut jointe au deuxième *Bulletin de la République*, bulletin du 15 mars, qui la publia sans dire qu'elle émanait de la Société républicaine centrale ; il l'introduisit seulement par ces mots : « L'adresse suivante a été distribuée dans Paris. » Selon *Le Courrier français*[1] aussi, l'adresse fut « distribuée avec profusion dans Paris ». En effet, c'est le sentiment populaire que Blanqui allait chercher maintenant à exciter; l'insuccès de ses tentatives auprès du Gouvernement lui inspira l'idée de faire appel à la pression des masses pour obtenir l'ajournement. Le mouvement général que Blanqui contribua ainsi à organiser allait aboutir au 17 mars.

III

Déjà la Société républicaine centrale joignait à ses préoccupations au sujet de l'ajournement, celles que lui inspirait le second grief au nom duquel allait se faire la manifestation du 17 mars : le rappel à Paris des troupes régulières, qui semblait aux socialistes un acte de défiance et d'hostilité à l'égard du prolétariat. Le bruit s'étant répandu que le Gouvernement songeait à faire venir 30.000 soldats à Paris pour partager le service de la garde nationale, la Société républicaine centrale décida de présenter une adresse tendant à faire rétrograder ces soldats et à les maintenir à une distance d'au moins 30 lieues de la capitale[2].

Dans les séances des 11 et 12 mars[3], elle vota une adresse où

1. Numéro du 14 mars.
2. *Commune de Paris*, 11 mars. Au même moment le club de la Sorbonne faisait une démarche analogue.
3. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 337.

elle reprochait au Gouvernement « les choix déplorables des commissaires envoyés dans les départements, accusés de modérantisme [1] ; le maintien de la magistrature [2] ; l'écartement systématique des vieux patriotes ; le désarmement des combattants des barricades ; l'appel à Paris des troupes soldées ; la formation d'une garde urbaine, réorganisation de la garde municipale [3] ; et enfin la convocation précipitée des comices électoraux ». Le 12 au soir [4], deux délégués de la Société républicaine centrale soumirent à la Société des Droits de l'Homme le projet de présenter cette adresse au Gouvernement [5]. Le 13 [6], deux délégués de la Société républicaine centrale soumirent au club

1. Dans le texte publié par *La Commune de Paris* du 14 mars (compte rendu de la séance du 12 mars de la Société des Droits de l'Homme, adresse proposée par la Société républicaine centrale) ne figurent pas les mots : « accusés de modérantisme ».

2. Le texte publié par *La Commune de Paris* (14 mars) porte : « le maintien de la magistrature et des fonctionnaires de Louis-Philippe ».

3. Le texte publié par *La Commune de Paris* (14 mars) porte : « la menace de formation d'une garde urbaine, résurrection sous un autre nom de la garde municipale ».

4. *Commune de Paris*, 14 mars. — La Société républicaine centrale tenant au début ses séances du dimanche dans l'après-midi (cf. ci-avant, p. 30), il était facile de présenter l'adresse à la Société des Droits de l'Homme le jour même où elle avait été votée par la Société républicaine centrale.

5. Le 13 (*Commune de Paris*, 14 mars), la Société des Droits de l'Homme examina les griefs formulés contre le Gouvernement par la Société républicaine centrale. « Sur la question du mauvais choix des commissaires et sur le maintien de la magistrature de Louis-Philippe », elle déclara le blâme « mal fondé et inopportun ». « Sur la question du désarmement des patriotes », la Société républicaine centrale n'ayant point précisé de faits, et divers citoyens ayant déclaré qu'on n'avait désarmé personne, « la question est écartée ». « Quant à la formation de la garde urbaine, après un vif débat la solution de la question est ajournée comme n'étant point suffisamment éclairée. » (Le 14 et le 16 (*Commune de Paris*, 15 et 17 mars) le club déclara qu'il ne devait pas y avoir à Paris de garde de police armée, mais une garde de police dépendant de l'autorité municipale et armée seulement pour la défense.) Le compte rendu ne mentionne point la discussion des autres griefs formulés par la Société républicaine centrale. Nous savons cependant que la Société des Droits de l'Homme se rallia à la proposition en faveur de l'ajournement des élections, car, à la séance du 14 (cf. *Commune de Paris*, 15 mars), un membre demanda que, « dans le cas où les clubs ne s'entendraient pas, la Société des Droits de l'Homme fasse seule la manifestation, sans s'arrêter à l'opinion des autres clubs ».

6. *Commune de Paris*, 14 mars.

des Hommes libres une adresse demandant l'éloignement des troupes de la capitale et la remise des élections à une époque plus éloignée. Le club adopta l'adresse après quelques modifications. Au contraire, le 14 [1], la Société républicaine et patriotique de l'Atelier refusa d'y adhérer.

Le 13 mars, la Société républicaine centrale [2] adopta, sur la proposition de son président, la motion suivante : « Que tous

---

1. *National*, 22 mars; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 60.

2. *Commune de Paris* et *Courrier français*, 14 mars, compte rendu de la séance de la veille. — Selon MM. Crémieux et Génique (*La Question électorale en mars 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. III, 1906-1907, p. 254), une pétition motivée aurait été lue, le 13 mars, au club de Blanqui par le président ; mais la séance dont ils parlent est, d'après *La Commune de Paris*, qui en rend compte (15 mars), une séance de la Société démocratique centrale et non de la Société républicaine centrale. Il est vrai que tous les orateurs de la séance nommés dans le compte rendu, les citoyens H. Bonnelier, Millière, Varé, sont des membres de la Société républicaine centrale ; il est donc possible que nous nous trouvions en présence d'une simple erreur d'impression de *La Commune de Paris*, et que le compte rendu soit en réalité celui d'une séance de la Société républicaine centrale. Dans ce cas il faudrait croire que c'est le 11, et non le 11 et le 12 comme le dit Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. III, p. 337), que fut votée l'adresse présentée le 12 au soir à la Société des Droits de l'Homme ; que c'est le 12 et non le 13 que la Société républicaine centrale adopta la motion d'inviter les clubs à se réunir pour demander au Gouvernement l'ajournement des élections (*Commune de Paris* et *Courrier français*, 14 mars, compte rendu de la séance de la veille) ; et que le 13, la Société républicaine centrale (Cf. *Commune de Paris*, 15 mars, compte rendu de la séance du 13 de la Société démocratique centrale) discuta le texte de l'adresse à présenter au Gouvernement au sujet de l'ajournement des élections, voté dans la séance de la veille.

Quand bien même il en aurait été ainsi, cela ne modifierait point ce que nous savons de l'attitude de la Société républicaine centrale ; car le compte rendu de la séance du 13 de la Société démocratique centrale publié par *La Commune de Paris* rapporte seulement que le citoyen Millière présenta quelques observations sur les termes de l'adresse ; que le citoyen Bonnelier en demanda la modification, disant qu'il fallait remplacer avant les élections « la presque universalité des maires et juges de paix de l'ancien régime, qui tous exercent une très grande influence sur les populations inexpérimentées des communes et des cantons de la République » ; que le président soutint les termes de l'adresse par l'obligation de dire la vérité, quelque acerbe qu'elle soit, aux gouvernants actuels ; que le citoyen Varé trouva les termes de l'adresse trop modérés ; que le citoyen Bonnelier monta de nouveau à la tribune et présenta des explications « au sujet du bas clergé, qu'il dit non hostile à la liberté, ainsi qu'à l'égard du pape Pie IX que la République française doit encourager dans la marche de fraternité où il s'est engagé ». L'adresse fut ensuite adoptée presque à l'unanimité.

les clubs soient invités à se réunir pour demander au Gouvernement provisoire l'ajournement de toutes les élections, et celles de la garde nationale, et celles de la nouvelle Assemblée constituante qui va être appelée à prononcer sur les destinées de la République. » Cette mesure fut défendue par différents orateurs, les citoyens Michelot, Blanqui, Hervé, Viatène. On dénonça les complots de la réaction et les ruses destinées à exclure les prolétaires des grades et même du vote. Le citoyen Michelot prit comme exemple les élections de la garde nationale, fixées au 18 courant[1]. « Ce délai est trop court, dit-il ; elles ne peuvent avoir lieu. » Il dévoila alors les manœuvres qu'employaient les officiers de l'ancienne garde nationale pour se faire réélire, et « refouler ce qu'ils appellent la populace ; car c'est ainsi qu'ils osent qualifier ces braves prolétaires qui nous ont conquis la République. Or, vous ne pouvez ignorer, ajouta-t-il, que cette garde nationale n'avait été formée que pour perpétuer en France le régime déchu ; qu'elle est composée d'hommes soigneusement triés parmi ceux qui étaient le plus aveuglément dévoués à la dynastie citoyenne, d'hommes habitués depuis longtemps à aller recevoir au Château des poignées de main, des croix... Quoi ! vous voudriez qu'après quinze jours de République les gardes nationaux aient abjuré leurs amours et leurs préférences pour une monarchie dont ils étaient les benjamins?... De pareilles conversions seraient miraculeuses ; or nous ne sommes plus au temps des miracles. Il faut croire, pour l'honneur de l'humanité, que de tels hommes ne peuvent être déjà républicains. On ne passe pas aussi vite du blanc au noir. Ce serait un scandale inouï. Il est donc évident que la plupart de ces messieurs voient la République avec dépit, et que, s'ils cabalent pour être réélus, c'est afin de pouvoir à la première occasion rendre quelque service au régime objet de

---

1. « Tout ce que je viens de dire pour faire ajourner les élections de la garde nationale s'applique aussi bien aux élections de l'Assemblée constituante. Je vote donc pour l'ajournement de toutes les élections », dit-il en terminant.

leurs prédilections. L'exclusion des prolétaires est donc décidée par eux, et pour cause.

« — Les preuves? », s'écria alors une voix. Michelot les donna : dans les réunions organisées en vue des élections de la garde nationale, « les ci-devant et tous ceux de leur bord peuvent parler, dit-il. et donner à leurs professions de foi une teinte plus ou moins républicaine. On les écoute, on les applaudit, quoique leurs discours actuels soient en désaccord complet avec leurs actes d'il y a trois semaines.... Mais un démocrate longuement connu, un prolétaire veut-il prendre la parole,... on lui fait subir des interrogatoires humiliants; c'est une inquisition révoltante, et si. après tant de déboires, il lui est enfin donné d'aborder la tribune, ce sont des cris, des interruptions continuelles ; il lui faut en descendre au milieu du désordre le plus affligeant. Aussi les pauvres prolétaires aiment-ils mieux se retirer que d'affronter les sarcasmes, les ironies et les dédains de tous les gens comme il faut de la cour citoyenne. » Puis. Michelot montra que les partisans de la monarchie déchue s'efforçaient d'empêcher l'enrôlement des ouvriers dans la garde nationale; les mairies. disait-il, éludent de donner des fusils aux prolétaires qui vont se faire enregistrer. « Les boutiquiers seuls en ont ! Mais les prolétaires?... Allons donc !... est-il possible de laisser des armes dans les mains de telles gens ?... Y aurait-il sécurité pour l'ordre bourgeois qui nous régit encore?... Voilà ce que disent et répètent ces graves personnages de la garde nationale de Louis-Philippe. On ne peut donc sans danger pour la République faire les élections maintenant, parce que les cabales des partisans du régime déchu sont encore toutes puissantes, et que les prolétaires ne sont ni assez éclairés sur leurs droits et leurs devoirs, ni assez compacts pour lutter aux élections contre les républicains du lendemain. Si, au contraire, un délai est accordé, les prolétaires auront le temps de se compter, de s'éclairer et de se concerter pour déjouer les manœuvres hostiles....

« — Il faut à la République des hommes nouveaux, sans cela point de salut ! dit un autre orateur... Les hommes du lende-

main viendront plus tard, quand ils auront donné des gages au nouvel ordre de choses. »

Parler de républicains de la « veille » et du « lendemain » alors que ces expressions indignaient les modérés : confondre les bourgeois et les partisans du régime déchu dans une même catégorie, la réaction ; rendre inséparables les intérêts de la République et ceux du prolétariat, c'était effrayer la bourgeoisie et présenter l'ajournement des élections, comme une mesure de salut à la fois politique et social, comme un moyen indispensable pour assurer l'existence de la République et le respect des droits du prolétariat.

Malgré le langage énergique tenu par ses membres, la Société républicaine centrale ne prit pas l'initiative de la manifestation destinée à obtenir l'ajournement des élections et l'éloignement des troupes. Elle avait parlé la première de l'ajournement, elle avait été l'une des premières à protester contre le rappel des troupes à Paris, mais c'est à la Société fraternelle centrale que Cabet proposa le premier, le 10 mars[1], d'organiser une manifestation imposante auprès du Gouvernement provisoire. Le 13 mars[2], la Société fraternelle centrale vota, presque à l'unanimité, le principe d'une manifestation pour obtenir l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections de la garde nationale, « en se concertant avec les clubs et en appelant tous les travailleurs[3] ».

Le même jour, la Société républicaine centrale se bornait, nous l'avons vu, à proposer que les clubs fussent invités à se réunir pour demander l'ajournement des élections, sans même prononcer, semble-t-il, le mot de « manifestation » ; mais la motion adoptée ce jour-là et les démarches qui l'avaient précédée prouvent qu'une tentative parallèle à celle de la Société

1. *Populaire*, 12 mars. — Selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. III, p. 337), le club du Progrès démocratique et d'autres encore prirent le même jour les mêmes résolutions.

2. *Société fraternelle centrale. Deuxième discours du citoyen Cabet sur la nécessité d'éloigner les troupes et d'ajourner les élections. Sixième séance, lundi 13 mars*, Paris, 1848, in-8°, 16 p. (Bibl. nat. Lb[53].500).

3. *Populaire*, 23 mars.

fraternelle centrale, était poursuivie par la Société républicaine centrale.

Le mardi 14, une Commission composée des délégués de 15 clubs fut nommée[1]. Le lendemain, décidés à ne pas faire la manifestation s'ils obtenaient satisfaction, ils demandèrent une entrevue aux membres du Gouvernement[2]. Ils n'obtinrent pas de réponse. Le 16, ils s'adjoignirent 15 délégués des corporations ouvrières, et, n'ayant toujours pas reçu de réponse, ils résolurent de faire le 17 une manifestation qui serait en même temps une réponse à la démonstration réactionnaire des gardes nationaux du 16[3].

La rédaction d'une adresse fut décidée. Le vendredi 17, à neuf heures du matin, la Commission se réunit autour du bassin du Palais-National pour lire et signer l'adresse. Deux projets se trouvaient en présence, l'un de Cabet[4], l'autre de Blanqui[5]. Ce fut le premier qui fut choisi. Pourquoi préféra-

---

1. *Populaire*, 19 et 23 mars. — Une réunion de la Commission eut lieu chez Flotte (*Voix des Clubs*, 14 mars ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. III, p. 346).

2. Leur demande était ainsi conçue (d'après les *Murailles révolutionnaires*, t. II, p. 297) :

Aux membres du Gouvernement provisoire.

Paris, le 15 mars 1848.

Citoyens, les soussignés, délégués des clubs, représentant la généralité de la population parisienne, vous prient de leur faire connaître l'heure à laquelle le Gouvernement provisoire pourra les recevoir aujourd'hui, et les entendre sur une question de la plus haute importance.

Salut et fraternité.

Cabet, L. Villain, L.-A. Blanqui, Gadon, Lefévre, Victor Chipron, Flotte, Lacambre, Michelot, A. Pottier, T. Dezamy, Duquesnois.

On peut remarquer que, sur ces douze signatures, quatre (celles de Blanqui, de Flotte, de Lacambre et de Michelot) sont celles de membres de la Société républicaine centrale ; il faut noter aussi que la signature de Blanqui ne vient qu'en troisième lieu, après celles de Cabet et de Villain.

3. *Populaire*, 23 mars.

4. Le texte proposé par Cabet fut publié par le *Moniteur* (18 mars) dans son récit de la journée.

5. L'adresse proposée par Blanqui était ainsi conçue :

« Citoyens, le peuple se plaint des tendances réactionnaires d'une partie du Gouvernement provisoire.

« Son désir est que le pouvoir inauguré sur les barricades tienne d'une

t-on le texte de Cabet? Parce que Blanqui réclamait un ajournement indéfini, tandis que Cabet ne demandait que l'ajournement des élections de la garde nationale jusqu'au 5 avril, celui des élections de l'Assemblée constituante jusqu'au 31 mai.

Blanqui défendit son projet. « J'insistais sur l'ajournement indéfini, par impossibilité de préjuger la durée du délai nécessaire, dit-il un an plus tard[1]. Voyant qu'on n'osait pas dépasser la limite du 31 mai, j'ai ajouté : « Deux mois ou rien « c'est la même chose ; on ne détruit pas, on n'entame pas « en deux mois l'ouvrage de cinquante ans. L'éducation du « pays s'est faite par nos ennemis ; il votera pour ses pré-

---

main ferme les rênes de l'État et coupe court aux hésitations, aux tiraillements qui compromettraient l'avenir de la République.

« Il réclame comme mesures d'urgence ; 1° l'éloignement de la capitale des troupes soldées ; 2° l'ajournement des élections de la garde nationale et de l'Assemblée constituante. Paris, tête et cœur de la France, ne doit être gardé que par la population elle-même, par la population tout entière.

« Or, par l'effet de certains mauvais vouloirs, la majeure partie des ouvriers n'est pas inscrite encore sur les contrôles des légions, et ne prendrait aucune part au choix des officiers. Cela n'est pas juste. Il n'est pas juste non plus que la représentation nationale soit élue sous l'influence à peu près exclusive des aristocraties liguées et des fonctionnaires de Louis-Philippe.

« C'est ce qui arrivera cependant si l'ajournement des élections ne permet pas au parti populaire de détruire les préjugés et les calomnies répandus contre lui par les factions rétrogrades qui se sont violemment arrogé, depuis cinquante ans, le monopole de l'enseignement politique des masses.

« Le vote de demain ne serait pas libre ; il serait dicté par des prépondérances hostiles, dont le machiavélisme a de longue main façonné au joug la plus grande partie des populations.

« La présence d'une Assemblée réactionnaire, loin de rétablir la sécurité et la confiance, précipiterait la ruine du crédit et des transactions en déchaînant la guerre civile.

« Le peuple conjure son Gouvernement de prévenir ce malheur et de préparer, par une administration ferme et active, l'homogénéité républicaine de la future Assemblée nationale, homogénéité qui peut seule assurer à ses travaux des résultats bienfaisants.

« Il est prêt à soutenir le Gouvernement dans cette voie contre les tentatives et les machinations des partis royalistes. » (Manuscrits de Blanqui, liasse I^A, chemise 2, sous-chemise b, feuillet V, n° 110.)

Ce qu'il faut retenir de cette pétition, c'est l'idée de l'homogénéité nécessaire, qui était la conséquence même des réformes radicales demandées par Blanqui.

1. Manuscrits de Blanqui, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 2.

« cepteurs. Autant laisser faire tout de suite. » Mon avis n'a pas prévalu. Dès ce moment la démonstration était sans objet à mes yeux, et je ne m'en serais jamais mêlé si j'avais pu prévoir cet avortement. »

Le rôle de Blanqui et de la Société républicaine a été interprété de diverses façons. Blanqui prétend avoir abandonné, dès le matin du 17, la partie, qui lui échappait : « J'ai suivi la députation à l'Hôtel de Ville, j'ai écouté l'adresse, les discours, mais avec une parfaite indifférence. Refus ou consentement, il ne m'importait guère ; le but était manqué ; mes associés n'avaient pas même compris. Voilà ce qui explique mon attitude du 17 mars, qu'on a interprétée, suivant l'usage, par de noires arrière-pensées. C'était le silence de la résignation et du découragement...[1] »

D'autres virent dans la manifestation du 17 mars un complot destiné à éliminer la majorité modérée du Gouvernement. Lamartine[2] a accusé Blanqui surtout d'en avoir été l'auteur. Garnier-Pagès[3] prétend que les partisans de Blanqui portaient des armes cachées, qu'ils se livrèrent à des violences contre des membres du Gouvernement et qu'ils rêvaient un coup de main. Louis Blanc semble désigner Blanqui et ses amis quand il dit[4] qu'il vit dans le cortège des figures menaçantes d'hommes qui s'étaient joints au mouvement pour épurer le Gouvernement. Regnault[5] croit que le dessein de Blanqui et de ses partisans était de renverser le Gouvernement. Tout en l'approuvant, Robin[6] montre dans la journée un complot dont Blanqui aurait été l'un des principaux promoteurs. Proudhon[7], sans accuser Blanqui personnellement, voit dans l'épuration du Gouvernement une conséquence nécessaire de l'ajournement.

---

1. Id.
2. *Hist. de la Rév. de 1848*, t. II, p. 167 et suiv.
3. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 378 et 388.
4. *Pages d'histoire*, p. 90 et 91 ; *Hist. de la Rév. de 1848*, t. Ier, p. 310 et 311.
5. *Hist. du Gouvernement provisoire*, p. 224.
6. *Hist. de la Révolution française de 1848*, t. II, p. 149 et suiv.
7. *Les confessions d'un révolutionnaire*, p. 68 et suiv.

Malgré leur diversité et leur nombre, ces témoignages ne sont pas décisifs ; ils ne prouvent pas que Blanqui ait conspiré le 17 mars : systématique, tel Proudhon, désireux de se disculper, tel Louis Blanc, ou de se faire valoir, tel Lamartine, la plupart des auteurs qui soutiennent la version d'un complot écrivent sous l'empire de préoccupations personnelles. En fait rien n'autorise à conclure à une conspiration. Si *Le Moniteur*[1] dit que quelques délégués voulaient forcer le Gouvernement à délibérer séance tenante et déclaraient n'avoir pas confiance dans tous les membres du pouvoir, il ne les nomme pas : et Lamartine, qui a accusé Blanqui d'avoir prononcé des paroles violentes[2], déclara, au procès de Bourges[3] qu'autant qu'il s'en souvenait, Blanqui n'avait pas dit un mot. Interpellé à ce sujet par Blanqui, Ledru-Rollin répondit[4] : « J'avais d'abord cru me rappeler qu'il avait fait un discours ; mais je suis certain maintenant que le citoyen Blanqui est resté silencieux. »

Il est probable que les partisans de Blanqui n'imitèrent pas son silence. Sans doute prirent-ils une attitude hostile, et l'un d'eux aurait même dit, en s'en allant, à Louis Blanc : « Tu es donc un traître, toi aussi ?[5] » C'est que les amis de Blanqui devaient être irrités en voyant le rôle secondaire joué par leur chef dans une manifestation dont il était l'un des premiers promoteurs ; de plus, il est probable qu'ils furent déçus en voyant Louis Blanc, qui avait d'abord été favorable au mouvement, soutenir le Gouvernement lorsque défila la colonne populaire ; sans doute Blanqui et ses amis avaient compté sur une autre attitude. Rien ne peut nous faire supposer qu'ils eussent conspiré avec Louis Blanc. Au contraire, les relations qu'entretenait Blanqui avec certains membres du Gouvernement, ainsi que nous le verrons plus loin, sont une raison

1. Numéro du 18 mars.
2. *Hist. de la Rév. de 1848*, t. II, p. 174.
3. Audience du 15 mars.
4. Procès de Bourges, audience du 19 mars.
5. Louis Blanc, *Pages d'histoire*, p. 94 ; *Hist. de la Rév. de 1848*, t. Ier, p. 313.

de croire qu'il s'illusionnait sur les intentions du Gouvernement à son égard et qu'il ne cherchait pas à le renverser. Mais Blanqui et ses amis pouvaient cependant être prêts à profiter d'une occasion qui se présenterait. Louis Blanc prenant parti pour les délégués du peuple le 17 mars, n'était-ce point l'occasion espérée, prévue peut-être? De là sans doute la colère des blanquistes, et le silence de Blanqui, déçu pour la deuxième fois ce jour là. Mais de là à comploter l'épuration du Gouvernement, la distance était grande[1].

Si l'on a accusé Blanqui d'avoir conspiré ce jour-là, c'est qu'on avait déjà l'habitude de voir en lui le « conspirateur monomane[2] », l'auteur désigné de tout mouvement populaire.

Le Gouvernement répondit au 17 mars en ajournant au 5 avril les élections de la garde nationale[3], au 23 avril celles

---

1. Dans la séance de la Société républicaine centrale du 17 mars au soir (*Voix des Clubs*, 19 mars), quelques phrases furent prononcées qui peuvent au premier abord faire croire à un complot : « On a demandé le retard des élections par la manifestation d'aujourd'hui, dit le citoyen Bonnias ; et, au lieu de dire qu'elle a dépassé le but, il serait à désirer qu'elle l'eût atteint. Car il y a certainement une réaction sourde qui se remue de mille manières, qui a cherché à ébranler le Gouvernement provisoire. Eh bien ! on a voulu soutenir celui de ses membres qui a indiqué les moyens révolutionnaires d'atteindre ce but. Ces moyens, attaqués par la réaction, sont révolutionnaires, légitimes, justes ; quand on procède par la ruse, comme le fait cette réaction, procédons par une énergie calme, sans violence. » Un autre orateur, le citoyen Folley, demanda qu'on interpellât les candidats aux élections sur leurs sentiments au sujet de la circulaire de Ledru-Rollin.

Les sympathies témoignées ainsi par les orateurs de la Société républicaine centrale pour le ministre de l'Intérieur peuvent faire croire à un complot destiné à procurer le triomphe de la partie avancée du Gouvernement. Mais ce n'est point là une preuve ; et, si l'on songe à la réponse évasive donnée par le Gouvernement aux délégués du peuple ce jour-là, on sera tenté de croire que la déception des membres de la Société républicaine centrale, qui voyaient le Gouvernement peu disposé à entrer dans la voie du socialisme, suffit à expliquer leur attitude, sans qu'il y ait besoin de parler de complot.

2. Au procès de Bourges (audience du 31 mars) le procureur général déclara avoir emprunté cette expression de « conspirateur monomane » à Lamartine qui l'avait en effet employée en parlant de Blanqui dans sa déposition devant la Commission d'enquête (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 305).

3. Arrêté du 18 mars.

de l'Assemblée nationale et au 4 mai l'ouverture de celle-ci [1]. Mais il eut soin de déclarer que seules les difficultés matérielles et les réponses des commissaires l'avaient décidé [2]. Quant au retour des troupes, la question fut éludée.

Les vœux de Blanqui n'étaient donc pas réalisés. Individuelles ou collectives, les pétitions se montraient sans efficacité. Échec de la politique préconisée par la Société républicaine centrale, peur excitée par la grande démonstration populaire et qui deviendra, pour beaucoup, la crainte de la Société républicaine centrale, telles furent, pour le club fondé par Blanqui, les conséquences de cette journée. Le Gouvernement, effrayé par la manifestation, se prit en effet à redouter davantage Blanqui et à le considérer de plus en plus comme son adversaire le plus dangereux, tandis que, de son côté, la Société républicaine centrale commençait à se lasser de son rôle ingrat.

---

1. Décret du 26 mars.
2. Proclamation du 26 mars (*Moniteur*, 27 mars).

CHAPITRE III

DU 17 MARS AU 16 AVRIL

I. Fondation du club de la Révolution. — II. Organisation centrale des clubs. — III. La campagne électorale. — IV. La question financière. — V. Les relations des clubistes et du Gouvernement. — VI. Le document Taschereau. — VII. Le 16 avril.

Le 17 mars au soir[1], la Société républicaine centrale constatait la force et le calme de la démonstration populaire : « La manifestation qui vient d'avoir lieu est une grande leçon, dit le citoyen Daniel. On disait toujours, et les journaux de la coterie Barrot, *Le Siècle*, *Le Constitutionnel* s'entendaient le matin même de la Révolution pour dire : « Gardez-vous « d'appeler le peuple à une manifestation ; le peuple aime le « pillage ; dès que vous l'aurez lancé, vous n'en serez plus « maîtres. » Eh bien ! on a prouvé à ces gens-là que le peuple était calme, magnanime, et qu'il savait se comporter... »

Il était désormais démontré que l'on pouvait se servir des masses populaires pour exercer une pression sur le Gouvernement. Mais, si elles s'étaient montrées calmes, elles n'étaient point organisées. Une réunion des clubs s'était en quelque sorte improvisée à la veille du 17 mars pour diriger le mouvement ; elle avait montré la nécessité de créer un organisme central permanent, qui pût imprimer aux manifestations populaires l'unité qui devait faire leur force. Blanqui, en particulier, dont le projet de pétition avait été repoussé par une réunion de délégués, désirait sans doute organiser une réunion plus docile à ses idées et à sa politique. Enfin, le nombre

1. *Voix des Clubs*, 19 mars.

toujours croissant des clubs rendait un essai d'unification nécessaire.

Tandis que le besoin d'une organisation centrale se faisait ainsi sentir au lendemain du 17 mars, l'approche des élections, fixées au 23 avril, mettait la question électorale à l'ordre du jour.

L'organisation centrale des clubs, les élections, ces deux questions allaient désormais préoccuper la Société républicaine centrale ; elles allaient aussi être la cause même qui amena quelques hommes à fonder le club de la Révolution.

I

Dès les premiers jours qui suivirent la Révolution, une « Commission instituée pour appeler à la défense de la République tous les patriotes éprouvés » s'était organisée sous la présidence de Sobrier. Un premier manifeste révéla son existence dès le 29 février[1]. Il avait pour but d'éclairer le Gouvernement, trompé par les ruses d'hommes habiles qui obtenaient des nominations et des emplois en illusionnant sur leurs sentiments politiques véritables[2]. Les « patriotes éprouvés » qui

1. *Démocratie pacifique*, 4 mars ; *République*, 5 mars : *Populaire*, 7 mars, etc.

2. Cette préoccupation se manifesta aussi à la Société républicaine centrale, où « les choix déplorables des commissaires envoyés dans les départements,... l'écartement systématique des vieux patriotes... » étaient signalés (Cf. plus haut, p. 65). Au club de la Révolution, dès la première séance (21 mars, cf. *Commune de Paris* du 24), les citoyens Barbès, Étienne Arago et Sobrier furent délégués auprès du ministre de l'Intérieur pour l'inviter à apporter des modifications dans le personnel des commissaires des départements. Un comité de surveillance des actes et des agents du Gouvernement fut nommé par le club (*Vraie République*, 29 mars) qui invita bientôt aussi le Gouvernement à publier les deux dossiers trouvés dans le cabinet de Louis-Philippe « dans lesquels, disait-il, se trouvent tant de pièces compromettantes pour bon nombre de gens qui briguent néanmoins l'élection pour l'Assemblée constituante » (*Réforme*, 10 avril). Le club trouva même nécessaire d'envoyer au Gouvernement une adresse à ce

signèrent cette proclamation étaient : Bianchi, Bergeron, Barbès, Cahaigne, Delahodde, Louchet, Luchet, Ganneau, Pilhes, F. Pyat, Lechallier, Sobrier, Thoré, Pecqueur, Martin, Deflotte, Raisant, Huillery, Vaulabelle, Boivin, A. Leroux, E. Seguin[1]. Plusieurs se retrouveront au club de la Révolution. C'est que cette Commission fut l'origine du club présidé par Barbès[2].

Le 17 mars au soir, un appel était rédigé et signé par Barbès, Cahaigne, Louchet, Bonnias, Pilhes, Sobrier, Thoré, Bianchi, Raisant, Martin-Bernard, L'Héritier (de l'Ain), Grandmesnil. Cet appel était ainsi conçu :

Citoyens,

Le salut de la République dépend de l'Assemblée nationale.

Il faut que l'Assemblée nationale représente le sentiment et la volonté du peuple.

Tous nos efforts doivent donc tendre à nommer pour représentants du peuple des républicains décidés à faire triompher la cause de l'égalité.

Nous n'avons encore que le nom de République, il nous faut la chose.

---

sujet : « Au moment où l'opinion a besoin d'être éclairée pour choisir des représentants dignes d'organiser la République, il est urgent de publier tous les documents qui font connaître les hommes du passé. C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous prier de nommer immédiatement une commission d'examen des papiers trouvés aux Tuileries, pour que ces papiers soient ensuite livrés à la publicité avant l'époque des élections générales. Le club de la Révolution vous demande encore que le Gouvernement mette à nu et publie toutes les pièces renfermées dans les autres archives, de nature à démasquer ceux qui, par les services honteux qu'ils ont rendus à la royauté, se sont rendus indignes de la confiance de la République. Ce sera un acte de justice et de haute moralité. » (*Vraie République*, 15 avril.)

1. Peu de jours après, une seconde édition du manifeste remplaçait la première ; quelques mots du texte étaient changés et trois noms, ceux de Pecqueur, Martin, Deflotte, avaient disparu (*Affiches rouges*, p. 41-44 ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 69-70).

2. *Vraie République*, 26 mars : « Le club de la Révolution est le développement de la première Commission instituée pour la surveillance des élections à l'Assemblée nationale et des agents du Gouvernement provisoire. » *Commune de Paris*, 29 mars : « Le club de la Révolution, constitué pour faire suite à la Commission primitive appelant tous les républicains éprouvés à la défense de la République... »

La réforme politique n'est que l'instrument de la réforme sociale.

La République devra satisfaire les vœux des travailleurs et abolir le prolétariat.

C'est pourquoi les patriotes soussignés ont institué un comité central, qui fait appel à tous les vrais républicains, afin de constituer des comités spéciaux dans tous les arrondissements de Paris.

La réunion générale aura lieu aujourd'hui 18 mars, salle Molière.

Vive la République[1] !

C'est au cours de cette séance, qui semble avoir été secrète, que la formation d'un comité central et d'un club nouveau fut décidée[2].

Ce n'était point seulement le 17 mars qui avait provoqué cette double création : le désir de combattre l'influence de Blanqui en était cause aussi. Opposer à la Société républicaine centrale, de jour en jour plus connue et plus redoutée, un club démocratique qui rivaliserait d'influence et de popularité avec elle, c'était une idée qui devait tenter non seulement Barbès, mais encore de nombreux républicains, qui, d'abord groupés autour de Blanqui, fondateur du premier club socialiste, redoutaient son intransigeance, subissaient avec peine son joug et aspiraient à ne plus être confondus avec la foule obscure et souvent méprisée de ses partisans.

La première séance du club de la Révolution eut lieu le 21 mars[3]. Le but de l'association fut indiqué par le citoyen Marc Dufraisse dans un important discours d'ouverture[4] qui porte la trace des événements récents : « La plupart des sociétés populaires jusqu'à ce jour, dit-il, brusquement improvisées, tumultueusement formées, ont plutôt juxtaposé que lié ensemble les citoyens qui les composent ; ...elles sont sans rela-

---

1. *Commune de Paris*, 18 mars.
2. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 71.
3. *Commune de Paris*, 24 mars ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 225 et suiv.
4. *La Commune de Paris*, qui déclarait ne donner qu'un résumé de l'allocution, « qui n'a pu être recueillie en entier », et Lucas, qui prétend donner en entier le discours, qu'il dit avoir « recueilli avec le plus grand soin », publient tous deux le même texte, qui est sans doute une reconstitution du discours faite après coup par un des assistants.

tions entre elles, sans rapports. Il faut, dès le début, couper court et vite à ce mal de l'anarchie. Constituer dans Paris un club révolutionnaire ; le composer des hommes qui ont dès longtemps donné à la France des gages éclatants de leur patriotisme, des républicains éprouvés par la lutte, par le feu, par la persécution et le martyre, des penseurs et des écrivains qui ont consacré leurs veilles à l'élaboration des grandes idées réformatrices ; réunir sous une même règle les démocrates de vieille date, qui se connaissent entre eux, s'aiment et s'estiment ; les relier ensemble par les liens étroits de sympathies anciennes et d'une solidarité religieuse dans le passé et dans l'avenir : c'est donner à nos concitoyens un exemple de constitution solide et de bonne discipline, utile à suivre pour fonder, avec d'autres groupes civiques, des clubs homogènes et durables ; c'est avoir en même temps organisé, dès les premiers jours de la Révolution, une force intellectuelle et morale qui ne sera peut-être pas sans influence sur sa marche et ses destinées. »

Encore fallait-il que cette force fût centralisée. Les fondateurs du club de la Révolution l'avaient compris : « Il faut les rapprocher entre eux, dit Dufraisse en parlant des clubs de Paris ; non pas que nous aspirions à les fondre en nous, non : nous ne visons pas à cette dictature. Nous nous bornerons à les inviter tous, par des messages, à déléguer chacun un certain nombre de citoyens dont le concours constituera un club central de tous les clubs. Cette assemblée, que j'appellerai fédérale, sera le point de jonction où convergeront les pensées de chaque société populaire, d'où rayonneront vers chaque club les idées qui se seront révélées par la discussion dans ce centre intellectuel... Notre club, que cela soit bien compris entre nous, n'entend et ne veut avoir sur les autres clubs aucune suprématie absorbante ; il se bornera à provoquer une centralisation aussi complète et aussi rigoureuse que possible. Voilà toute son ambition. »

Le club songeait aussi à la seconde question que le 17 mars mettait à l'ordre du jour, celle des élections. Ouvrir aux républicains et aux socialistes une tribune pour exposer leurs opinions, préparer le succès des candidatures démocratiques, ce

fut l'autre tâche qu'il se proposa : « La grande œuvre du moment, l'œuvre capitale, ce sont les élections des représentants à l'Assemblée nationale constituante, dit Dufraisse. Le club de la Révolution ne peut pas, ne doit pas rester muet, inactif et impassible dans cette lutte solennelle de l'opinion. Un comité pris dans son sein se consacrera tout entier à ce travail. Il appuiera à Paris et dans les départements les candidatures radicalement démocratiques, et leur prêtera un concours actif, énergique, par ses émissaires et par ses publications. Il s'efforcera d'ouvrir les portes de la Constituante aux hommes qui représentent les intérêts et les besoins populaires, les droits de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, les vœux légitimes des vingt-six millions de déshérités : il recueillera dans son sein et donnera une tribune révolutionnaire aux républicains de toutes les écoles socialistes. Il faut que toutes les idées réformatrices aient leur auditoire et leur trépied. »

Enfin, le club de la Révolution annonçait son intention de soutenir le Gouvernement. En face du club de Blanqui, on entendait donc établir un club socialiste, mais cependant favorable au Gouvernement. Dufraisse dit que « le club de la Révolution prêtera un appui loyal et énergique, un concours sincère et vigoureux au Gouvernement provisoire de la République ». Et, tandis que, dès le soir du 17 mars [1], la Société républicaine centrale manifestait ses préférences pour Ledru-Rollin et son intention de soutenir plus particulièrement ce membre du Gouvernement, le club de la Révolution croyait devoir défendre dans son ensemble un Gouvernement hétérogène : « Tous les hommes qui siègent à l'Hôtel de Ville, pris individuellement, dit Dufraisse, ne nous inspirent ni la même confiance, ni la même sympathie. Il en est que nous entourons plus que d'autres de nos affections révolutionnaires, parce qu'ils nous paraissent représenter plus complètement l'esprit de la Révolution et ses tendances égalitaires ; mais nous croyons devoir, quant à présent, les étayer tous collectivement

1. Cf. plus haut, p. 74, note 1.

de notre appui. Nous défendrons les élus de l'insurrection, ceux que le peuple en armes a oints et sacrés ; nous les défendrons, non parce qu'ils sont le dernier mot du progrès et de la réformation, mais parce que, pour le moment, ils incarnent la victoire de Février. »

Ainsi, dès le début, le club de la Révolution se séparait nettement de la Société républicaine centrale. A la politique d'homogénéité que tendait dès lors à préconiser le club de Blanqui, celui de Barbès opposait une politique de conciliation. Il ne demandait pas au Gouvernement de marcher sans hésitation ni compromis dans la voie révolutionnaire ; il se contentait de demi mesures, il tenait à rester dans le juste milieu : « Nous les défendrons, disait Dufraisse, comme, la veille du 10 Août, Robespierre et les Jacobins défendaient la Constitution de 91 ; nous les défendrons contre l'esprit de réaction d'une part, et, de l'autre, contre l'imprudence et l'exagération de certaines impatiences, de certaines témérités. »

Ces derniers mots désignaient clairement Blanqui. Le dessein de s'opposer à la Société républicaine centrale et de contrebalancer son influence se manifestait donc ouvertement. Quelques réserves [1], faites par Dufraisse à la fin de son discours, n'atténuent pas en somme la portée de cette déclaration catégorique de confiance dans le Gouvernement.

Décidé à le soutenir, animé de dispositions conciliantes, le club de la Révolution ne devait abandonner cette attitude que sous la pression des événements.

---

1. « Nous défendrons surtout, dans le cas où l'accord entre eux viendrait à se rompre, dit Dufraisse en parlant des membres du Gouvernement, nous défendrons ceux qui ont le mieux accusé et accentué le sentiment et la tradition révolutionnaires qui vivent en nous. Mais nous devons aussi exprimer loyalement et hautement nos réserves. Notre appui ne sera point aveugle. Tant que la dictature marchera dans le mouvement que l'insurrection lui a imprimé, nous serons avec elle, nous serons pour elle ; notre concours est à ce prix. Mais nous la surveillerons sans cesse, nous la tiendrons à l'œil, si je puis ainsi parler ; et, si l'Hôtel de Ville violait les conditions de son investiture, nous reprendrions aussitôt l'allure que nous avons toujours gardée contre ceux qui oublient leur devoir et la sainteté de leur mission. »

II

Dès ce moment, les deux clubs, bien loin de coopérer à une œuvre commune d'action socialiste, sont en état de rivalité permanente. Cette rivalité se manifesta d'abord dans la question de l'organisation centrale des clubs.

La nécessité d'une organisation de ce genre se faisait alors généralement sentir [1], et diverses tentatives eurent lieu pour la réaliser [2]. Mais les seules qui réussirent furent, semble-t-il, celles des clubs de Barbès et de Blanqui.

Fondé en vue de créer cette organisation centrale, le club de la Révolution s'en préoccupa activement dès ses débuts. Au cours de la première séance, les citoyens Guichenet, Gornet et Longepied furent délégués par le club de la Révolution à la réunion centrale [3], et, le 23, un membre s'engagea à « faire des circulaires à tous les clubs de Paris, afin que le club de la Révolution, donnant l'impulsion, devienne le Club des clubs et organise la propagande [4] ».

La réunion annoncée eut lieu le 26 mars [5]. 71 clubs s'y firent représenter [6]. Longepied, l'un des délégués du club de la Révo-

---

1. Cf. *République*, 16 mars ; *Voix des Clubs*, 26 mars.

2. Le club des Prévoyants du 1er arrondissement (*Réforme*, 8 mars), le club du Progrès démocratique (*Commune de Paris*, 17 mars), le club républicain de Batignolles-Monceaux (*Voix des Clubs*, 24 mars), etc. mettaient à l'ordre du jour la question d'une organisation centrale des clubs.

3. *Commune de Paris*, 24 mars.

4. *Voix des Clubs*, 25 mars.

5. Le 24 mars, *La Commune de Paris* annonçait que le Comité révolutionnaire, qui avait déjà pris l'initiative d'une réunion de délégués des différents clubs, invitait de nouveau les délégués de tous les clubs républicains et de toutes les corporations d'ouvriers à se réunir en comité central pour les élections à l'Assemblée nationale, le 26 mars, au Palais-National, ci-devant Palais-Royal. D'après Longepied (*Comité révolutionnaire*, p. 41) et Lucas (*op. cit.*, p. 58), cet appel était signé par Guichenet, Gornet et Longepied.

6. *Commune de Paris*, 28 mars ; *Vraie République*, 29 mars.

lution, prit la parole, et, après avoir exposé la nécessité d'une organisation centrale, il ajouta : « Ces considérations ne pouvaient échapper au club de la Révolution, que nous représentons ici, et c'est en son nom que nous avons fait appel aux autres clubs de la capitale, afin d'organiser un comité central qui soit réellement l'expression de toutes les sociétés populaires existantes[1]. »

C'est donc bien au club de la Révolution que revient le mérite d'avoir créé l'organisation centrale qui prit le nom de Club des clubs, Comité révolutionnaire.

La Société républicaine centrale essaya immédiatement de rivaliser avec l'organisation centrale fondée par le club de la Révolution. A l'appel publié le 24 mars par *La Commune de Paris*, *Le Courrier français* répondit, le 25, en convoquant les délégués des clubs démocratiques de Paris pour le 26 mars à onze heures du matin. Le manifeste de Blanqui était ainsi conçu[2] :

Aux clubs démocratiques de Paris.

La République serait un mensonge si elle ne devait être que la substitution d'une forme de Gouvernement à une autre.

Il ne suffit pas de changer les mots, il faut changer les choses.

La République, c'est l'émancipation des ouvriers, c'est la fin du règne de l'exploitation, c'est l'avénement d'un ordre nouveau qui affranchira le travail de la tyrannie du capital.

Liberté ! Égalité ! Fraternité !

Cette devise, qui brille au fronton de nos édifices, ne doit pas être une vaine décoration d'opéra.

Point de hochets ! Nous ne sommes plus des enfants. Il n'y a pas de liberté quand on manque de pain. Il n'y a pas égalité quand l'opulence s'étale[3] à côté de la misère. Il n'y a pas fraternité quand l'ouvrière se traîne avec ses enfants affamés aux portes des palais.

1. Longepied, *Comité révolutionnaire*, p. 45.

2. Le texte du manifeste publié par *Le Courrier français* (25 mars) se trouve également dans les manuscrits de Blanqui, liasse IA, chemise 2, sous-chemise b, feuillet V, n° 112.

3. « fait scandale » (texte des manuscrits).

Du travail et du pain.

L'existence du peuple ne peut rester à la merci des frayeurs ou de la malveillance des capitaux [1].

Les sociétés populaires qui partagent ces principes sont invitées à choisir trois délégués qui se réuniront en comité central des élections dimanche 26 mars, à onze heures précises du matin, dans la salle des Conférences, rue des Poirées, près de la Sorbonne [2]. Les délégués des clubs seront seuls admis et devront être porteurs de pouvoirs en règle de leurs sociétés respectives.

Ce violent manifeste était signé par : L.-A. Blanqui, président de la Société républicaine centrale ; Michelot, président du club de la Sorbonne ou de la jeune Montagne ; Feuillâtre, président du club des Travailleurs ; Mouton, de l'Union des Travailleurs ; P. Seguin, de la Société politique des ouvriers ; Dezamy, du club des Gobelins ; Villain, des Droits de l'Homme ; Chipron, du club Popincourt ; Baudin, du club de l'Avenir ; X. Durrieu, un des délégués de la Société républicaine centrale [3].

Lorsque les délégués des clubs qui avaient répondu à cet appel se réunirent le 26 au matin, ils se demandèrent si « l'on se constituerait immédiatement ou si l'on attendrait la réunion annoncée pour ce soir au Palais-National. L'assemblée a décidé, dit *Le Courrier* [4], qu'on n'attendrait pas cette réunion. »

La réunion se croyait donc assez forte pour agir indépendamment de celle du Palais-National ; les clubs qui s'y étaient fait représenter n'étaient cependant pas nombreux. C'étaient l'Union fraternelle, le club des Travailleurs, les Intérêts du

1. « des frayeurs et des rancunes du capital » (texte des manuscrits).

2. Le 26 mars. *Le Courrier français* annonçait que « la réunion générale des délégués des clubs radicaux » aurait lieu rue Saint-Martin, au Conservatoire des arts et métiers, salle des Droits de l'Homme, et non rue des Poirées, comme cela avait été indiqué par erreur.

3. Il semble qu'on soit en droit de considérer ce manifeste comme émanant de Blanqui. C'était bien là son langage et ses idées ; il signait en premier, montrant bien ainsi que c'était lui surtout qui parlait. L'ordre des signatures n'était certes pas indifférent, car, dans la réunion du 26 (*Courrier français*, 27 mars), on décida que le bureau serait composé des trois premiers signataires.

4. Numéro du 27 mars.

Peuple, Popincourt, les Barricades, l'Union des Travailleurs, la Société républicaine centrale, les Droits de l'Homme et du Citoyen, le club du Progrès, la Sorbonne, la Société politique, les Travailleurs libres, l'Égalité et la Fraternité, l'Avenir, la Butte des Moulins, le club républicain des Travailleurs, le club républicain du journal *La Fraternité*, les Amis de la fraternelle Égalité, l'Union de Saint-Denis, les Droits de l'Homme du Ve arrondissement [1] ; en tout vingt clubs. C'était peu, à côté de la réunion du Palais-National.

Blanqui et ses partisans préféraient une réunion restreinte mais composée de républicains sûrs, au compromis d'une réunion mêlée, comme celle dont le club de la Révolution avait pris l'initiative : « La réunion électorale qui a eu lieu ce soir au Palais-National nous a paru composée de délégués appartenant à des clubs de toutes les opinions, dit *Le Courrier français* [2]. Ce défaut d'homogénéité a déplu à beaucoup de gens. Aussi le citoyen Michelot, président du club de la Sorbonne, a-t-il déclaré, lorsqu'on a fait l'appel de son nom, qu'il ne fallait pas considérer sa présence comme une adhésion, et qu'il désirait savoir d'abord quels étaient les principes de cette assemblée. »

Malgré leur méfiance à l'égard de cet assemblage hétérogène, les membres de la réunion organisée sur l'initiative de Blanqui durent renoncer à lutter contre une organisation moins absolue dans ses opinions, mais à laquelle le nombre de ses adhérents donnait plus d'importance. Une nouvelle séance avait été annoncée par *Le Courrier français* pour le 27 mars [3], en vue de constituer le bureau définitif ; il ne semble pas qu'elle ait eu lieu ; les choses en restèrent là [4].

---

1. *Courrier français*, 27 mars.
2. Numéro du 27 mars.
3. *Courrier français*, 27 mars.
4. On ne peut imputer à l'apparition du document Taschereau le silence que garde *Le Courrier français*, à partir du 27 mars, sur la réunion centrale organisée par Blanqui. En effet, c'est seulement le 31 que parut le document Taschereau, ; le 3 avril, *Le Courrier français* donne encore des informations sur le club. Nous n'avons trouvé dans aucun autre journal des ren-

Tandis que la politique sans compromis et sans hésitations que préconisait Blanqui amenait l'échec de sa tentative, il en était autrement du club de la Révolution. Son président et ses membres étaient en relations cordiales avec des démocrates nombreux, son programme politique était plus conciliant ; il se trouvait donc dans les conditions les plus favorables au succès. Dans la réunion du 28, le nombre des délégués, déjà important le 26, s'était encore accru ; 100 clubs s'y firent représenter[1] ; bientôt ils furent 200 et les corporations d'ouvriers, et enfin la garde nationale mobile et l'armée envoyèrent des délégués[2].

Après avoir adopté comme exposé de ses principes la Déclaration des Droits de l'Homme et l'avoir imposée comme mandat impératif et absolu aux candidats à la représentation nationale[3], le Club des clubs, qui se considérait comme le véritable représentant, le mandataire des clubs démocratiques[4], voulut se mettre en rapports avec le Gouvernement.

Dès le 28 mars[5], l'envoi d'un certain nombre de républicains éprouvés dans les départements, pour entretenir le sentiment révolutionnaire et surveiller les élections à l'Assemblée nationale, avait été décidé. Cette mesure entraînait des dépenses ; une commission composée de Longepied, président du bureau, Delaire, Danse, Gadon, Thièle, Lebreton, Barbès, Sobrier, Cahaigne, Laugier, fut chargée de s'occuper des moyens d'aplanir les difficultés que présentait l'exécution de ce projet[6].

---

seignements sur cette réunion ; il semble donc bien que, si, à partir du 27, *Le Courrier* cessa d'en parler, c'est qu'à cette date, elle avait déjà abouti à un échec.

1. *Réforme*, 30 mars.
2. *Commune de Paris*, 22 avril ; Longepied, *op. cit.*, p. 115.
3. *Réforme*, 30 mars ; *Commune de Paris*, 7 et 9 avril ; Longepied, *op. cit.*, p. 48-49, 91-92.
4. *Vraie République*, 26 mars : « Ce comité populaire représentera véritablement toute la partie active du peuple parisien, et aura plus d'autorité pour peser les candidatures à l'Assemblée nationale qu'aucune autre association de citoyens sans mandat. »
5. *Vraie République*, 30 mars.
6. Longepied, *Comité révolutionnaire*, p. 49-50.

Elle se rendit chez Ledru-Rollin pour lui demander si le Gouvernement serait disposé à seconder les efforts du club en fournissant les frais de voyage, de correspondance, de propagande qu'exigerait l'accomplissement du mandat confié aux délégués [1]. La réponse de Ledru-Rollin fut favorable, et, de la fin de mars jusque vers le 20 avril, le Club des clubs reçut du ministre de l'Intérieur des allocations qui montèrent environ à 100.000 francs [2].

Les noms des délégués étaient soumis au ministre et la commission lui donnait connaissance des parties des rapports qu'elle jugeait à propos de lui communiquer [3].

Les délégués du Club des clubs furent envoyés dans les 86 départements [4], avec un caractère de missionnaires officieux [5]; le Comité révolutionnaire invita les clubs de province à se mettre en rapports avec lui [6], et chercha à agir sur l'armée; au début d'avril [7] notamment il s'adressa « à ses frères, officiers, sous-officiers et soldats de l'armée » pour les prier de lui envoyer leurs délégués et de compter sur lui; enfin il adjoignit à ses délégués dans les départements des députés chargés de républicaniser l'armée [8]. Le club de la garde nationale mobile avait d'ailleurs demandé son appui [9].

Les relations du Club des clubs avec le ministre de l'Intérieur lui donnèrent un caractère semi-officiel; installé, d'autre part, dans les anciens bâtiments de la liste civile, devenus la

---

1. Longepied, *op. cit.*, p. 50; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 215.

2. *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 316, et t. II, p. 78 (déclarations de Longepied).

3. *Commission d'enquête*, t. II, p. 78, interrogatoire de Longepied.

4. *Commission d'enquête*, t. II, p. 77. Cf. *Id.*, t. II, p. 116 et suiv., « État nominatif des agents du Club des clubs envoyés dans les départements et dans l'armée. »

5. Voir les instructions des délégués, *Commission d'enquête*, t. II, p. 130.

6. *Commune de Paris*, 5 et 11 avril.

7. *Id.*, 7 avril; appel publié par la *Commission d'enquête*, t. II, p. 79-80.

8. *Commission d'enquête*, t. II, p. 78 et 124-125; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 67-68; cf. aussi la lettre adressée par le citoyen Millier au citoyen Thièle, *Commission d'enquête*, t. II, p. 80-82.

9. *Commune de Paris*, 5 avril, et 9 avril, séance du 6.

maison de Sobrier[1], il sembla aux contemporains mêlé aux menées ténébreuses que l'on attribuait à celui-ci[2].

En réalité on s'exagérait l'influence du Club des clubs : sa propagande n'eut qu'une médiocre efficacité. L'envoi des délégués. l'élaboration d'une liste de candidats pour le département de la Seine, les appels aux électeurs ne réussirent pas à républicaniser les élections : la tâche était trop considérable et peut-être ne prit-on pas les meilleurs moyens.

III

L'organisation d'un club central avait comme but immédiat de centraliser l'action des clubs de Paris et de la banlieue pour les élections. Aussi le club de la Révolution abdiqua-t-il en faveur du Club des clubs. Cependant. tout en lui abandonnant le soin d'organiser la campagne électorale et de constituer une liste de candidats, il surveillait l'organisation matérielle du vote. A plus forte raison, la Société républicaine centrale. dont les essais n'avaient point abouti à créer un comité central et qui ne se ralliait pas au Club des clubs. s'occupait activement des élections.

Dans cette première épreuve du suffrage universel. tout était nouveau. L'organisation matérielle du vote, créée par le Gouvernement. était pour les clubs un sujet de critiques ; l'éducation politique des électeurs inexpérimentés, une tâche urgente : et dans leur enthousiasme pour la vie politique. tous prenaient part avec passion à la campagne électorale. Les clubs

1. Le Club des clubs tenait ses séances au Palais-National, mais la Commission et les bureaux étaient logés dans la maison de Sobrier, 16. rue de Rivoli, et ce n'est qu'à la fin d'avril qu'ils furent transférés au n° 6 de la même rue (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 172, interrogatoire de Delaire, p. 316, déposition de Longepied ; Longepied. *Lettre au rapporteur de la Commission d'enquête*. dans *La Vraie République*. 13 août, etc.).

2. *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 10, 19-20 : Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 74.

se transformèrent alors plus ou moins en comités électoraux.

Dès le 4 mars, la Société républicaine centrale s'était inquiétée des élections ; elle avait longuement discuté la question du vote direct ou à deux degrés, sans aboutir à une conclusion, et avait remis la suite de la délibération au lendemain [1].

Mais ce n'est qu'après le 17 mars que la question électorale fut véritablement à l'ordre du jour. Le 17 au soir [2], un citoyen déposa une proposition concernant les élections de la garde nationale. « J'ai demandé, dit-il, que l'Assemblée nationale s'occupât des moyens de faciliter les élections et que tous les citoyens exerçassent leur droit. La question, ajouta-t-il, a une importance infiniment grande, car les élections devant avoir lieu dans quelques jours, il y a déjà eu des convocations spéciales ; mais les patriotes inscrits en dernier lieu dans les cadres n'ont pas été convoqués et dans ces réunions on a déjà proposé de réélire purement et simplement les anciens officiers ; l'on s'est même donné le mot pour enlever ces élections. »

C'est sur ce terrain que la Société républicaine centrale plaça en effet la question ; logique dans ses reproches, les critiques qu'elle formula sur l'organisation des élections furent analogues à celles qui lui inspirait la politique générale du Gouvernement. « Changement de forme, maintien du fond », disait Blanqui [3] en parlant de la Révolution ; la Société républicaine centrale voyait dans l'organisation des élections de la garde nationale une confirmation de cette idée.

L'armement des ouvriers s'opérait avec lenteur ; leur négligence à se faire inscrire sur les listes, leur peu d'empressement à profiter des droits nouvellement acquis secondaient le mauvais vouloir des municipalités. Dès les premiers jours de la Révolution, la Société républicaine centrale s'était émue de l'indifférence des ouvriers pour la vie politique à laquelle désormais ils pouvaient prendre part. « Cette indifférence est

---

1. *Courrier français,* 5 mars.
2. *Voix des Clubs*, 19 mars.
3. *Réponse à Taschereau.*

l'effet de l'apathie morale à laquelle nos malheureux prolétaires ont été condamnés si longtemps, disaient les orateurs de la Société républicaine centrale[1]... Mais aujourd'hui l'intérêt même du Gouvernement est de fortifier les caractères, de relever les consciences, de retremper les esprits... »

A plus forte raison, quand les élections générales approchèrent, la Société républicaine centrale s'efforça de stimuler l'ardeur politique des ouvriers, afin que de leur vote sortît une Assemblée socialiste. Déjà lors des discussions sur l'ajournement des élections[2], l'un des motifs invoqués par la Société républicaine centrale avait été l'exclusion des prolétaires des élections de la garde nationale ; et elle avait démasqué avec violence les intrigues des partisans du régime déchu pour écarter les ouvriers des réunions électorales, et ne point les armer. L'approche des élections la décida à préconiser une intervention plus vigoureuse. « Afin d'avoir des chefs vraiment républicains, il faut que nous fassions inscrire nous-mêmes ceux qui doivent l'être, dit, le 17 mars, le citoyen Folley[3]. Il faut avoir de l'énergie pour ceux qui n'en ont pas. Allons trouver l'ouvrier ; facilitons-lui les moyens d'abréger ses démarches ; ensuite, quand on annonce la publication des rôles, il faut aller dans les mairies vérifier s'il y a des oublis volontaires ou involontaires ; il faut du zèle, vérifier, employer tous les moyens. Ensuite il faut se rendre exactement aux assemblées préparatoires. Nous devons être convoqués à domicile ; nous devons l'être ; si nous n'allons pas aux assemblées préparatoires, nous ne connaîtrons pas les candidats. Mettons encore le même zèle pour engager les ouvriers à s'y rendre. »

De son côté, le club de la Révolution menait une campagne analogue. Le 25 mars[4], le citoyen Marc Dufraisse constatait que dans plusieurs arrondissements de Paris on opposait aux

1. *Voix des Clubs*, 8 mars.
2. Cf. plus haut, p. 67-68.
3. *Voix des Clubs*, 19 mars.
4. *Commune de Paris*, 27 mars.

demandes d'inscription des travailleurs des obstacles presque insurmontables, qui n'étaient que des prétextes destinés à cacher la mauvaise volonté des municipalités réactionnaires. « Il est impossible à la plupart des ouvriers résidant à Paris de se procurer leur acte de naissance, dit le citoyen Dufraisse ; il leur est presque impossible aussi, à raison du peu de temps libre que leurs travaux leur laissent, de recueillir des propriétaires des maisons où ils ont résidé pendant les six derniers mois, des certificats attestant la durée de domicile exigée par le décret électoral. Je propose donc de rédiger immédiatement un avis où les ouvriers seront invités à se présenter à leurs mairies respectives, munis de leurs livrets, et de (*sic*) solliciter leur inscription sur la production de cette seule pièce. Le livret est l'état civil du travailleur. Que les lois qui l'ont institué dans un esprit de suspicion contre l'ouvrier et comme un moyen de dépendance et d'asservissement, que ces lois soient utiles à ceux-là mêmes contre lesquels elles avaient été conçues et portées ; que le livret devienne une arme entre les mains du travailleur, et qu'il fasse tourner à son profit, au profit de la cause républicaine, une institution qui lui était fondamentalement hostile ; que le peuple s'affranchisse par les moyens même que la tyrannie et l'aristocratie avaient inventés pour le contenir et l'opprimer. » Si Dufraisse proposait ainsi une mesure qui remédiât aux difficultés opposées à l'inscription des ouvriers, c'est qu'il en voyait l'urgence : « Cette mesure est urgente, capitale, disait-il, le salut de la République peut en dépendre. Il est des arrondissements très populeux où le quart à peine de la classe laborieuse se trouve inscrit sur les listes. Les élections, si cet état de choses n'est pas changé, les élections appartiendront à la partie de la population qui a le temps et les moyens de se faire inscrire ; les travailleurs n'y auront aucune influence. La représentation, loin d'être la sincère expression du vœu du peuple, sera le résultat de combinaisons hostiles aux intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. De là peuvent naître des dangers et des malheurs que l'imagination ne considère qu'avec effroi, que l'âme ne prévoit qu'avec douleur. »

Mais le club de la Révolution ne rendait pas le Gouvernement responsable des difficultés rencontrées par les ouvriers pour se faire inscrire. C'est, au contraire, à lui que Dufraisse veut que l'on s'adresse pour obtenir le remède : « Si les agents des mairies se refusent à inscrire les ouvriers sur la présentation de leurs livrets, dit-il, invitons les ouvriers éconduits à se rendre à l'Hôtel de Ville et à solliciter du Gouvernement provisoire la prompte promulgation d'un décret qui enjoigne aux maires d'inscrire les ouvriers sur la production du livret. »

Le club de la Révolution fit plus : il chargea le comité de publicité de rédiger un placard qui fut immédiatement affiché [1] et qui exprimait à la fois la confiance dans le Gouvernement provisoire et la volonté de faire inscrire les ouvriers sur les listes.

Nous prions nos concitoyens, et notamment nos frères les ouvriers, de se présenter dans la journée d'aujourd'hui à leurs mairies respectives pour demander et, au besoin, exiger leur inscription sur les listes électorales. Nous leur rappelons que le délai fixé par le Gouvernement provisoire expire ce soir à minuit. Nous invitons nos concitoyens, dans le cas où il leur serait fait quelque difficulté, à en référer immédiatement au Gouvernement provisoire.

Nota. La présentation du livret seul suffit pour établir la qualité d'électeur [2].

Intervenir sans cependant attaquer, surveiller sans cependant suspecter les intentions du Gouvernement, telle fut donc la tactique préconisée par le club. C'est ainsi que le 25 [3], sur la proposition du citoyen Chilmann, on vota que 12 membres seraient choisis dans le club pour être adjoints au comité des élections, déjà nommé par l'assemblée. Ils devaient avoir « pour mission spéciale de surveiller la confection des listes électorales

---

1. C'est dans le séance du 25 (*Commune de Paris*, 27 mars), que la rédaction du placard fut votée et c'est le 25 même qu'il fut affiché, si nous en croyons l'éditeur des *Affiches rouges* (p. 85).

2. *Commune de Paris*, 26 mars. L'affiche est signée par les membres de la commission de surveillance du club de la Révolution.

3. *Commune de Paris*, 27 mars.

de Paris. A cet effet, un membre se détachera du comité et se tiendra en permanence à la mairie d'un des arrondissements de Paris, qui lui sera désigné par le comité électoral. »

Mais l'organisation matérielle des élections ne semblait cependant pas au club de la Révolution et à la Société républicaine centrale l'essentiel de la campagne électorale ; examiner les candidatures, former une liste de candidats, telle était surtout l'œuvre à laquelle se consacraient les clubs. Le club de la Révolution s'en remit de cette tâche au Club des clubs. La Société républicaine centrale discuta les candidatures : le 17 mars [1], le citoyen Folley demanda qu'on interpellât les différents candidats sur leurs sentiments à l'égard de la circulaire de Ledru-Rollin ; ce qui n'empêcha pas le club d'adopter quelques jours plus tard [2], à l'unanimité, pour les élections de colonel de la 2e légion, la candidature de Clément Thomas, républicain du *National*. Le 26 [3], la Société républicaine centrale adopta les candidatures de Lamennais, Pierre Leroux, Jean Raynaud, Proudhon, Considérant, Xavier Durrieu, Bonnias, Blanqui, Barbès, Cabet, Martin-Bernard, Albert, Arago, Louis Blanc, Dupont (de l'Eure), Flocon, celle d'un ouvrier cordonnier, Hector Morel ; mais elle ne se décida pas à admettre celle de Crémieux ni celle de Garnier-Pagès. Le 29 [4], elle acclama les candidatures de Ribeyrolles et de Michelot, quelques jours après, celle de Caussidière [5], et, le 3 avril [6], celle de Dezamy tandis qu'elle repoussait celle de Thoré [7]. La liste définitive

1. *Voix des Clubs*, 19 mars.
2. *National*, 23 mars.
3. *Courrier français*, 28 mars.
4. *Id.*, 30 mars.
5. *Réforme*, 3 avril.
6. *Sentinelle des Clubs*, 5 avril.
7. *La Vraie République* (7 avril) prétendit que la candidature de Thoré n'avait pas été discutée à la Société républicaine centrale ; mais l'affirmation du journal de Thoré, désireux de dissimuler l'échec de son rédacteur en chef, ne suffit pas pour démentir la nouvelle donnée par *La Sentinelle des Clubs*. — Selon Daniel Stern (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 330), Blanqui aurait proposé à son club la candidature d'Auguste Comte. On peut rapprocher de ce témoignage une lettre adressée par Auguste Comte à la mère

qu'elle publia à la veille des élections[1] se composait des 20 candidats proposés par les délégués du Luxembourg et des 14 candidats suivants : Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon, Albert. Cabet, Pierre Leroux, Raspail, Vidal, Kersausie, Blanqui, Esquiros, De Flotte, Bourdon, Lagrange. L'apparition du document Taschereau, le 31 mars, influa certes sur la composition de cette liste[2] ; mais elle ne suffit pas à expliquer tous les changements apportés par la Société républicaine centrale à ses votes antérieurs[3]; d'autres motifs encore durent déterminer les choix qu'elle fit parmi les candidats déjà acceptés ; mais ces motifs, de même que les raisons qui la décidèrent à adopter les 20 candidats du Luxembourg, nous sont inconnus[4].

IV

Si absorbantes que fussent les préoccupations électorales, une autre question passionnait les clubs : la crise financière qui mettait le Gouvernement dans une situation critique et atteignait directement le public.

---

de Blanqui, le 2 octobre 1852. « Je désire depuis longtemps, dit Auguste Comte, renouer cordialement avec M. Auguste Blanqui d'anciennes relations civiques en lui offrant fraternellement les deux volumes déjà publiés de mon système de politique positive, comme un sincère témoignage d'estime et de sympathie. » (Manuscrits de Blanqui, liasse I^A, chemise 1, sous-chemise a, feuillet B², n° 10 et liasse I^A, chemise 5, feuillet L, n° 28.)

1. *National*, 22 avril.

2. Elle explique l'absence du nom de Barbès, le refus d'adopter la candidature de Thoré.

3. En effet le nom de Dezamy, dont la candidature avait été adoptée, le 3 avril, dans une séance où il défendit Blanqui après la publication du document Taschereau (*Sentinelle des Clubs*, 5 avril), ne figure pas sur la liste définitive.

4. La Société républicaine centrale paraît s'être peu préoccupée d'agir sur les élections ailleurs que dans le département de la Seine ; selon Lucas (*Clubs et clubistes*, p. 222), elle n'aurait envoyé que deux délégués dans les départements ; elle décida bien d'accorder son appui au citoyen Malapert, dans la Vienne (*Courrier français*, 6 avril) ; mais ce fut là, semble-t-il, un fait isolé. Malapert était d'ailleurs membre de la Société républicaine centrale.

La Société républicaine centrale fut des premières à s'émouvoir. Dès le milieu de mars, alors que l'ajournement des élections était encore l'objet de ses délibérations, elle mit la question financière à l'ordre du jour.

La première séance qu'elle consacra aux discussions financières semble avoir été celle qui se tint à la veille du 17 mars[1] : elle fut provoquée, dit le compte rendu, par les « mesures révolutionnaires prises par le citoyen Garnier-Pagès, relativement à la vente des biens nationaux, c'est-à-dire des biens de l'ancienne liste civile et des forêts de l'État[2] ». Ce fut une occasion pour l'assemblée de manifester ses sympathies pour le socialisme d'État. Les adversaires de cette doctrine reçurent en effet un accueil hostile. « Des gens appartenant sans doute à la finance déchue, dit le compte rendu de la séance, sont venus soutenir que le crédit public devait être remis aux mains et à la sollicitude du crédit privé ; en d'autres termes, que le crédit public devait rester naturellement sous la protection des banquiers. Cette partie de la séance a été remplie de murmures et de cris. » Au contraire le citoyen Toussenel ayant déclaré que la politique financière du Gouvernement était « impolitique et insuffisante » et que le Gouvernement devait s'emparer du crédit public en s'appropriant le privilège de la Banque de France, cette motion excita une triple salve d'applaudissements. Ce n'était d'ailleurs point là seulement ce que soutenait Toussenel : il fondait sa théorie sur l'idée de l'antagonisme des classes. « Il n'y a jamais eu qu'un oppresseur dans le monde, le capital, il n'y a jamais eu qu'un opprimé, le travailleur », c'est ainsi que débute son discours[3]. Et continuant dans le même esprit, il ajoutait que dans toutes les époques et tous les pays, ce fait s'était produit, et que les usurpateurs avaient toujours essayé de le justifier. « Les forts et les puissants de chaque siècle, dit-il,

1. *Voix des Clubs*, 17 mars, séance d'hier.
2. Allusion aux décrets promulgués le 9 mars.
3. Ce discours fut reproduit le 18 mars par *La Voix des Clubs*, qui, en exprimant ses regrets de n'avoir pu le faire sténographier, déclarait le reproduire « de mémoire aussi fidèlement que possible ».

ont parfaitement compris que le fondement et la durée de leur domination étaient dans le concours et l'appui de l'opinion publique. Il fallait endormir la conscience des peuples, consacrer aux yeux de tous la légitimité de l'usurpation, faire accepter comme nécessaire et de droit divin cette tyrannie de plusieurs pesant de tout leur poids sur des masses inertes. Ils ont alors soldé des hommes, poètes, prêtres, historiens, chargés de faire réussir par la terreur et l'hébètement des âmes, ce complot tramé contre les libertés de tous. De là, ces théories impies autant qu'absurdes : qu'il faut beaucoup de pauvres pour faire jouir quelques élus du sort ; que la terre est une vallée de larmes et un continuel champ d'épreuves ; que Dieu distribue par parts inégales les faveurs qu'il accorde à ses enfants ; que le lot fatal des masses est la patience, le travail répugnant, la souffrance et la résignation. On a appelé des sages ceux qui n'ont pas rougi de propager ces mensongères doctrines ; nous, nous disons : ce sont des imposteurs. » C'est dans cette situation dépendante faite à une classe de la société, que Toussenel trouvait la raison du mal. « Ce qui cause maintenant la crise financière, dit-il, ce qui entrave le crédit, ce qui paralyse l'industrie, ce qui arrête les transactions commerciales, c'est le capital, le capital alarmé, le capital improductif et parasite qui tient à sa merci l'industriel et le travailleur, qui prélève sur eux la part la plus large, la plus pure de leurs sueurs, qui se cache à présent, se resserre, s'annihile et jette la déroute dans tout le corps social. » Et après avoir ainsi rejeté sur le capital toute la responsabilité de la crise économique et financière, Toussenel, allant plus loin dans sa violence, s'écriait : « Souffrirons-nous plus longtemps qu'une poignée de poltrons tarisse ainsi les sources du travail et de la prospérité nationale ?... » Non, répond Toussenel ; mais malgré ses attaques contre le capital, il ne va pas cependant jusqu'à demander la spoliation, ni la terreur. « Ni la vie ni la fortune de ces hommes ne courent le moindre danger, dit-il... Le peuple ne veut ni vengeance, ni réaction. Qu'ils gardent donc ce qu'ils ont acquis, ces hommes pusillanimes et lâches ; mais ne laissons plus entre leurs mains cette puis-

sance qu'ils exercent si mal. » Ainsi voilà le moyen proposé par Toussenel pour remédier à la crise économique et financière : il consiste à substituer la puissance de l'État à celle du crédit privé. « La société, en garantissant le droit au travail, a pris le rôle de Providence sociale, dit-il. Il lui faut une liste civile en harmonie avec ses besoins nouveaux... Attribuons à l'État, qui est l'association de tous les intérêts, le monopole des grandes industries : monopole des banques et des transports, les deux grands leviers du commerce, monopole des assurances, monopole des denrées coloniales, etc., etc. Là seulement est le salut, là est le remède. Une loi postérieure réglerait les indemnités à accorder. » L'assemblée, montrant ainsi qu'elle partageait les idées exprimées par l'orateur [1], décida avec enthousiasme qu'une adresse serait portée au Gouvernement pour l'engager à créer une banque nationale [2] et mit aux voix la proposition suivante : « La Société désapprouve les mesures financières du citoyen Garnier-Pagès ; elle les regarde comme impolitiques et insuffisantes [3]. »

Le 17 mars, la Société vota l'ordre du jour suivant : « Les moyens de faire face à la crise financière, les moyens de relever le crédit de l'État, de battre monnaie au profit du Gouvernement, c'est la question la plus grave où se résument les destinées de la France [4]. »

Le 16 mars, le Gouvernement décréta que, pour l'année 1848, le total des quatre contributions directes serait augmenté de 45 centimes p. °/₀. Dès le 23, la Société républicaine centrale discuta cette mesure : « Presque tous les orateurs ont été unanimes pour blâmer le décret du Gouvernement relatif à la contribution de 45 p. °/₀ qu'ils trouvent impolitique et désastreuse.

---

1. Cf. aussi les articles où Bouton et Lacambre expriment des idées analogues (*Sentinelle des Clubs*, 2 et 7 avril), et dans *La Voix des Clubs* (22 mars), l'article intitulé « Ce qu'il faut faire », signé J. P., initiales qui paraissent désigner un membre du club de Blanqui, le compte rendu du discours de Toussenel, fait par un auditeur, étant signé J. P.

2. *Voix des Clubs*, 18 mars.

3. *Voix des Clubs*, 17 mars.

4. *Voix des Clubs*, 19 mars.

L'un propose une contribution de 90 p. °/o sur les prêts hypothécaires ; un autre propose de frapper une contribution extraordinaire sur ceux qui possèdent une fortune de plus de 20.000 livres de rente ; un troisième, de faire rentrer le milliard d'indemnité aux émigrés. La discussion de ces propositions se termine par un vote en faveur du million (*sic*) alloué aux émigrés et du rappel du décret relatif à la contribution de 45 p. °/o portant uniquement sur le producteur[1]. »

Le club de la Révolution se décida à intervenir à son tour dans la question financière en votant le 4 avril une adresse au Gouvernement[2] :

Le club de la Révolution s'est inquiété avec le peuple travailleur tout entier de l'application du décret relatif à l'impôt temporaire de 45 centimes qui frappe les quatre contributions directes.

En effet cet impôt atteint surtout, et dans une mesure proportionnelle très lourde, les petits propriétaires agricoles et les travailleurs des campagnes.

On dit avec raison que les charges financières léguées par l'ancien régime monarchique devraient être supportées par la classe des censitaires qui administrait le pays, et non par le peuple, qui demeura toujours étranger et hostile à la politique funeste de Louis-Philippe.

Cet impôt additionnel a excité dans la plupart des départements une telle répulsion qu'un grand nombre de cultivateurs et de petits propriétaires ont déclaré qu'ils se refuseraient à l'acquitter.

En outre, cet impôt est contraire à l'égalité sociale que doit se proposer la République, et au système républicain en matière d'impôt, qui doit faire porter sur les privilégiés toutes les charges du budget et en exempter le peuple travailleur.

---

1. *Voix des Clubs*, 26 mars, séance du 23. — Au mois de mai, la Société républicaine centrale se préoccupait encore de la question ; le 9 mai, Gustave Robert, critiquant l'œuvre du Gouvernement provisoire, blâma en particulier l'impôt des 45 centimes ; et les diverses propositions émises ce jour-là amenèrent Blanqui à déclarer que le tort des économistes était de s'inquiéter « toujours du capital et jamais de la juste répartition des produits au profit des travailleurs » ; or, pour lui, c'était là le problème essentiel, et « c'est pour ne l'avoir pas encore franchement abordé qu'on n'est pas sorti de la crise. Selon lui, tous les plans financiers échoueront tant que la répartition des richesses ne sera pas réglée selon l'équité. » (*Commission d'enquête*, t. II, p. 115.)

2. *Vraie République*, 6 avril.

En conséquence, le club de la Révolution demande au Gouvernement provisoire :

Que, par modification au décret du 16 mars, les petits contribuables soient affranchis de cette surcharge d'impôt ;

Que l'impôt supplémentaire ne soit prélevé qu'à partir d'un certain chiffre de cote ;

Et qu'il soit progressivement augmenté à raison du chiffre de revenu qui sert de base à l'impôt.

Le club de la Révolution protestait donc d'une façon moins radicale que la Société républicaine centrale contre la politique financière du Gouvernement : ce qu'il blâmait, ce n'était point l'insuffisance des mesures adoptées par le Gouvernement, mais le caractère du décret du 16 mars, contraire à l'esprit de la République et destiné à la faire haïr dans les campagnes.

Le danger qui devait en résulter lui sembla assez grand pour qu'il jugeât utile d'envoyer au Gouvernement une députation chargée de présenter son adresse [1]. Barbès exposa l'objet de la démarche, Thoré lut la pétition, puis Garnier-Pagès répondit. Il dit « que le Gouvernement s'était ému en même temps que le peuple de l'imperfection du décret du 16 mars, et qu'il en avait déjà révoqué l'application aux petits propriétaires ; que le *Bulletin de la République*, affiché à Paris et dans toutes les communes de France, avait suspendu la perception de cet impôt, au moins sur les contribuables de l'ordre inférieur ; que les 45 centimes supplémentaires seraient prélevés seulement sur les propriétaires riches, et que le ministère des Finances s'occupait activement d'un système général d'impôt progressif, afin d'atteindre surtout les hautes fortunes, qui ne s'empressent pas de suivre les nobles exemples du peuple, en contribuant, selon leurs moyens, à aider la patrie dans les graves conjonctures où elle se trouve ; qu'en effet la nouvelle République populaire entendait le système des impôts au rebours du Gouvernement monarchique ; que les charges publiques devaient être supportées par les privilégiés, et que le peuple travailleur en serait

1. *Id.*

libéré complètement : que les délégués du club de la Révolution pouvaient transmettre au peuple ces loyales assurances, et compter sur l'absolu dévouement du Gouvernement provisoire à la Révolution ».

L'accueil était cordial, mais les promesses vagues : aussi Lamieussens et Lechallier insistèrent-ils « pour que le Gouvernement fît connaître officiellement ses intentions sur l'application de l'impôt des 45 centimes ». La réponse fut « qu'un nouveau décret, interprétatif et limitatif du décret du 16 mars, serait publié dans le prochain *Moniteur* ». Ledru-Rollin ajouta que le Gouvernement était favorable à l'impôt progressif et à un impôt qui atteindrait les prêteurs hypothécaires [1], et Flocon dit que les droits sur les successions collatérales et directes pourraient fournir des sommes de plus en plus importantes ; le premier concluait en disant « que le peuple devait être rassuré, quant aux ressources financières de la République » ; le second annonçait que, grâce à toutes les perceptions dont il était question, « le peuple travailleur sera prochainement dégrévé de tous les impôts odieux dont l'avait chargé la monarchie ». Les délégués du club de la Révolution se retirèrent alors « emportant la confiance que le Gouvernement provisoire est fermement déterminé à exiger de tous les citoyens une contribution équitable à l'établissement de la République ».

On ne saurait attribuer à cette démarche le décret du 5 avril par lequel le Gouvernement promettait de dégréver dans une équitable mesure les contribuables qui seraient hors d'état de supporter la contribution extraordinaire des 45 centimes : c'est le 5 avril, en effet, que la députation du club de la Révolution fut reçue par le Gouvernement [2] ; le décret était évidemment

1. L'établissement d'un impôt sur les créances hypothécaires trouva le club de la Révolution indécis : « Après une chaleureuse discussion, la question de savoir si les créanciers hypothécaires, qu'aucune charge, qu'aucun impôt n'atteignent, devaient subir la loi commune, c'est-à-dire payer un impôt proportionnel au montant des créances, a été renvoyée à une commission spéciale. » (*Vraie République*, 13 avril.)

2. L'adresse fut votée le 4 (*Vraie République*, 6 avril) ; or les séances du club ayant lieu le soir, l'adresse ne peut avoir été portée que le 5.

déjà prêt ainsi que le prouve l'annonce de sa publication faite aux délégués[1]. D'ailleurs d'autres protestations que celle du club de la Révolution s'étaient déjà fait entendre et c'est pour répondre au mouvement de mécontentement qui commençait à se dessiner que le Gouvernement essaya d'atténuer la portée du décret du 16 mars.

Le club de la Révolution proposa aussi au Gouvernement des mesures socialistes. Le 8 avril, il décida d'envoyer une adresse au Gouvernement pour l'inviter : « 1° à s'emparer de la Banque de France, qui ne peut rendre, en l'état actuel des choses, les services qu'il faut exiger d'elle ; — 2° à s'emparer des compagnies d'assurances ; et, à ce sujet, deux ordonnances prorogatives de privilèges, insérées hier au *Moniteur*, et émanant du citoyen ministre de l'Agriculture et du Commerce, ont excité d'énergiques protestations ; — 3° à s'emparer de tous les chemins de fer : — 4° à s'emparer des mines et salines, — 5° et de tous les canaux. — Le Gouvernement, ajoutait le club, sera aussi invité à créer immédiatement un papier-monnaie, à petits coupons, comme cela a lieu en Allemagne, en Angleterre et en Russie ; ce papier sera garanti par le riche domaine de l'État qui vaut 2 milliards et demi[2]. »

Le 13 avril, sur la communication faite par le club des Républicains socialistes, le club de la Révolution adopta le texte de l'adresse[3]. Elle disait notamment : « Le crédit est le grand moyen de mettre à la portée des travailleurs le capital que leur activité doit féconder. Déjà la dispersion du capital entre les mains d'une partie des citoyens, qui en disposent aveuglément, est la cause principale de la misère du plus grand nombre et de la domination exercée sur les travailleurs. La concentration

1. Dès le 18 mars, d'ailleurs, le Gouvernement avait envoyé une circulaire à ses commissaires pour leur annoncer son intention de dégréver dans une équitable mesure les contribuables qui seraient hors d'état de supporter la contribution extraordinaire. (Cette circulaire ne parut au *Moniteur* que le 6 avril.)

2. *Réforme*, 10 avril.

3. *Vraie République*, 15 avril.

du crédit dans quelques compagnies aggrave ce malheur. La Banque de Paris maîtrise le crédit de la capitale. Sans elle point d'escompte, point d'avance. Le Comptoir national lui-même ne peut rien sans la Banque. Or, les faits prouvent son insuffisance. Ses administrateurs sont fatalement placés entre le devoir de garder les intérêts privés qui leur sont confiés et le devoir de donner à la patrie le concours obligé qui est le but de l'institution de la Banque. » Toutes ces raisons amenaient le club de la Révolution à poser le principe de l'intervention de l'État : « Le temps est venu où le Gouvernement ne doit plus être considéré comme un mal nécessaire, comme un ennemi dont il faut se défier. Le Gouvernement est à la tête de la société pour la conduire suivant les inspirations du peuple. Il ne peut plus, sous peine de périr, rester spectateur inactif des luttes entre les intérêts particuliers. Il doit prendre sa fonction de gouvernant. » Tel était le principe ; le club de la Révolution en concluait que le Gouvernement devait prendre en main l'administration des banques et, notamment, de celle de Paris. Il en était de même des compagnies d'assurances qui ont accaparé « une fonction essentielle du Gouvernement » ; elles établissent la solidarité entre les hommes ; or, cette solidarité doit s'étendre à tous les hommes d'une même patrie ; ceux-ci sont représentés par le Gouvernement ; l'autorisation accordée aux compagnies d'assurances est donc « un abandon d'une fonction sociale au profit d'un intérêt privé ». Quant à la constitution de monopoles pour les transports par canaux et chemins de fer, l'exploitation des mines et salines au profit de quelques privilégiés, c'est également, disait l'adresse, un abus que ne saurait tolérer la République, un Gouvernement national pouvant seul diriger ces exploitations dans l'intérêt de tous.

Les moyens d'exécution n'étaient que vaguement indiqués : au sujet des banques, l'adresse s'exprimait ainsi : « Plus tard, on verra à s'entendre avec les actionnaires de la Banque ; on ne veut pas les déposséder violemment ; mais ils doivent transiger, et ils comprendront que leurs intérêts sont solidaires du

crédit public. Ils applaudiront à une mesure qui les sauvera en même temps qu'elle donnera à l'État un instrument pour sauver les finances » ; au sujet des assurances, le club de la Révolution se bornait à dire que le Gouvernement devrait prendre en main cette administration « en la centralisant, sauf à régler plus tard tous les intérêts particuliers qui s'y rattachent ». Il ajoutait cependant que, lorsque le Gouvernement aurait fait preuve de sa volonté et de sa force en prenant ces mesures, il lui serait facile « d'aider la circulation des valeurs par la création d'un papier-monnaie qui serait garanti, et par la puissance de l'État comme maître du crédit, et par sa richesse comme propriétaire du domaine national accru des biens de la couronne et de ceux des princes déchus ». Il concluait en demandant des décisions promptes qui montreraient que le Gouvernement « est fermement déterminé à quitter les voies monarchiques. La monarchie est le Gouvernement d'un seul au profit de quelques-uns. La République est le Gouvernement du peuple au profit de tous. »

Il ne faut point s'exagérer la hardiesse des vœux formulés par le club de la Révolution : les plans de socialisation des grands services publics étaient à l'ordre du jour, et des modérés comme Duclerc et *Le National* soutenaient le rachat des chemins de fer. D'ailleurs les idées socialistes exprimées par le club ne l'empêchaient pas d'observer à l'égard du Gouvernement une attitude cordiale.

Au contraire, la Société républicaine centrale critiquait toute la politique financière du Gouvernement « impolitique et insuffisante », et, en fondant ses théories de socialisme d'État sur l'idée de la lutte des classes, elle se montrait plus énergiquement socialiste.

V

L'attitude énergique de la Société républicaine centrale, la violence des discours qu'exagéraient encore les récits qu'on en faisait, la réputation de conspirateur de Blanqui avaient fait de la Société républicaine le club le plus redouté du Gouvernement[1]. A la fin de mars elle vota une profession de foi dont le ton résolu était bien fait pour exciter les craintes. Elle était ainsi conçue :

La République, comme la monarchie, peut ombrager la servitude sous son drapeau.

Sparte, Rome, Venise étaient des oligarchies corrompues et oppressives. Aux États-Unis l'esclavage est une institution.

La formule : Liberté, Égalité, Fraternité ! pourrait devenir un mensonge aussi célèbre que celui de la Charte-vérité : Tous les Français sont égaux devant la loi !

La tyrannie du capital est plus impitoyable que celle du sabre et de l'encensoir. La Révolution de Février a eu pour but de la briser. Ce but est aussi celui de la Société républicaine centrale et chacun de ses membres s'engage à le poursuivre jusqu'à ce qu'il soit atteint[2].

Devant cette violence, les membres du Gouvernement songèrent à se défendre. Deux tactiques étaient possibles : négocier avec Blanqui, ou l'abattre. C'est ainsi que la crainte qu'inspirait Blanqui amena certains membres du Gouvernement à négocier avec lui.

Ce n'était pas là un fait exceptionnel ; les principaux clubistes entretenaient des relations secrètes avec des membres

---

1. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 291 ; Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 218 ; Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 9, 12 et 14 ; *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 255, déposition de Caussidière, p. 248, déposition de Carteret ; Procès de Bourges, audience du 26 mars, déposition de Marie.

2. *Courrier français*, 30 mars.

du Gouvernement qui ne pouvaient traiter en étrangers leurs compagnons de luttes d'hier, d'autant plus que ceux-ci étaient devenus des chefs populaires que l'Hôtel de Ville ne se souciait pas de négliger.

C'est surtout Lamartine qui entra en relations avec les clubistes. Effrayé par la manifestation du 17 mars, il crut la République menacée par ce qu'il appelait « le parti conventionnel » et il ne trouva pas de meilleur moyen pour parvenir sans trouble jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale, que de s'entendre avec les chefs populaires.

Barbès parmi eux était tout désigné pour entrer en rapports avec les membres du Gouvernement dont plusieurs étaient pour lui des amis « qui t'eussent emporté avec eux à l'Hôtel de Ville, lui dit Thoré [1], si ton Vincennes d'alors n'eût pas été à 200 lieues de Paris ». Même laissé en dehors du Gouvernement, Barbès ne devint point leur ennemi : au lendemain de la Révolution, il alla trouver Lamartine pour le remercier de l'avoir fait gracier en 1839 [2] ; il semble être retourné plusieurs fois chez celui-ci [3], et il est certain que leurs rapports furent très cordiaux [4]. Barbès entretenait aussi avec Ledru-Rollin des relations suivies [5].

D'autres membres du club de la Révolution étaient en relations avec Lamartine : Lamieussens [6], et surtout Sobrier [7] que Lamartine considérait comme un agent propre à le renseigner sur les intentions des « ultra-républicains ».

Lamartine vit aussi De Flotte [8] dont il apprécia l'intelligence, la distinction, la naissance ; il le trouva « déplacé dans

1. *Vraie République*, 20 mai.
2. Barbès, *Lettre à Lamartine* du 15 juin 1848, publiée dans *La Révolution française*, t. LIV, 1908, p. 237 ; Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 120.
3. Lamartine, *ouvr. cit.*, t. II, p. 196.
4. *Id.*, t. II, p. 121 et 196 ; Barbès, *lettre citée*, p. 237.
5. E. Regnault, *Hist. du Gouvernement provisoire*, p. 190-191.
6. Lamartine, *ouvr. cit.*, t. II, p. 196.
7. *Id.*, t. II, p. 196 et suiv.
8. *Id.*, t. II, p. 200.

les factions » et se promit « de s'en souvenir dans l'occasion[1] ».

Mais les négociations les plus importantes furent celles que Lamartine entama avec Blanqui, non qu'elles aient abouti à un accord, mais parce qu'elles paraissent avoir entretenu chez le président de la Société républicaine centrale l'espoir d'obtenir le concours de certains membres du Gouvernement pour accéder au pouvoir, et parce qu'elles influèrent ainsi sur son attitude. Sans se laisser rebuter par la réputation effrayante de Blanqui que l'on accusait de vouloir l'assassiner, Lamartine voulut voir le célèbre conspirateur, cédant ainsi à sa foi dans l'ascendant qu'il pouvait exercer et sans doute aussi à un vague besoin de popularité. Durrieu fut chargé des négociations. Le 19 mars[2], il proposa à Blanqui une entrevue avec Lamartine de la part de ce dernier[3]. C'était laisser entendre à Blanqui que tout espoir d'être appelé au Gouvernement n'était pas irréalisable[4]. L'entrevue fut fixée au 22[5] ; mais au dernier moment, dit Blanqui[6], Durrieu vint la décommander. « Or voici le mot de l'énigme, ajoute Blanqui ; c'est le 22 que la fameuse pièce a fait sa première apparition. »

La première apparition du document Taschereau ne mit cependant pas fin à toutes les négociations. C'est alors au contraire, qu'effrayé sans doute à l'idée du coup que l'on songeait

1. *Id.*, t. II, p. 201.

2. Cette date est donnée par Blanqui, *Réponse à Taschereau*.

3. Blanqui, *Réponse à Taschereau* ; Cabet, *Lettre au Courrier français*, 15 avril. — Durrieu, qui avait reconnu devant Cabet avoir proposé à Blanqui un rendez-vous avec Lamartine de la part de ce dernier (cf. Cabet, *Lettre au Courrier français*, 15 avril), se rétracta dans la suite ; il prétendit qu'avant la publication du document Taschereau, il aurait été bien aise de ménager à Blanqui une entrevue avec un membre du Gouvernement, mais, ajoutait-il, « ce n'était là qu'une impression, ou, si l'on veut, une démarche personnelle » (*Courrier français*, 15 avril).

4. Selon Blanqui (*Réponse à Taschereau*), Durrieu lui aurait même dit que Lamartine reconnaissait la nécessité de modifier le Gouvernement et était décidé « à mettre dehors la coterie du *National* » et à s'adjoindre Blanqui et ses amis. Au contraire, Durrieu prétendit qu'il n'avait pas dit que Lamartine eût l'intention de modifier le Gouvernement avec le concours de Blanqui (*Courrier français*, 14 avril).

5. Blanqui, *Réponse à Taschereau*.

6. *Id.*

à porter à Blanqui, Ledru-Rollin lui fit proposer, le 30 mars, par Durrieu, une entrevue pour le lendemain [1]. Quelles qu'aient été les paroles prononcées par Durrieu [2], cette proposition seule était de nature à faire croire à Blanqui que Ledru-Rollin était disposé à agir de concert avec lui; si tel fut son espoir, il ne tarda pas à être déçu : à ce moment parut le document Taschereau, et l'entrevue n'eut pas lieu.

Sans doute la crainte que Blanqui ne parvînt à s'entendre avec Lamartine et Ledru-Rollin fut un des mobiles qui décidèrent les ennemis de Blanqui à brusquer les choses. Si secrets que furent les pourparlers, il est en effet probable que dans cette

---

1. Blanqui, *Réponse à Taschereau* ; Cabet, *Lettre au Courrier français*, 15 avril. — Durrieu, qui avait reconnu devant Cabet avoir proposé à Blanqui, pour le 31 mars, un rendez-vous avec Ledru-Rollin de la part de ce dernier (cf. Cabet, *Lettre au Courrier français*, 15 avril), se rétracta dans la suite, ainsi que nous l'avons vu (cf. plus haut p. 107, note 3). — D'autre part, Caussidière (*Mémoires*, t. II, p. 14) prétend qu'un matin il reçut la visite de Flotte qui lui dit « que Blanqui était d'accord avec M. Lamartine, qu'il l'avait vu plusieurs fois et que si Ledru-Rollin voulait, Blanqui irait le visiter », et Ledru-Rollin aurait répondu à Caussidière : « Pourquoi voulez-vous que j'aie une entrevue avec Blanqui ?... c'est un homme qui a une poche à fiel à la place du cœur, et si je le recevais, il irait partout se vanter de m'avoir imposé ses volontés. N'en parlons plus. » Caussidière ne donne pas la date de cette conversation ; mais il dit qu'elle eut lieu le jour où il proposa d'augmenter l'effectif de la garde républicaine alors en voie de création ; or, c'est le 28 mars que cette garde fut créée. Ce serait donc peu de jours avant qu'il ne chargeât Durrieu de lui amener Blanqui, que Ledru-Rollin aurait refusé l'offre faite par l'entremise de Caussidière. Peut-être, se méfiait-il de celui-ci, ou bien ne voulait-il pas entrer en rapports avec Blanqui, et ne s'y décida-t-il que sur les instances de Durrieu. Mais il ne faut pas oublier que le témoignage de Caussidière est en général peu exact au point de vue des dates ; peut-être donc la démarche dont il est question se rattache-t-elle en réalité à des négociations en vue du 16 avril. Il est bien possible, d'autre part, que Caussidière ait, par haine de Blanqui, exagéré ou dénaturé les propos et les faits.

2. Selon Blanqui (*Réponse à Taschereau*), Durrieu aurait dit en parlant des projets de complot que l'on prêtait à Blanqui : « Votre projet est une folie ; renoncez-y, et adoptez celui que je vais vous exposer ; il réunit toutes les chances ; la coterie du *National* sera mise à la porte, et vous la remplacerez avec vos amis. Venez vous entendre avec Ledru-Rollin, la chose sera facile, vous êtes d'anciens camarades de collège. » D'autre part, Durrieu affirma qu'il n'avait pas dit à Blanqui que Ledru-Rollin eût l'intention de modifier le Gouvernement avec son concours (*Courrier français*, 14 avril).

période de troubles où chacun soupçonnait son collègue, ils ne restèrent pas complètement ignorés. Or, deux tactiques étaient possibles à l'égard de Blanqui : s'allier à lui, ou l'abattre. L'hostilité excitée chez le plus grand nombre par sa politique intransigeante, l'inimitié qu'avaient pour lui la plupart des chefs les disposaient à adopter la seconde tactique. La peur de voir aboutir les négociations engagées avec Blanqui dut les décider à agir sans tarder. C'est ainsi que parut le 31 mars le document Taschereau.

VI

Taschereau publiait alors, sous le titre de *Revue Rétrospective* [1], des documents concernant le Gouvernement déchu. La première livraison parut le 31 mars. Sous le titre de *Déclarations faites par *** devant le ministre de l'Intérieur*, elle contenait des révélations faites en 1839 sur les sociétés secrètes. Que Blanqui en ait été ou non l'auteur, c'est lui qui était désigné et qui se sentit atteint.

La publication de ce texte, qu'il soit de Blanqui ou non [2], constituait d'ailleurs une manœuvre en vue de le discréditer. Aussi dès les premiers jours, protesta-t-il par deux lettres

1. *Revue Rétrospective ou Archives secrètes du dernier Gouvernement, 1830-1848*. Publiée par Taschereau, Paris, mars [-novembre] 1848, 33 n[os] gr. in-8°, 526 p. (Bibl. nat., Réserve, Lb^{51}, 64).

2. La question de l'authenticité du document Taschereau a donné lieu à de nombreuses discussions. M. Geffroy (*L'Enfermé*, p. 147 et suiv.) soutient énergiquement la thèse de l'innocence de Blanqui ; de même, M. Combes (*Blanqui*, dans *Le Radical*, 21 février 1872). M. G. Weill (*Histoire du parti républicain*, p. 263), tout en n'y voyant pas une trahison véritable, croit Blanqui l'auteur de cette pièce. — Il ne nous appartient point ici de discuter cette question sur laquelle il semble d'ailleurs impossible d'arriver à une certitude dans l'état actuel des choses. Ce ne sont que les conséquences de cette publication qui intéressent l'histoire du club de Blanqui et c'est à ce point de vue seulement que nous l'étudierons.

adressées à la *Gazette des Tribunaux*[1] et au *Journal des Débats*[2] ; il y qualifiait le document Taschereau de pièce infâme, fabriquée par des ennemis indignes[3]. Mais ce n'est que le 14 avril que parut sa réponse. Si certains crurent nécessaire d'attendre cette réponse avant de porter un jugement[4], quelques-uns prirent parti dès le premier jour. Les uns défendirent Blanqui avec fanatisme, d'autres l'attaquèrent avec haine ; le coup porté à sa réputation était terrible et le prestige de son nom en fut amoindri.

Le 1er avril, le soir du jour où l'on avait lu dans la *Gazette des Tribunaux* la pièce publiée la veille par la *Revue Rétrospective*, la Société républicaine centrale tint sa séance habituelle. Selon *La Commune de Paris*[5] « à huit heures et demie, après une heure d'attente, la séance du club a été ouverte. Le président, le citoyen Blanqui, est venu déclarer, et cela, il faut le dire, avec un certain embarras, que la *Gazette des Tribunaux* avait publié une note infâme, dont les termes sont tellement transparents qu'il reconnaît qu'ils s'appliquent à lui ; qu'il avait l'intention de la combattre ; que, pour le faire, il lui fallait un numéro du *Moniteur* de 1840 et un numéro de *La Réforme* de décembre 1844 ; qu'il s'agissait pour lui de rien moins que de faire des révélations qui terniraient la réputation de quelques membres du Gouvernement provisoire ; et qu'enfin il allait céder le fauteuil au vice-président, afin de recueillir plusieurs renseignements. En effet, il s'est retiré dans le fond de la salle, et là, il a eu quelques entretiens avec plusieurs personnes. On s'attendait généralement à ce que le citoyen Blanqui prît la parole avant la fin de la séance ; mais on a été désappointé. »

1. Numéro du 2 avril.
2. Numéro du 2 avril.
3. Ces lettres de protestation de Blanqui furent l'objet d'une plainte en diffamation de la part de Taschereau, et Blanqui fut renvoyé en police correctionnelle. Cf. à ce sujet *Notre procès contre M. Blanqui* et l'*Ordonnance de la Chambre du Conseil*, dans le numéro 19 de la *Revue Rétrospective*.
4. Cf. *République*, 4 avril.
5. Numéro du 3 avril, compte rendu emprunté au *Salut public*, 2 avril.

Ainsi, sans attaquer nettement Blanqui, le journal de Sobrier prenait parti contre lui [1]. Aucune trace de sympathie dans ce compte rendu ; au contraire des insinuations malveillantes s'y font jour et l'accueil chaleureux fait à Blanqui par ses partisans n'est pas signalé.

Or les amis de Blanqui répondirent par leur enthousiasme et leur confiance à l'attaque dont leur chef était l'objet [2]. Le compte rendu de la séance du 3 avril que publia *La Sentinelle des Clubs* [3] en fait foi. La séance s'ouvrit à l'heure ordinaire, Blanqui était au fauteuil de la présidence. « Son front est calme, il a sur les lèvres ce sourire de finesse qui le distingue et donne à sa figure une physionomie toute particulière. » Le président commença par prier l'assemblée de lui permettre de céder la présidence à un membre du bureau, jusqu'à ce qu'il eût fait paraître la justification qu'il préparait contre une odieuse calomnie. « Non, non, crie-t-on de toutes « parts, restez notre président. » Des applaudissements frénétiques couvrent la voix de l'orateur ; le calme se rétablit enfin. » Blanqui insista : il montra que la dignité de la Société républicaine centrale, celle de chacun de ses membres exigeaient que le président fût à l'abri d'une accusation : l'intérêt de tous et celui de Blanqui lui-même motivaient, disait-il, sa demande. L'assemblée applaudit et céda. Lacambre prit alors

---

1. *La Liberté* (3 avril) publia un compte rendu plus bref de cette séance, mais où on se montre la même animosité.

2. « A cette attaque, dit Blanqui, le camp révolutionnaire répondit par un cri terrible... Comment oublier jamais cette soirée mémorable du 1er avril, au Conservatoire, alors que les débris mutilés de dix-huit ans de combats se virent, par un coup de Jarnac, arracher la victoire !... Ces visages sombres et menaçants, ces yeux pleins de flammes, ces poings crispés, ces poitrines haletantes... Ah ! si au lieu d'en appeler à la plume seule, le vieux lutteur avait voulu ce jour-là tirer l'épée en criant sus aux traîtres ! Ah ! alors, malheur à ces sycophantes ! et qui sait ? Peut-être tant de vaillants hommes ne peupleraient pas aujourd'hui les cachots, les bagnes, les cimetières de juin, les charniers d'Afrique, et la Révolution serait debout. Mais allumer la guerre civile pour ce qui semblait la cause d'un seul ! non, c'était impossible. » (Manuscrits de Blanqui, novembre 1848, liasse I b[1], p. 169-170.)

3. Numéro du 5 avril.

la parole ; après que, par ses applaudissements, l'assemblée eût témoigné de sa fidélité inébranlable pour Blanqui, cet ami dévoué vint le défendre contre les calomnies : « Tous les efforts des ennemis de la République semblent en ce moment concentrés sur un seul point, dirigés contre un seul homme que vous connaissez tous. Non seulement on ne lui donne pas le temps de se défendre, mais on multiplie tellement les mensonges odieux de toutes parts, qu'il serait impossible à une phalange entière d'y faire face... Au milieu de tant de perfidies, j'en prends une qui concerne particulièrement la Société centrale, dont vous pouvez, dont vous devez être juges. » Il s'agissait de l'article sur la séance du 1er avril que nous avons reproduit, « article qui a d'autant plus d'importance, dit Lacambre, qu'il vient de *La Commune de Paris* ». L'attitude hostile, adoptée dès le début par une fraction du parti révolutionnaire, ne passait donc point inaperçue parmi les blanquistes. « Vous savez tous, citoyens, combien tout ce qui est rapporté dans cet article est faux, mensonger et plein d'insinuations malveillantes, ajouta Lacambre après avoir donné lecture de l'article en question. Voici la lettre que j'ai adressée en réponse à cet article ; je veux la soumettre à votre approbation :

Citoyens, dans votre numéro de ce jour, vous avancez plusieurs assertions complètement erronées, relativement à la séance de samedi de la Société centrale républicaine. La séance du club a été ouverte à l'heure ordinaire, ni plus, ni moins. Le citoyen Blanqui est venu déclarer, et cela, il faut le dire, sans aucun embarras, je vous en réponds, qu'une publication infâme et calomnieuse venait de paraître contre lui ; qu'il avait besoin de recueillir des documents pour répondre à une attaque aussi déloyale et aussi imprévue ; qu'il priait en conséquence l'assemblée de vouloir bien lui permettre de quitter le fauteuil de la présidence pour cette soirée seulement, ayant des renseignements à demander à plusieurs membres du club.

Personne ne s'attendait à ce que le citoyen Blanqui prît la parole avant la fin de la séance, personne n'a donc été désappointé.

Les calomniateurs, les lâches calomniateurs qui ourdissent leurs trames dans l'ombre, peuvent éprouver quelque embarras : ils en éprouvent de grands, nous le prouverons en temps et lieu.

Des citoyens vertueux, connus par une vie de courage, d'abnégation, de dévouement, de conviction jusqu'à la mort, des hommes qui marchent droit dans la large voie des principes, comme Blanqui, ne sont jamais exposés à éprouver quelque embarras, car il n'y a pas de gouffre sur cette voie.

Assistant à la séance dont vous parlez si légèrement, il faut le dire, je me vois forcé de donner un démenti formel à vos assertions.

Après avoir ainsi réfuté les insinuations malveillantes de *La Commune de Paris*, Lacambre consacrait la seconde partie de sa lettre à un hommage enthousiaste à Blanqui :

Il ne craint ni la calomnie, ni le poignard des assassins, ni les trames de la police, ni les sales intrigues d'hommes dont il était en droit d'attendre plus de courage et de loyauté dans les attaques qu'ils dirigent si inconsidérément contre lui. Il a bravé la mort dans le combat, il l'a bravée dans les cachots, ne saurait-il la braver en face d'ennemis qui se cachent derrière la honte et la calomnie ?

L'estime des hommes de bien, l'appui des hommes de cœur, l'amour et le dévouement des travailleurs, à l'émancipation desquels il a voué tous les instants de sa noble vie, ne lui fera jamais défaut.

Vive la République !

C'est par des hourras et des applaudissements que la Société républicaine centrale accueillit la lecture de cette lettre, et quand elle fut mise aux voix, « l'assemblée presque tout entière se lève et appuie avec un enthousiasme difficile à décrire la proposition du citoyen Lacambre ». Il se trouva cependant quelques voix pour protester. Deux citoyens déclarèrent qu'il fallait s'abstenir de juger Blanqui et de prendre parti pour lui jusqu'à ce qu'il eût fait paraître une justification. Lacambre s'indigna alors : « Ah ! vous ne connaissez pas Blanqui, dit-il. Vous nous donnez là une preuve bien évidente que vous ne vous êtes jamais occupé de politique... Ce n'est pas une justification que nous attendons de Blanqui, mais une accusation directe contre les infâmes promoteurs d'une pareille calomnie. »

Cependant Lacambre chercha à prouver que le document n'était pas l'œuvre de Blanqui : « Je veux montrer aux plus incrédules, aux plus mal intentionnés, quels qu'ils soient,

dit-il, combien les calomniateurs se sont eux-mêmes dévoilés dans leur ignoble trame. Lisez la troisième lettre, cette lettre ou déclaration que Blanqui écrit ou fait à un ministre ; après avoir dit pendant toute la lettre, j'ai fait ceci et cela, tout à coup il ajoute : « Voici quel était le projet de fuite de Blanqui : Il « avait accepté de réorganiser la société, mais il voulait s'en « aller, une fois l'organisation faite. » On voit évidemment que le faiseur, passant d'une note de police à une autre, se trompe, oublie son rôle, et au lieu de mettre : je, copie tout simplement la note de police, il parle de Blanqui à la troisième personne. » C'est là la grande preuve reprise par Blanqui [1] pour montrer la fausseté du document, et dont on use encore aujourd'hui [2]. Dès la première heure les amis de Blanqui virent le parti qu'on pouvait en tirer.

L'autre argument essentiel en faveur de l'innocence de Blanqui consistait à dire que les renseignements publiés dans le document Taschereau étaient connus de tous ; il n'était donc pas nécessaire qu'un chef les eût dévoilés ; un des nombreux espions affiliés aux sociétés secrètes pouvait les avoir trahis [3]. Dès le 3 avril, à la Société républicaine centrale, Dezamy, qui avait été un des chefs de la Société des Saisons, déclara « qu'il n'était pas un seul membre de la Société qui ignorât les faits relatés dans le mémoire, ouvrage évident d'un faiseur ».

La calomnie prouvée, il restait à répondre aux persécutions par une déclaration de guerre. C'est ce que fit Blanqui. « Il ne faut pas se le dissimuler, dit-il, c'est la guerre, la guerre à outrance ; il faut savoir l'accepter, recevoir les coups auxquels on est exposé et en rendre trois contre un quand on le peut. » L'assemblée lui répondit par de frénétiques applaudissements et à l'unanimité vota l'ordre du jour [4].

1. *Réponse à Taschereau.*
2. Cf. Geffroy, *L'Enfermé*, p. 151.
3. Argument repris aussi par M. Geffroy, *L'Enfermé*, p. 152.
4. *La Liberté* (5 avril) publia elle aussi un compte rendu plus abrégé de cette séance.

Les partisans de Blanqui firent plus encore ; plus de quarante anciens détenus politiques signèrent une note déclarant que les renseignements publiés par la *Revue Rétrospective* étaient connus de la police et protestant contre l'usage fait contre Blanqui d'une pièce de source inconnue[1] ; cette note parut à la suite de la *Réponse* de Blanqui. Celle-ci fut publiée le 14 avril[2].

Elle était éloquente. Blanqui l'avait divisée en deux parties ; l'une, la première, était faite de discussions de date et de provenance ; Blanqui y montrait dans le document Taschereau une pièce anonyme où son style et son écriture ne pouvaient se reconnaître ; le secret du faussaire ne consistait que dans l'emploi des mots « je » et « moi » qui ont une influence magique : puis, après avoir montré que cette prétendue trahison ne lui avait rien rapporté, que d'ailleurs le document ne contenait pas vingt lignes de révélation, et que la « méprise étrange » de l'auteur, intercalant une note de police dirigée contre Blanqui dans le rapport qui lui était attribué, « a cloué sur son crime la main du faussaire », Blanqui retraçait dans une seconde partie, pleine de passion, son rôle et celui de la Société républicaine centrale depuis le 24 février ; il montrait le club et son président s'efforçant d'obtenir la réalisation des promesses impliquées par la Révolution, et devenant ainsi l'effroi du Gouvernement ; de là l'idée de s'allier à lui ou de l'abattre « sous un coup de massue », et la pièce fabriquée pour ruiner son influence. La *Réponse* se terminait par une invective : « Réacteurs, vous êtes des lâches ! »

L'enthousiasme fut à son comble après la lecture de la *Réponse* de Blanqui ; les membres du club se transportèrent chez lui au nombre de cinq à six cents et le ramenèrent en triomphe, aux cris de : A bas *Le National*[3] !

En réalité, malgré cet entousiasme, le coup était bien porté.

---

1. *Gazette des Tribunaux*, 14 avril ; *National*, 15 avril, etc.
2. *Réponse du citoyen Aug. Blanqui*, [Paris, 1848], in-fol. (Bibl. nat., Lb53, 1132). Elle fut reproduite par certains journaux : *Gazette des Tribunaux*, 14 avril, *National*, 15 avril, etc.
3. Cf. *Constitutionnel*, 15 et 17 avril.

A la Société républicaine centrale même, il y eut des défections, et parmi les membres les plus en vue, comme Durrieu. Ces départs ne firent qu'accentuer le caractère énergique et intransigeant du club. Seuls restaient les plus fidèles, les plus dévoués, mais aussi les plus violents.

Dans les autres clubs, rendus méfiants par la trahison de De La Hodde, l'affaire eut un grand retentissement. Une Commission d'enquête fut nommée. Blanqui refusa de comparaître devant elle [1], et ce refus lui fut plus tard reproché par Barbès comme une preuve de culpabilité [2]. La Société républicaine centrale avait cependant délégué quatre de ses membres pour suivre l'instruction et les débats de l'affaire, et en rendre compte au club, sans toutefois prendre part au jugement [3]. La Commis-

1. M. Jeanjean, qui a étudié, d'après une copie du compte rendu des séances prise par Barbès, les travaux de cette Commission (*Armand Barbès*, t. Ier, p. 170 et suiv.), dit que, dans la première séance de la Commission, on délibéra pour savoir si Blanqui serait invité à se rendre au sein de la Commission ou si l'affaire serait instruite au préalable, et que la question fut tranchée par la déclaration de Millière qui dit que, le 3 avril, à son club, Blanqui « a décliné toute espèce d'enquête et qu'il refusera de répondre à toute convocation ». Or, une phrase du compte rendu de la séance du 3 avril du club de Blanqui, publié par *La Liberté* (5 avril), se rapporte à ce refus : d'après ce journal, Blanqui « a déclaré que, pour son compte, la Commission assemblée pour examiner l'affaire ne se composant en majeure partie que de ses amis ne le satisferait pas, que l'opinion du pays devait être invoquée, et qu'il ne se croirait dignement réhabilité que le jour où il le serait dans la conscience publique ». Sans doute, Blanqui affectait seulement de croire à la sympathie de la Commission pour motiver son refus, car la Commission lui ayant écrit pour lui notifier sa constitution et lui exprimer l'espoir de le voir la seconder dans l'accomplissement de sa mission d'honneur (Jeanjean, *op. cit.*, p. 173-174), d'après *Le Messager* (information reproduite le 16 avril par *L'Assemblée nationale*), « le récépissé donné au porteur de cet avis par un ami de M. Blanqui a été donné avec une formule équivalente à celle-ci : Reçu une communication d'une prétendue Commission que nous n'avons pas à qualifier », et au procès de Bourges, parlant de cette Commission, Blanqui dit : « Je n'appelle pas un tribunal celui qui n'est composé que d'ennemis ; je ne connais d'autre juge que l'opinion publique » (audience du 2 avril). La Commission, présidée par Étienne Arago et Schœlcher, paraît avoir interrogé surtout des amis de Barbès, peu favorables à Blanqui (Jeanjean, *op. cit.*, p. 175 et suiv., dépositions de Barbès, Quignot, Bonnias, Raisant, Lamieussens).

2. Procès de Bourges, audience du 2 avril.

3. *République*, 6 avril ; Jeanjean, *op. cit.*, p. 171 et 174.

sion disparut dans le tumulte des événements sans arriver à une conclusion [1].

Parmi les chefs, seuls Cabet [2] et Raspail [3], tous deux d'opinion

---

1. La *Revue Rétrospective*, après avoir annoncé dans son 3e numéro que sa réponse à Blanqui serait la publication de l'enquête judiciaire et de l'enquête faite par la Commission instituée par les clubs, déclara dans son 19e numéro qu'elle avait vainement attendu le jugement de la Commission ; et non seulement, disait Taschereau, l'arrêt manquait, mais encore un dossier administratif dont il avait voulu prendre connaissance au ministère de l'Intérieur n'y était plus, après avoir été confié à la Commission. Taschereau concluait en déclarant qu'il regretterait « que les opérations de la Commission des clubs se fussent bornées à la perte de pièces aussi importantes ». Dupoty (*Lettre à Taschereau, Réforme,* 19 août) répondit au nom de la Commission que ces pièces avaient été rendues au procureur de la République. Quant aux opérations de la Commission, si elles avaient été suspendues et ajournées, c'est que l'instruction judiciaire était un obstacle qui les entravait, les témoins les plus importants se réservant pour elle ; de plus, les hauts fonctionnaires et employés de l'ex-cour des Pairs, du parquet et des ministères de Louis-Philippe répugnaient à comparaître devant d'anciens condamnés politiques ; enfin, la Commission croyait devoir s'interdire toute conclusion à l'égard d'un prisonnier sur qui pesaient alors d'autres graves accusations. Taschereau répondit (*Revue Rétrospective*, n° 22) que dès le début il avait prévenu la Commission qu'il intentait contre Blanqui une action en diffamation (Cf. aussi *Gazette des Tribunaux*, 9 avril, extrait du *Messager*) ; la Commission ne pouvait donc y voir soudain un obstacle insurmontable d'autant plus qu'elle avait à innocenter soit Blanqui, soit Taschereau. Quant au dossier administratif, au lieu de le remettre au procureur de la République qui d'ailleurs ne s'en souvenait pas, il eût fallu, disait Taschereau, retirer le récépissé qui en avait été donné.

2. Cabet n'était pas lié avec Blanqui. Quelques dissentiments à propos de la propagande icarienne les avaient séparés avant 1848 (Cf. *Populaire*, 20 avril) ; après la Révolution ils se revirent, notamment à l'occasion du 17 mars, et nous avons vu qu'ils ne furent pas d'accord ce jour-là. On ne pouvait donc accuser Cabet de partialité à l'égard de Blanqui ; il accompagna cependant Blanqui chez Taschereau pour lui demander communication de la pièce publiée par lui (*Gazette des Tribunaux*, 9 avril, extrait du *Messager* ; *Populaire*, 20 avril), et plus tard chez Durrieu, pour être témoin de l'aveu de celui-ci au sujet des propositions faites par lui à Blanqui de la part de Lamartine et de Ledru-Rollin (Cabet, *Lettre au Courrier français*, 15 avril). S'il accepta de faire partie de la Commission nommée par les clubs, c'est que celle-ci n'était qu'une Commission d'enquête et se déclarait « impartiale et même fraternelle à l'égard de l'accusé », et c'est « dans un sentiment de justice et de devoir imposé par la fraternité » qu'il consentit à en être membre (*Populaire*, 20 avril). A la Commission il défendit Blanqui (Jeanjean, *Armand Barbès*, p. 172).

3. « En souvenir de nos anciennes liaisons, nous aurions refusé la mission de juge », dit Raspail (*Ami du Peuple*, 16 avril), et il affirma que tout ce qu'il savait de la vie et de la nature de son compagnon de prison et de

aussi avancée que Blanqui, le défendirent ; ils ne redoutaient pas, comme d'autres, plus modérés, de se compromettre avec lui ; peut-être même virent-ils dans l'attaque dont Blanqui était l'objet le début d'une campagne destinée à ruiner l'influence des révolutionnaires avancés, et qui les menacerait à leur tour. Sans doute la défiance de Raspail à l'égard de la police, dont il cherchait les machinations partout, le poussait à voir dans la publication de Taschereau un complot contre Blanqui, mais l'énergie avec laquelle il prit, lui si soupçonneux, le parti de Blanqui et se refusa à le considérer comme un traître montre que, en dehors de ses fanatiques et obscurs partisans, Blanqui trouva des défenseurs convaincus. C'était cependant une insignifiante minorité. La plupart prirent parti contre lui, et le club de la Révolution se signala, entre tous, par son hostilité.

Selon *La Liberté*[1], le 1er avril, à ce club, Bonnias soutint l'accusation contre le citoyen Blanqui et le bureau réclama le huis clos pour prononcer sur la conduite à tenir à l'égard du président du club central républicain. Bonnias protesta le lendemain[2] : « Non, je n'ai point soutenu l'accusation portée contre Blanqui, dit-il, par la raison qu'il ne m'était pas démontré que Blanqui fût coupable du crime odieux dont on l'accuse. Aujourd'hui, comme il y a trois jours, mon opinion est la même à cet égard. Il est des choses tellement monstrueuses qu'un homme d'honneur ne peut les croire qu'après la plus complète démonstration. Je me suis donc borné à faire connaître dans le club de la Révolution, ce que quelques-uns

lutte était pour lui une raison de se demander encore « par quel bout de ses goûts et de ses passions, la corruption aurait pu avoir l'idée de l'entreprendre ». La réponse de Blanqui lui semblait d'ailleurs « foudroyante, d'autant plus foudroyante que nul ne lui répond plus ». Quant à Taschereau, il lui disait : « Si Blanqui est un innocent, comme nous aimons à le croire, vous êtes, vous, ou un grand imprudent ou un grand séide, et vos amis sont un peu complices de votre délit. » (*Ami du Peuple*, 16 avril.) Cf. un violent article contre Taschereau dans *L'Ami du Peuple*, 23 avril.

1. Numéro du 3 avril.
2. Lettre du 4 avril, *Liberté*, 6 avril.

de ses membres savaient déjà comme moi, ce que le plus grand nombre d'entre eux ignorait encore. J'ai compris, il est vrai, dans mon exposé, la révélation de confidences particulières qui m'avaient été faites et qui, par leur nature, se rattachaient à l'objet principal dont il s'agissait, mais en ayant soin de dire, ce que prouvait d'ailleurs mon attitude envers Blanqui depuis un mois, que je n'avais ajouté aucune foi à ces révélations. Ainsi donc, l'initiative que j'ai prise, les détails que j'ai exposés, tout, dans mes intentions comme dans mes paroles, a eu pour unique objet de provoquer la lumière, de faire que la vérité, toute la vérité fût connue le plus tôt possible, afin qu'il résultât d'une enquête devenue indispensable, ou une réparation éclatante pour l'innocent calomnié, ou, en cas de culpabilité, une punition qui ne saurait être trop rigoureuse. »

D'autres membres du club de la Révolution ne prétendirent même point avoir fait preuve d'impartialité : « Oui, j'ai dit dans le club de la Révolution que le fait était vrai, dit Barbès [1], et qu'il n'y avait qu'un individu qui pouvait être l'auteur des révélations dont il s'agissait, celui à qui elles étaient imputées. » Mais cette conviction n'était sans doute qu'un résultat de la haine déjà ancienne qui séparait Barbès et Blanqui. « On est généralement persuadé, dit Fomberteaux [2], que la querelle entre Barbès et Blanqui date du document Taschereau. Les journaux l'ont dit et le public l'a cru. Habitué dès longtemps à voir ces deux noms associés dans la lutte comme dans la souffrance, il a supposé que leur vieille confraternité d'armes venait d'être brisée par une douloureuse révélation. C'est donner gratuitement le beau rôle à Barbès. Une rupture pour de tels motifs n'aurait rien que de naturel et de légitime. » Or, nous l'avons vu, la haine était ancienne ; et Barbès saisit sans doute avec empressement l'occasion qui s'offrait de discréditer Blanqui. Si

---

1. Procès de Bourges, audience du 2 avril.

2. Manuscrits de Blanqui, liasse I^A, chemise 2, sous-chemise a, feuillet S *bis*, fragment d'une brochure inachevée de Fomberteaux, destinée à répondre à la scène finale du procès de Bourges.

nous en croyons Seigneurgens[1], républicain d'ancienne date et ami de Barbès, celui-ci n'aurait pas cru au début que la pièce était de Blanqui ; peut-être ne fut-il convaincu que par les suggestions de son entourage. Quoi qu'il en soit, à partir de ce jour, sa haine, sourde jusque-là, éclate au grand jour ; ne pas se laisser devancer par Blanqui, surtout ne pas le laisser profiter d'un mouvement, devient une obsession pour Barbès[2]. Et poussé par cette haine implacable, il ne craignit pas de se lever au procès de Bourges[3] pour accuser son ancien compagnon. « Vous vous êtes déshonoré aujourd'hui », lui dit alors Flotte.

Proudhon fut moins hostile[4], mais s'il excusa le fait, il l'admit cependant[5]. Lamieussens[6], Raisant[7], Martin-Bernard[8] prirent parti contre Blanqui ; les jugements portés sur Barbès, Raisant, Lamieussens, dans le document Taschereau, étaient propres d'ailleurs à exciter leur colère.

Comme toujours Caussidière observa une attitude prudente ; cependant *La Liberté*[9] l'accusa d'avoir offert à Blanqui un passeport pour faciliter sa fuite ; Blanqui[10] et Caussidière[11] protestèrent tous deux contre cette information.

La publication de Taschereau eut, en somme, pour conséquence d'isoler presque complètement Blanqui dans le camp

1. Témoignage cité par M. Combes (*Blanqui*, dans *Le Radical*, 21 février 1872).
2. C'est ce qui explique en partie sa conduite le 16 avril et le 15 mai.
3. Audience du 2 avril.
4. D'après M. Geffroy (*L'Enfermé*, p. 160), il était rapporteur de la Commission d'enquête et conclut à la conciliation. *Le Représentant du Peuple*, journal de Proudhon, déclara qu'après la réponse « claire, complète, énergique » de Blanqui, aucun doute ne pouvait subsister (numéro du 14 avril ; cf. aussi le numéro du 2 avril).
5. Cf. lettre de Proudhon à Langlois, 7 janvier 1851 (*Correspondance*, t. IV, p. 6).
6. Jeanjean, *Armand Barbès*, p. 183.
7. *Id.*, p. 182-183.
8. Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 48.
9. Numéro du 3 avril. Cf. aussi *Assemblée nationale*, 4 avril.
10. Lettres de Blanqui, *Liberté*, 4 avril, *Courrier français*, 7 avril. Cf. aussi *Liberté*, 5 et 7 avril.
11. *Moniteur*, 5 avril.

révolutionnaire. Sa puissance en fut, sinon ruinée, du moins considérablement affaiblie.

Ce n'était point lui seul, d'ailleurs, qui était visé et atteint. « La publication de Taschereau, dit-il non sans justesse [1], est le premier grand coup porté à la Révolution après Février. Elle allait triompher lorsque ce coup de maître l'a arrêtée court et a dégagé l'ennemi. L'homme qui avait saisi la réaction par la bride et la faisait reculer, est tombé au choc ; avant qu'il se fût relevé, elle s'était échappée au galop, et au lieu de lui barrer le chemin, il n'a pu que la poursuivre. »

La tactique de Blanqui allait en effet se modifier. L'influence qu'il pouvait exercer par des délibérations, des adresses, des manifestations collectives, serait sans doute désormais inefficace, les projets d'alliance vains. Il lui restait l'émeute et la conspiration ; c'est vers elles qu'il se tourna.

VII

La publication du document Taschereau, c'était la rupture du Gouvernement avec Blanqui. En réalité, c'était plus, c'était le commencement de la lutte contre tout le parti socialiste. Le 31 mars, on avait attaqué Blanqui seul ; mais l'écart devenait chaque jour plus grand entre le Gouvernement et ceux qu'on appelait communistes; le 16 avril en fut l'éclatante manifestation. Ce jour-là, le Gouvernement se laissa prendre par la réaction, joua son jeu et le lendemain, non content de laisser la bourgeoisie poursuivre le socialisme de ses clameurs, il entra lui-même dans la voie des représailles.

Le 16 avril fut précédé par des intrigues multiples qui se côtoyèrent et s'entrecroisèrent. Ledru-Rollin et ses partisans. Caussidière, Louis Blanc, les clubs, tout le monde conspira. Quelle part revient à Blanqui dans ces intrigues ?

---

1. Manuscrits, liasse IA, chemise 5, feuillet X, n° 95.

Comme d'ordinaire, on l'a accusé, à propos du 16 avril, d'avoir été l'auteur d'un complot[1] ; l'accusation, il est vrai, n'est pas unanime[2], mais on est tenté d'y ajouter foi, car Blanqui affaibli par le document Taschereau ne pouvait songer à exercer efficacement une influence pacifique. Il lui était d'autre part difficile de rester impassible quand le Gouvernement se montrait de jour en jour moins disposé à réaliser les promesses de la Révolution ; comme il n'avait plus de raison de ménager ce Gouvernement, après le rude coup qu'on venait de lui porter, il y a tout lieu de croire qu'il songea à profiter de la démonstration qui se préparait, pour essayer d'instituer un Gouvernement homogène.

Il y eut même tentative de rapprochement avec Ledru-Rollin de la part, tout au moins, des amis de Blanqui. Dans la nuit du 15 au 16 avril, Flotte fut envoyé au ministère de l'Intérieur, mais Ledru-Rollin refusa de le recevoir[3].

Presque au même moment Blanqui allait trouver Lamartine. Les négociations entamées par l'entremise de Durrieu avaient été interrompues par l'apparition du document Taschereau ;

---

1. *Commission d'enquête*, dépositions de Carlier (t. Ier, p. 244) et de Carteret (t. Ier, p. 250) ; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 314.

2. Louis Blanc (*Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 12 et suiv.) a revendiqué l'initiative du mouvement et prétend que le bruit que Blanqui et Cabet voulaient renverser le Gouvernement ne fut répandu par Marrast que pour discréditer le mouvement des corporations. Ce n'est qu'au procès de Bourges (audience du 15 mars) que Lamartine sembla accuser Blanqui d'avoir conspiré le 16 avril. Au moment même, confiant dans l'influence qu'il croyait avoir exercée sur Blanqui, il affirmait que celui-ci ne songeait pas à renverser le Gouvernement (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 319, déposition de Marie ; cf. aussi Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 256, où Lamartine dit que le mouvement était en partie dirigé par les clubs contre Blanqui). Proudhon (*Les confessions d'un révolutionnaire*, p. 81) prétend qu'il n'est pas probable que Blanqui ait pris aucune initiative dans le mouvement qui avait en partie pour but de le sacrifier.

3. *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 322, déposition de Marrast ; Procès de Bourges, audience du 26 mars, déposition de Marie ; E. Regnault, *Hist. du Gouvernement provisoire*, p. 289 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 345. Quant à Blanqui même, Portalis (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 335), Landrin (*Id.*, p. 308) et Carteret (*Id.*, p. 252) affirment que Ledru-Rollin ne le reçut jamais.

mais après le 31 mars, Lamartine, qui croyait obtenir la neutralité des agitateurs populaires grâce à ses entretiens avec eux, devait plus que jamais désirer voir Blanqui, dont on redoutait la violence après le coup qui lui avait été porté. Lamartine avait chargé De Flotte de lui amener Blanqui [1]. Ce dernier se rendit au ministère des Affaires étrangères le 15 avril [2] vers six heures du matin. Peut-être voulait-il tenter avant d'agir une dernière démarche pacifique ou bien cherchait-il à s'assurer un auxiliaire pour le lendemain.

S'il entretenait quelques illusions, il ne dut pas tarder à être déçu ; Lamartine, loin de songer à l'associer au pouvoir ou à conspirer avec lui, ne cherchait qu'à agir sur lui par l'ascendant de sa parole. « Sans doute j'ai conspiré avec ces hommes, dit-il plus tard [3], j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Blanqui, j'ai conspiré avec plusieurs autres. Savez-vous comment j'ai conspiré ?... J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la

---

1. Procès de Bourges, audience du 15 mars, déposition de Lamartine ; Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 201.

2. Au procès de Bourges (audience du 15 mars), Blanqui et Lamartine discutèrent sur la date de cette entrevue. Lamartine affirma d'abord que l'entrevue n'avait pas eu lieu le 15 avril, mais huit ou dix jours avant ; puis il dit : « Je crois plutôt que c'est vers la fin de mars », et il finit par déclarer : « J'ai toutes les certitudes morales que c'est dix ou douze jours avant [il s'agissait du 15 avril] ; j'en pourrai avoir la certitude physique avant peu par les gens de ma maison. » Dans son *Histoire* (t. II, p. 202), il resta aussi indécis. Les affirmations de Blanqui ne semblent pas non plus très exactes ; pour prouver que l'entrevue avait eu lieu le 15 avril, il dit en effet : « Nous avons parlé d'une publication faite contre moi dans la *Revue Rétrospective*, or cette publication n'a eu lieu que le 13 avril ». Sans doute il y a là une confusion de la part de Blanqui et il s'agit de la *Réponse* de Blanqui au document Taschereau qui parut le 14. Lamartine, sans nier le fait, se borna à répondre qu'on parlait de cette publication un mois avant qu'elle ne parût. Ceci s'applique bien à la *Réponse* de Blanqui dont on s'entretenait avant son apparition, mais il semble aussi qu'il fut question du document Taschereau lui-même quelques jours avant sa publication. L'affirmation de Blanqui ne suffit donc pas pour prouver que ce fut le 15 avril qu'eut lieu l'entrevue. Le témoignage décisif est celui de Courtais qui répondit à Lamartine : « Je puis affirmer que c'est le 15 avril, de six à neuf heures du matin, que M. de Lamartine a reçu M. Blanqui ; j'en ai été fort étonné, surtout en voyant le mouvement du lendemain. » (Audience du 15 mars.)

3. Discours à l'Assemblée nationale, séance du 12 juin.

foudre, pour en dégager l'électricité. » La conversation fut longue et Lamartine en demeura satisfait ; il prétend que Blanqui lui accorda sans peine « qu'il fallait décourager les partis ambitieux et turbulents de la dictature en adhérant à la convocation de l'Assemblée nationale », et il ajoute que Blanqui n'hésita pas « à parler dans ce sens à son club et à faire revenir sur leurs pas les factions qui commençaient à protester contre les élections[1] ». Or, dès le 12 mars[2], Blanqui s'était opposé à tout projet de violence contre une Assemblée réactionnaire ; ce n'est donc pas à l'influence de Lamartine qu'il faut attribuer cette attitude, et d'ailleurs, à la veille du 16 avril, Blanqui avait renoncé à ces idées pacifiques. Bien que Lamartine affirme avoir obtenu de Blanqui « tout ce qu'il voulait, c'est-à-dire le concert pour la convocation de l'Assemblée et la promesse de combattre les tentatives dictatoriales[3] », il y a tout lieu de penser que l'entrevue n'eut qu'un résultat, ce fut de montrer à Blanqui qu'il s'était fait illusion en croyant obtenir l'appui de Lamartine.

Là se bornèrent, semble-t-il, les démarches de Blanqui et de ses amis. Rien ne nous autorise en effet à croire que Blanqui ait fait porter des propositions à Louis Blanc et à Caussidière[4].

Du reste, s'il est vrai que Blanqui eût pu trouver en Ledru-Rollin, Louis Blanc, Caussidière, des alliés parce que, comme lui, ils songeaient, semble-t-il, à épurer le Gouvernement, ces hommes étaient d'autre part plus hantés par l'effroi que leur inspirait Blanqui, que prêts à agir de concert avec lui ; et c'est peut-être parce qu'il en avait conscience que Blanqui fit si peu de démarches pour se les concilier.

A la Société républicaine centrale, cependant, rapporte lord Normanby[5], à qui Lamartine, renseigné par ses agents, avait

---

1. Lamartine, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 204.
2. Cf. plus haut, p. 62, note 1.
3. Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 205.
4. Garnier-Pagès (*Hist. de la Révol. de 1848*, t. IV, p. 314) est le seul qui parle de ces propositions.
5. Lord Normanby, *Une année de Révolution*, information datée du 17 avril, t. Ier, p. 322-323.

raconté la scène, on avait, le 15 avril, parlé avec violence surtout contre Lamartine. « Un individu, entre autres, avait dit que le temps était venu où ceux qui avaient fait la Révolution devaient en profiter : qu'ils ne souffriraient pas qu'elle leur fût escamotée par les riches, propriétaires ou bourgeois ; que demain était le jour de l'action. Le Gouvernement provisoire ajoutait-il, était, dit-on, divisé en trois partis, mais au-dessus de tous les trois s'élevait un homme auquel ses écrits et la puissance de sa parole avaient fait une popularité extraordinaire ; cette popularité ne pouvait être plus longtemps supportée par ceux qui attachaient quelque prix à leurs libertés. Se soumettraient-ils à lui ? Espéraient-ils qu'il se soumît à eux ? Et sinon, que restait-il à faire, si ce n'est de lui ôter la vie ? On dit que ce sentiment n'a pas excité, au moins en apparence, la moindre réprobation. » Marie[1] prétend, de son côté, que dans cette réunion du 15 à la Société républicaine centrale « il fut beaucoup parlé de la manifestation projetée pour le 16 » ; Delvau[2], enfin, affirme qu'une protestation contre les tendances contre-révolutionnaires fut résolue, le 15 avril, pour le lendemain 16 et que « ce fut au club de la rue Bergère que la première motion en fut faite, puis de là répétée dans tous les autres clubs avancés ». Fondés sur des rapports de police, ces témoignages sont quelque peu suspects, et l'on ne peut d'ailleurs invoquer leur nombre, car ils émanaient sans doute tous trois d'une même source.

Barbès, de son côté, n'était pas inactif ; il fit partie des conciliabules qui se tenaient la nuit au ministère de l'Intérieur[3], en compagnie de Ledru-Rollin, Jules Favre, Carteret, Portalis, Landrin, Étienne Arago, Regnault, et où il semble que se préparait la conspiration Ledru-Rollin.

Tandis que Barbès agissait ainsi dans l'ombre, son club

1. Procès de Bourges, audience du 26 mars.
2. *Hist. de la Révol. de Février*, p. 450-451.
3. *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 252, déposition de Carteret, p. 308, déposition de Landrin, p. 335, déposition de Portalis ; E. Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 265 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 321.

hésitait même à se joindre à la manifestation, redoutant de jouer le jeu de Blanqui. « L'on n'est pas généralement bien fixé sur l'importance et le but véritable de cette manifestation, et l'on se demande si le club de la Révolution doit ou non s'y adjoindre, dit le compte rendu de la séance du 15 avril[1]. Le citoyen Étienne Arago pense qu'il serait imprudent de s'associer à une démarche qui n'aurait pas un caractère de grandeur et de solennité imposante. Il propose que le club, avant de rien décider, nomme des délégués chargés de connaître la vérité sur ce fait et qu'une permanence s'établisse pour le cas où l'on devrait agir. Plusieurs citoyens sont d'avis de prendre l'initiative et d'aviser dès ce soir. La proposition du citoyen Arago est adoptée, et les délégués sont aussitôt choisis pour éclaircir cette affaire. Un citoyen annonce que le maire du IIe arrondissement a demandé l'assistance de deux cents hommes de la garde mobile pour opérer l'arrestation du citoyen Blanqui. Cette nouvelle provoque dans l'assemblée une grande agitation. Le même citoyen demande que le club proteste énergiquement contre cet acte arbitraire ; mais il reste décidé que l'on attendra jusqu'à plus ample informé. On se sépare en se donnant rendez-vous demain matin. »

Ce court procès-verbal est significatif : la préoccupation dominante du club de la Révolution n'était pas d'assurer le triomphe des partis avancés, c'était de ne pas se compromettre avec Blanqui. S'il s'émut à la nouvelle de l'arrestation de Blanqui, ce fut parce que le précédent créé par cet acte arbitraire était une menace pour le club ; mais ce ne fut point par sympathie, comme l'atteste la décision d'attendre de plus amples informations.

L'attitude du club à la veille de la manifestation, comme son attitude générale encore modérée et conciliante à l'égard du Gouvernement, tout porte à croire qu'il ne conspirait pas. Il n'en était pas de même de son président, mêlé aux intrigues tramées en faveur de Ledru-Rollin.

---

1. *Commission d'enquête*, t. II, p. 104.

Le Gouvernement était averti qu'une journée se préparait. Le 15, au Conseil[1], Ledru-Rollin annonça que Blanqui profiterait de l'élection de leurs officiers d'état-major de la garde nationale, que devaient faire le lendemain au Champ-de-Mars les ouvriers, pour provoquer un soulèvement. Les membres du Gouvernement songèrent alors à faire arrêter Blanqui et quelques autres clubistes ; ils ne donnèrent pas dès lors suite à ce projet, mais ils restèrent fort inquiets, les uns par ce qu'ils savaient, les autres par ce qu'ils ignoraient.

L'indécision était tout aussi grande parmi les meneurs de la manifestation ; à la préfecture, au Luxembourg, dans les clubs, les ateliers, on agissait sans accord. C'est de Ledru-Rollin surtout que dépendait une entente. Le 16 au matin, après une longue conversation avec Lamartine, il se décida et prit parti contre la manifestation. Si, après avoir préparé une conspiration dans les conciliabules du ministère de l'Intérieur, il refusa ainsi au dernier moment de prendre la tête du mouvement, c'est qu'il avait peur de n'en point demeurer le maître, et redoutait de faire le jeu d'un rival plus habile, Louis Blanc ou Blanqui surtout[2].

Pendant qu'il donnait l'ordre de battre le rappel, Blanqui se rendait à la réunion du Champ-de-Mars, où il se tint sur un tertre, entouré de quelques amis[3] ; lui-même l'a reconnu, mais il prétendit n'être point descendu à cause de la boue qui couvrait le Champ-de-Mars[4] ; il y a cependant tout lieu de croire que, du haut de son tertre, il surveillait ce qui se passait, envoyait des émissaires et cherchait à échauffer les esprits[5] ; lui-même avoue qu'il profita de la réunion pour distri-

---

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 334 et suiv.
2. E. Regnault, *op. cit.*, p. 292 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 357.
3. *Assemblée nationale*, 18 avril ; Procès de Bourges, audience du 22 mars, déposition de Klein.
4. Procès de Bourges, audience du 19 mars.
5. *Assemblée nationale*, 18 avril ; Procès de Bourges, audience du 22 mars, déposition de Klein ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 349.

buer sa *Réponse à Taschereau*[1]. Il disparut avant le départ de la colonne populaire[2].

Les membres de son club se mêlèrent aussi au mouvement : le soir à la séance du club[3], un membre de la Société républicaine centrale raconta qu'il s'était rendu vers midi à l'Hippodrome[4] où l'on annonça que « M. Louis Blanc était au Champ-de-Mars pour le choix à proposer de 14 ouvriers d'état-major ; que là avait lieu la réunion. L'Hippodrome fut donc abandonné ; nous nous réunîmes tous, dit l'orateur, et tandis que nous procédions très pacifiquement à notre organisation, on est venu nous dire, de la part du Gouvernement provisoire, que l'Hôtel de Ville était menacé et qu'on réclamait notre secours. O trahison ! Tandis qu'on nous conviait ainsi, un appel contre nous était fait en même temps à la garde nationale. On lui disait aussi qu'on voulait renverser le Gouvernement provisoire, et on réclamait son appui. Pour nous, à ce signal, nous partîmes du Champ-de-Mars ; mais quel fut notre étonnement, en arrivant au pont Saint-Michel, de voir les quais et l'Hôtel de Ville entourés de baïonnettes. »

En se rendant à la réunion du Champ-de-Mars, les membres de la Société républicaine centrale n'avaient sans doute pas des intentions aussi pacifiques qu'ils ont bien voulu le dire. Il est cependant difficile de prouver qu'ils songeaient à provoquer un coup de main, car la conspiration fut étouffée avant même d'éclater. Le rappel battu, les légions s'étaient en effet rassemblées, et tandis que le Gouvernement attendait dans l'angoisse, ne sachant qui arriverait d'abord à l'Hôtel de Ville, de la colonne populaire, qui, l'élection terminée, devait porter au Gouvernement le produit d'une collecte et une pétition

---

1. Procès de Bourges, audience du 19 mars.
2. *Assembée nationale,* 18 avril.
3. *Commune de Paris*, 19 avril, compte rendu de la séance du 16, emprunté à *L'Union* du 18.
4. A l'Hippodrome se tenait ce jour-là une réunion des ouvriers des Ateliers réunis.

demandant l'organisation du travail, ou de la garde nationale, celle-ci déboucha sur la place de l'Hôtel de Ville.

Parmi les premières légions[1] on remarquait la 12e, commandée par Barbès. Le président du club de la Révolution n'avait pas attendu ce moment pour appuyer le Gouvernement; tandis que Ledru-Rollin donnait l'ordre de battre le rappel, « Barbès, dit Proudhon[2], au nom du club de la Révolution, dont je faisais partie avec Pierre Leroux, et qui siégait alors en permanence, se rendait auprès du Gouvernement pour l'appuyer et lui offrir notre adhésion. Nous ne savions rien au juste de ce qui se passait; si c'étaient des blancs ou des rouges qui menaçaient la République : dans l'incertitude, nous nous rangions autour du pouvoir, comme autour du drapeau de la Révolution. » Tandis que les membres de son club se montraient disposés à appuyer le Gouvernement sans savoir quel péril le menaçait, Barbès, lui, semble avoir obéi à d'autres pensées. « Comme M. Ledru-Rollin, M. Barbès n'a pas voulu livrer la France à M. Blanqui », dit Garnier-Pagès[3]. C'était là sans doute le mobile véritable qui décida Barbès. Mais en prenant parti pour le Gouvernement le 16 avril, il abandonnait la cause socialiste, cédant à de mesquines questions de personnes. Aussi devait-il sentir le besoin de justifier sa conduite. Dès le 18 avril, *La Commune de Paris* s'empressait de dire que « les clubs, les corporations d'ouvriers, les délégués de la garde mobile, de l'armée, de concert avec le Comité révolutionnaire, *La Commune de Paris*, le club de la Révolution » avaient pris les armes dans la garde nationale et étaient restés en permanence pour défendre le Gouvernement contre un complot de la réaction, et au procès de Bourges[4], Barbès déclara que « le 16 avril, en prenant les armes, la 12e légion était bien décidée à empêcher toute collision, et non pas à tirer sur le peuple ».

---

1. La première même, dit Ledru-Rollin (Procès de Bourges, audience du 19 mars).
2. *Les confessions d'un révolutionnaire,* p. 82-83.
3. *Hist. de la Révol. de 1848,* t. IV, p. 364.
4. Audience du 19 mars.

Quoi qu'il en soit, Barbès avait, par haine de Blanqui, pris parti pour le pouvoir contre les socialistes qui voulaient modifier la composition du Gouvernement au profit des partis avancés. La journée du 16 avril se termina par leur défaite. C'était la réaction bourgeoise, plus encore que le Gouvernement, qui triomphait ; c'était Blanqui, plus encore que les autres révolutionnaires, qui était vaincu : seule, la crainte de travailler pour lui avait poussé Ledru-Rollin à prendre cette mesure décisive : la convocation de la garde nationale, et Barbès à répondre un des premiers au rappel. Mais ceux qui n'avaient pas voulu marcher avec Blanqui furent atteints avec lui. Le 16 avril fut en effet suivi par une réaction violente contre les communistes : on cria dans les rues : A bas Blanqui ! A bas Cabet ! A l'eau les communistes ! Des gardes nationaux se portèrent le 16 au soir à la Société républicaine centrale en proférant des menaces, et ne se retirèrent que devant l'attitude résolue des Montagnards dont la sortie les mit en fuite [1].

De son côté le Gouvernement songea à des poursuites. Dès le 16, il avait donné l'ordre d'arrêter Blanqui, Flotte et Lacambre [2] ; Caussidière hésita, craignant de provoquer une émeute à la préfecture où Blanqui comptait de nombreux partisans [3]. Il se décida enfin, mais les agents qu'il envoya trouvèrent Blanqui entouré d'une vingtaine d'amis armés et menaçants, et n'osèrent rien tenter [4]. Caussidière ne tarda pas à changer d'attitude et à engager le Gouvernement à agir [5]. Le 19, au Conseil, on

---

1. Cf. L. Ménard, *Prologue d'une Révolution*, p. 79 ; Robin, *Hist. de la Révol. franç. de 1848*, t. II, p. 243 ; Daniel Stern, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. II, p. 302.

2. *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 248, déposition de Carteret.

3. Flotte aurait même été arrêté, conduit à la préfecture de police et remis en liberté par les Montagnards (*Assemblée nationale*, 18 avril, lettre d'un abonné, sergent au 2e bataillon de la 5e légion ; Caussidière, *A ses concitoyens*, Paris, 1er juin 1848, in-8°, 15 p. (Bibl. nat., Lb54, 2007), p. 11, *Mémoires*, t. II, p. 31 ; *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 308, déposition de Landrin). Flotte nia ces faits (*Presse*, 4 juin).

4. Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 50-51.

5. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. V, p. 33-34.

lut une lettre [1] où il accusait Blanqui d'être l'instigateur des troubles. « Déjà, ajoutait-il, il a été question de mettre ce chef de club et ses lieutenants, les citoyens Flotte et Lacambre, en état d'arrestation. Pour cela je demande que le Gouvernement provisoire veuille bien m'en envoyer l'ordre. Je prendrai les précautions nécessaires pour que ces arrestations soient faites sans éclat, s'il est possible. » Mais les membres du Gouvernement n'étaient pas d'accord ; Lamartine s'opposait à l'arrestation de Blanqui [2] ; elle lui semblait une faute qui n'aboutirait qu'à le grandir ; de plus, il voulait arriver sans persécution d'aucune sorte à l'Assemblée nationale ; d'ailleurs, confiant dans l'influence qu'il croyait exercer sur Blanqui, il le craignait moins que ne le faisaient les autres membres du Gouvernement. Au milieu de la discussion, le Conseil reçut une nouvelle lettre de Caussidière [3] ; il insistait sur la nécessité d'arrêter Blanqui et signalait un complot qui devait éclater le lendemain. Cette insistance ne fit que rendre Lamartine plus opiniâtre dans sa résistance ; on dut voter ; Lamartine vota contre l'arrestation et refusa d'en signer l'ordre ; mais la majorité ne se rangea pas à son avis [4], et Crémieux rédigea immédiatement le mandat d'amener [5]. Le lendemain, cependant, pendant la fête de la

---

1. Publiée par Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. V, p. 34-35), avec la date du 19 avril, et par la *Commission d'enquête* (t. Ier, p. 171), avec la date du 19 mars, ce qui est évidemment une erreur, puisqu'il est question dans la lettre des événements du 16 avril.

2. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. V, p. 36-37 ; Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 50 ; Lamartine, *op. cit.*, t. II, p. 202.

3. Publiée par la *Commission d'enquête* (t. Ier, p. 171), avec la date du 19 avril, par Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. V, p. 37), avec la date du 17 avril, ce qui est une erreur, puisque Caussidière en parlant dans cette lettre de la revue du 20 avril dit « demain pendant la revue » ; cette lettre est donc, comme la première, du 19.

4. Selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. V, p. 38), Lamartine et Albert repoussèrent l'arrestation, Louis Blanc et Ledru-Rollin la votèrent avec la majorité du Conseil. Selon Carteret (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 248), Louis Blanc aurait résisté opiniâtrement. Suivant Caussidière (*op. cit.*, t. II, p. 50), les signatures de Louis Blanc et d'Albert, momentanément absents du Conseil, et celle de Lamartine, qui l'avait obtinément refusée, manquaient à l'ordre d'arrestation.

5. Garnier-Pagès, *op. cit* , t. V, p. 38.

Fraternité, on décida de suspendre toute arrestation pour ne pas troubler le caractère pacifique de la journée[1].

Mais les desseins du Gouvernement n'étaient pas restés ignorés du public ; des bruits de poursuites ordonnées et non exécutées circulaient dans la presse[2]. Bien qu'ils n'aient pas abouti, ces projets n'en témoignaient d'ailleurs pas moins du désir du Gouvernement de poursuivre les socialistes les plus redoutés.

En songeant à faire arrêter Blanqui sur le bruit d'une tentative de complot, le Gouvernement se laissait entraîner par la réaction. Tout au moins, le 16 avril, les éléments modérés commençaient à triompher.

Les clubs de Blanqui et de Barbès le comprirent-ils aussitôt ? Tous deux tinrent séance le soir même.

A la Société républicaine centrale, la défaite des socialistes, dans cette journée fut clairement perçue et déplorée : « Je viens vous parler en vaincu, dit l'un des orateurs[3], c'est-à-dire, la haine dans le cœur et la vengeance à la main. » Un autre, parlant de l'Hôtel de Ville entouré de baïonnettes quand le peuple arriva, s'écria : « Ceci, citoyens, est le signal de la réaction. » La violence même des discours et la passion qui s'y manifestait montraient bien que le club avait subi un échec. Selon un des orateurs, l'enseignement qu'il fallait tirer de la journée, c'est que « le peuple ne doit plus jamais descendre dans la rue sans ses armes ». Un autre membre demanda, qu'afin de pouvoir s'entendre et se réunir plus rapidement, « on créât une organisation dans le genre de celle des anciennes sociétés secrètes, celle des Droits de l'Homme, par exemple ». Blanqui vint soutenir cette proposition et les paroles qu'il pro-

1. Déclaration de Crémieux à l'Assemblée nationale, séance du 16 mai ; *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 226, déposition de Fr. Arago ; Procès de Bourges, audience du 19 mars, déposition de Ledru-Rollin ; Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 61 : Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. V, p. 51.

2. *Presse*, 18 avril ; *Assemblée nationale*, 24 avril (extrait du *Messager*).

3. *Commune de Paris*, 19 avril, compte rendu de la séance du 16, emprunté à *L'Union* du 18.

nonça sont significatives. Il expliqua pourquoi la mesure proposée n'avait pas été adoptée plus tôt : c'est « que ces allures rappelaient trop le temps de la tyrannie; qu'on avait espéré, sous le règne de la liberté, pouvoir agir sans ce secours ; mais que la contre-révolution s'organisant ainsi, il proposait pour le lendemain de nommer des chefs de sections, et d'organiser, en un mot, la Société centrale républicaine sur les bases des anciennes sociétés secrètes ».

Blanqui avouait ainsi qu'après le 16 avril la Société républicaine centrale allait adopter une attitude plus violente. La proposition de s'organiser sur les bases des anciennes sociétés secrètes fut adoptée ; et le lendemain, 17, dans une séance non publique, on nomma des chefs de sections[1]. Cette mesure ne paraît d'ailleurs pas avoir eu de conséquences pratiques ; et il semble qu'il n'en fut plus question dans la suite[2]. « A raison de la réaction qu'avait occasionnée le mouvement du 16 avril, il y a eu de mauvais traitements exercés dans les rues contre les socialistes, dit plus tard Blanqui[3] en parlant de cette mesure ; l'organisation du 17 avril a eu lieu dans un but de défense et peu de temps après cela est tombé en désuétude. »

Cependant, Blanqui voyait nettement le caractère de la journée du 16. « Il n'est pas question de communisme, dit-il[4] dans la séance du soir; il est question de la contre-révolution organisée sur la place de l'Hôtel de Ville. Des citoyens, nos frères, ne comprennent pas la manifestation. C'est une méprise grave !... Jusqu'à présent, Paris était calme. La Révolution a-t-elle jamais été plus calme, plus imposante ? La réaction,

---

1. Procès de Bourges, audience du 13 mars, déclaration de Blanqui et déposition d'Altroff. Sans doute est-ce cette séance qui donne naissance à l'information publiée par *La Presse,* le 19 avril : « On assure que l'une des réunions qui ont causé le plus d'inquiétude tous ces jours-ci aurait tenu dans la nuit une séance secrète, que des émissaires auraient été envoyés dans tous les quartiers pour amener les ouvriers à une manifestation contre le Gouvernement. »

2. Procès de Bourges, audience du 13 mars, déposition d'Altroff.

3. Procès de Bourges, audience du 13 mars.

4. Garnier-Pagès, *op. cit.,* t. V, p. 14.

au contraire, s'est montrée orgueilleuse et triomphante. La garde nationale a tristement paradé dans les rues, sur les quais, sur la place de l'Hôtel de Ville... » Blanqui ne se borna pas à montrer, dans l'agitation du 16 avril, l'œuvre de la contre-révolution : « Il stigmatisa ce qu'il appela son triomphe qu'il caractérisa de lâche, de faible, de ridicule ; il dit que son plus grand chagrin était de voir, avec cette réaction, plus de la moitié de frères égarés (signalant ainsi les ouvriers qui se trouvaient au milieu de la garde nationale). Il ajouta que ce triomphe, cet enthousiasme de baïonnettes était trop lâche pour durer ; que parmi tout ce monde il lui fut impossible de rencontrer des yeux qui regardaient en face : enfin il fit entendre qu'il fallait de la confiance, du courage et de la patience, en attendant le grand jour de la revanche [1]. »

Au club de la Révolution, les paroles étaient moins énergiques ; mais, cependant il fallait se rendre à l'évidence et reconnaître qu'on avait joué un rôle de dupes. « J'ai marché en tête de ma légion, lorsque le tambour s'est fait entendre, dit Barbès pour expliquer son attitude dans la journée [2]. Pourquoi ai-je répondu à l'appel ? parce que le bruit s'était répandu (et comme tous, je l'avais accueilli), qu'une poignée d'hommes et plus peut-être, avait conçu le coupable projet d'exploiter la grande et pacifique manifestation des corporations ouvrières. » C'était dire clairement que Barbès n'avait été inspiré que par le désir de s'opposer à Blanqui. Mais il regrettait déjà son intervention. « Il n'en a rien été, continua-t-il en parlant de la tentative qu'il avait redoutée ; mais quelque chose de tout aussi grave est arrivé ; ce que n'a pas fait une poignée d'ambitieux, la réaction l'a tenté et trop bien accompli. Des rangs de la garde nationale sont partis des cris

---

1. *Commune de Paris*, 19 avril, compte rendu de la séance du 16, emprunté à *L'Union* du 18. — *L'Assemblée nationale* (19 avril) dit que Blanqui qualifia la manifestation de « défi », et que les bourgeois furent fort maltraités dans les différents discours.

2. *Commission d'enquête*, t. II, p. 104-105, compte rendu de la séance du 16 avril.

de guerre. Tout Paris a retenti de ces accents féroces : A bas les communistes ! A bas Cabet ! Tel a été le mot d'ordre. Avant Février, on s'attaquait aux républicains ; aujourd'hui qu'on n'ose plus crier : A bas les républicains ! on s'attaque aux communistes. Honte et malheur à ces faux frères, qui n'ont accepté la République qu'avec l'arrière-pensée de la miner par leurs lâches manœuvres. Eh bien ! citoyens, puisque la généreuse modération du peuple n'a servi qu'à enhardir ceux qu'elle a protégés, puisque ces endurcis poussent le cri de guerre, la guerre soit ; mais que toute la responsabilité des calamités que nous allons traverser retombe sur ces misérables. »

En commentant cette séance, Blanqui écrit[1] : « A bas Cabet ! A bas les communistes !... Et : A bas Blanqui ! on ne le criait pas sans doute ? — Non pas seulement : A bas Blanqui ! mais : Mort à Blanqui ! Mort à Cabet ! — Oh ! si on n'eût crié que : Mort à Blanqui ! ce n'eût été qu'un cri patriotique, bien doux à l'oreille. » Blanqui voyait juste : Barbès, même s'il regrettait d'avoir aidé le Gouvernement, et s'il comprenait enfin que le triomphe de la majorité modérée, dans cette journée, était celui de la réaction, ne voulait point comprendre encore que sa cause et celle de Blanqui étaient liées.

« Après cette harangue imbécile, continue violemment Blanqui[2], viennent les motions. » Elles étaient moins dangereuses que celles de la Société républicaine centrale ; on affectait encore de croire à la bonne foi du Gouvernement. Le citoyen Langlois déclara nécessaire « pour détruire l'effet moral de cette audacieuse réaction, d'y répondre par une nouvelle manifestation, mais tellement imposante, tellement forte au besoin, qu'il ne soit plus désormais possible aux ennemis de la République, et, disons-le, du socialisme, de nourrir une pensée coupable[3] ». Tout en appuyant cette proposition, l'assemblée décida d'ajourner sa décision jusqu'à ce que le Gouvernement

---

1. Manuscrits, liasse I^A, chemise 3, sous-chemise a, feuillet K, n° 50.
2. Id.
3. *Commission d'enquête*, t. II, p. 105, compte rendu de la séance du 16.

eût répondu à l'adresse rédigée par Pierre Leroux, qui devait lui être présentée le lendemain, au nom du club de la Révolution [1].

Un dernier espoir d'entraîner le Gouvernement dans la voie socialiste, où, jusqu'à ce jour il avait cru le voir marcher, subsistait donc encore au club de la Révolution. Tant d'aveuglement et de timidité indigne Blanqui. « Et qu'est devenue cette adresse? s'écrie-t-il dans son commentaire de la séance [2]; et la manifestation imposante, irrésistible, qui en a jamais entendu parler? Après avoir péroré et gesticulé dans leur club, ces messieurs sont allés se coucher ; la réaction est restée maîtresse du pavé, et dix jours après, elle répondait par les massacres de Rouen, le 27 avril. »

Cependant, Barbès restait inquiet. En sortant du club, il se rendit, en compagnie de deux amis, chez Ledru-Rollin et y resta jusqu'à deux heures du matin. Le rapport de police [3], qui signale cette entrevue, ajoute que « Barbès était très animé en sortant de son club pour venir chez le ministre. » Peut-être songeait-il avec angoisse aux conséquences de la journée?

---

1. Nous n'avons pas trouvé d'autre trace de cette adresse.
2. Manuscrits, liasse I^A, chemise 3, sous-chemise a, feuillet K, n° 50.
3. *Commission d'enquête*, t. II, p. 229, rapport de Carlier, le 17 avril.

CHAPITRE IV

DU 16 AVRIL AU 15 MAI

I. La fête de la Fraternité. — II. Les élections. — III. Les troubles de Rouen. — IV. Les clubs et l'Assemblée. — V. Le 15 mai.

Désormais tout allait tourner contre les socialistes. Chaque événement fut alors pour eux un sujet de déception et d'irritation croissantes. C'est d'abord l'appel des troupes à Paris au lendemain du 16 avril qui semble une menace nouvelle à l'égard du peuple ; le 23, ce sont les élections et la défaite des socialistes ; le 27, ce sont les troubles de Rouen, réprimés de manière sanglante ; puis les premiers actes de l'Assemblée hostile aux socialistes. Partout les socialistes vaincus et la bourgeoisie triomphante et hostile. C'est elle qui rappelle les troupes, c'est elle qui triomphe à Rouen, c'est elle qui remporte la victoire aux élections, c'est elle qui domine dans l'Assemblée. Devant les progrès et l'hostilité de la bourgeoisie, les socialistes, en dépit des rivalités violentes qui les divisaient, furent forcés de se rapprocher ; bien malgré lui, Barbès fut rejeté dans l'opposition. L'exaspération des esprits rendait un conflit inévitable : ce fut la journée révolutionnaire du 15 mai.

I

Au lendemain du 16 avril, le Gouvernement rassuré songea à amortir le coup porté ; et, de leur côté, des socialistes comme Barbès essayaient de se ressaisir et de reprendre encore la politique du juste milieu.

C'est dans ce but de pacification que le Gouvernement organisa pour le 20 avril, sous le nom de fête de la Fraternité, une revue des légions où des drapeaux devaient être distribués à la garde nationale et à l'armée.

L'agitation était encore grande dans Paris ; on prêtait aux communistes des projets de complot [1] ; le Gouvernement fut même prévenu que le comité secret d'un club projetait de s'emparer des membres du Gouvernement pendant la revue [2]. On impliquait jusqu'à Barbès dans ces accusations. Il saisit cette occasion de se justifier, de répudier une fois de plus la politique révolutionnaire de Blanqui, de déclarer qu'il n'avait aucun lien avec ceux qui conspiraient contre le Gouvernement provisoire. « Vingt fois vos pères ont sauvé la République, dit-il aux gardes nationaux de sa légion [3] ; vous, vous avez vaillamment contribué à la rétablir, et vous répandriez tout votre sang pour la défendre. Vous l'avez prouvé, citoyens, en accourant dimanche sous vos drapeaux au premier coup de baguette. Des anarchistes, disait-on, prétextant des fautes de notre Gouvernement provisoire, voulaient essayer de le renverser au profit de leur ridicule ambition. Le temps vous manquait pour approfondir ce fait ; mais seulement par la pensée d'une telle insulte, vous vous êtes levés, et ce lâche fantôme de l'anarchie n'a pas même osé se montrer à vos yeux. » C'était dire clairement que Barbès n'était nullement complice de Blanqui, qu'il s'était au contraire opposé à ses manœuvres. Barbès, d'autre part, tenait à prouver qu'il était cependant républicain et socialiste. « Mais vous ne vous armiez pas, citoyens, contre vos frères les ouvriers, ajoutait-il. Qui pourrait vous supposer une telle idée, à vous républicains égalitaires ? N'est-ce pas pour l'égalité que vous avez combattu en février ? C'est pour elle que vous combattrez toujours. Protestez donc, citoyens, contre les vociférations des réacteurs vaincus, protestez par votre

1. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. V, p. 24 et suiv. ; Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 28.
2. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. V, p. 40.
3. *Réforme*, 20 avril.

silence, par votre calme; que vos uniques acclamations aujourd'hui, dans l'auguste cérémonie qui nous rassemble, soient : Vive l'Égalité! Vive la République! »

Ainsi même le 16 avril n'avait pas ébranlé le loyalisme de Barbès; tout en voyant que la réaction avait déclaré la guerre aux socialistes, Barbès ne voulait pas encore confondre les réacteurs et le Gouvernement. Sans doute le club de la Révolution avait déclaré, le 16 au soir, que les cris contre les communistes avaient remplacé les attaques contre les républicains, que la guerre déclarée par les réacteurs était ouverte, mais il n'en conservait pas moins l'espoir de procéder par voie pacifique et légale ; et le même esprit de légalité, qui, le 16 au soir, l'avait poussé à voter une adresse au Gouvernement et à en attendre le résultat avant d'agir, lui inspirait le désir de manifester, le 20, sa désapprobation pour les fauteurs de désordre.

Cette politique exaspérait Blanqui ; aussi sévère pour Barbès, que Barbès l'était pour lui, il le charge de toutes les responsabilités. « C'est la politique de bascule, écrit-il[1] plus tard, le style du juste milieu. Ce sont les mêmes phrases des réacteurs d'aujourd'hui (octobre 1848) qui menacent aussi dans leurs proclamations les impatients et les rétrogrades, les fauteurs d'anarchie et les conspirateurs des régimes déchus, les doctrines de désordre et les rêves criminels d'un passé impossible. Même phraséologie de tréteaux. Mais à Barbès, la gloire de l'initiative! C'est lui qui a déchaîné la réaction ; jusque-là, elle n'avait pas osé se montrer à Paris ; elle rongeait son frein dans l'impuissance. Arrive cet homme qui, dans la fureur de sa haine, crève la digue... le flot se précipite ; puis, devant le désastre, tous ces gamins éperdus pleurent, crient, trépignent, et chacun de projeter sa pelletée de terre pour réparer la brèche, quand l'inondation a noyé la plaine. »

La fête de la Fraternité fut d'ailleurs pour Barbès l'occasion

1. Manuscrits, liasse I^A, chemise 3, sous-chemise a, feuillet K, n° 51, sous ce titre : *Ordre du jour de Barbès contre l'anarchie, en date du 19 avril 1848 (Réforme du 20).* — *Autre pièce de Barbès, d'avril ou mai 1848, qui foudroie les royalistes et les anarchistes.*

de manifester avec éclat son loyalisme. Quand la 12e légion défila devant le Gouvernement, le colonel Barbès, à cheval, s'avança vers la tribune officielle, et, au milieu des applaudissements, s'écria : « Si la légion à laquelle j'ai l'honneur de commander est la dernière par son numéro d'ordre, elle ne sera pas la dernière, soyez-en sûrs, à défendre la République[1]. »

Blanqui, lui, ne vit dans cette fête qu'une menace nouvelle, un nouveau défi porté au peuple et aux clubs socialistes.

Le Gouvernement s'était servi du prétexte de la revue pour appeler des troupes à Paris et les y garder. Ce rappel des troupes, c'était la réaction imminente ; en tous cas, c'était l'action populaire paralysée, la dictature éventuelle des clubs minée, Blanqui impuissant.

La Société républicaine centrale protesta avec énergie dans une adresse du 20 avril au Gouvernement provisoire[2] :

Des régiments s'avancent sur Paris. Leur approche répand l'alarme dans les rangs des patriotes.

L'armée n'a pas été réorganisée ; ses cadres, préparés par une tyrannie ombrageuse dans des vues meurtrières sont aujourd'hui ce qu'ils étaient avant les barricades.

Dans Paris même, les royalistes de la veille, grimés en républicains du lendemain, ne dissimulent ni leur haine, ni leurs projets de réaction contre ce qu'ils nomment la populace.

Une coalition de ces sentiments et de ces égoïsmes pourrait coûter cher à la République.

Le peuple n'a que de l'affection pour les soldats sortis de ses rangs, mais sa défiance est profonde envers cette doctrine de l'obéissance passive qui a noyé si souvent Paris dans le sang français.

Pourquoi d'ailleurs des troupes soldées dans nos murs ? Si on le veut sincèrement, dans huit jours, trois cent mille gardes nationaux en armes [veilleront][3] au service d'ordre et de sûreté de la capitale.

Les républicains de vieille date doivent au Gouvernement provisoire l'expression franche de leur pensée. Cette pensée est aujourd'hui bien amère.

---

1. *Moniteur*, 21 avril.
2. Manuscrits de Blanqui, liasse IA, chemise 2, sous-chemise b, feuillet V, n° 111.
3. Ce mot manque dans le texte.

Le choix déplorable des commissaires envoyés dans les départements, le maintien de la magistrature et des fonctionnaires de Louis-Philippe, l'écartement systématique des vieux patriotes, partout repoussés par les agents du pouvoir et livrés à la risée des royalistes ralliés ;

Le désarmement successif des combattants des barricades. l'appel à Paris de troupes soldées dont la place est aux frontières ;

La menace de former une garde urbaine, résurrection sous un troisième nom de la gendarmerie et de la garde municipale ;

La convocation précipitée des comices électoraux, qui sous des influences exclusivement réactionnaires ne pourront créer qu'une Assemblée rétrograde[1] ;

Tous ces actes réunis semblent annoncer une réédition de 1830.

Déjà la voix populaire a salué le Gouvernement nouveau du nom de République monarchique. La République monarchique vaudrait-elle donc encore moins que la monarchie républicaine ?

Nous faisons une fois encore appel à votre patriotisme, à votre prudence, citoyens ! arrêtez la réaction ! retenez les troupes loin de la capitale et faites disparaître cette menace de représailles armées contre la victoire du peuple.

La protestation du club de Blanqui demeura sans effet. Le Gouvernement n'en continua pas moins à faire venir des troupes et à les garder à Paris[2] ; si bien que le club de la Révolution, lui-même, en vint à s'émouvoir. Il adressa au Gouvernement une protestation, conçue d'ailleurs en termes beaucoup plus modérés :

---

1. Les griefs formulés par la Société républicaine centrale dans cette adresse étaient ceux-là mêmes qu'elle avait décidé, les 11 et 12 mars, d'exposer au Gouvernement, et les termes mêmes de l'adresse du 20 avril étaient ceux que le club avait employés le 12 mars en présentant à la Société des Droits de l'Homme son projet d'adresse au Gouvernement (cf. plus haut, p. 65). Sans doute la Société républicaine centrale, en protestant contre l'appel des troupes à Paris pour la fête de la Fraternité. trouvait l'occasion bonne pour renouveler les reproches que lui inspirait la conduite du Gouvernement.

2. Dans la séance du 21 avril, malgré la résistance d'Albert, le Gouvernement autorisa le ministre de la Guerre à faire rentrer 5 régiments : 3 d'infanterie et 2 de cavalerie (Cf. Ch. Seignobos, *Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848*, dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VII, 1905-1906, p. 586).

CITOYENS,

L'armée remplit dans l'État une fonction de dévouement par excellence ; c'est elle qui, lorsque le territoire ou l'idée de la nation sont attaqués, la première a l'honneur de verser son sang pour la patrie. Nous honorons donc, citoyens, et nous aimons l'armée ; les citoyens qui la composent sont nos frères les plus chers, ceux à qui nous voulons surtout donner des marques de sympathie et d'affection.

Mais ce n'est pas dans nos villes, citoyens, ce n'est pas dans notre héroïque Paris, cette capitale de la force et du courage populaires, que l'armée peut avoir jamais à accomplir sa mission. Paris sait se garder lui-même.

Partout des voix se sont élevées pour vous demander des troupes de ligne dans nos murs ; nous ne rechercherons pas quelles sont ces voix ; nous ne vous dirons pas qu'elles sont vraisemblablement celles qui maudissent à huis clos le triomphe de la cause du peuple, et qui complotent le retour du règne de l'inégalité.

Si de mauvaises passions comptent sur une nouvelle exploitation de l'esprit militaire à leur profit, elles se trompent. La France, nous en sommes sûrs, ne nourrit plus aucun soldat qui voulût se faire le complice d'une parricide agression.

Mais il n'en faut pas moins réserver le principe de la non-intervention de l'armée dans les affaires civiles, principe réclamé dès le commencement de la Révolution, assuré par la victoire du peuple.

C'est pourquoi l'armée de nos frères ne doit pas séjourner dans le centre des villes. Sa place est à la ceinture de notre frontière glorieuse, au regard des monarchies qui se débattent contre l'esprit de liberté.

Nous avons donc l'honneur de vous demander que le département de la Seine ne soit plus affecté comme résidence aux régiments de notre brave armée, qui, en toute occasion solennelle, nous enverra des délégués pour fraterniser avec le peuple [1].

En dépit des formes dont s'enveloppait l'adresse du club de Barbès, ce n'en était pas moins une protestation ; vaguement on commençait à se sentir dupé.

Un sentiment de méfiance moins déguisé inspirait une

---

1. *Vraie République*, 26 avril ; *Ami du Peuple*, 27 avril, etc. — M. Charavay (*La manifestation démocratique du 17 mars 1848*, dans *La Révolution française*, t. XXXV, 1898, p. 76), qui dit avoir eu entre les mains l'original sans date de cette adresse, la rattache par erreur au mouvement de protestation contre le rappel des troupes qui eut lieu lors du 17 mars.

seconde adresse envoyée en même temps au Gouvernement par le club de la Révolution [1] : « La garde nationale, formée de tous les citoyens sans distinction, est une des institutions les plus populaires de notre jeune République, parce qu'elle repose sur le principe de l'égalité civique. Aussi, tous les grades, toutes les fonctions de la milice nationale sont-ils conférés par l'élection. Un seul grade pourtant, celui de général en chef, a jusqu'ici échappé à la loi commune », et, pour étendre à ce grade le principe d'élection appliqué à tous les autres, le club de la Révolution demandait que le général en chef fût élu par les légions, et non nommé par le Gouvernement. Faut-il voir dans ce désir, et dans l'absence de formule flatteuse, un commencement de froideur, une ombre de méfiance ? La dure leçon que les clubs socialistes avaient tirée des élections suffirait à l'expliquer.

II

La situation devenait difficile pour les optimistes conciliants. Coup sur coup, deux événements : les élections et les troubles de Rouen, achevèrent de ruiner leur politique fragile. Il fallait se rendre à l'évidence et serrer les rangs. Après avoir fait la leçon aux plus violents, il fallut les rejoindre.

Les élections du 23 avril furent pour les socialistes une véritable déroute. La veille encore, ils pouvaient garder quelques illusions. En deux jours de vote, tout s'écroula. Les clubistes en particulier furent durement éprouvés : Blanqui, Raspail, Sobrier, Cabet n'étaient pas élus ; Barbès échouait à Paris et n'était élu que dans l'Aude. Dans le département de la Seine, où les clubs avancés de Paris avaient concentré leurs efforts, l'échec était complet : sur les 34 candidats de la liste du Club des clubs et des délégués du Luxembourg, 28 échouaient :

1. *Vraie République*, 26 avril ; *Ami du Peuple*, 27 avril, etc.

encore parmi les élus, 4 étaient-ils membres du Gouvernement. Il en était de même de la liste de la Société républicaine centrale ; sur 5 candidats de cette liste qui furent élus, il y avait les 4 mêmes membres du Gouvernement : Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon et Albert.

Les clubs socialistes ne pouvaient manquer d'être émus par un tel désastre. Déjà la veille des élections, la prévision d'un échec aurait, selon *L'Assemblée nationale*[1], provoqué des scènes orageuses et des paroles menaçantes à la Société républicaine centrale. Blanqui aurait dénoncé les menées employées par le Gouvernement pour fausser les élections, le citoyen Constant aurait nettement proclamé, aux applaudissements de l'assemblée, « la nécessité de l'échafaud pour assurer la marche de la République » et un citoyen ayant protesté par un coup de sifflet, la fureur du club aurait été si grande que les jours de l'interrupteur en auraient paru menacés. Ce récit, confirmé par une lettre adressée à *L'Assemblée nationale*[2] par un étudiant en droit qui déclarait avoir assisté à la séance du 22, fut énergiquement démenti par les membres du bureau de la Société républicaine centrale[3]. « Mille personnes, présentes à la séance de samedi, sont là pour repousser d'un cri unanime cette infâme accusation, disaient-ils au rédacteur de *L'Assemblée nationale*[4]. Il n'y a pas un mot, pas un seul mot de vrai dans l'odieux récit que vous ne craignez pas de donner en pâture aux passions de vos abonnés. »

Sans doute *L'Assemblée nationale* avait exagéré la violence des propos tenus au club. Mais le ton même de la protestation du bureau de la Société républicaine centrale montre son exaspération. « Le système de calomnies adopté par la presse réaction-

1. Numéro du 25 avril.
2. *Assemblée nationale*, 28 avril.
3. Selon *L'Assemblée nationale* (26 avril), la protestation de la Société républicaine centrale aurait même été portée aux bureaux du journal par une trentaine de membres du club qui envahirent les bureaux en tumulte, criant et menaçant.
4. *Assemblée nationale*, 27 avril et 28 avril (édit. du soir) ; *Représentant du Peuple*, 27 avril.

naire, disaient les membres du club, ne trouvera pas chez les républicains une stupide résignation. Ils n'attendront pas que ces calomnies se traduisent en égorgements. La journée du 16 avril leur servira de leçon. Ils savent les sanglantes représailles que rêvent les modérés ; ils savent leurs sauvages excitations aux soldats de la ligne contre les patriotes et ils aviseront. » De telles paroles au lendemain des élections étaient significatives : le club comprenait l'importance de la défaite, il voyait dans la victoire des modérés le prélude d'une lutte ardente contre les républicains avancés et il était prêt à tenir tête à l'attaque et même à la prévenir.

Dans le même esprit, Blanqui aurait dit à son club « que la guerre civile devait inévitablement éclater et que le sang répandu retomberait sur la garde nationale qui la provoquait par tous ses actes [1] », et Lacambre aurait traité la bourgeoisie de « classe qui s'engraisse des sueurs et s'abreuve du sang de la classe ouvrière, qui est rongée par la vermine et dévorée par la faim [2] ».

III

D'autres hésitaient encore, et, dans ce déchaînement de la lutte des classes, ne voulaient pas prendre parti. Les événements de Rouen leur ouvrirent les yeux.

L'hostilité qui existait entre les bourgeois et les ouvriers de cette ville avait été avivée depuis février par des circonstances locales. La défaite électorale des ouvriers, qu'ils attribuèrent à des fraudes, déchaîna la lutte. Les ouvriers élevèrent des barricades ; la bourgeoisie répondit par les coups de fusil et de canon de la garde nationale et des troupes de ligne. Il y eut

---

1. *Assemblée nationale*, 1er mai, lettre d'un visiteur de la Société républicaine centrale.
2. *Id.*

des morts nombreux parmi les ouvriers, aucun dans les rangs de la bourgeoisie.

A Paris la nouvelle de la répression sanglante des troubles de Rouen fut accueillie dans le camp socialiste par un cri général de colère et de vengeance. Barbès cette fois s'indignait comme Blanqui.

La Société républicaine centrale fit afficher sur les murs de Paris une adresse extrêmement violente au Gouvernement ; elle dénonçait avec indignation la complicité du Gouvernement et de la réaction bourgeoise, accusait cette dernière d'avoir provoqué et organisé les troubles, rendait le Gouvernement responsable de leur répression, demandait la mise en accusation de ceux qui avaient réprimé les troubles, et le renvoi des troupes de ligne de Paris pour éviter une Saint-Barthélemy des ouvriers parisiens. Réquisitoire contre la réaction bourgeoise et le Gouvernement se terminant par une demande de châtiment contre la bourgeoisie et de garanties pour le peuple, telle était l'affiche qui résumait les discussions de la Société républicaine centrale à propos de Rouen [1].

CITOYENS, [2]

La contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice, justice immédiate des assassins !

---

1. Selon *Le Constitutionnel* (4 mai), des motions violentes auraient été portées à la Société républicaine avant le vote de l'adresse ; et d'après une lettre publiée par *L'Assemblée nationale* (3 mai), Blanqui se serait écrié dans la séance du 29 avril : « Les événements de Rouen, c'est une Saint-Barthélemy qu'avait préparée M. Lamartine ; et M. Lamartine en prépare une semblable pour Paris. » L'auteur de la lettre, qui gardait l'anonyme, disait tenir ce fait d'un de ses amis présent à la séance ; Blanqui lui répondit (*Assemblée nationale*, 3 mai), en niant avoir parlé de Lamartine à propos des événements de Rouen. « J'ai accusé, dit-il, et j'accuse de cette boucherie préméditée la garde bourgeoise de la ville, et je donne pour preuve de cette préméditation les menaces sanguinaires qui retentissaient contre les ouvriers dans les rangs de la bourgeoisie » ; l'adresse envoyée au Gouvernement par la Société républicaine centrale « résume exactement, ajoutait-il, les paroles prononcées dans le club. »

2. Adresse publiée par la plupart des journaux, *Le Représentant du Peuple*, 3 mai, *L'Assemblée nationale*, 3 mai, etc., par la *Commission d'enquête*, t. II, p. 283-285. On en trouve aussi le texte dans les manuscrits de Blanqui, liasse I^A, chemise 2, sous-chemise b, feuillet V, n° 113.

Depuis deux mois la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy contre les ouvriers. Elle avait fait de grands approvisionnements de cartouches. L'autorité le savait.

Des paroles de mort éclataient çà et là, symptômes précurseurs de la catastrophe : il faut en finir avec ces canailles ! Canailles, en effet, qui avaient, en février, après trois jours de résistance, contraint la garde bourgeoise à subir la République.

Citoyens du Gouvernement provisoire, d'où vient que, depuis ces deux mois, les populations ouvrières de Rouen et des vallées environnantes n'avaient pas été organisées en gardes nationales ?

D'où vient que l'aristocratie possédait seule l'organisation et les armes ?

D'où vient qu'au moment de l'exécution de son affreux complot, elle n'a rencontré devant elle que des poitrines désarmées ?

D'où vient la présence à Rouen du 28e régiment de ligne, ce sinistre héros du faubourg de Vaise, en 1834 ?

D'où vient que la garnison obéissait aux ordres de généraux ennemis déclarés de la République, d'un général Gérard, créature et âme damnée de Louis-Philippe ?

Ils avaient soif d'une sanglante revanche, ces sicaires de la dynastie déchue ! Il leur fallait un massacre d'avril pour consolation d'un second juillet ! Leur attente n'a pas été longue.

Les journées d'avril, deux mois à peine après la Révolution ! c'est aller vite, citoyens du Gouvernement provisoire.

Et rien n'y a manqué, à ces nouvelles scènes d'avril ! ni la mitraille, ni les boulets, ni les maisons démolies, ni l'état de siège, ni la férocité de la soldatesque, ni l'insulte aux morts, l'insulte unanime des journaux, ces lâches adorateurs de la force ! La rue Transnonain est surpassée ! A lire l'infâme récit de ces exploits de brigands, on se retrouve au lendemain des jours néfastes qui naguère ont couvert la France de deuil et de honte.

Ce sont bien les mêmes bourreaux et les mêmes victimes ! D'un côté, des bourgeois forcenés, poussant par derrière au carnage des soldats imbéciles qu'ils ont gorgés de vin et de haine ; de l'autre, de malheureux ouvriers tombant sans défense sous la balle et la baïonnette des assassins !

Pour dernier trait de ressemblance, voici venir la cour royale, les juges de Louis-Philippe, se ruant comme des hyènes sur les débris du massacre, et remplissant les cachots de deux cent cinquante républicains. A la tête de ces inquisiteurs est Frank-Carré, l'exécrable procureur général de la cour des Pairs, ce Laubardemont qui demandait avec rage la tête des insurgés de mai 1839. Les mandats d'amener

poursuivent jusqu'à Paris les patriotes qui fuient la proscription royaliste.

Car c'est une terreur royaliste qui règne à Rouen, l'ignorez-vous, citoyens du Gouvernement provisoire ? La garde bourgeoise de Rouen a repoussé avec fureur la République au mois de février. C'est la République qu'elle blasphème et qu'elle veut renverser.

Tout ce qu'il y avait de républicains de la veille a été jeté dans les fers. Vos propres agents sont menacés de mort, destitués, gardés à vue. Les magistrats municipaux, Lemasson, Durand, ont été traînés par les rues, les baïonnettes sur la poitrine, leurs vêtements en lambeaux. Ils sont au secret de par l'autorité des rebelles ! C'est une insurrection royaliste qui a triomphé dans la vieille capitale de la Normandie, et c'est vous, Gouvernement républicain, qui soutenez ces assassins révoltés !... Est-ce trahison ou lâcheté ? Êtes-vous des soliveaux ou des complices ?...

On ne s'est pas battu, vous le savez bien ! On a égorgé ! Et vous laissez raconter glorieusement les prouesses des égorgeurs ! Serait-ce qu'à vos yeux, comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que de l'eau bonne à laver de temps en temps des rues trop encombrées ? Effacez donc alors, effacez de vos édifices ce détestable mensonge en trois mots que vous venez d'y inscrire : Liberté, Égalité, Fraternité !

Si vos femmes, si vos filles, ces brillantes et frêles créatures, qui promènent dans de somptueux équipages leur oisiveté tissue d'or et de soie, étaient jetées tout à coup à vos pieds, la poitrine ouverte par le fer d'ennemis sans pitié, quels rugissements de douleur et de vengeance vous feriez retentir jusqu'aux extrémités du monde !...

Eh bien ! allez ! allez voir, étendus sur les dalles de vos hôpitaux, sur la paillasse des mansardes, ces cadavres de femmes égorgées, le sein troué de balles bourgeoises, ce sein, entendez-vous, qui a porté et nourri les ouvriers dont la sueur engraisse les bourgeois !...

Les femmes du peuple valent les vôtres et leur sang ne doit pas, ne peut pas rester sans vengeance !

Justice donc, justice des assassins !...

Nous demandons :

1° La dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen ;

2° L'arrestation et la mise en jugement des généraux et des officiers de la garde bourgeoise et de la troupe de ligne qui ont ordonné et dirigé le massacre ;

3° L'arrestation et la mise en jugement des soi-disant membres de la cour d'appel, séides nommés par Louis-Philippe, qui, agissant au nom et pour le compte de la faction royaliste victorieuse, ont empri-

sonné les magistrats légitimes de la cité, et rempli les cachots de républicains.

4° L'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne, qu'en ce moment même les réacteurs dressent, dans des banquets fratricides, à une Saint-Barthélemy des ouvriers parisiens[1].

L'adresse de la Société républicaine centrale, si violente qu'elle fût, était conforme aux théories habituellement exprimées dans ce club.

La signature de Barbès au bas d'une autre affiche, plus brève mais presque aussi menaçante, fit une impression plus profonde encore. Cette affiche émanait de la Société des Droits de l'Homme et était ainsi conçue[2] :

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

La Société a pour but :

1° De défendre les droits du peuple dans l'exercice desquels la Révolution de Février l'a réintégré ;

2° De tirer de cette Révolution toutes ses conséquences sociales.

Comme point de départ, elle pose la Déclaration des Droits de l'Homme formulée en 1793 par Robespierre.

Il s'ensuit qu'au point de vue politique, elle comprend la République une et indivisible, et les droits du peuple souverain inaliénables.

Au point de vue social, selon elle, l'ancienne constitution est brisée, et celle qui est appelée à la remplacer devra reposer sur l'égalité, la solidarité et la fraternité, comme principes fondamentaux du pacte social.

En conséquence, dans la révolution sociale qui commence, la Société des Droits de l'Homme se place dès à présent entre les parias et les privilégiés de la vieille société ; aux premiers, elle vient dire : Restez unis, mais calmes ; là est votre force ; votre nombre est tel qu'il vous suffira de manifester votre volonté pour obtenir ce que

---

1. De même, *La Commune de Paris* (3 mai) disait : « S'il faut en croire des bruits semés par la ville, on organiserait à cette heure une Saint-Barthélemy de prolétaires. Ces bruits alarmants prennent dans les massacres de Rouen une certaine vraisemblance. »

2. Adresse publiée par la plupart des journaux, le *Journal des Débats*, 2 mai, *La Réforme*, 3 mai, etc., par la *Commission d'enquête*, t. II, p. 285.

vous désirez ; il est tel aussi que vous ne pourrez désirer que ce qui est juste ; votre voix et votre volonté sont la voix et la volonté de Dieu !

Aux autres, elle dit : L'ancienne forme sociale a disparu, le règne du privilège et de l'exploitation est passé ; si, au point de vue de la forme sociale ancienne, les privilèges dont vous étiez investis ont été acquis par vous d'une manière légale, ne vous en prévalez pas, car ces lois étaient votre ouvrage ; l'immense majorité de vos frères y est restée étrangère, par conséquent elle n'est point obligée de les respecter. Ralliez-vous donc, car vous avez besoin du pardon de ceux que vous avez trop longtemps sacrifiés. Si maintenant, malgré cette promesse de pardon, vous persistez à vous isoler pour défendre l'ancienne forme sociale, vous trouverez à l'avant-garde, au jour de la lutte, nos sections organisées et ce ne sera plus de pardon que vos frères vous parleront, mais de justice !

Les membres du Comité central :

L.-J. Villain, Napoléon Lebon, A. Huber, V. Chipron, A. Barbès.

La signature de Barbès parmi les membres d'un comité dont il ne faisait pas ordinairement partie[1] montre que l'indignation du président du club de la Révolution[2] était grande, puisque lui, le partisan opiniâtre de la conciliation, il consentait à signer une proclamation excitant à la guerre civile.

Ce revirement a été attribué par Garnier-Pagès[3] « au désir étrange, mais honorable, de ne pas être dépassé en popularité par un sectaire dont il redoutait la délétère influence sur le

1. Cf. le compte rendu de la séance de la Société des Droits de l'Homme du 29 avril (*Commune de Paris*, 3 mai) : « Le citoyen Chipron, président, annonce à l'assemblée que l'affiche dont il a été donné lecture dans la séance d'hier n'a pu être placardée aujourd'hui, mais qu'elle le sera irrévocablement demain, et que le nom de Barbès figurera au bas en qualité de membre du comité. » Barbès avait déclaré lui-même qu'il ne faisait partie d'aucun autre club que de celui de la Révolution et de celui des Détenus politiques (Lettre de Barbès, *Vraie République*, 5 avril) ; sans doute plus de trois semaines s'étaient écoulées depuis, mais l'annonce même de Chipron prouve que Barbès ne faisait point partie du Comité central de la Société des Droits de l'Homme.

2. Les seules traces que nous ayons trouvées des sentiments exprimés par le club de la Révolution au sujet des événements de Rouen, ce sont les votes des 1er et 2 mai (cf. ci-après, p. 156 et p. 160).

3. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. V, p. 328.

peuple, et qu'il était déterminé à combattre en tout lieu et en tout temps. L'adresse de M. Blanqui avait été publiée la veille. » Cette hypothèse est d'autant plus incertaine qu'il ne semble pas que l'adresse de la Société républicaine centrale ait paru avant celle de la Société des Droits de l'Homme [1] ; Barbès connaissait peut-être les discussions qui précédèrent à la Société républicaine centrale le vote de l'adresse, mais quand bien même le désir de rivaliser avec Blanqui aurait été un des mobiles qui l'inspirèrent, d'autres raisons durent le pousser à agir, car depuis longtemps Blanqui avait dépassé Barbès dans la voie socialiste. Le changement d'attitude de Barbès ne saurait donc être expliqué que par des causes plus profondes. Les élections et les événements de Rouen lui avaient ouvert les yeux et lui avaient montré l'impossibilité de suivre encore la politique de conciliation : désormais, il fallait être pour ou contre le prolétariat [2]. On ne pouvait être socialiste et défendre encore le Gouvernement provisoire et l'Assemblée issue des élections d'avril. Barbès se trouvait ainsi rejeté lui aussi dans le parti des violents.

Les deux affiches furent l'occasion de protestations violentes.

Celle de la Société républicaine centrale imprimée sur papier jaune et répandue dans tout Paris, mais notamment dans le quartier des Halles, rue de la Monnaie et rue Boucher [3], attirait de nombreux curieux qui formaient devant elle des groupes animés. Elle était gardée par des individus que l'on

1. Selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. V, p. 327-328), l'affiche signée Barbès est du 1er mai, celle de la Société républicaine centrale de la veille. Mais d'après *L'Assemblée nationale* (3 mai), ce serait au contraire l'adresse de la Société des Droits de l'Homme qui parut la première ; et il semble bien que l'adresse de la Société républicaine centrale fut affichée le 2 mai (Cf. lettre de Blanqui, *Constitutionnel*, 20 mai), celle de la Société des Droits de l'Homme le 1er (*Assemblée nationale*, 6 mai) ; d'ailleurs nous savons (cf. plus haut p. 150, note 1) que le 29 avril la signature de Barbès au bas de l'affiche était déjà décidée.

2. « La réaction est arrivée à ses fins, disait aussi *La Réforme*. Elle a séparé la nation en deux camps ; elle a établi entre deux classes de citoyens la ligne de démarcation que la Révolution de Février avait effacée. La lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat recommence. » (Numéro du 30 avril.)

3. *Constitutionnel*, 4 mai ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. V, p. 327.

disait être des membres de la Société républicaine centrale et des Montagnards [1]. Cependant elle n'en fut pas moins arrachée [2], si bien que certains journaux ignorèrent même qu'elle eût été affichée [3]. En revanche on la distribua, en particulier rue Bergère à la porte du club [4], mais les attaques n'en continuèrent pas moins et des porteurs de la proclamation furent arrêtés [5].

Les journaux réactionnaires s'empressaient d'ailleurs de publier des protestations d'officiers contre l'affiche de la Société républicaine centrale [6] et essayaient d'exciter la terreur. *Le Constitutionnel* [7] disait notamment que l'adresse de la Société républicaine centrale « rappelle le style et les intentions des Hébert et des Chaumette » ; *L'Assemblée nationale* [8] prétendait ne pas savoir « ce qu'il faut déplorer le plus de l'impuissance de la loi ou de la sanglante effronterie de ces hommes qui osent jeter le défi et l'injure à la face de quiconque ne marche pas avec eux... A ceux que certaines vertus républicaines ont pu séduire, ajoutait-elle, nous recommandons de méditer cette appréciation corrosive des scènes sanglantes de Rouen. Jamais, non jamais, le délire des passions n'atteignit un pareil degré ; jamais la justice et la morale publiques ne furent à ce point conspuées et salies. Hommes du pouvoir, que faites-vous ? Pour vous arracher à votre léthargie, faut-il le bruit du canon et le tocsin de toutes nos cloches ? Magistrats chargés de veiller sur la société, votre autorité est-elle impuissante ?... Le danger nous presse, appelez à vous le peuple, le vrai peuple qui méprise les fainéants, que les utopistes ne peuvent plus entraîner... Et pour que personne n'hésite, faites lire partout la pro-

1. *Constitutionnel*, 4 mai ; *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 220, déposition d'Alcan.
2. *Id.* ; Procès de Bourges, audience du 14 mars, déposition d'Alcan.
3. *Assemblée nationale*, 4 mai.
4. *Affiches rouges*, p. 157.
5. *Représentant du Peuple*, 3 mai ; *Assemblée nationale*, 4 mai.
6. *Assemblée nationale* et *Journal des Débats*, 4 mai ; *Constitutionnel*, 6 mai.
7. Numéro du 4 mai.
8. Numéro du 3 mai.

clamation de Barbès et le factum de Blanqui. » Ainsi Barbès se trouvait cette fois-ci associé à Blanqui dans l'indignation des défenseurs de l'ordre.

L'affiche de la Société des Droits de l'Homme fut, elle aussi, lacérée, arrachée ; des luttes éclatèrent entre ceux qui l'enlevaient et ceux qui s'en constituaient les défenseurs ou qui cherchaient à la réapposer [1]. On était d'autant plus indigné que la violence de Barbès était moins attendue [2]. Mais ce n'était pas seulement la modération relative dont Barbès avait fait preuve jusque-là qui rendait si vive l'impression produite par l'affiche qu'il avait signée, c'était aussi son titre de colonel de la 12e légion ; la signature d'un représentant de l'ordre public, au bas de l'affiche révolutionnaire de la Société des Droits de l'Homme, excita la stupéfaction générale et bientôt l'indignation [3].

Aussi songea-t-on bientôt à mettre Barbès en demeure de choisir entre sa situation officielle de représentant de l'ordre et ses théories socialistes et révolutionnaires. *L'Assemblée nationale* [4] prétendait que le quartier Saint-Jacques, situé dans l'arrondissement de la 12e légion, s'indignait et mettait aux voix, pour être adressée à Barbès, la proposition suivante : « Vous êtes colonel d'une légion, la France a le droit de vous demander aujourd'hui quelle position sera la vôtre au grand jour de la lutte, ou de la justice si vous voulez... Serez-vous à la tête de votre légion ? ou serez-vous à la tête de votre section ? De plus vous êtes représentant du peuple. Croyez-vous avoir été nommé pour faire triompher vos principes par les luttes parlementaires et régulières ? ou par le combat à main armée dans les rues de Paris ? » En même temps, le bruit se répandait que Barbès niait sa collaboration [5] : mais il ne la

---

1. *Presse, Journal des Débats* et *Liberté*, 2 mai ; *Réforme* et *République*, 3 mai ; *Droit*, 4 mai ; *Commission d'enquête*, t. II, p. 219, rapport de Carlier.
2. Cf. *Liberté*, 2 mai ; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. V, p. 328.
3. Cf. *Presse* et *Journal des Débats*, 2 mai ; *Assemblée nationale*, 3 mai.
4. Numéro du 5 mai.
5. *Assemblée nationale*, 3 mai ; *Constitutionnel*, 9 mai.

désavoua pas. Une protestation commença alors à circuler dans la 12e légion : « Les soussignés, officiers de la 12e légion[1] » (qui cependant ne signèrent pas) déclarèrent avoir été vivement émus en tant que gardes nationaux par « la révélation de ce fait grave que leur colonel se croyait le droit de parler et annonçait l'intention d'agir au nom et à la tête des sections organisées. Quelle est, ajoutaient-ils, cette force occulte et menaçante, dont on se dit le chef, quand on est colonel de la garde nationale, du peuple armé ? Pour qui seront les sympathies du colonel Barbès à l'heure du danger ? Quelle devient alors la position des officiers et des chefs de cette légion dont les éléments ne sont déjà plus trouvés assez populaires, puisque l'on ne croit pas devoir chercher un appui dans son patriotisme éprouvé, mais dans ces ténébreuses organisations des clubs ? Le colonel Barbès prétend-il conserver le droit de commander dans deux camps ?... »

Barbès répondit en adressant à la 12e légion une affiche qui fut placardée sur les murs de Paris[2] :

J'apprends que des feuilles contre-révolutionnaires ont donné une signification perfide à quelques expressions d'une adresse de la Société des Droits de l'Homme qu'avaient provoquée les derniers malheurs de Rouen.

Je déclare que je n'ai jamais eu l'intention de me séparer d'une légion qui m'a accueilli avec tant de sympathie et à laquelle je suis fier de commander. Je proteste contre toute idée d'appel à la violence qui ne pourrait profiter qu'aux ennemis de la liberté et du progrès. La 12e légion me trouvera toujours à sa tête lorsqu'il s'agira de défendre les vrais intérêts de la République.

Citoyens, rappelons-nous que nous sommes le peuple armé pour veiller sur nos droits et notre liberté, que notre union fera notre force et le désespoir des contre-révolutionnaires de tous les partis.

Malgré les explications de Barbès, les réactionnaires maintinrent qu'il était impossible de servir à la fois la République

---

1. *Constitutionnel*, 9 mai ; *Journal des Débats*, 10 mai ; *Assemblée nationale*, 11 mai ; protestation datée du 4 mai.

2. *Assemblée nationale*, 8 mai ; *Constitutionnel*, 9 mai ; *Représentant du Peuple*, 10 mai, etc.

et l'ordre d'une part, et la Société des Droits de l'Homme, c'est-à-dire le socialisme, de l'autre [1]. La protestation contre Barbès continua à circuler dans la légion [2] et on put lire sur les murs de Paris l'affiche suivante adressée à la 12e légion par un de ses membres : « Si le citoyen Barbès persiste à refuser sa démission de colonel, notre devoir est de demander sa destitution à l'Assemblée nationale [3]. »

Barbès se résolut alors à publier dans les journaux [4] une lettre où il déclarait qu'il avait toujours trouvé les fonctions de représentant du peuple incompatibles avec toute autre [5] et qu'il aurait opté pour le mandat de représentant « si les manœuvres des contre-révolutionnaires ne me faisaient, disait-il, un devoir de rester au poste que les bons citoyens de la 12e légion m'ont confié. Je ne puis céder à des intrigues de parti et j'attends la décision de l'Assemblée sur la question des incompatibilités. »

C'est que Barbès était soutenu par des adresses en sa faveur émanées de la 12e légion et signées. Des officiers et des gardes nationaux du 3e bataillon de la légion désavouèrent « une protestation honteusement anonyme qui nous rend tous solidaires » et déclarèrent que Barbès avait toutes leurs sympathies parce qu'ils croyaient à « la sincérité de ses opinions vraiment démocratiques [6] ». D'autres officiers de la légion publièrent

---

1. *Constitutionnel*, 9 mai. Cf. aussi le n° du 14 mai.
2. *Constitutionnel*, 9 mai.
3. *Constitutionnel* et *Représentant du Peuple*, 13 mai.
4. *Réforme*, 13 mai ; *Journal des Débats*, 14 mai, etc.
5. Au début d'avril, Barbès avait soumis à son club cette question : « Un colonel de la garde nationale peut-il être élu membre de l'Assemblée nationale ? » et il avait signalé « le danger que pourraient courir les institutions républicaines, si un ambitieux abusait, dans l'Assemblée, de l'influence que pourrait lui donner l'appui de sa légion ». La majorité du club déclara que « l'incompatibilité étant une dérogation à la sainte loi de l'égalité, il ne faut pas multiplier les dérogations aux principes. Exclure de l'Assemblée nationale un fonctionnaire salarié chez qui l'intérêt peut influencer le devoir, cela est juste ; mais un colonel de la garde nationale ne peut pas mériter l'exclusion par le seul motif qu'il a été honoré deux fois de la confiance de ses concitoyens. » (*Vraie République*, 13 avril.)
6. *Réforme*, 15 mai.

également des protestations en faveur de Barbès[1]. Le club du Deux-Mars y joignit la sienne[2].

L'attitude énergique de Barbès, passé désormais dans le camp des violents, sembla à certains un signe de la réconciliation de Barbès et de Blanqui[3] ; et on les accusa même tous deux d'essayer de provoquer de nouveaux troubles à Rouen.

Le club de la Révolution ayant, le 1er mai, chargé une commission de dix membres, présidée par Barbès, de demander au Gouvernement des explications sur les affaires de Rouen et de se rendre à Rouen « pour provoquer une enquête et des poursuites contre les auteurs des massacres[4] », on se plut, après le 15 mai, à voir dans cette résolution un prétexte pour organiser l'émeute. « On nous assure, disait *Le Droit*[5], que les individus envoyés à Rouen par le club Barbès-Blanqui[6], pour faire une contre-enquête sur les massacres des ouvriers par les bourgeois, avaient pour mission principale d'organiser les factieux et les malfaiteurs, de manière à pouvoir les lancer sur Paris aussitôt que le renversement de l'Assemblée nationale serait connu à Rouen. »

Blanqui, en particulier, fut accusé de s'être efforcé de fomenter de nouveaux troubles[7].

---

1. Protestation du lieutenant De Bormetits et protestation présentée par les capitaines Gosselin et Sarzat et qui avait été apportée, disait *La Réforme*, « revêtue des signatures de plus de 200 officiers de la 12e légion » (*Réforme*, 15 mai).

2. *Commune de Paris*, 14 mai.

3. *Assemblée nationale*, 11 mai, information empruntée à *L'Opinion publique*.

4. *Réforme*, 3 mai ; *République*, 4 mai.

5. Numéro du 19 mai.

6. Confusion comme on en faisait fréquemment alors (cf. ci-après p. 187, note 3), à moins que *Le Droit* n'ait à dessein voulu assimiler Barbès à Blanqui.

7. *Journal des Débats*, 14 mai (extrait du *Mémorial de Rouen* du 13) ; *Assemblée nationale*, 24 mai (extrait du *Mémorial de Rouen*) ; *Affiches rouges*, p. 153 ; Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. V, p. 326.

IV

C'est au milieu de cette surexcitation, de ces craintes exaspérées, de ces haines, que se réunit l'Assemblée nationale. Sa composition, ses premiers actes, son attitude déchaînèrent la crise que le Gouvernement provisoire avait réussi à conjurer. Tout de suite, il apparut que les clubs ne céderaient pas ; chaque jour leur irritation croissait avec l'irritation générale : elle devait aboutir à une manifestation tumultueuse, le 15 mai.

Avant même qu'elle ne se réunît, le club de la Révolution, si nous en croyons *L'Assemblée nationale*[1], adopta une mesure de défiance à l'égard de l'Assemblée : le 2 mai, il vota à l'unanimité la proposition « d'inviter les membres du Gouvernement provisoire à conserver par mesure dictatoriale l'exercice du pouvoir exécutif, jusqu'à ce qu'ils aient vu l'Assemblée nationale à l'œuvre, jusqu'à ce qu'ils sachent si réellement elle mérite la confiance des vrais républicains ».

Ce n'était pas là une motion inattendue : on savait les clubs socialistes hostiles à l'Assemblée issue des élections d'avril. On allait même jusqu'à dire que ces clubs avaient songé avant les élections à ne pas accepter l'Assemblée si elle ne proclamait pas la République. C'est toujours la Société républicaine centrale que les accusations de violence visaient particulièrement et c'est à elle surtout qu'on prêtait des projets coupables contre l'Assemblée. Selon Degousée[2], « des orateurs y posaient tous les jours cette question : si l'Assemblée nationale ne proclame pas la République, que faudra-t-il faire ? » Une telle question ne semble pas cependant avoir été réellement posée. « Violer l'Assemblée nationale, c'était abdiquer pour Paris cette dicta-

1. Numéro du 5 mai.
2. Procès de Bourges, audience du 14 mars.

ture morale dont je parlais tout à l'heure. Aussi, dans mon club, me suis-je toujours opposé à ce que l'on discutât la question du renversement éventuel de l'Assemblée nationale, dans le cas où elle ne marcherait pas dans telle ou telle voie », dit Blanqui[1] et cette affirmation est confirmée dans une certaine mesure par le fait qu'il avait soutenu à la réunion du Vauxhall la nécessité de respecter l'Assemblée issue du suffrage universel[2]. Mais cette réunion avait eu lieu le 12 mars ; à la fin d'avril et au début de mai, Blanqui ne partageait peut-être plus cette manière de voir.

D'après une lettre d'un visiteur de la Société républicaine centrale publiée par *L'Assemblée nationale*[3], un orateur aurait dit à la fin d'avril : « Les réactionnaires lèvent la tête et vont nous envoyer des députés réactionnaires ; dans ces circonstances les clubs doivent s'organiser militairement et prendre l'initiative. Lorsque l'Assemblée nationale sera réunie, nous lui offrirons encore l'union, mais si elle ne l'accepte pas comme nous l'entendons, malheur à elle, car alors, c'est la pointe de nos baïonnettes que nous irons lui offrir ! » « Ces paroles de sang, ajoute le lecteur de *L'Assemblée nationale*, furent couvertes de bruyants et frénétiques applaudissements par les membres du club ; les tribunes protestèrent par des sifflets. » Il est probable que dans ces citations tronquées et tendancieuses il y a une grande part d'exagération. Néanmoins il est certain que la Société républicaine centrale s'agitait et voyait venir avec inquiétude une Assemblée dont elle ne pouvait guère attendre la réalisation de ses espérances socialistes. Selon Garnier-Pagès[4], Blanqui parvint alors « à rallier plusieurs clubs au sien par les nœuds d'une association secrète ». C'est sans doute dans ce but qu'il répandit une nouvelle édition de son appel aux sociétés populaires dans lequel la profession de foi

---

1. Procès de Bourges, audience du 31 mars.
2. Cf. plus haut, p. 62, note 1.
3. Numéro du 1er mai.
4. *Hist. de la Révol. de 1848*, t. V, p. 331.

des membres de la Société républicaine centrale avait été introduite [1].

Aussi parmi tous les éléments d'agitation que redoutait le Gouvernement, était-ce la Société républicaine centrale surtout qui l'effrayait [2] ; et à la veille de la réunion de l'Assemblée, on songea de nouveau sérieusement à faire arrêter Blanqui. Le procureur de la République, Landrin, d'accord avec Caussidière, prépara des mandats d'arrestation contre Blanqui, Flotte et Lacambre, et, ne voulant pas prendre une décision aussi grave sans en référer au Gouvernement, lui écrivit pour solliciter son autorisation [3]. Le Gouvernement refusa d'accorder les mandats d'arrestation [4] ; il ne voulait pas exercer un acte de rigueur le dernier jour de son existence, et croyait plus sage d'éviter ainsi toute occasion de conflit ; d'autant plus que la répression l'aurait entraîné loin, car ce n'étaient pas Blanqui et ses amis seulement qu'on redoutait. L'inquiétude était générale [5]. Le club de Barbès fut lui aussi soupçonné. Le 3 mai, Landrin fut averti que ce club et celui des Droits de l'Homme s'armaient et restaient armés [6].

Mais les craintes étaient vaines. Tout se borna à une démarche faite par un certain nombre de clubs auprès du ministre de

---

1. Il est difficile de préciser la date exacte de la publication de cette seconde édition de l'appel aux sociétés populaires. L'éditeur des *Affiches rouges* (p. 129-130) la place quelques jours avant le 16 avril, mais il semble que c'est plutôt au début de mai, époque où, selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. V, p. 331), Blanqui ralliait plusieurs clubs au sien par les liens d'une association secrète, que l'appel dut circuler. On ne saurait être affirmatif, car il s'agit d'un document secret qui devait courir sous le manteau.

2. Le 2 mai, un rapport de police disait qu'un « Comité privé de Blanqui », composé de Blanqui, Flotte, Villain, etc... projetait de renverser le soir même le Gouvernement provisoire (*Commission d'enquête*, t. II, p. 219).

3. Déclarations de Landrin, Caussidière, à l'Assemblée nationale, séance du 16 mai ; *Commission d'enquête*. t. I[er]. p. 308, déposition de Landrin ; Caussidière, *A ses concitoyens*, p. 11.

4. Déclarations de Landrin, Caussidière, Crémieux à l'Assemblée nationale, séance du 16 mai : *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 308, déposition de Landrin. Cf. aussi une lettre de Landrin à Caussidière, publiée par Caussidière, *A ses concitoyens*, p. 11, *Mémoires*, t. II, p. 51-52.

5. Cf. la proclamation de Caussidière du 3 mai, *Moniteur*, 4 mai.

6. *Commission d'enquête*, t. I[er]. p. 308, déposition de Landrin.

l'Intérieur pour obtenir dans la salle de l'Assemblée nationale une tribune spéciale, semblable à celle des journalistes [1].

S'il n'y avait pas eu de tentative violente de la part des clubs, ceux-ci n'en avaient pas moins pris une attitude plus énergique et plus menaçante. Le club de la Révolution décidait le 1er mai « de s'adresser au Gouvernement pour qu'il arme immédiatement les ouvriers des villes manufacturières, afin qu'ils puissent se défendre si on tente encore de les assassiner, comme on l'a fait à Rouen [2] », et. le 2, il votait à l'unanimité la proposition suivante : « le 10 mai, tous les vrais républicains sont invités à porter, le jour de cette grande et mémorable journée, le deuil des victimes de Rouen [3]. »

A l'Assemblée, Barbès devint le porte-paroles des clubistes ; seul de tous les représentants, dit Ménard [4], il se montrait dans un club, seul il constituait un lien entre le peuple, représenté par les clubs, et l'Assemblée nationale. Aussi sa popularité était-elle grande [5] ; le prestige de son nom lui valut quelques voix dans le vote pour la nomination de la Commission exécutive [6]. Soutenu par cette popularité, il affirma énergiquement ses opinions, bien que, dans cette Assemblée hostile aux socialistes, son influence dût forcément être insignifiante. Dans la séance du 8 mai, il protesta contre les remerciements qu'on votait au Gouvernement provisoire : « Au nom du peuple, dit-il, nous avons à lui demander compte des tueries qui ont été faites à Rouen par les gardes nationaux contre le peuple », et il déclara qu'avant de voter des remerciements il fallait qu'une enquête fût faite et confiée à d'autres qu'aux anciens magis-

---

1. *Assemblée nationale,* 5 mai ; *Commission d'enquête,* t. II, p. 219 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. V, p. 334-335.
2. *Réforme*, 3 mai.
3. *Assemblée nationale,* 5 mai.
4. *Prologue d'une Révolution*, p. 97.
5. Sa correspondance prenait alors une telle extension, qu'il fut obligé de publier une note déclarant qu'il ne pourrait recevoir que les lettres affranchies (note parue dans *La Réforme, Le Représentant du Peuple, La Vraie République, La Commune de Paris,* le 7 mai).
6. *Vraie République*, 11 mai.

trats de Louis-Philippe, persécuteurs des républicains sous la monarchie.

C'est ce que disait, c'est ce que demandait depuis longtemps la Société républicaine centrale. Barbès parlait maintenant comme avait parlé Blanqui. Aussi, malgré l'hostilité qui séparait les deux chefs et les deux sociétés rivales, le club de Blanqui comprit-il que la cause de Barbès et la sienne étaient désormais unies. Le compte rendu de la séance du 9 mai de la Société républicaine centrale [1] est à cet égard caractéristique : « Le citoyen Berrot proteste énergiquement contre la conduite de la Chambre à l'égard de Barbès dans la séance d'hier. Le discours trompeur de Sénard a trouvé de l'écho dans l'Assemblée, dont l'esprit coupable de la majorité n'est plus douteux. L'orateur est d'avis que le citoyen Barbès et les quelques représentants démocrates qui l'ont appuyé dans sa motion sur Rouen et la Pologne se retirent de la Chambre, si celle-ci persiste à avouer la réaction. Il est de leur dignité, dit-il, de se séparer de collègues aussi méprisables. » Dans cette même séance, d'autres orateurs allèrent plus loin ; ils proclamèrent le droit du peuple à se libérer de la domination bourgeoise et même à dominer à son tour. « Le mal vient de ce que le peuple, dans sa généreuse insouciance, a abdiqué sa puissance, dit le citoyen Esquiros. Son excès de confiance a permis à ses maîtres, un instant vaincus, de reprendre leur empire, et nous savons le coupable usage qu'ils en ont fait. Nouvelle leçon pour le peuple. (*Bravos prolongés !*) Le citoyen Arnould Frémy lance contre la majorité de l'Assemblée nationale les reproches les plus sévères ; il s'étonne que l'on traite les démocrates socialistes d'exaltés, d'anarchistes, lorsque les membres réactionnaires de la Chambre, au nombre de plus de sept cents, poussent l'impudeur jusqu'à étouffer la voix de quelques rares démocrates perdus dans son sein. Mais, dit l'orateur, ces hommes sans foi oublient trop tôt d'où ils sortent, et malheur à eux s'ils se croient déjà assez forts pour écraser le peuple.

---

1. *Commission d'enquête*, t. II, p. 114-115.

leur maître souverain ! L'Assemblée constituante n'est autre chose qu'un atelier national. Là sont des ouvriers chargés par le peuple de travailler pour son compte. Le jour où ces ouvriers n'accomplissent pas leur devoir à l'égard du maître, celui-ci peut les chasser de l'atelier et les remplacer par de plus fidèles serviteurs. Songez-y, soi-disant Représentants du Peuple, le Maître a l'œil sur vous (*Vifs applaudissements*). » On ne pouvait formuler en termes plus nets la doctrine du peuple mandataire et des représentants, ses commis. Donc l'Assemblée devait être soumise au peuple : mais le peuple, c'était celui qui faisait les révolutions, celui qui instituait les Gouvernements populaires, qui était animé de convictions démocratiques et socialistes, c'était le peuple de Paris ; et c'est à la Société républicaine centrale qu'incombait sans doute, de l'avis de ses orateurs, la mission de le conduire. Les manifestants du 15 mai qui se rendaient à l'Assemblée en criant : « Nous allons faire une visite à nos commis ! [1] » ne faisaient que mettre en pratique les théories développées à la Société républicaine centrale [2].

L'attitude de l'Assemblée irritait aussi le club de la Révolution. Quand elle refusa de créer un ministère du Travail et du Progrès, il protesta en faveur de Louis Blanc. « Plusieurs orateurs ont tour à tour fait l'apologie de l'ex-président provisoire de la Commission du Luxembourg », dit *Le Messager* [3] en rendant compte de la séance du 10 du club de la Révolution ; « une députation a été chargée d'aller offrir à MM. Louis Blanc et Albert les témoignages d'estime, de sympathie et de reconnaissance du club de la Révolution. »

Aussi le club était-il accusé de s'ériger en juge de l'Assemblée. « On nous dit aujourd'hui, écrivait *L'Assemblée nationale*,

---

1. D. Stern, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 25.
2. Sans doute, est-ce ce caractère de violence de la séance du 9 mai qui fit publier le compte rendu de la séance par la Commission d'enquête ; ce compte rendu semble cependant n'être point dû à un agent de la police : c'est sans doute le procès-verbal même de la séance, ainsi que semblent le prouver les éloges décernés aux orateurs par l'auteur.
3. Numéro du 12 mai. Cf. aussi *La Vraie République*, 12 mai.

le 11 mai, qu'un homme dont le nom a malheureusement servi de drapeau à des polémiques beaucoup trop ardentes déjà, M. Barbès, a cru devoir faire du club qu'il dirige une cour d'appel devant laquelle sont portés les procès jugés par l'Assemblée nationale. Si nos renseignements sont exacts, le président du club du boulevard Bonne-Nouvelle ne se contenterait pas de soumettre à l'appréciation du club la conduite tenue et à tenir à la Chambre par le représentant du département de l'Aude, il aurait proposé une démonstration dont le but serait d'amener le club devant l'Assemblée nationale, et de provoquer ainsi telle ou telle décision favorable aux idées contre lesquelles lutte courageusement la majorité de la représentation populaire. C'est demain jeudi que la proposition de M. Barbès serait sérieusement examinée par le club qu'il dirige. » Bien que nous n'ayons pu trouver de renseignement sur cette séance, la conduite du président du club de la Révolution à la veille du 15 mai suffit à démentir les intentions prêtées par *L'Assemblée nationale* à Barbès[1]. L'affirmation de ce journal est cependant significative[2]. Elle montre que le club de la Révolution était de ceux dont l'attitude irritée faisait présager une tentative violente[3].

---

1. Cf. plus loin, p. 167-168.

2. Ce n'était pas, d'ailleurs, la première fois que *L'Assemblée nationale* accusait Barbès de vouloir exercer par la violence une pression sur l'Assemblée ; cf. le numéro du 6 mai ; au sujet de ces accusations, cf. également *L'Ami du Peuple* du 11 mai.

3. Avant de passer à l'étude du 15 mai, on peut remarquer que l'agitation des clubs ne les empêchait point de travailler. Ainsi le club de la Révolution s'étant préoccupé de la question de la présidence de la République nomma une commission chargée de réunir dans un rapport tous les arguments qui lui semblaient militer contre l'établissement de la présidence (Cf. *Vraie République*, 4 mai). La commission déclara que le pouvoir exécutif confié, même temporairement, à un seul homme aboutit à la tyrannie et à la monarchie héréditaire ; seule l'ancienneté du régime constitutionnel de la bascule et de l'équilibre des pouvoirs explique, ajoutait la commission, que des esprits irréfléchis ou des ennemis de la République aient voulu remplacer la royauté en France par une présidence, que l'existence de deux Chambres rend nécessaire. Mais ce système de l'équilibre des pouvoirs semblait à la commission une absurdité dans une société fondée sur l'égalité et sur la souveraineté nationale une et indivisible. « Une Assemblée unique, représentation permanente de la souveraineté nationale, se retrem-

V

L'irritation, chaque jour croissante, des clubs socialistes de Paris et du peuple parisien contre l'Assemblée qui siégeait depuis le 4 mai, aboutit bientôt à une journée plus violente que toutes celles qu'avait vues le Gouvernement provisoire.

Ce n'est ni la Société républicaine centrale, ni le club de la Révolution, ni Blanqui, ni Barbès, qui ont organisé la manifestation du 15 mai. Mais la Société républicaine centrale, en réclamant dès le début l'accomplissement des réformes sociales, en donnant l'exemple de la première manifestation populaire, celle du 17 mars, en provoquant à la lutte des classes, en attaquant toute la politique du Gouvernement, le club de la Révolution, par ses reproches d'abord cordiaux puis violents, les deux clubs, en développant chez le peuple, par

pant au contact de l'élément populaire, qui la modifie à son gré par des élections à intervalles rapprochés », tel était, selon la commission, le seul système conforme au Gouvernement républicain. Dans une telle organisation, un président ne pourrait que conduire à l'anarchie et à la guerre civile, s'il était élu par le peuple et indépendant de l'Assemblée ; et, s'il était élu par l'Assemblée, il dépendrait d'elle à moins qu'elle ne se suicidât elle-même en lui déléguant sa pleine autorité ; or, s'il dépendait d'elle, pourquoi, disait la commission, ne point diviser le travail entre plusieurs présidents spéciaux ou ministres, ce qui serait bien préférable, car il est rare « qu'un seul homme soit à la fois le plus compétent dans la guerre, dans les finances, dans la marine, dans l'administration, dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les arts, sans parler du reste ». Mais s'il déléguait les diverses branches du Gouvernement à des ministres, il ne devrait plus être responsable d'une gestion à laquelle il serait étranger, et serait donc déclaré indépendant de l'Assemblée qui l'aurait élu ; d'autre part, s'il restait responsable, que deviendrait la responsabilité des ministres ? « Dans quelque hypothèse que l'on se place, la présidence mène donc à la tyrannie ou à l'anarchie, c'est-à-dire dans tous les cas à la guerre civile. Comment l'organisation du travail pourrait-elle surgir de l'anarchie gouvernementale ? Comment pourrait-elle surgir de la tyrannie, qui ne saurait vivre qu'en s'appuyant sur le régime des castes, sur la consécration du privilège ? Comment pourrait-elle surgir de la guerre civile, qui est la désorganisation même ? C'est peut-être pour cela que certaines personnes ont posé la question de la présidence. Votre commission conclut à la nécessité d'éclairer au plus tôt les travailleurs sur leur véritable intérêt dans cette question capitale. »

la surveillance qu'ils exerçaient sur le Gouvernement, l'idée qu'il avait lui aussi un droit de contrôle, et enfin en contribuant à entretenir l'agitation dans Paris, portent la responsabilité lointaine de la tentative violente que la moindre occasion devait provoquer.

L'incohérence de la politique de Barbès et même de Blanqui apparaît nettement dans l'histoire du 15 mai. Au moment où s'organisa la manifestation, Barbès et Blanqui, désapprouvant le mouvement qui était la conséquence logique des paroles et des actes antérieurs des clubs, essayèrent de l'enrayer. Ils ne purent y réussir. C'est alors que le souci de la popularité, la crainte de paraître avoir peur, le devoir révolutionnaire les poussèrent à se joindre à la manifestation qu'ils blâmaient et à en prendre même la direction. A défaut de révolution, on provoqua l'inutile échauffourée du 15 mai, coup mortel porté à la République, et dont la réaction seule allait profiter pour fortifier sa domination sur l'Assemblée et la France.

Tous ceux qui avaient cru que la Révolution améliorerait le sort des travailleurs et qui avaient fait crédit au Gouvernement provisoire, voyaient, depuis la réunion de l'Assemblée, disparaître leurs espérances, et tous leurs actes témoignaient de leur irritation [1]. Les colères surexcitées ne cherchaient qu'un prétexte pour se manifester. La question polonaise le leur fournit : l'idée d'une pétition en faveur de la Pologne, née au club des Amis du Peuple [2], fut utilisée par le Comité cen-

1. Cf. les protestations des ouvriers délégués au Luxembourg et des détenus politiques qui refusèrent d'assister à la fête de la Concorde (*Réforme*, 13 et 15 mai). Les clubs devenaient de jour en jour plus violents, certains restaient en permanence (*Réforme*, 11 mai ; *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 245, déposition de Carlier), des réunions suspectes se tenaient dans la maison de Sobrier, *La Commune de Paris* se faisait chaque jour plus menaçante (cf. les nos des 3, 7, 8, 11 et 14 mai).

2. C'est à tort que l'initiative de Raspail en faveur de la Pologne a fait voir en lui un des organisateurs de la manifestation ; Raspail ne songeait qu'à faire déposer à l'Assemblée par son neveu, qui était représentant du peuple, la pétition votée au club des Amis du Peuple le 6 mai (Cf. notre article sur *Le Club de Raspail en 1848*, dans *La Révolution de 1848*, t. V, 1908-1909, p. 750-751).

tralisateur [1] pour organiser une grande manifestation contre l'Assemblée [2].

L'initiative du Comité centralisateur devait, semble-t-il, être favorablement accueillie par les clubs et les clubistes du parti avancé : c'était la conclusion logique de leur attitude à l'égard de l'Assemblée nationale. Dès le mois de mars, d'ailleurs, la Société républicaine centrale avait manifesté ses sympathies pour les nations étrangères qui essayaient de conquérir la liberté [3] ; elle devait donc être, entre toutes, prête à soutenir la Pologne opprimée.

Et cependant, quand s'organisa la manifestation du 15 mai, c'est toujours le même spectacle de rivalités, de divisions, de

1. Ce Comité avait succédé au Club des clubs dont la mission semblait finie avec les élections, et qui, désorganisé par les démissions de Sobrier, Huber et Napoléon Lebon, venait de disparaître (*Commune de Paris*, 28 avril et 2 mai).

2. L'idée d'une manifestation en faveur de la Pologne prit naissance au Comité centralisateur les 8 et 9 mai ; le 10, la pétition du club des Amis du Peuple fut repoussée comme insuffisante ; le 12, chez Dourlans, dans une réunion de six cents clubistes présidée par Huber et à laquelle tous les démocrates socialistes avaient été convoqués, on décida que la manifestation se ferait le 15, et sans armes.

3. Dans la séance du 20 mars (*Voix des Clubs*, 22 mars), Blanqui communiqua à l'assemblée une dépêche annonçant que la Prusse était en révolution. « A cette nouvelle, un tonnerre d'applaudissements couvre la voix du citoyen Blanqui. Des cris de : Vive l'Allemagne, Vive la République ! partent de tous les points de la salle, et les principaux couplets de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ* sont entonnés par toute l'assemblée, hommes et femmes, avec l'ordre le plus parfait et l'enthousiasme le plus révolutionnaire. » La séance fut levée aux cris de : Vive la République ! et aux sons du *Chant du Départ*.

Le 22 mars (*Voix des Clubs*, 24 mars), une députation d'Allemands et de Polonais résidant à Paris vint demander « des armes pour aller rendre la liberté à leurs patries et fonder de nouvelles Républiques » ; la Société républicaine centrale répondit en mettant en loterie une épingle d'une valeur de 80 francs que le club venait de recevoir, pour la mettre au service de la République ; une collecte fut également faite dans la salle, et la séance se termina par des applaudissements en faveur des Allemands et des Polonais.

Le 23 mars (*Voix des Clubs*, 26 mars), le président annonça que la Prusse, la Pologne et la Bavière étaient en révolution, et l'assemblée accueillit cette nouvelle par des applaudissements énergiques et répétés. Les députés allemands renouvelèrent leur demande de la veille, et une collecte fut organisée. Le *Chant du Départ* termina la séance.

préoccupations personnelles, d'hésitations et de craintes, qui s'offre à nos yeux. Les deux chefs déclarent l'heure mal choisie, déconseillent la manifestation, au moment où, l'impulsion donnée, il est impossible d'arrêter le mouvement.

Barbès est naturellement le plus catégorique, le plus énergiquement opposé à la manifestation. Le 14, ils se rendit à une réunion de députés qui se tenait chez Louis Blanc, ce que nous appellerions une réunion de groupe, mais où l'on a voulu voir des menées se rattachant à une conspiration : il n'y fut cependant question du mouvement du lendemain que dans quelques conversations particulières [1]. Barbès déclara qu'il fallait à tout prix empêcher la manifestation et que Blanqui surtout l'inquiétait [2]. En s'en allant il dit au représentant Greppo « qu'il allait faire le soir, dans son club, tous ses efforts pour empêcher que la manifestation eût lieu [3] ». Dans l'après-midi du 14, Louis Blanc rencontra encore Barbès qui lui parla dans le même sens [4]. Barbès « me quitta, dit Louis Blanc [5], en me laissant l'assurance qu'il allait à son club où il était bien déterminé à combattre de toutes ses forces un mouvement dont nous ne pressentions que trop bien les conséquences fatales. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il tint parole. M. Landolphe [6] l'appuya d'une manière très énergique, et il fut décidé que le club de Barbès ne prendrait point part à la manifestation. » D'autres témoignages confirment ce fait, notamment celui de *La Vraie République*, qui, dès le 19 mai, rappelait, « comme simple fait, que le

1. Louis Blanc, *Appel aux honnêtes gens,* p. 102-103 ; *Commission d'enquête,* t. I[er], p. 104, déposition de Louis Blanc, p. 75, déposition de Greppo.

2. *Commission d'enquête,* t. I[er], p. 75, déposition de Detours ; Procès de Bourges, audience du 16 mars, déposition de Detours.

3. *Commission d'enquête,* t. I[er], p. 75, déposition de Greppo. D'après Detours aussi, Barbès aurait dit en s'éloignant qu'il allait s'opposer à la manifestation annoncée (*Commission d'enquête,* t. I[er], p. 75).

4. Louis Blanc, *A l'opinion publique* [Paris, 2 juin 1848], in-8°, 14 p. (Bibl. nat., Lb[54], 1969), p. 3-4 ; *Commission d'enquête,* t. I[er], p. 104, déposition de Louis Blanc ; Louis Blanc, *Appel aux honnêtes gens,* p. 106-107.

5. *Hist. de la Révol. de 1848,* t. II, p. 81.

6. Selon Garnier-Pagès (*op. cit.,* t. IX, p. 147), Longepied et deux de ses amis, anciens membres du Comité révolutionnaire, firent au club de la Révolution une opposition très vive à la manifestation.

club de la Révolution a voté, en présence de trois ou quatre mille personnes, la veille du 15 mai, contre la manifestation qu'on proposait de faire à l'Assemblée nationale. Le citoyen Barbès et le citoyen Thoré, entre autres, s'y opposèrent par plusieurs motifs, à cause notamment de certains hommes qu'on annonçait devoir y figurer[1]. »

Tous les témoins affirment donc que Barbès a agi énergiquement pour empêcher la manifestation et qu'il a décidé le club de la Révolution à ne pas s'y rendre. Un certain respect de la légalité tout d'abord en était cause. Barbès voulait faire ajourner le projet pour permettre à l'Assemblée d'exprimer son opinion dans les interpellations sur les affaires d'Italie et de Pologne fixées au 15[2]. Mais surtout il appréhendait l'intervention de Blanqui. Il craignait de voir ce rival détesté profiter habilement du mouvement et en prendre au dernier moment la direction.

De nombreux socialistes redoutaient Blanqui plus que la réaction même[3]. Comme Barbès, Sobrier[4] et Caussidière[5] hésitaient parce que Blanqui les inquiétait. Ainsi les membres du parti avancé voulaient faire une grande manifestation, pacifique mais impressionnante, et avaient peur que Blanqui et ses

1. D'après Longepied *(Comité révolutionnaire*, p. 128), Barbès exprima l'opinion « qu'un guet-apens pourrait faire dégénérer cette solennelle démarche en un 5 et 6 juin ». Selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. IX, p. 107), « dans la soirée du 14, une affiche rouge, signée : Barbès président, Maillard, Dutilleul et Langlois, etc., couvrait les murs, déclarant la non-adhésion du club à la démonstration et invitant les sociétaires à ne pas se livrer à d'autres impulsions ».

2. Cf. *Commission d'enquête*, t. II, p. 110, lettre d'Huber.

3. D'après le pamphlet *Les premiers jours de la République* (p. 67), dans la réunion où les clubistes décidèrent de faire la manifestation le 15, on se préoccupa de l'absence des membres de la Société républicaine centrale, et l'idée qu'il faudrait compter après coup avec Blanqui disposa certains à ajourner la manifestation pour se débarrasser d'abord de Blanqui ; ils ne se décidèrent qu'après avoir remarqué que Barbès se laisserait facilement entraîner et que sa popularité était aussi grande que celle de Blanqui.

4. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 104.

5. Cf. la lettre de Caussidière au président de l'Assemblée nationale, le 15 mai (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 165 ; Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 119). Voir aussi Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 115 et suiv.

partisans ne la fissent dégénérer en une émeute à leur profit.

Socialistes et membres du Gouvernement, tout le monde était convaincu que Blanqui et ses amis n'attendaient qu'une occasion pour renverser le Gouvernement.

Que se passait-il cependant à la Société républicaine centrale ?

Il s'y trouvait, il est vrai, un parti de l'émeute. Des témoins [1] rapportent que, le 13, certains membres du club proposèrent d'aller en armes à la manifestation, et Blanqui [2] reconnaît que l'un d'eux [3] parla de l'Assemblée « avec des paroles comminatoires ». Selon *La Presse* [4], « un des orateurs a demandé que le peuple en vînt immédiatement à l'action. Il veut que le peuple aille présenter à l'Assemblée nationale son ultimatum sur certaines questions et qu'il en réclame un oui ou un non. C'est tout au plus s'il veut qu'on lui accorde dix jours pour délibérer avant de rendre la réponse [5]. »

Blanqui combattit de toutes ses forces ces propositions violentes [6]. Un membre du club [7] ayant accusé le premier orateur d'être un agent provocateur [8], Blanqui intervint pour calmer le tumulte que cet incident avait soulevé. Il parla contre la manifestation [9]. « J'étais, a-t-il dit depuis [10], dans un

1. Procès de Bourges, audience du 22 mars, dépositions de Lehrner et de Graffier, audience du 23 mars, déposition de Mme Guarin de Vitry.

2. Procès de Bourges, audience du 13 mars.

3. Le citoyen Arnould Frémy, dit le procureur général, Procès de Bourges, audiences des 26 et 31 mars.

4. Numéro du 15 mai.

5. Cf. aussi Procès de Bourges, audience du 11 mars, déposition de Lahure, audience du 14 mars, déposition de Trinité.

6. *Presse*, 15 mai.

7. Au procès de Bourges, le témoin Lahure (audience du 11 mars) dit que c'était Flotte ou De Flotte, le citoyen Graffier (audience du 22 mars) prétendit que c'était lui-même.

8. *Presse*, 15 mai ; Procès de Bourges, audience du 11 mars, déposition de Lahure, audience du 22 mars, déposition de Graffier, audiences des 11 et 13 mars, déclarations de Blanqui.

9. Procès de Bourges, audience du 22 mars, dépositions de Fomberteaux fils, Legré, Quétin, Frichat, Pirault, Harallé, Lehrner, Ducheylar, Lachambeaudie, audience du 23 mars, déposition de Mme Guarin de Vitry.

10. Procès de Bourges, audience du 13 mars.

grand embarras ; mon club était partagé... Si j'avais combattu la manifestation de front, j'aurais risqué d'être débordé ; je pris donc des précautions oratoires. Dans un discours qui dura environ une demi-heure, je dis qu'il fallait bien se garder de se jeter dans des voies violentes, qu'il fallait bien se garder de dépasser le peuple, parce que si on avait ce malheur, il se tournerait immédiatement contre les imprudents qui l'auraient provoqué. Ce discours fut bien accueilli, et il fut décidé qu'on se rendrait à la manifestation avec les intentions les plus pacifiques ; j'avais même dit qu'il ne fallait pas que de l'Assemblée nationale on pût apercevoir la tête de la colonne. »

Les journaux s'accordent à reconnaître la modération de Blanqui : « Le club Blanqui a offert depuis quelques jours une particularité remarquable. C'est que M. Blanqui lui-même s'est trouvé dépassé par une partie de ses adhérents », dit *La Presse*[1] qui n'est guère suspecte de partialité en faveur de Blanqui. De même, le *Journal des Débats*[2] et *L'Assemblée nationale*[3] comme *Le Représentant du Peuple*[4] reproduisaient une information[5] d'après laquelle, « hier, dans son club, M. Blanqui avait déconseillé à ses fidèles toute participation à la démonstration d'aujourd'hui ». Ils ajoutaient, il est vrai, que Blanqui aurait dit : « Il y a deux courants dans la société. C'est le courant de la réaction qui domine en ce moment ; le ministère, où nous avons des nôtres, est lui-même emporté par le torrent. Mais attendez, attendez cinq à six semaines, et alors les vents et les flots seront pour nous. Déjà, a dit M. Blanqui faisant un aveu involontaire, beaucoup des nôtres qui nous avaient quittés nous sont revenus. » Sans doute, il faut voir dans ces mots les « précautions oratoires » dont parle Blanqui ; il lui était, en effet, difficile de dire nettement

---

1. Numéro du 15 mai.
2. Numéro du 14 mai.
3. Numéro du 15 mai.
4. Numéro du 15 mai.
5. Tous trois déclaraient emprunter cette information à un autre journal, sans toutefois le nommer.

à son club qu'il ne voulait pas d'une manifestation qui était la conclusion logique de toute son attitude. Quels étaient donc les motifs qui poussaient Blanqui à s'opposer à la démonstration populaire ?

On ne saurait attribuer la résistance de Blanqui au désir de ménager le Gouvernement ; après le 16 avril, après la violence de la Société républicaine centrale au début de mai, il ne saurait en être question. Si Blanqui ne voulut point prendre part à la manifestation, c'est donc uniquement parce qu'il s'en méfiait. Sans doute il lui déplaisait de s'engager dans un mouvement dont le but et le programme étaient mal définis et dont il lui faudrait être responsable, bien qu'il ne le dirigeât pas ; il redoutait le mouvement et ne croyait d'ailleurs pas que le peuple dût suivre les meneurs [1].

On ne l'écouta pas. « Mon avis en faveur de l'abstention a échoué, dit-il [2]. La question polonaise exerçait un empire irrésistible. On a oublié cela aujourd'hui. On ne veut y voir qu'un prétexte d'agression contre l'Assemblée. Quelle erreur ! Le nom de la Pologne est magique et soulève toujours Paris. Les hommes de portée craignaient dans la manifestation le chapitre des accidents, et ils essayaient d'arrêter l'élan populaire. Vains efforts ! Le club, ordinairement docile à ma voix, s'est regimbé [3]. J'ai dû céder ce jour-là sous peine d'abandon. On ne commande pas à l'élément populaire comme à un régiment. On dit à un régiment : Marche ! et il marche. Le peuple n'est pas un automate. Pour le guider il faut être dans sa voie, sentir avec ses instincts, partager ses passions ; mais, à prendre le taureau par les cornes, on ne gagne que des coups de corne. Fallait-il sacrifier la popularité à la prudence ? Les puri-

1. Cf. à ce sujet l'audience du 10 mars du procès de Bourges : « Ce Gouvernement n'aurait pas pu subsister 24 heures, » dit Blanqui en parlant du Gouvernement institué le 15 mai.

2. Manuscrits de Blanqui, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 1.

3. Un autre texte raturé porte : « Le club, ordinairement sympathique à mon opinion, a résisté. » (Manuscrits de Blanqui, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 2.)

tains peuvent se donner carrière sur cette thèse et moraliser à perte de vue. Pour moi, je croyais avoir une mission à remplir, et je n'entendais pas la laisser en route. J'ai dit : Vous voulez aller à la manifestation ? Allons-y, mais prenons garde aux sottises [1]. »

Le ministère public lui-même, au procès de Bourges [2], reconnut que Blanqui voulait faire ajourner la manifestation ; il attribua, il est vrai, cette attitude à l'ignorance où, selon lui, Blanqui était encore, le 13, de la décision prise chez Dourlans. « Quoi ! nous n'aurions pas connu, le soir, des affiches placardées tout le jour, dit Blanqui [3]. L'affirmation est hardie. »

Quoi qu'il en soit, Blanqui céda, et rendez-vous fut pris au boulevard du Temple devant le théâtre de la Gaîté [4]. En se plaçant sur le passage du cortège, plutôt que de se rendre à la place de la Bastille où devait se former la manifestation, Blanqui se montrait disposé à attendre les événements, à se ménager la possibilité de prendre la direction du mouvement.

Les hésitations de Barbès et de Blanqui ne leur étaient pas particulières. L'indécision jusqu'au dernier moment fut générale ; l'endroit où devait s'arrêter la colonne populaire n'avait pas même été fixé ; tout semblait livré au hasard, à l'impulsion du moment.

Les intentions des manifestants étaient diverses : les uns, surtout parmi le peuple, volaient naïvement au secours de la Pologne ; d'autres, pour renouveler un usage révolutionnaire

---

1. Selon Legré, « Blanqui s'opposait à la manifestation, il disait qu'elle était inutile et dangereuse. Il a fini par dire : Si les autres y vont, nous irons, seulement pour ne pas paraître ridicules ». « Le 13, Blanqui s'est montré contraire à la manifestation du 15. Quand il a été résolu qu'on s'y rendrait, il nous a exhortés à faire en sorte qu'elle fût le plus pacifique possible », dit Quétin. Lachambeaudie rapporte ces paroles de Blanqui : « Si nous y allons, ce sera pour répondre à la demande des autres clubs, mais toujours pacifiquement. » (Procès de Bourges, audience du 22 mars.)

2. Cf. le réquisitoire du procureur général, Procès de Bourges, audience du 26 mars.

3. Manuscrits, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 2.

4. Déclaration de Blanqui, Procès de Bourges, audience du 13 mars ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 106.

prohibé par l'Assemblée, et sans doute aussi afin de créer un moyen d'action sur les décisions parlementaires, voulaient faire présenter par le peuple lui-même ses pétitions à la barre ; enfin il se trouvait sans doute dans la foule des partisans de l'émeute qui songeaient à profiter du mouvement pour renverser le pouvoir.

Tous les partisans de la manifestation n'avaient qu'une idée commune : l'apparence pacifique qu'ils cherchaient à donner à la démonstration [1]. Tous ont peur de ce qu'ils vont faire, et qu'ils ignorent encore : c'est au cri de « Soyons pacifiques ! » que se prépare la manifestation.

On sait ce que fut la journée du 15 mai, un mouvement tumultueux et confus, une démonstration désordonnée, où tout le monde à peu près perdit la tête, une folie. Dans ce tumulte et cette confusion, il est difficile de discerner exactement le rôle joué par Barbès, Blanqui et leurs clubs. Voici à peu près comment les choses se sont passées.

Quand la manifestation quitta la Bastille, Barbès, représentant du peuple, siégeait à l'Assemblée ; Blanqui et son club attendaient le cortège devant le théâtre de la Gaîté [2]. A la Madeleine, deux amis de Longepied, membres du club de la Révolution, qui s'étaient rendus avec lui, dès le matin, auprès d'Arago et de Ledru-Rollin, pour les avertir du danger que présenterait une collision entre les troupes et les manifestants, et que Ledru-Rollin avait invités à s'employer pour éviter tout conflit [3],

---

1. Cf. lettre d'Huber aux journaux (*Réforme* et *Représentant du Peuple*, 15 mai); appels et convocations des journaux (*Réforme*, 13 mai, *Commune de Paris*, 15 mai, etc.) ; cf. aussi un rapport de Carlier, cité par Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 120.

2. « Il y avait là un homme qui disait qu'il fallait intervenir pour les affaires d'Italie ; il parlait de violences ; le citoyen Blanqui lui dit qu'il le considérait comme un faux frère. » (Déposition de Lehrner, Procès de Bourges, audience du 22 mars.)

3. Procès de Bourges, audience du 19 mars, déposition de Ledru-Rollin ; *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 172, interrogatoire de Delaire, p. 316, déposition de Longepied ; Longepied, *Lettre au rapporteur de la Commission d'enquête*, dans *La Vraie République*, 13 août ; Longepied, *Comité révol.*, p. 129 ; Dupoty, *La journée du 15 mai*, dans *La Réforme*, 13 novembre ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 147.

essayèrent, mais en vain, d'obtenir que la manifestation n'allât pas plus loin [1].

Au moment où le cortège atteignait la place de la Concorde, un bataillon de la 1re légion se précipita pour occuper le pont avant son arrivée ; la colonne populaire s'élança alors à son tour pour le devancer, dépassa l'obélisque et atteignit l'Assemblée. Danduran, vice-président du Comité centralisateur, attribue ce mouvement à une direction occulte, désignant ainsi Blanqui [2]. Est-ce lui vraiment qui entraîna la colonne ? On ne saurait l'affirmer, et la force de la pression populaire, le désir spontané d'atteindre le pont avant la 1re légion suffisent à expliquer cet élan. Mais ce qui est certain, c'est que Blanqui et ses amis se trouvaient à la tête du cortège. Blanqui lui-même le reconnaît [3]. Aussi furent-ils des premiers à pénétrer dans l'Assemblée, quand la porte fut ouverte aux délégués.

Bientôt, l'envahissement de l'Assemblée fut un fait accompli ; par les quais, par la rue de Bourgogne, la foule, pressée d'une poussée irrésistible par ceux qui la suivaient, escaladait les grilles, pénétrait dans la cour, puis dans les couloirs qui précédaient la salle des séances.

A l'Assemblée, on discutait la question polonaise. Barbès siégeait parmi les représentants quand les délégués du peuple apparurent, et parmi eux, Blanqui.

De nombreux clubistes, notamment Sobrier, Flotte, Quentin, Napoléon Chancel, Laviron, Pujol, prirent part à l'envahissement de l'Assemblée. Mais dans le tumulte et l'incohérence des événements qui se précipitent, il n'y a plus d'action concertée, d'action commune. Chacun agit au hasard ; il ne saurait être question de l'attitude d'un groupe, d'un club [4]. Quelques

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 162-163.

2. Procès de Bourges, audience du 10 mars. L'acte d'accusation (audience du 7 mars) désigne clairement le club de Blanqui.

3. Procès de Bourges, audience du 13 mars.

4. On ne saurait même montrer l'attitude des différents clubistes ; sauf pour Barbès et pour Blanqui, dont les discours nous ont été rapportés, le

individus essayent de lutter contre le mouvement, d'autres sont poussés par la foule. Mais nul ne semble conscient ni responsable de ses actes et de ses paroles, à mesure qu'augmentent le désordre et l'excitation.

Au début, on essaya bien de réaliser ce qu'on s'était proposé : le dépôt de la pétition. Raspail monta à la tribune et lut la pétition, puis fit, ainsi que Huber, de loyaux efforts pour que le peuple défilât et se retirât ensuite. C'est alors qu'intervint Barbès. Sa situation était délicate : chef de club socialiste, membre d'une Assemblée impopulaire, il lui était difficile de concilier ses devoirs envers le peuple avec ses devoirs envers l'Assemblée.

Préoccupé de maintenir sa popularité, désireux de renouveler la tradition révolutionnaire des pétitions en masse qui lui semblait conforme au droit du peuple, et se croyant d'autant plus autorisé à soutenir ce droit de pétition qu'il avait voté contre le décret qui interdisait d'apporter des pétitions à la barre de l'Assemblée[1], Barbès prit la parole et s'adressant au peuple, il dit[2] : « Citoyens, vous êtes venus exercer votre droit de pétition ; ce droit de pétition, vous avez bien fait de venir l'exercer ; il vous appartient, et désormais il ne peut jamais vous être contesté. Maintenant, le devoir de l'Assemblée est de prendre en considération la demande que vous avez faite ; et comme le vœu que vous exprimez est positivement le vœu de la France, l'Assemblée aura à décréter ce que vous demandez. » Puis s'efforçant d'apaiser le tumulte, Barbès s'écria : « Citoyens, écoutez-nous ! Vous êtes venus exprimer vos vœux à l'Assemblée ; l'Assemblée les a entendus.

---

rôle des membres du club de la Révolution et de la Société républicaine centrale n'apparaît pas dans ces scènes de désordre. Quelques propos furent bien attribués à certains d'entre eux, mais ils n'ont aucun caractère de certitude ; dans le tumulte et la confusion, les témoins ont cru voir et entendre des choses différentes. D'ailleurs il ne s'agit que de gestes et de propos de peu d'importance, et les détails de l'attitude des clubistes, dans cette échauffourée, n'engagent pas la responsabilité des clubs et n'intéressent pas leur histoire.

1. Procès de Bourges, audience du 10 mars, déclaration de Barbès.

2. *Moniteur*, 17 mai.

il faut qu'elle y fasse droit : mais pour qu'elle ne semble pas violentée, il faut, dans ce moment-ci, que vous vous retiriez. » Le sentiment du respect dû à la légalité n'abandonnait donc pas encore Barbès ; il cherchait à concilier, en les respectant tous deux, le droit du peuple et le droit de l'Assemblée.

Son intervention fut vaine ; certains l'ont déclarée capable de sauver l'Assemblée si les autres représentants avaient soutenu Barbès [1] ; cependant, l'irritation du peuple était grande déjà. La proposition de Barbès fut accueillie par des cris formidables de : Non ! Non ! et bientôt Blanqui parut à la tribune ; il n'y monta point, mais on l'entraîna, on le hissa, sans qu'il pût résister [2]. « Quand j'ai été hissé à la tribune, si j'ai fait un discours qui avait un peu de sens commun, c'est qu'un homme politique se retrouve toujours », a dit Blanqui en parlant de ce discours [3]. « Être soulevé de terre dans les fluctuations d'une cohue, ballotté çà et là par la houle, emporté à la dérive comme une espèce de mannequin, c'est une position peu agréable, dit-il encore [4]. Telle était la mienne. Jeté enfin à la tribune, j'ai pu me retrouver un moment. On me criait : « Parlez ! »... j'ai parlé..., d'assez mauvaise humeur de tant d'absurdités, je l'avoue, mais ce n'était pas une raison pour en débiter moi-même. J'ai fait un discours, que vous connaissez, sur la Pologne, sur les affaires de Rouen, le menu à peu près d'une allocution de circonstance. On m'a reproché la violence de cette harangue, on a eu tort, elle était convenable et parlementaire. Plusieurs représentants l'ont reconnu [5]. » Le discours de Blanqui n'est en effet pas plus révolutionnaire que les autres ; mais l'occasion devait paraître

1. « C'est par les mêmes paroles que Vergniaud avait sauvé un jour la Convention, dit Ménard ; si on eût appuyé la proposition de Barbès, le peuple se serait retiré avec des cris d'enthousiasme. » (*Prologue d'une Révolution*, p. 106.)

2. Procès de Bourges, déclarations de Blanqui, audiences des 11 et 13 mars, dépositions de Lemansois, audience du 11 mars, d'Antony Thouret, audience du 22 mars.

3. Procès de Bourges, audience du 31 mars.

4. Manuscrits, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 2.

5. Notamment Antony Thouret, Procès de Bourges, audience du 22 mars.

belle à Blanqui de proclamer devant le peuple et devant les gouvernants les revendications qui lui étaient chères. Aussi, dans son discours [1], mêla-t-il à la question polonaise, qui était le prétexte de la manifestation, la question sociale, essentielle pour lui.

Il parla de Rouen, réclamant justice, et le peuple applaudit. « Le peuple demande aussi, ajouta-t-il, que vous pensiez à sa misère. Il a dit qu'il avait trois mois de souffrances à offrir à la République. Ces trois mois sont bientôt écoulés, et il est possible, il est probable qu'on lui en demandera d'autres. Le peuple réclame de l'Assemblée nationale qu'elle s'occupe instamment, sans désemparer, d'une manière continue, de rétablir les moyens de travail, de donner de l'ouvrage et du pain à ces milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui. » Puis, cherchant les causes de la misère, Blanqui s'écria : « Le peuple a vu avec une certaine douleur, que des hommes qu'il aimait ont été pour ainsi dire systématiquement écartés des conseils du Gouvernement. Cela a ébranlé la confiance. » Était-ce à son éloignement à lui que Blanqui faisait allusion? Si ce reproche lui échappa, il ne s'y arrêta qu'un instant. Plusieurs voix l'interrompirent, lui criant de revenir à la Pologne. Trop habile pour parler contre le gré du peuple, Blanqui obéit : « Ce n'est qu'incidemment, citoyens, dit-il, que cette question du travail et de la misère du peuple a été soulevée ici ; je dois vous dire que le peuple ne vient pas ici principalement pour vous occuper de lui : il vient pour vous occuper de la Pologne. Il ne peut pas laisser passer cette occasion sans rappeler à ses représentants que lui aussi est malheureux, que c'est là un nouveau point de similitude entre le peuple de France et le peuple de Pologne. Mais enfin, citoyens, après avoir un instant parlé de lui, le peuple rappelle votre attention tout entière sur la Pologne ; il vous demande de décréter sans désemparer que la France ne remettra son épée au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne. » Cependant, tout en cédant

1. *Moniteur*, 17 mai.

aux exigences du peuple. Blanqui avait introduit la question sociale, exposé la misère et les griefs du peuple, essayé peut-être de faire tourner la manifestation au profit de la cause qu'il servait. Naturellement, si l'on en croit Barbès, c'est ce discours qui déchaîna la violence. « Blanqui a tout gâté en parlant d'autre chose que de la Pologne, dit-il ; le premier il a réveillé la haine contre l'Assemblée [1]. »

En réalité, le discours de Blanqui, interrompu par les cris qui le rappelaient à la Pologne, n'avait eu que peu d'effet. L'exaltation croissante des envahisseurs s'explique tout naturellement par le tumulte même et par l'attitude de l'Assemblée. L'inertie des représentants exaspérait le peuple ; personne n'était plus responsable de l'agitation ; tous criaient, se précipitaient, assiégeaient la tribune, prenaient possession de la salle, sans savoir au juste pourquoi. C'est en vain que Ledru-Rollin, Raspail et Blanqui même exhortaient le peuple au calme. Les chefs étaient impuissants à apaiser le tumulte.

Parmi les chefs, d'ailleurs, si quelqu'un perdit alors son sang-froid et se laissa entraîner le premier dans les voies dangereuses, ce fut Barbès. Des huissiers étant venus le chercher, lui, ainsi qu'Albert et Louis Blanc, pour apaiser le peuple qui se pressait dans la cour du côté de la rue de Bourgogne, il se rendit avec eux à la fenêtre de la questure ; et grisé par la vue de la foule qui, à ses yeux, représentait le peuple souverain, il s'écria : « Citoyens ! je vous félicite d'avoir reconquis le droit de pétition. Il ne vous sera plus contesté désormais [2] : je vais, comme en 92 et 93, réclamer pour vous les honneurs de la séance et le droit de défiler devant l'Assemblée ; puis vous vous retirerez avec calme et dignité [3]. »

1. Lettre à G. Sand, citée par M. Rheims, dans son étude manuscrite sur le 15 mai.

2. Barbès revendiqua dans une lettre adressée au président de l'Assemblée la responsabilité de ces paroles qu'on attribuait à Louis Blanc (Lettre publiée dans le compte rendu de la séance du 2 juin de l'Assemblée nationale, *Moniteur*, 3 juin). Cf. aussi les déclarations de Barbès au procès de Bourges, audiences des 10 et 11 mars.

3. Cité par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IX, p. 196.

Cette dangereuse promesse ne calma pas l'exaltation : la foule se précipita plus ardente vers l'escalier qui conduisait à la salle des Pas-Perdus. Barbès, porté en triomphe, tomba épuisé : mais bientôt ranimé et de plus en plus exalté, il s'élança à la tribune pour y prononcer des paroles toujours plus audacieuses et entrer le premier dans la voie vraiment révolutionnaire. Il veut contraindre l'Assemblée à se déclarer immédiatement pour la Pologne. Lui, si respectueux de la légalité, se met à la tête des envahisseurs pour exercer une pression sur l'Assemblée. Enivré par son succès et par le désir de rivaliser avec Blanqui, il introduisit, lui aussi, la question sociale, se bornant d'ailleurs à proposer une mesure propre à exciter l'enthousiasme de la foule en délire. « Je demande que nous déclarions, s'écrie-t-il [1], que nous faisons droit à la pétition que vient de présenter le peuple, que la cause de la Pologne est la nôtre, et que partout où il y aura des opprimés la France interviendra. Il faut que l'Assemblée vote immédiatement et séance tenante le départ d'une armée pour la Pologne, un impôt de un milliard sur les riches [2], qu'elle défende de battre le rappel, qu'elle fasse sortir les troupes de Paris, sinon les représentants seront déclarés traîtres à la patrie. » Mais sa voix fut couverte par le tumulte. Les chefs épuisés [3] ne dirigeaient d'ailleurs plus le mouvement. C'est la foule qui les poussait et les entraînait.

Soudain le bruit du tambour battant le rappel se fit entendre. « Pourquoi bat-on le rappel ? s'écria Barbès [4] en

1. *Moniteur*, supplément aux n^os des 16 et 17 mai.

2. Au procès de Bourges (audiences des 7, 11 et 12 mars), Barbès reconnut qu'il avait demandé le vote du milliard, mais il nia que les clubistes l'eussent alors interrompu, comme le disait la « 3e édition » du *Moniteur* (supplément aux n^os des 16 et 17 mai), en criant : « Non ! non ! Barbès, c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage ! » Blanqui (audiences des 7 et 12 mars). Sobrier, Albert et Raspail (audience du 7 mars), Flocon (audience du 14), Pascal Duprat (audience du 17), Ledru-Rollin (audience du 19), Antony Thouret (audience du 22), etc... protestèrent, comme Barbès, contre le récit du *Moniteur*.

3. Raspail, Huber, Louis Blanc, Barbès, Blanqui s'étaient successivement évanouis.

4. *Moniteur*, supplément aux n^os des 16 et 17 mai.

s'élançant à la tribune. Qui a donné l'ordre de battre le rappel ? Que celui qui l'a donné soit déclaré traître à la patrie et mis hors la loi. » Le président fut assailli, l'ordre de cesser de battre le rappel lui fut arraché : Laviron, de la Société républicaine centrale, le sabre nu, se tenait derrière lui[1]. A ce moment Huber, revenu de son long évanouissement, proclama la dissolution de l'Assemblée. La stupeur des clubistes montre que Huber avait agi de son propre chef[2] ; tous les hommes de sang-froid se rendirent compte de la faute commise. De Flotte s'élança à la tribune, repoussa Huber et s'écria : « Non ! l'Assemblée n'est pas dissoute. Citoyens ! crions : Vive l'Assemblée nationale et retirons-nous. » Puis s'approchant d'Huber, il lui dit : « Tu es un homme de cœur, et cependant, tu viens de perdre ton pays[3]. » « J'avoue qu'un pavé tombant sur ma tête du sixième étage, ne m'aurait pas plus étourdi », dit Blanqui au procès de Bourges[4]. Barbès ne protesta que faiblement : « Tu as tort », dit-il simplement à Huber[5], et dès lors, cédant à son tempérament généreux, il prit toute la responsabilité pour lui, et, à la tête des manifestants, se rendit à l'Hôtel de Ville.

L'occupation de la salle des séances n'avait plus de raison d'être désormais : au milieu du tumulte, les représentants s'étaient retirés : c'est vers l'Hôtel de Ville où se proclament les Gouvernements populaires, que la foule se dirigea.

Mais ses chefs l'avaient presque tous abandonnée ; Huber,

---

1. *Moniteur*, supplément aux nos des 16 et 17 mai ; Procès de Bourges, audience du 7 mars, acte d'accusation.

2. Il revendiqua d'ailleurs la responsabilité de son acte (cf. sa lettre à la *Commission d'enquête*, t. II, p. 110).

3. Ménard, *Prologue d'une Révolution*, p. 117.

4. Audience du 13 mars. « On faisait une sottise dont je pressentais les suites fatales, dit encore Blanqui, et comme je possède assez généralement mon sang-froid, j'ai tourné les yeux vers la pendule ; il était quatre heures un quart, et j'ai pu me dire : « Voilà l'heure d'une grande faute ! » On a fait diverses listes de Gouvernement qu'on jetait à la foule. Aucune n'a été proclamée à la tribune. Je n'avais pas quitté mon banc, d'où je regardais en pitié ces folies. C'était un paroxysme de démence. » (Manuscrits, liasse VII, chemise 4, *Procès de Bourges, défense*, cahier 2.)

5. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IX, p. 241.

après avoir proclamé la dissolution sur le péristyle de l'Assemblée, avait été arrêté et bientôt d'ailleurs remis en liberté; Raspail se rendit chez son fils, Sobrier au ministère de l'Intérieur, où ses compagnons s'emparèrent des sceaux, Quentin au Luxembourg, dont il voulait prendre possession, Napoléon Chancel à la direction des postes. Quant à Blanqui, le ministère public s'efforça de prouver, au procès de Bourges [1], qu'il alla chez son ami Crousse, quai de la Mégisserie, d'où il aurait pu surveiller l'Assemblée nationale et l'Hôtel de Ville. Mais il semble s'être rendu en réalité dans un café de la rue Saint-Denis [2]. Qu'il ait été chez Crousse ou qu'il ait attendu dans un café voisin des Halles, c'était toujours se tenir dans le voisinage de l'Hôtel de Ville pour attendre les événements. Et c'était aussi lâcher ses troupes. Quelles que fussent les opinions de Blanqui sur la manifestation elle-même, le moment était mal choisi pour se retirer ; il eût fallu ou bien essayer d'arrêter les manifestants, ou se mettre à leur tête, mais rester dans l'inaction, laisser faire, ce n'était peut-être pas le rôle d'un chef [3]. Blanqui a essayé de justifier cette attitude: « Je savais bien, déclara-t-il au procès de Bourges [4], que la majorité de Paris n'était pas disposée à renverser l'Assemblée. La garde nationale, la plus grande partie des ouvriers, les départements se seraient soulevés d'indignation, et le Gouvernement de hasard, de surprise n'aurait pas duré huit jours. » Comme le 25 février, comme le 17 mars, comme le 16 avril, au moment d'agir, Blanqui se dérobait, ne trouvant pas l'occasion propice.

Seul de tous les chefs clubistes, Barbès, qui s'était constamment opposé à l'organisation du mouvement, en prit la tête et

1. Audiences des 26 et 31 mars.

2. Bien que Blanqui lui-même ait dit, un instant, qu'il voulait aller chez Crousse (Procès de Bourges, audience du 24 mars, réponse à la déposition du témoin Frère), il affirma d'autre part (audience du 31 mars) qu'il se rendit dans un café de la rue Saint-Denis, et Crousse (audience du 22 mars) confirma son dire.

3. De même, le 12 mai 1839, Blanqui disparut au moment de la défaite

4. Audience du 31 mars.

se rendit avec Albert à l'Hôtel de Ville. On a voulu prétendre qu'il y alla malgré lui[1] ; mais Barbès a toujours revendiqué la responsabilité de son acte et affirmé qu'il gagna l'Hôtel de Ville, non pas entraîné par la foule, mais résolument et sans aucune hésitation, en s'arrêtant de temps en temps pour voir si la foule le suivait[2]. C'est que Barbès voyait dans la sortie des représentants après l'acte d'Huber, une soumission au fait accompli. Quand il vit « les représentants justifier en quelque sorte l'audace de ce décret en le prenant au sérieux[3] », il crut « que l'Assemblée était dissoute, et qu'il n'existait plus d'autre pouvoir que celui de la foule[4], » et il comprit qu'il devait « suivre le mouvement et aller là où se constituent les Gouvernements populaires[5] ». Barbès a essayé de justifier son acte par la « souveraineté du but[6] » à laquelle il croyait beaucoup plus, dit-il, « qu'à la souveraineté du peuple personnifiée dans une Assemblée, tant que le peuple est ignorant, et l'Assemblée mal composée[7] ». Sans doute d'autres mobiles encore inspiraient Barbès, en particulier le désir de ne pas laisser Blanqui s'emparer du mouvement ; de plus Barbès s'illusionnait sur les chances de succès et croyait à la possibilité d'établir un nouveau Gouvernement[8]. D'ailleurs l'idée qu'il

1. Cf. notamment les dépositions de Point, Procès de Bourges, audiences des 16 et 20 mars.

2. Procès de Bourges, audience du 2 avril, déclaration de Barbès ; Barbès, *Lettre à Charles Hugo*, 12 mai 1869, dans *Le Rappel*, 17 mai 1869.

3. Déclaration de Barbès, Procès de Bourges, audience du 2 avril.

4. Barbès, *Lettre à Ribeyrolles*, dans *La Réforme*, 29 mai (édit. du matin).

5. Déclaration de Barbès, Procès de Bourges, audience du 16 mars.

6. *Lettre à Ch. Hugo*, 12 mai 1869, dans *Le Rappel*, 17 mai 1869. Cf. au sujet de la théorie de Barbès sur la souveraineté du but, l'*Histoire des sociétés secrètes* de De La Hodde (p. 197), et le *Discours de Louis Blanc sur la tombe de Barbès*, publié à la suite de la brochure de Barbès, *Deux jours de condamnation à mort*, dans l'édition de 1870, Paris, in-16, 43 p. (Bibl. nat., Lb^{51}, 2956, B), p. 39.

7. *Lettre de Barbès à Louis Blanc*, 1858, publiée dans *La Contemporaine*, mars 1901, p. 154.

8. « J'ai cru qu'il se présentait là une occasion d'obtenir quelque chose pour la cause du peuple, dit Barbès (Procès de Bourges, audience du 2 avril)... L'anarchie devenait imminente... Il fallait en préserver mon pays, et c'était aussi le cas d'organiser, sous le bénéfice de la circonstance, un Gouvernement qui ne tergiversât plus dans la voie républicaine. »

risquait de se perdre, était pour lui une raison de plus d'agir. Une femme, sur la place de la Concorde, lui cria : : « N'allez pas à l'Hôtel de Ville, ou vous vous perdrez [1] ! » Cet avis ne fit que stimuler l'ardeur de Barbès, qu'exaltait la pensée du sacrifice.

Arrivé à l'Hôtel de Ville. il trouva le colonel Rey qui défendait la grille : tandis qu'il parlementait avec lui, la grille fut escaladée. l'Hôtel de Ville envahi ; Barbès et Albert furent littéralement portés dans une pièce de l'aile droite. Des listes pour un Gouvernement nouveau s'élaboraient rapidement ; des noms étaient proclamés ou repoussés, et les listes ainsi faites, jetées par la fenêtre à la foule qui les discutait à son tour. Dans ce trouble et ce désordre, le nom de Blanqui put figurer sur plusieurs listes, malgré la menace de Barbès : « Ne me parlez pas de Blanqui, s'il se présente, je lui casse la tête [2]. »

Cependant Barbès et Albert rédigeaient des proclamations [3]. La première instituait un nouveau Gouvernement dont ils s'efforçaient de montrer l'investiture légale :

Le peuple ayant dissous l'Assemblée nationale, il ne reste plus d'autres pouvoirs que celui du peuple lui-même.

En conséquence, le peuple ayant manifesté son vœu d'avoir pour Gouvernement provisoire, les citoyens Barbès, Ledru-Rollin, Albert,

---

1. Procès de Bourges, audience du 23 mars, déclaration de Raspail en réponse au témoin Spy.

2. Procès de Bourges, audience du 13 mars, déposition de Guyon ; cf. aussi *Le Constitutionnel*, 18 mai. — D'autre part, Barbès écrivait à Louis Blanc en 1858 (Lettre publiée dans *La Contemporaine*, mars 1901, p. 154) : « Pendant toute cette série de raisonnements, je n'ai pas plus songé à ce qui concernait l'individu (Blanqui) dont on me jette toujours le nom entre les jambes, que s'il n'existait pas. Sans doute, s'il était venu à l'Hôtel de Ville, j'aurais déclaré que lui ou moi devions passer par la fenêtre, mais pendant le cours de la séance, il s'agissait, non pas de ce qui devait arriver de lui ou de moi, mais de ce qui devait arriver de la République, et c'est cela qui absorbait toutes mes pensées. »

3. Les textes de ces proclamations furent publiés par la *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 116, *Le National*, 17 mai, *Le Constitutionnel*, 17 et 19 mai, etc.

Louis Blanc[1], Raspail, Pierre Leroux, Thoré, ces citoyens sont nommés membres du Gouvernement.

Le citoyen Caussidière est maintenu délégué de la République à la préfecture de police.

La garde nationale reçoit l'ordre de rentrer dans ses quartiers respectifs.

Dans la seconde proclamation, Barbès et Albert accordaient satisfaction aux vœux émis par le peuple :

Le Gouvernement provisoire, prenant en considération le vœu du peuple, déclare qu'il va immédiatement signifier aux Gouvernements russe et allemand, l'ordre de reconstituer la Pologne, et, faute de le faire, le Gouvernement de la République française leur déclarera immédiatement la guerre.

Au moment où Barbès et Albert signaient ces proclamations, un capitaine d'artillerie de la garde nationale entra et les arrêta[2]. « L'envahissement de l'Hôtel de Ville n'avait pas duré une heure[3]. »

Ainsi, tout est non seulement confusion et incohérence, mais paradoxe et contradiction dans cette journée. Celui qui l'avait le plus nettement déconseillée, qui avait représenté le plus longtemps la politique de conciliation et de modération, c'est celui-là, qui avait pris le commandement de l'insurrection et marché sur l'Hôtel de Ville ; tandis que le chef reconnu du parti de l'émeute, celui qui avait contribué au premier acte violent, l'envahissement de l'Assemblée, après avoir tenté de rétablir le calme, s'était finalement tenu à l'écart et dérobé dans un café.

La journée du 15 mai eut une importance décisive. Elle marqua la rupture définitive de la deuxième République et du

---

1. Le nom de Louis Blanc ne figure pas dans le texte publié par la *Commission d'enquête*.

2. Procès de Bourges, audience du 15 mars, déposition de Pichinat, audience du 16 mars, déposition de Vandenberghe, etc.

3. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. IX, p. 260. Cf. aussi *La Presse*, 16 mai.

socialisme. La réaction triompha, les mesures de répression commencèrent ; la liberté de réunion fut atteinte la première ; le 15 mai mit fin à la grande période des clubs.

Les socialistes s'étaient discrédités aux yeux de tous. Aussi le Gouvernement, l'Assemblée, les journaux modérés et réactionnaires, sans chercher à établir les responsabilités immédiates, trouvèrent l'occasion belle pour se débarrasser de la surveillance irritante, de la perpétuelle menace des clubs ; d'ailleurs leur raisonnement était fondé, l'agitation clubiste était bien la cause du 15 mai. L'arrestation des principaux clubistes, la fermeture des clubs, tel fut le résultat immédiat de la journée du 15. Étant donné le rôle joué par Barbès et Blanqui, ils étaient désignés pour être des premières victimes.

Barbès, on l'a vu, avait été arrêté dès le 15 à l'Hôtel de Ville ; l'autorisation de poursuivre fut votée le soir même.

Blanqui fut plus difficile à prendre ; il échappa pendant dix jours aux recherches de la police. On avait songé à l'arrêter même avant la manifestation. Dès le 14 mai, Carlier avait proposé de saisir Blanqui [1]. Le lendemain, à deux heures, Panisse, chef de la division de la police de sûreté générale au ministère de l'Intérieur, se rendit à la préfecture, muni d'un ordre d'arrestation signé par Arago et Garnier-Pagès et qui désignait, sans les nommer, Blanqui, Flotte et Lacambre [2]. Caussidière prétendit que l'ordre était insuffisant et envoya Monnier, secrétaire général de la préfecture, au ministère de l'Intérieur pour demander des instructions plus précises ; mais au moment où Recurt allait lui donner l'ordre qu'il venait chercher, le ministère fut envahi et Monnier s'en retourna à la préfecture [3]. Garnier-Pagès crut sans doute que ses ordres avaient été exécutés, car il annonça à l'Assemblée, le 16 mai, que

---

1. *Commission d'enquête*, t. Ier, p. 245, déposition de Carlier.

2. Procès de Bourges, audience du 16 mars, déposition de Panisse; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IX, p. 153 et 383 ; Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 123-124.

3. Procès de Bourges, audience du 23 mars, déposition de Monnier, confirmée par Recurt ; Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 124 et 184.

Blanqui avait été arrêté. Cette nouvelle, bientôt démentie, fut, pour les journaux réactionnaires [1], un prétexte pour dire que Blanqui avait été emprisonné, puis relâché par la préfecture de police. Blanqui démentit par deux lettres successives, adressées au *Constitutionnel* [2], les informations répandues à son sujet. La vérité, travestie à plaisir par les organes de la réaction, dans le but de compromettre Caussidière, c'est que Blanqui avec son habileté ordinaire avait réussi à dépister la police. Ce n'est que le 26 mai qu'on parvint à mettre la main sur lui [3].

Flotte dont on avait annoncé l'arrestation au lendemain du 15 mai [4] et qui échappa longtemps comme Blanqui à toutes les recherches [5], Lacambre, Fomberteaux père, Pelvillain, De Flotte, Quentin, de la Société républicaine centrale, Sobrier, Longepied, Raisant, Bocquet, Pierre Leroux, du club de la Révolution, furent également arrêtés [6], bien que plusieurs d'entre eux n'eussent pas pris part à l'envahissement de l'Assemblée.

On fit des perquisitions chez Blanqui où rien d'important ne fut trouvé, mais ses adversaires surent les exploiter contre lui [7]. On se servit aussi pour le discréditer d'une lettre anonyme qui lui était adressée, et que la justice avait saisie ; la

---

1. *Constitutionnel*, 17 et 18 mai, *Droit*, 18 mai, *Presse*, 19 mai, etc.
2. Numéros des 19 et 20 mai.
3. *Moniteur*, 27 mai. Plusieurs versions de son arrestation contenant des détails différents, tous hostiles (*Constitutionnel*, *Presse* et *Assemblée nationale*, 28 mai, etc.), furent rectifiées par une lettre adressée aux journaux par l'ami chez qui Blanqui avait été arrêté (cf. *Presse*, 1er juin). Cf. aussi la déposition du commissaire de police Yon qui arrêta Blanqui, Procès de Bourges, audience du 11 mars.
4. *Presse*, 19 mai.
5. Il ne fut arrêté que le 29 mai (*Gazette des Tribunaux* et *Constitutionnel*, 31 mai, etc.).
6. La nouvelle de ces arrestations successives fut donnée par tous les journaux. Certains prisonniers, De Flotte, Raisant, Longepied, etc., furent remis en liberté dès le début de juin, Pierre Leroux au bout d'une semaine.
7. *Droit*, 17 et 18 mai, etc. — Blanqui protesta (*Lettre au Constitutionnel*, n° du 20 mai) contre la publication faite par *Le Droit* (18 mai), d' « un bulletin pompeux des saisies importantes » opérées à son domicile.

haine de la bourgeoisie y était exprimée [1] : selon les journaux républicains, elle avait été fabriquée par les adversaires de Blanqui [2].

Le bruit se répandit que des perquisitions avaient été faites au club de la Révolution [3]. Les papiers dont les organes réactionnaires annonçaient avec joie la saisie ne pouvaient donner la preuve d'un complot qui n'avait pas existé. Aussi bientôt n'en parla-t-on plus.

On ne s'en prit pas seulement aux clubistes, mais aux clubs eux-mêmes. Sur l'initiative de la garde nationale, tous les clubs furent occupés militairement et fermés [4].

Dès le lendemain, Landolphe, vice-président du club de la Révolution, protestait « de toute son énergie contre un pareil abus d'autorité [5] ».

Mais c'est surtout la Société républicaine centrale qui fit des efforts pour se réunir malgré tout.

Tout d'abord le 15, elle tint séance ; une centaine de gardes nationaux étaient bien venus dans la cour du Conservatoire, en criant : A bas les clubs ! A bas Blanqui ! Mais après leur

1. Cf. *Droit*, 26 mai.
2. *Représentant du Peuple*, 29 mai. Cf. à ce sujet les déclarations de Blanqui, Procès de Bourges, audience du 31 mars. — Cf. aussi les protestations de Flotte, Lacambre, Fomberteaux père contre les calomnies répandues alors au sujet de Blanqui et de son club (*Représentant du Peuple*, 30 mai et 2 juin).
3. *Droit, Constitutionnel, Presse*, 19 mai, etc. ; *Commission d'enquête*, t. II, p. 83 et 86. Il s'agissait de perquisitions faites au Palais-National ; or le club de la Révolution avait abandonné le Palais-National pour le boulevard Bonne-Nouvelle dès le 8 mai (*Vraie République*, 8 mai) ; peut-être est-ce donc seulement à la Société des Droits de l'Homme, qui occupait encore un local au Palais-National au moment du 15 mai, que l'on perquisitionna, ainsi que semble le croire *La Réforme* (20 mai, édit. du matin). Mais, soit que la signature de Barbès au bas de l'affiche de la Société des Droits de l'Homme sur les troubles de Rouen et la longue cohabitation des deux clubs au Palais-National aient provoqué une confusion, soit que l'on ait voulu à dessein impliquer le club de la Révolution dans des accusations de complot, le club de la Révolution et la Société des Droits de l'Homme furent confondus dans les rapports que publièrent les journaux et la Commission d'enquête sur ces perquisitions.
4. *Presse*, 16 mai ; *Démocratie pacifique*, 17 mai, etc.
5. *Vraie République*, 18 mai, lettre du 17.

départ les portes avaient été ouvertes [1], afin d'éviter le désordre que faisait prévoir l'insistance des membres du club [2]. Lacambre invita les assistants à se réunir à onze heures du soir à la préfecture de police [3], qui était alors en pleine effervescence [4], et la séance fut levée [5]. Un des auditeurs courut alors prévenir le poste le plus voisin, et l'officier qui le commandait fit évacuer la salle et occuper militairement ses abords [6].

Dès le 16, à l'Assemblée, Garnier-Pagès annonçait que le club de Blanqui avait été cerné, l'argent et les papiers saisis ; cependant ce n'est que le 16 mai, semble-t-il, que « Louis Perrée, maire du IIIe arrondissement » donna à la garde nationale l'ordre d'occuper la cour du bâtiment des Menus-Plaisirs [7]. « On s'attendait à ce qu'une tentative serait faite pour rouvrir le club, dit *La Presse* [8]. En effet, on a vu arriver séparément une cinquantaine de clubistes, qui, ne pouvant pénétrer, ont été obligés de rebrousser chemin. Il s'est formé ensuite quelques groupes dans la rue Bergère et dans la rue du Faubourg-Poissonnière, mais on les a bientôt dissipés. » Le lendemain, rapporte *Le Constitutionnel* [9], on avait encore établi « un poste dans la cour du Conservatoire, afin de s'opposer à la réouverture du

---

1. *Démocratie pacifique*, 17 mai ; *Constitutionnel*, 18 mai, etc.
2. Procès de Bourges, audience du 14 mars, déposition de Herlot, employé aux Menus-Plaisirs. — Selon *Le Constitutionnel* (18 mai), les gardes nationaux, après avoir délibéré, avaient compris qu'à l'autorité compétente seule appartenait le droit de prononcer la fermeture du club ; ils avaient donc décidé de laisser les clubistes se réunir, à condition que les portes seraient ouvertes à toutes les personnes qui voudraient entrer.
3. *Presse*, 17 mai ; *Constitutionnel*, 18 mai ; Procès de Bourges, audience du 14 mars, déposition de Herlot ; *Affiches rouges*, p. 175.
4. Les Montagnards de la préfecture remettaient les prisonniers en liberté, en criant : « Vive Blanqui ! Vive Barbès ! » (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 145, dépositions de Lemonnier et de Sabattier, gardiens de Paris, p. 146, déposition de Truy, commissaire de police, p. 166, extrait d'un rapport du colonel de la 4e légion, le 16 mai, p. 167-168, rapport de Brostin, lieutenant du bataillon lyonnais, le 17 mai, etc.).
5. *Constitutionnel*, 18 mai.
6. *Presse*, 17 mai.
7. *Presse*, 18 mai.
8. Numéro du 18 mai.
9. Numéro du 19 mai.

club Blanqui. Quelques habitués se sont présentés et se sont retirés après avoir lu l'ordre signé Perrée, adjoint au maire du IIe arrondissement [1], ordonnant la fermeture. Un seul individu a résisté en injuriant la garde nationale, la menaçant de la colère du peuple ; il a été arrêté et conduit, après une vive résistance, à la mairie, sous l'escorte de quelques gardes nationaux. »

Quelques jours plus tard, le 22 mai, un arrêté de dissolution du club de Blanqui était signé par la Commission exécutive, « attendu que le club dit club Blanqui, établi jusqu'ici au Conservatoire de musique, a contrevenu aux lois sur les réunions armées, rappelées dans la proclamation du Gouvernement provisoire ; — attendu que, du sein de cette réunion, sont partis des hommes qui, dans la journée du 15 mai, ont envahi l'Assemblée nationale et proclamé, à l'Hôtel de Ville, un Gouvernement provisoire, fait qui constitue le crime d'attentat prévu par les lois ». Un arrêté analogue dissolvait le club de Raspail [2].

Le prétexte invoqué par la Commission exécutive : la participation des deux clubs au cortège du 15 mai, dissimulait mal l'intention véritable du Gouvernement de supprimer deux clubs redoutés. D'autres clubs, que ceux de Blanqui et de Raspail, s'étaient en effet joints à la manifestation et n'avaient pas été dissous. Aussi, le bureau du club de Raspail, et Eugène Fomberteaux, au nom de la Société républicaine centrale [3],

---

1. Louis Perrée était maire du IIIe arrondissement. *Le Constitutionnel* paraît donc avoir fait une erreur provoquée sans doute par ce fait que le Conservatoire de musique était situé dans le IIe arrondissement. Le IIIe arrondissement finissant alors à la rue du Faubourg-Poissonnière, tout près du Conservatoire, il est probable, qu'ainsi que le dit *La Presse*, c'est Perrée, maire du IIIe arrondissement, qui ordonna la fermeture du club. A moins qu'il n'y ait eu un second Perrée, adjoint au maire du IIe arrondissement ?

2. Seule l'accusation d'avoir été armé n'était pas portée contre le club de Raspail.

3. « Convaincu, dit Fomberteaux, que tous mes amis s'empresseraient de signer cette lettre si un pouvoir ombrageux et jaloux ne s'appliquait à proscrire tous les hommes de cœur... »

protestèrent-ils[1] : « Je commence par déclarer positivement à Messieurs de la Commission exécutive, dit Fomberteaux, que jamais aucun citoyen ne s'est présenté armé à aucune de nos réunions, et je défie qui que ce soit de me prouver le fait signalé dans l'arrêté de la Commission. Je déclare, en outre, que si un sociétaire se fût présenté avec une arme quelconque, il n'aurait pas été admis. — Je proteste encore contre le second paragraphe de cet arrêté où il est dit que du sein de notre Société il est parti des hommes qui ont envahi l'Assemblée nationale et qui ont été ensuite proclamer un Gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville. Il semble qu'on voudrait insinuer que ces hommes avaient été délégués exprès par nous pour aller accomplir un acte auquel pas un membre de la Société n'avait songé. — Non, Messieurs, nous n'avons délégué personne pour aller vous prendre d'assaut et proclamer un Gouvernement provisoire ; et si, parmi le peuple qui a envahi l'Assemblée et l'Hôtel de Ville, vous avez reconnu des membres de la Société républicaine centrale, ce n'est pas une raison pour faire retomber une des plus grosses parts de responsabilité de cette échauffourée sur cette Société et sur son président ; car il est évident pour tous que la majorité des citoyens qui faisaient partie de la manifestation pour la Pologne auraient pris part à l'envahissement de l'Assemblée, si cela eût été matériellement possible. — Quant à ce qui s'est passé à l'Hôtel de Ville, tout le monde sait que Blanqui y est resté étranger.[2] »

---

1. La protestation du club des Amis du Peuple et celle de Fomberteaux furent publiées dans *Le Représentant du Peuple*, 28 et 29 mai.

2. Hippolyte Castille (*Histoire de la seconde République française*, t. II, p. 368-369) dit qu'une protestation contre le décret de dissolution fut trouvée dans une maison où Blanqui avait séjourné après le 15 mai. Voici le texte que donne Castille :

« La Société républicaine centrale a lu avec dégoût un décret libellé contre elle dans un langage qui vise à l'insulte et n'atteindra que le mépris. Elle s'honore des persécutions d'un pouvoir qui va ramasser dans les sentines de la presse monarchique un vocabulaire tout souillé de haine. Et, attendu que jamais baïonnette ni arme quelconque n'a paru dans l'enceinte de ses séances, elle donne aux impostures du décret le démenti le plus formel, et déclare que le Gouvernement dont il émane est un Gouvernement de calomniateurs. Auguste BLANQUI, président.

Paris, 23 ou 24 mai 1848. (Date illisible.) »

D'un autre côté, le Gouvernement craignait que l'on n'essayât d'enfreindre l'arrêté de dissolution. Le bruit s'était d'ailleurs répandu que des partisans de Blanqui viendraient en armes rouvrir le club. Aussi le Gouvernement fit occuper la cour du Conservatoire de musique par deux cents hommes de troupe de ligne et cinquante à soixante gardes nationaux. Mais personne ne vint ; après le départ des troupes une affiche fut posée, annonçant que la réouverture aurait lieu le 25 [1]. Elle ne semble pas avoir eu lieu.

Dès le 23, si nous en croyons un rapport du préfet de police [2], le club s'était transporté dans la salle d'asile [3]. Frémy annonça à une centaine d'assistants que le club conserverait le nom de Club central républicain. « Il y a toujours préméditation de faire une attaque à main armée contre le Gouvernement, ajoute le rapport. Les Montagnards sont furieux de la manière dont ils ont été traités à l'Assemblée nationale. »

Cette réunion était-elle bien la Société républicaine centrale ? Il semble plutôt que c'était une des réunions qui essayèrent de lui succéder [4]. Malgré ses efforts tenaces pour subsister après le 15 mai, la Société républicaine centrale disparaissait donc, semble-t-il [5], définitivement. Les partisans de Blanqui essayèrent bien encore de se grouper, fondèrent quelques réunions [6] qui subsistèrent jusqu'à l'insurrection de juin, mais la Société républicaine centrale avait cessé d'exister.

---

1. *Presse* et *Constitutionnel*, 25 mai, etc.
2. Rapport cité par Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. X, p. 135.
3. Cette salle était située rue des Récollets (*Voix des Clubs*, 22 mars).
4. Cf. plus loin, p. 196, note 2.
5. Seul Daniel Stern (*Hist. de la Révol. de 1848*, t. III, p. 138) dit : « A la réouverture du club de Blanqui, le 15 juin, on applaudissait avec frénésie le président Esquiros, qui représentait l'Assemblée nationale et la Commission exécutive soufflletant tour à tour le peuple couronné d'épines, en lui criant : « Devine qui t'a frappé ? » — Sans doute il s'agit ici d'un des clubs qui essayèrent, en juin, de succéder au club de Blanqui. Cf. plus loin, p. 196, note 2.
6. Cf. plus loin, p. 196, note 2.

CHAPITRE V

LE CLUB DE LA RÉVOLUTION EN JUIN : FIN DU CLUB DE LA RÉVOLUTION

I. Les élections complémentaires. — II. Le banquet à 25 centimes. — III. La loi contre les attroupements. — IV. Les menées bonapartistes. — V. L'insurrection de juin. — VI. Après juin.

Le parti républicain modéré, qui triomphait après le 15 mai, n'osa pas supprimer d'un coup le droit de réunion. La proposition de prohiber tous les clubs, faite le 18 mai à l'Assemblée par Isambert, ne fut appuyée par personne.

D'ailleurs l'arrestation des chefs populaires excitait à Paris, dans le peuple, un vif mécontentement. Dans les rassemblements on criait : Vive Blanqui ! vive Barbès ! surtout. L'emprisonnement de Barbès lui faisait une auréole de martyr. *Le Représentant du Peuple*[1] s'élevait avec énergie contre les calomnies dont il était l'objet ; *La Vraie République*[2] lui adressait des louanges et publiait des informations sur la manière dont il était traité dans sa prison. Le représentant Greppo protestait contre son emprisonnement, ainsi que contre celui de Courtais et d'Albert[3]. Les lettres généreuses de Barbès, dans lesquelles il disculpait Rey[4] et Louis Blanc[5], augmentaient encore l'enthousiasme. Le club de l'Égalité et de la Fraternité

1. Numéro du 19 mai.

2. Numéros des 20 et 30 mai.

3. Lettre publiée par *La Réforme*, 20 mai (édit. du matin), *La Vraie République*, 20 mai, etc. — Les démocrates lyonnais félicitèrent Greppo de son attitude (*Représentant du Peuple*, 28 mai).

4. *Réforme*, 29 mai (édit. du matin).

5. Lettre au président de l'Assemblée nationale, publiée dans le compte rendu de la séance du 2 juin de l'Assemblée nationale (*Moniteur*, 3 juin). Cf. plus haut, p. 178, note 2.

envoyait à Barbès une adresse pour protester contre les calomnies dont il était l'objet, et lui exprimer sa sympathie [1].

Aucun motif sérieux ne pouvait d'ailleurs être allégué pour maintenir la fermeture du club de la Révolution, qui n'avait pas pris part à la journée du 15 mai. Il fut rouvert le 25 [2].

On s'occupa tout d'abord de réorganiser le bureau qui devait être renouvelé ce jour-là. En raison des circonstances, on décida de réélire Barbès à la présidence et de laisser son fauteuil vacant « jusqu'au jour, dit Landolphe, où il nous sera permis de crier avec lui, et sous sa présidence : Vive la République démocratique et sociale [3] ! » Cette proposition et celle de conserver Raisant, également détenu, comme vice-président, furent vivement acclamées [4].

Le club resta toujours en communication avec Barbès et réellement sous sa présidence morale.

Le 28, Landolphe fit part à l'assemblée d'une visite qu'il

---

1. *Vraie République*, 30 mai. Dans sa réponse (*Vraie République*, 5 juin), Barbès exprimait des sentiments anti-bourgeois : « ...Vous êtes, dit-il, une des plus pures voix de la Révolution et du devoir, qui me dit : « Frère ! la « route que tu suis est bonne ; persévère, nous sommes contents de toi. » Et vous le serez toujours, frères, s'il plaît à Dieu ! Qu'importent quelques injures, quelques souffrances de plus ! Dans les cachots comme ailleurs la vérité est la vérité. Je la confesserai constamment ; heureux, si j'ose ainsi dire, d'expier quelque peu en ma personne les torts que la classe à laquelle j'appartiens, cette caste bourgeoise dont vous caractérisez si bien l'égoïsme, a envers le bon droit et le peuple. »

2. *Réforme*, 27 mai (édit. du matin). — Au moment même où le club reprenait ses séances, le citoyen Goldsmid publiait, dans *La Réforme* (25 mai, édit. du matin), un appel pour réorganiser le club de la Révolution. Il annonçait son intention de louer en son nom un local pouvant contenir deux à trois cents personnes, où tous les jours il y aurait cercle ; un salon serait affecté à la lecture des journaux et réservé aux membres du cercle qui serait constitué dès que cinquante membres seraient inscrits. Cinq d'entre eux rédigeraient le règlement. Pour faire partie du cercle on s'adresserait au secrétaire qui transmettrait la demande au bureau. La cotisation mensuelle était fixée à 5 francs. Ce projet ne paraît pas avoir eu de suite.

3. *Travail*, 28 mai, compte rendu de la séance du 25.

4. D'autres membres du club non détenus furent nommés vice-présidents, secrétaires et membres du bureau.

avait faite à Barbès. Celui-ci l'avait chargé de dire à ses amis du club de la Révolution que s'il avait pensé que le club dût se réunir ce soir-là, il aurait fait parvenir à ses chers frères et amis une adresse pour les remercier de l'avoir conservé à la présidence. Vive Barbès ! Vive la République démocratique et sociale ! s'écria alors par trois fois l'assemblée, tandis que le public répondait par des applaudissements et des acclamations à l'élan du club[1].

La lettre de Barbès qui disculpait Louis Blanc provoqua, le 2 juin[2], l'admiration du club, et le lendemain, la lecture du procès-verbal de cette séance fut accueillie par les cris de : Vive Barbès[3] !

Le 2[4], Landolphe annonçait à l'assemblée que Barbès, « cet autre Saint Paul ès-liens », avait envoyé une adresse au club[5]. Barbès remerciait ses amis de lui avoir conservé la présidence et ajoutait quelques mots sur son club, qu'il considérait, disait-il, comme « plus spécialement ma famille », et il ajoutait : « C'est à vous que je songeais dans mes plus démocratiques moments d'ambition, c'est pour vous que je faisais mes plus chers projets. Je vous voyais vous emparant, dans cette seconde Révolution, du grand rôle que jouèrent les Jacobins dans la première, préparant les idées, engendrant les événements, les disciplinant, et si resplendissants de vos principes, si haut, si gravement placés dans l'opinion, que, du coin où vous seriez. le peuple pût toujours dire : « Là est la raison pratique comme « le bon droit, là notre drapeau, là notre devoir. » Ce rôle, citoyens, je ne l'aurai pas en vain souhaité pour vous : l'acte de courage que vous venez de faire me l'atteste ; et la réaction (ces vils crapauds du marais, comme les nommaient nos pères), qui relève la tête, vous commande plus impérieusement que jamais de le prendre. Nul obstacle contre cette audace de la

1. *Travail*, 30 mai.
2. *Travail*, n° du 4 au 6 juin.
3. *Id.*, n° du 6 au 8 juin.
4. *Id.*, n° du 4 au 6 juin.
5. Le texte de cette adresse fut publié par *Le Travail*, n° du 4 au 6 juin.

contre-révolution en travail, que dans les sociétés populaires. Hâtez-vous donc, comme les braves soldats redressent plus fièrement leur taille quand le choc du canon les menace, hâtez-vous de devenir la plus éminente de ces sociétés. Organisez votre correspondance avec les départements ; entendez-vous avec les autres clubs de Paris ; pénétrez-les de votre esprit, et que chacun, en vous voyant à l'œuvre, ambitionne, comme aux beaux jours où Robespierre, Couthon, Saint-Just siégeaient aux Jacobins, l'honneur de vous être affilié. » Langage singulièrement énergique et révolutionnaire pour Barbès !

C'est par des acclamations que le club y répondit et le bureau fut chargé de rédiger une adresse à Barbès [1]. « Frère, disaient à Barbès les membres du club de la Révolution, la prison ne nous a enlevé que ta personne, ton âme est toujours en nous... La Liberté, l'Égalité, la Fraternité sont en péril... La réaction grandit autour de nous à chaque heure... Une nouvelle crise sociale s'approche : la responsabilité en retombera sur ceux qui l'auront provoquée » ; et ils terminaient en disant : « Quoi qu'il arrive, frère, le drapeau que ton bras a si noblement soutenu nous trouvera tous serrés autour de lui. Vienne l'organisation, nous ne ferons qu'un avec toi. Nous t'attendons : à bientôt, Barbès [2] ! »

---

1. Le texte de cette adresse fut publié par *Le Travail*, n° du 13 au 15 juin, et reproduit par d'autres journaux socialistes. La *Commission d'enquête* (t. II, p. 94-95) le publia aussi pour montrer l'esprit dangereux du club de la Révolution.

2. Ces mots furent incriminés par la presse réactionnaire. *La Patrie* (4 juillet, édit. du matin), en particulier, parle de la « fameuse lettre, adressée il y a quinze jours à Barbès, à la fin de laquelle se trouvaient ces mots significatifs : à bientôt, frère, nous t'attendons ! » Un membre du club de la Révolution, le citoyen Furet, protesta (*Représentant du Peuple*, 8 juillet), déclarant : « Nous n'avons eu d'autre intention que d'émettre le vœu de revoir bientôt parmi nous ce grand citoyen ».

D'autres républicains poursuivis après le 15 mai reçurent du club de la Révolution des témoignages de sympathie : une adresse de félicitation fut votée à Louis Blanc quand il fut question de le mettre en accusation. (L'adresse fut votée le 2 juin (*Travail*, n° du 4 au 6 juin) ; le texte fut publié le 10 par *La Vraie République*.) La nouvelle que les poursuites

Le ton de l'adresse votée par le club est résolu. C'est qu'en effet le club était devenu plus franchement, plus énergiquement révolutionnaire et socialiste[1]. C'est lui qui fut alors, jusqu'à l'insurrection de juin, le principal des clubs socialistes. La concurrence de la Société républicaine centrale n'existait plus et les réunions qui essayèrent de succéder au club de Blanqui[2],

---

n'avaient pas été autorisées fut accueillie par des applaudissements (séance du 3 juin, *Travail*, n° du 6 au 8 juin). Raisant, également acclamé, fut maintenu à la vice-présidence (séance du 25 mai, *Travail*, 28 mai) et, le 3 juin (*Id.*, n° du 6 au 8 juin), son retour fut, comme le 10 celui de Longepied (*Id.*, n° du 13 au 15 juin), accueilli par des applaudissements ; de même, la nouvelle de la mise en liberté de De Flotte et de Baudin fut accueillie avec joie (séance du 3 juin, *Id.*, n° du 6 au 8 juin). Sans vouloir se rendre « solidaire des opinions de Courtais », ainsi que le déclara le citoyen Folley (séance du 30 mai. *Id.*, 1er juin), le club de la Révolution, pour protester contre les actes de brutalité dont Courtais avait été victime, déclara que l'épée dont ce général avait été privé « pour ne pas avoir voulu la tremper dans le sang du peuple » devait lui être rendue. Le club de la Révolution organisait des souscriptions pour ses amis détenus (*Vraie République*, 27 mai, 2 et 4 juin, etc.), et chargeait ses membres de les visiter (séance du 17 juin, *Travail*, n° du 21 au 23 juin). Par contre, à l'égard de Blanqui, les sentiments d'hostilité étaient toujours les mêmes ; le nom de Blanqui ayant été prononcé dans la séance du 9 juin (*Id.*, n° du 11 au 13 juin), un violent tumulte s'ensuivit ; Landolphe déclara que ce nom était « à juste titre suspect ». Le citoyen Thomassin interrompit violemment Landolphe et fut rappelé à l'ordre ; De Flotte protesta contre les paroles de Landolphe et contre le rappel à l'ordre dont Thomassin avait été l'objet. Enfin, le citoyen Hervé répondit : « Le club de la Révolution, en choisissant pour son président Barbès, la loyauté même, a indiqué parfaitement sa conduite politique. Nous sommes les ennemis de la politique tortueuse ; notre drapeau est levé, c'est celui de la loyauté, nous le défendrons ; notre politique est la politique cartes sur table, nous repoussons le machiavélisme comme une politique indigne d'un Gouvernement démocratique. »

1. Aussi fut-il plus redouté et un rapport de police (*Commission d'enquête*, t. II, p. 93) le cite parmi les clubs « qu'on peut considérer comme des foyers de propagande anarchique » et dit que « ce club se signale par l'exaltation de ses membres et par les violentes attaques qui y sont débitées contre toute idée modérée ».

2. Ces réunions étaient le club des Récollets et le club du Peuple, bazar Bonne-Nouvelle. Le club des Récollets fut présidé par Pelvillain. Un rapport de police du 4 juin (*Commission d'enquête*, t. II, p. 198) dit qu'après l'arrestation de Pelvillain, Arnould Frémy fut acclamé vice-président du Club central républicain. Sans doute il s'agit du club des

tronçons et débris de la Société républicaine centrale, mais non héritières de la pensée et de l'influence de Blanqui, ne pouvaient rivaliser avec le club de la Révolution.

Celui-ci, d'ailleurs, était renforcé par quelques membres de la Société républicaine centrale et de divers autres clubs avancés ; la présence de ces nouveaux venus accentuait le caractère socialiste du club ; bénéficiant, d'autre part, de la popularité de Barbès, il devenait le principal centre du mouvement démocrate-socialiste. Les clubs de province sollicitaient l'honneur de lui être affiliés [1] ; et bientôt, les demandes d'affiliation

---

Récollets. Une note du ministre de l'Intérieur (*Commission d'enquête*, t. II, p. 97) qualifie ainsi ce club : « Démembrement du club Blanqui. Club anarchique » (Cf. aussi Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 197). Peut-être ce club, qu'un rapport de police (*Commission d'enquête*, t. II, p. 196) appelle club central des Travailleurs réunis, rue des Récollets, était-il l'ancien club des Travailleurs, rue des Récollets, présidé en mars par Feuillâtre et dont le vice-président était Crousse (*Voix des Clubs*, 17 et 22 mars). En tous cas ce club semble avoir été violent ; dès le 29 mai, un rapport de police signale des rassemblements organisés par les affiliés du club de la rue des Récollets, les hommes de Blanqui ayant proposé de se réunir aux ouvriers des ateliers nationaux. Le 2 juin, le rapport dit que. « au club de la rue des Récollets, dont le citoyen Pelvillain, qui vient d'être arrêté, était président, on a fortement engagé les ouvriers à ne pas quitter Paris pour aller travailler en province » (*Commission d'enquête*, t. II, p. 191 et 197). Mais c'est surtout le club du Peuple, au sujet duquel la note du ministre de l'Intérieur (*Id.*, t. II, p. 97) s'exprime ainsi : « Démembrement du Club central républicain. Opinions anarchiques », qui semble constitué par les débris de la Société républicaine centrale. Il était présidé par Esquiros, ses vice-présidents étaient Lachambeaudie et De Flotte ; Feuillâtre, Béraud, Loroué, Fomberteaux fils en étaient secrétaires ; Marche, Javelot, Pétremann, Thomassin, etc. étaient membres du bureau (*Accusateur public*, n° du 21 au 25 juin. Cf. aussi Lucas, *Clubs et clubistes*, p. 188 : *Affiches rouges*, p. 248-9). C'était bien l'ancien personnel de la Société républicaine centrale ; selon l'expression de Bouton (*Profils révol.*, p. 129), Esquiros « recousut les tronçons de la Société républicaine ». Mais ce n'est que le 17 juin que ce club fut ouvert (Cf. *Démocratie pacifique* et *Représentant du Peuple*, 17 juin ; *Accusateur public*, n° du 21 au 25 juin), peu de jours avant l'insurrection de juin qui fit fermer tous les clubs.

1. Le 25 mai, le club démocratique d'Autun (*Travail*, 28 mai), le 9 juin, le club révolutionnaire de la Nouvelle-Orléans (*Id.*, n° du 11 au 13 juin), le 16 juin, le club du Peuple souverain de Bagnols (Gard) (*Id.*, n° du 18 au 21 juin) demandaient à être affiliés au club de la Révolution.

devinrent si nombreuses qu'une commission fut nommée pour présenter à chaque séance un rapport à ce sujet [1]. C'est à la barre du club de la Révolution que l'on venait aussi, comme au foyer même de la démocratie, se justifier et demander un appui [2].

La crise qu'il venait de traverser, les adhésions de membres nouveaux, venant de clubs plus avancés, donnaient sans doute au club de la Révolution une attitude plus révolutionnaire. Cependant les éléments modérés prédominaient encore. La politique, la tactique du club resta toujours sensiblement la même. Pas de violence inutile, guerre à la réaction, mais non au Gouvernement républicain, union de tous les socialistes, union avec tous les républicains même, tel fut le programme du club de la Révolution, telle son attitude, au cours des nombreux événements du mois de juin. Les discussions du club allaient en effet refléter la variété des événements. On ne conspira pas, on ne suivit pas dans l'ombre un plan déterminé, on discuta publiquement et sans suite toutes les questions du jour. Les principales furent : les élections complémentaires de juin, le banquet populaire, la loi contre les attroupements, les menées bonapartistes.

---

1. Séance du 2 juin, *Travail*, n° du 4 au 6 juin.

2. Le 3 juin, le citoyen Sergent, délégué par un club de la banlieue, vint signaler au club de la Révolution les manœuvres de la réaction royaliste dans les communes de la banlieue (*Travail*, n° du 6 au 8 juin). Le 10, Lacolonge, rédacteur de *L'Organisation du Travail*, en présence des atteintes à la liberté de la presse dont il avait été victime, venait au club de la Révolution « réclamer la sympathie des vrais démocrates » (*Id.*, n° du 13 au 15 juin). Le 9 (*Id.*, n° du 11 au 13 juin), Colfavru, rédacteur en chef du *Père Duchêne*, monta à la tribune pour fournir des explications au sujet de la part qu'il avait prise à l'organisation du banquet.

Le 16 (*Id.*, n° du 18 au 21 juin), le fouriériste Jules Lechevalier, président du club central de l'Organisation du Travail, demandait le concours du club de la Révolution ; le 17, Madier de Montjau sollicitait son adhésion pour une adresse votée par le club de la Butte des Moulins (*Id.*, n° du 21 au 23 juin). Il fit, il est vrai, au club des Batignolles une démarche analogue (Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. XI, p. 33).

I

Par suite d'options, de démissions, et d'une élection annulée, le département de la Seine se trouvait devoir élire onze représentants du peuple le 4 juin.

Le parti socialiste n'oublia pas la leçon des premières élections ; une des causes de l'échec des candidatures socialistes à Paris avait été le manque d'union. Aussi l'idée d'adopter une tactique d'union était-elle très répandue dans le parti socialiste au moment des élections complémentaires [1]. Différents journaux la préconisaient [2].

La politique de fusion trouva cependant des adversaires dans le parti socialiste, notamment parmi les blanquistes [3], semble-t-il.

Au contraire la politique d'union fut soutenue par le club de la Révolution. Pour les élections d'avril il avait cherché à organiser un club central qui manifestât l'opinion des clubs démocratiques ; pour les élections complémentaires, il voulut faire mieux, unir les républicains de toutes nuances, sans distinction, républicains socialistes et républicains modérés.

« Il est indispensable que l'on s'entende pour n'avoir qu'une seule liste à présenter aux suffrages populaires, dit le citoyen

---

1. Les délégués du Luxembourg et des ateliers nationaux adhérèrent à la même liste (*Vraie République* et *Représentant du Peuple,* 1er juin, etc.).

2. *Père Duchêne*, n° du 28 au 30 mai ; *Travail*, 30 mai et 1er juin ; *Courrier français*, 2 juin : *Représentant du Peuple*, 3 juin.

3. *Le Père Duchêne* ayant, conformément à la politique d'union, remplacé sur sa liste Blanqui par Lagrange, Eugène Fomberteaux lui dit : « Encore quelques actes de condescendance comme celui que tu viens de commettre, et c'en est fait de toi. » (*Père Duchêne*, n° du 4 au 6 juin.)

Blanqui lui-même ne manifesta pas son opinion en juin ; mais en novembre il combattit la politique d'union (Cf. manuscrits, liasse I b5, p. 334, *A l'union des vrais démocrates !*). La constance avec laquelle Blanqui s'était, dès le début de la Révolution, déclaré partisan de la politique d'homogénéité permet de croire que c'est aussi cette tactique qui lui semblait devoir être adoptée en juin.

Jouy[1], et, pour cela, je demande que tous les républicains vraiment démocrates, qui vont se mettre sur les rangs, s'engagent à se désister pour ceux d'entre eux qui, dans les élections préparatoires, auront réuni le plus de suffrages ; sans quoi je ne les crois pas dignes d'être honorés du nom de démocrates. » Le citoyen Langlois alla plus loin : « Il faut que tous les républicains se réunissent, malgré les nuances qui peuvent les séparer, dit-il. C'est la République qui est en question ; n'abandonnons pas la République aux républicains du lendemain... Il y a lutte : d'un côté la République, de l'autre la royauté... Si donc nous ne choisissons pas dans notre propre parti, nous serons battus ; or, notre parti, c'est avant tout la République ; hé bien ! *Le National* est évidemment pour la République ; je propose donc aux journaux de notre couleur, aux socialistes, de faire alliance avec *Le National* ; c'est de la politique, c'est de la bonne politique. Oublions nos querelles de famille, pour nous unir contre l'ennemi commun. » — « Plus de cette manie d'exclusion qui n'aboutit que contre nous, dit Landolphe. A quoi bon faire chapelle à part, et élever autel contre autel ; c'est impolitique et maladroit. Liguons-nous pour sauver la République ; l'union fait la force... En conséquence, citoyens, pour repousser toutes les restaurations possibles : empire, royauté ou régence, votons pour des républicains non socialistes plutôt que de laisser mettre en question l'existence de notre chère République. »

Seul le citoyen Sédailles combattit la tactique d'union[2] : « Pas de transaction, pas de fusion, dit-il ; il y a incompatibilité complète entre *Le National* et *La Réforme* ; et si la République est compromise, *Le National* doit l'avoir sur la conscience. »

---

1. Séance du 25 mai, *Travail*, 28 mai.

2. Un citoyen s'écria bien : « Il n'y a qu'une seule voie de salut, c'est la bataille ; ce n'est qu'avec nos fusils que nous sauverons la République. » Mais il fut accueilli par des clameurs et rappelé à l'ordre, d'autant plus qu'après les événements récents, il semblait remplir le rôle d'agent provocateur, ainsi que le fit observer le président, Chilmann.

Passant aussitôt à l'action, le club chargea son bureau « de faire les démarches nécessaires auprès des divers journaux républicains et des différents clubs pour arriver à des résultats unitaires ». Bientôt un appel aux présidents des clubs démocratiques fut publié : le bureau du club de la Révolution les invitait à se réunir chez le citoyen Furet, membre du bureau de ce club, « à l'effet de délibérer sur d'importantes questions, relatives aux prochaines élections [1] ».

Cette réunion décida de se joindre « au comité des Droits de l'Homme, aux délégués du Luxembourg et des ateliers nationaux, et après délibération en commun, elle adresse à tous les présidents des clubs démocratiques, aux délégués de toutes les corporations ouvrières, des ateliers nationaux, des gardes républicaine et mobile, l'invitation de se réunir demain lundi, à dix heures du soir, rue Albouy, 15 [2], pour s'entendre sur la liste des candidats à l'Assemblée nationale [3] ».

Du côté des modérés, comme du côté des socialistes, le club de la Révolution fit des démarches. Dans la séance du 28 [4], le secrétaire Langlois rendit compte des démarches tentées auprès du *National* : bien que le rendez-vous eût été pris la veille, ni Duras, ni personne ne s'y trouvait. C'était une fin de non-recevoir. Cet échec paraît avoir découragé certains membres du club de la Révolution ; Langlois, revenant sur son opinion de la séance précédente, dit que la fusion ne profiterait pas aux socialistes. Au contraire Landolphe déclara que si les hommes du *National* n'étaient pas socialistes, ils étaient cependant de parfaits républicains, que la division des forces aboutirait au triomphe des royalistes, et invoquant l'argument suprême, il s'écria : « Barbès, dont l'opinion n'est pas suspecte en fait de patriotisme, m'a

1. *Vraie République* et *Représentant du Peuple*, 28 mai ; *Réforme*, 28 mai (édit. du matin).

2. C'était le siège d'une des succursales de la Société des Droits de l'Homme, devenue en juin le siège central de la Société.

3. *Vraie République* et *Représentant du Peuple*, 29 mai ; *Réforme*, 29 mai (édit. du matin), etc.

4. *Travail*, 30 mai.

dit : « Vous faites bien de fusionner, c'est le salut de la démo-« cratie. »

Enfin, après une longue discussion sur la question de savoir si on pouvait faire fusionner les clubs et les journaux, le club se prononça à une grande majorité pour la fusion, et « une commission chargée de tout tenter pour la faire réussir » fut nommée.

Le surlendemain [1] cette commission rendit compte de sa mission. Elle s'était rendue à deux réunions de délégués, rue Taranne et rue Albouy. Dans la deuxième, la plus importante, les délégués des corporations et de 35 clubs étaient réunis. On avait dépouillé, pour établir une liste unique, les listes de candidats apportées par les délégués de chaque club. Tout le monde avait parlé dans le sens d'une fusion sans exclusion aucune, mais on n'avait pas pris d'engagement. Aussi le club de la Révolution ne crut-il pas son œuvre achevée.

D'autre part, dans la séance du 30 [2], la question de l'alliance avec *Le National* fut de nouveau soulevée ; et Landolphe proposa une liste de conciliation aux socialistes qui voudraient s'allier avec les républicains du *National*. « Si les républicains purs consentent à voter trois ou quatre noms socialistes, votons avec eux, dit-il... Liguons-nous pour empêcher l'avénement de Thiers, l'homme des fortifications, des mitraillades de la rue Transnonain, l'agent de toutes les iniquités royales, celui qui a fait le plus de mal à la France. Les dynastiques de l'Assemblée sont sans chef : ils attendent Thiers avec impatience pour se rallier autour de lui. Il ne s'agit plus que de savoir si les délégués de la rue Albouy veulent de cette fusion. » Chilmann déclara ensuite que Gervais (de Caen) et Edm. Adam étaient venus, au nom de Duras, lui dire que, par un malentendu, Duras n'avait pas eu connaissance de la démarche faite par la commission du club de la Révolution et apporta officiellement les excuses de Duras.

---

1. Séance du 30 mai, *Travail*, 1er juin.
2. *Travail*, 1er juin.

Placé entre les délégués de la rue Albouy d'une part, et *Le National* de l'autre, le club de la Révolution chercha alors le moyen de les unir, et les citoyens Furet et Ballard se demandaient même si le club n'allait pas, pour s'allier avec *Le National*, être obligé de se séparer des clubs socialistes. Landolphe proposait de s'entendre d'abord avec *Le National* : le citoyen Tourneux, président du club de l'Organisation des Travailleurs, trouvait la démarche du club trop tardive et disait que les délégués de la rue Albouy avaient déjà arrêté leur liste.

En réalité, l'œuvre entreprise rue Albouy et celle que se proposait le club de la Révolution n'étaient pas de même nature ; les délégués réunis rue Albouy ne cherchaient qu'à fondre les listes provisoires des différents clubs qu'ils représentaient en une liste unique, faite des noms les plus favorisés, le club de la Révolution, lui, voulait faire fusionner toutes les nuances républicaines. Pour arriver à ce résultat, il accorda à la commission un pouvoir discrétionnaire [1]. Elle se rendit auprès de Duras qui l'accueillit fort bien mais ne lui donna pas de réponse catégorique, prétextant qu'il ne pouvait, étant candidat lui-même, engager les autres à abdiquer. Rue Albouy, la commission trouva des délégués complètement opposés à la fusion et, malgré tout ce que leur dit Lamieussens, ils persistèrent dans leur opinion [2].

Partout c'était l'échec. Le club s'en rendit compte et décida de se joindre aux socialistes [3]. La liste préconisée par ceux-ci [4] était bien différente de celle du *National* [5]. Pas un seul nom n'était commun aux deux listes. Ainsi, nulle concession du *National* aux socialistes ; nulle entente non plus entre *La*

---

1. Séance du 30 mai, *Travail*, 1er juin.
2. Rapport de Landolphe, séance du 2 juin (*Travail*, n° du 4 au 6 juin).
3. « Puisque la fusion n'est plus possible, dit le citoyen Rabuan, nous devons tous nous engager à voter la liste du peuple. » (Séance du 2 juin, *Travail*, n° du 4 au 6 juin.)
4. Cf. *Représentant du Peuple*, 1er juin, *Vraie République*, 1er juin, etc.
5. Cf. *National*, 3 juin.

Réforme et les socialistes [1]; quatre noms seulement étaient communs à la liste de *La Réforme* et à celle des clubs [2].

L'œuvre de fusion avait échoué ; mais le club de la Révolution avait le mérite d'en avoir compris la nécessité ; les efforts qu'il avait tentés n'avaient pas été inutiles : un certain nombre de journaux démocratiques [3] s'étaient ralliés à la liste votée par les délégués des clubs démocratiques, des corporations d'ouvriers, des ateliers nationaux, des gardes mobile et républicaine, et qui se composait des candidats suivants : Caussidière, Pierre Leroux, Proudhon, Raspail, Thoré, Cabet, Kersausie, Lagrange, Savary, ex-ouvrier cordonnier, employé au gaz, Malarmet, monteur en bronze, Adam, cambreur. La veille des élections [4], les présidents et les délégués des corporations d'ouvriers et des clubs, entre autres du club de la Révolution, présentèrent aux ouvriers du département de la Seine cette liste en les exhortant à s'unir pour faire nommer des socialistes : « Souvenez-vous, disaient-ils, des dernières élections... Vous avez éparpillé vos voix, et vos voix ont été perdues... Voulez-vous encore une fois être vaincus aux élections : restez comme vous êtes, restez divisés, votez sans ensemble, votez selon vos opinions personnelles... Voulez-vous, au contraire, avoir la majorité, votez d'ensemble, comme un seul homme ! Il y a assez d'hommes politiques, assez de parleurs à l'Assemblée nationale : il n'y a pas de socialistes. Nommez des socialistes.

---

1. Cependant dans la séance du 30 mai (*Travail*, 1er juin), le citoyen Rabuan avait demandé que la commission fît des démarches auprès de *La Réforme* et des autres journaux.

2. Robin (*Histoire de la Révol. franç. de 1848*, t. II, p. 316) dit que *La Réforme* adopta la liste des clubs ; en réalité, *La Réforme* donna l'hospitalité dans ses colonnes à la liste des clubs, mais ne s'y rallia pas et conserva sa liste à elle (Cf. *Réforme*, 2 juin, édit. du matin).

3. *Le Travail* (1er juin), *Le Représentant du Peuple* (1er juin), *Le Populaire* (1er juin), *La Vraie République* (2 juin), *Le Père Duchêne* (3 juin). *La Commune de Paris* (2 juin) se rallia à la liste des corporations et des clubs, mais remplaça le nom de Cabet par celui de Sobrier.

4. *Représentant du Peuple*, 2 juin ; *Vraie République*, 3 juin ; *Démocratie pacifique*, 3 juin.

Nommez les hommes qui ont approfondi les questions sociales. Nommez les hommes qui se sont occupés des misères du peuple, dont toute la vie a été consacrée au peuple, qui ne font qu'un avec le peuple. On cherche à vous diviser, citoyens : on veut dissoudre les ateliers nationaux, on veut envoyer la moitié d'entre vous aux armées, pour vous employer contre vos frères, ou pour se débarrasser de vous... Citoyens de Paris, votez comme un seul homme, et les ennemis du peuple rentreront dans la poussière !... Au nom de toutes les souffrances de la classe ouvrière, au nom de la misère qui est son partage, votez comme un seul homme ! Votez tous ! Tous d'accord ! Plus de négligence ! Plus de division ! Plus d'isolement !... »

En se ralliant ainsi aux socialistes, après son échec dans la tentative de fusion, le club de la Révolution montrait la sincérité de ses efforts en faveur de la cause démocratique[1].

D'ailleurs, s'il avait échoué dans sa tentative de fusion des différentes nuances républicaines, cependant les résultats des élections étaient propres à le satisfaire : sans parler même de Caussidière, trois socialistes, Pierre Leroux, Lagrange et Proudhon, étaient élus. Et après les élus, des socialistes encore. Thoré, Kersausie, Raspail, obtenaient le plus de voix.

---

1. Le club de la Révolution s'était aussi préoccupé de surveiller l'organisation matérielle du vote ; il encourageait les électeurs à prendre part au scrutin, cherchait à empêcher les fraudes (Cf. les séances des 30 mai, 2 et 3 juin, *Travail*, nos des 1er, 4 au 6 et 6 au 8 juin, et l'appel adressé par le club à tous les bons citoyens pour les inviter à assurer la régularité des opérations électorales, *Réforme*, 4 juin, édit. du matin). Mais là encore il ne semble pas avoir accompli la mission qu'il s'était assignée ; car la veille des élections, le citoyen Bocquet, membre du club, déplora que « le club de la Révolution, qui en beaucoup de circonstances, a pris l'initiative des mesures les plus démocratiques, ne se soit pas organisé à l'avance, dans la prévision des élections » (Séance du 3 juin, *Travail*, n° du 6 au 8 juin).

II

Mais déjà un autre sujet préoccupait le club : la question à l'ordre du jour était désormais celle du « Banquet du Peuple, fraternisation des travailleurs », banquet à 25 centimes organisé sous les auspices du *Père Duchêne*, et qui devait avoir lieu le long des fortifications. Les journaux réactionnaires jetèrent l'alarme [1]. Le Gouvernement s'inquiéta de l'importance que prenait la manifestation [2], et finit même par faire arrêter Thomassin, l'un des organisateurs du banquet [3]. Les socialistes eux-mêmes en venaient à se demander si des agents de la réaction ne versaient pas de fortes sommes au banquet, afin d'en profiter pour provoquer l'agitation [4].

Dès le 2 juin [5], la question fut portée au club de la Révolution ; deux tendances s'y manifestèrent immédiatement. Les uns, se rappelant les conséquences du 15 mai, ne voulaient pas se rendre au banquet, craignant des troubles. « Depuis quelques jours, les baïonnettes bourgeoises sont en quête d'une émeute, dit Rabuan [6] : je crains que ce banquet ne soit pour eux l'occasion qu'ils cherchent, que je redoute, moi, pour la démocratie. Le passé est un exemple : songeons au 15 mai. » — « Le 13 mai, Barbès s'est opposé à la manifestation, dit Chil-

1. *Le Constitutionnel* (7 juin) disait que le banquet avait pour but de délivrer les prisonniers de Vincennes. *L'Assemblée nationale* (9 juin) déclarait que le banquet n'était qu'un prétexte comme la Pologne le 15 mai, et que la République rouge allait apparaître.

2. Cf. Ch. Seignobos, *Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif de 1848* dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VII, 1905-1906, p. 596 ; *Commission d'enquête*, t. II, p. 197, 200, etc., rapports de police, t. Ier, p. 228, déposition de Fr. Arago ; *Presse*, 8 juin, etc.

3. *Vraie République*, 13 juin ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. X, p. 227.

4. Cf. *Le Tocsin des Travailleurs* (Bibl. nat., Lc², 1854), 10 juin.

5. *Travail*, n° du 4 au 6 juin.

6. « Je souhaite que le banquet n'ait pas lieu, car la garde bourgeoise est animée d'un mauvais esprit », dit aussi le citoyen Fournier.

mann. On lui a répondu, comme on nous répond aujourd'hui, que le danger était imaginaire. Croyez-vous que nous ayons peur, nous qui depuis vingt ans avons combattu pour la République ; mais nous connaissons l'égoïsme de la classe bourgeoise, qui n'attend que l'occasion pour écraser la démocratie. Le 15 mai a enrayé le mouvement révolutionnaire ; prenez garde de ne pas anéantir la Révolution. »

D'autres, au contraire, voulaient se joindre à la manifestation. « Le banquet est, je crois, bien arrêté, dit le citoyen Huet ; il a déjà plus de 75.000 souscripteurs : conséquemment, la mission de notre club est de discipliner cette fraternisation, pour qu'elle ne tourne pas contre la Révolution. Soyons sages, d'accord, mais aussi soyons courageux. » — « Faudra-t-il donc, toutes les fois que nous voudrons exercer un droit, éprouver des craintes puériles, dit le citoyen Pellet. Quelles que soient les attaques, quel que soit le danger, il y a solidarité entre tous les démocrates. Notre place est où existe le danger. »

L'on décida de nommer une commission chargée de s'entendre avec les organisateurs du banquet [1] ; elle se rendit dans les bureaux du *Père Duchêne* et acquit la conviction qu'il était impossible d'empêcher le banquet, ses adhérents étant déjà trop nombreux [2]. *Le Père Duchêne* offrit alors à la commission une place dans le comité organisateur [3], et le rédacteur en chef du *Père Duchêne,* Colfavru, vint lui-même s'expliquer au club de la Révolution, le 9 juin [4].

Dans cette même séance du 9 juin, les craintes des socialistes furent vivement exprimées, crainte de la réaction bourgeoise, crainte excitée par les manœuvres des prétendants. « La situation s'aggrave d'heure en heure, dit Landolphe... Demain, vous le savez, 16 régiments entrent dans Paris. Pourquoi ? Paris est-il assiégé ? Contre qui tous ces préparatifs de guerre ? En même temps que cette armée entrera dans Paris, un prince

1. Cf. séance du 2 juin, *Travail*, n° du 4 au 6 juin.
2. Cf. séance du 3 juin, *Travail*, n° du 6 au 8 juin.
3. *Id.*
4. *Travail*, n° du 11 au 13 juin.

doit y entrer aussi. Y a-t-il connivence dans ces faits, je ne le pense pas ; mais ouvrons les yeux, citoyens, sur les menées souterraines qui se préparent... Le banquet, si on y persiste, pourra fort bien amener une catastrophe. » — « Il serait de la dernière imprudence de ne pas empêcher ce banquet, devant la terreur bourgeoise qui se révèle partout, dit le citoyen Baudin... Comme vous, nous aimons les fraternisations populaires, mais nous ne voulons pas mener nos frères à la boucherie. »

Comme toujours les modérés l'emportèrent, et le club de la Révolution décida de s'abstenir[1]. Il fit plus. Des délégués des clubs de la Révolution, du Progrès social, des Socialistes, etc.... se rendirent dans les bureaux du *Courrier français* et l'invitèrent à prier tous les citoyens, et surtout les travailleurs aimant sincèrement la République, de renoncer au banquet[2].

Enfin le club de la Révolution semble avoir pris l'initiative d'une réunion qui se tint rue Albouy, pour aviser aux mesures à prendre à l'égard du banquet[3]. Dans cette réunion, qui eut lieu le 10 juin, les organisateurs du banquet repoussèrent tout ajournement et s'attachèrent à prouver l'impossibilité de provoquer des troubles au cours de la fête ; sous l'influence de leurs discours, l'assemblée se montrait favorable au banquet ; c'est alors qu'intervint le citoyen Hervé, délégué du club de la Révolution ; il réussit à faire partager à l'auditoire l'opinion de ce club et l'ajournement du banquet fut voté presque à l'unanimité [4].

Le banquet n'eut pas lieu.

---

1. *Constitutionnel*, 8 juin. Cette décision semble avoir été déjà prise dans la séance du 6 juin dont nous ne possédons pas de compte rendu (cf. la déclaration de Laporte le 9, *Travail*, n° du 11 au 13 juin).

2. *Courrier français*, 9 juin.

3. Cf. le rapport de Baudin au club de la Révolution le 13 juin (*Travail*, n° du 14 au 16). Selon *La Vraie République* (12 juin), ce serait la commission du banquet qui prit l'initiative de cette réunion. Mais dans cette commission même, il y avait, nous l'avons vu, des délégués du club de la Révolution (Cf. plus haut, p. 207).

4. Cf. au sujet de cette réunion, le rapport de Baudin au club de la Révolution, le 13 juin (*Travail*, n° du 14 au 16 juin), *La République*, 12 juin, *La Vraie République*, 12 juin, *Le Père Duchêne*, n° du 13 au 15 juin.

III

Le club de la Révolution témoigna du même désir de modération, de la même volonté d'éviter tout conflit, dans la question des attroupements.

Une loi contre les attroupements avait été votée le 7 juin. C'était une loi véritablement draconienne[1], la première loi de réaction. Aussi la colère des socialistes fut-elle violente[2]. Elle eut son écho au club de la Révolution.

Certains membres ayant dit qu'il fallait engager le peuple à éviter les attroupements, et l'un d'eux ayant proposé de faire des affiches spéciales dans ce but. De Flotte s'indigna : « Mais ce serait rendre le club solidaire de cette loi qui périra sous l'indignation de tous, dit-il[3], de cette loi où l'ignorance coudoie la folie, de cette loi qui s'attaque à la liberté de réunion et à la liberté de la presse, de cette loi qui attente à la souveraineté du peuple. La rue est au peuple, nul n'a le droit d'y voir. Depuis quand les valets[4] viennent-ils imposer des conditions aux maîtres ? J'en appelle au sentiment révolutionnaire et je dis : les représentants n'ont pas bien mérité de la patrie. »

« Le 24 février est-il déjà si loin pour qu'on veuille, pour qu'on ose limiter et déterminer l'exercice de nos droits ? dit le lendemain le citoyen Longepied[5]. Nous nous sommes

---

1. La loi interdisait les attroupements armés et les attroupements non armés qui troublaient la tranquillité publique ; la présence de plusieurs individus porteurs d'armes cachées ou d'un seul individu porteur d'armes apparentes suffisait pour que l'attroupement fût considéré comme armé. Des pénalités extrêmement rigoureuses étaient édictées.

2. Cf. *Peuple constituant*, 9 juin, etc.

3. Séance du 9 juin, *Travail*, n° du 11 au 13 juin.

4. Le compte rendu de la séance porte : « les serviteurs » (*Travail*, n° du 11 au 13 juin, compte rendu de la séance du 9), mais le procès-verbal fut rectifié le lendemain (*Id.*, n° du 13 au 15 juin, compte rendu de la séance du 10).

5. *Travail*, n° du 13 au 15 juin, compte rendu de la séance du 10.

battus pour conquérir le droit de réunion ; nous devons et nous pouvons nous réunir comme cela nous convient. Hé quoi ! le pouvoir exécutif, l'Assemblée nationale, qui n'existent aujourd'hui que parce que Louis-Philippe a voulu interdire, en février, l'exercice de ce droit de réunion, viendraient aujourd'hui nous contester ce droit ! C'est un anachronisme. La loi contre les attroupements est une atteinte aux droits du peuple souverain. Je proteste et vous protesterez comme moi. » Avec plus d'énergie encore, Fulgence Girard s'écriait [1] : « Le droit de réunion est un droit spontané et imprescriptible ; attenter à ce droit ce serait la négation d'un droit naturel, et celui qui s'en laisserait dépouiller déchirerait la plus belle page des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui dit : que lorsque le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Le club répondit à ces paroles révolutionnaires par des applaudissements.

Cependant les modérés, même en cette circonstance, faisaient entendre leur voix : dès le 9 [2], certains membres dirent qu'il fallait engager le peuple à éviter les attroupements ; le 10 [3], le citoyen Chilmann déclara : « Le droit de réunion appartient au peuple souverain, cela est vrai ; mais le peuple, c'est-à-dire l'universalité des citoyens, ne peut exercer sa souveraineté que par une délégation donnée à des mandataires, et lorsque ceux-ci règlementent l'exercice des droits, il est du devoir de tous d'obéir aux injonctions du souverain. L'Assemblée nationale, librement élue, représente le peuple, et tant qu'elle fonctionnera, tant que le peuple ne l'aura pas brisée, on doit se soumettre à ses décrets. Je m'opposerai toujours au développement des principes contraires. » Ce discours fut accueilli par des rumeurs de désapprobation [4], et Longepied

1. *Travail*, n° du 13 au 15 juin, compte rendu de la séance du 10.
2. *Travail*, n° du 11 au 13 juin.
3. *Travail*, n° du 13 au 15 juin.
4. De même, le citoyen Derchy ayant soumis au club une pétition où il déclarait que le droit de réunion était inviolable mais pouvait être régle-

répondit : « Nous ne sommes ni des anarchistes, ni des fauteurs de troubles. Nous ne venons point protester contre des mesures administratives qui peuvent être prises pour réglementer la circulation. Nous demandons une protestation contre cette loi draconienne qui s'attaque au droit de réunion... »

Les modérés ne l'emportèrent pas : le bureau fut chargé de rédiger une protestation [1]. Mais tandis que pour les élections et pour le banquet le club de la Révolution s'était efforcé d'organiser une action collective, dans la question des attroupements il n'agit pas de même. C'est que cette fois-ci, organiser une protestation collective, c'eût été exciter les colères contre le Gouvernement ; le club de la Révolution ne le voulait pas.

C'est la Société des Droits de l'Homme qui prit l'initiative d'une protestation collective contre la loi sur les attroupements [2]. L'adresse qu'elle vota était énergique. « La compression amène l'explosion, disait-elle, et le peuple n'a-t-il pas sujet de s'alarmer en voyant paraître un décret dont la dureté et l'injustice révoltantes laissent bien en arrière les lois de septembre, contre lesquelles cependant il s'est levé comme un seul homme ?... » La Société des Droits de l'Homme concluait en demandant aux représentants de rapporter immédiatement la loi, et d'éloigner de Paris « les troupes qui y ont été appelées dans un but qu'on craint d'approfondir ».

La protestation du club de la Révolution était plus modérée. Elle disait [3] :

---

menté, Millière déclara que cette pétition « semblerait mettre en doute le droit de réunion en disant qu'il pourrait être réglementé. Si on accorde cela, dit-il, il n'est pas d'entraves que l'on n'apportera à l'exercice de ce droit et on finira par l'escamoter. » (*Travail*, n° du 13 au 15 juin, compte rendu de la séance du 10.) Le projet de Derchy fut repoussé (*Id.*, n° du 14 au 16 juin).

1. *Travail*, n° du 13 au 15 juin, compte rendu de la séance du 10.
2. Cf. *Vraie République*, 14 juin.
3. *Travail*, n° du 14 au 16 juin, compte rendu de la séance du 13.

Citoyens Représentants,

La Révolution de Février, provoquée par la violation du droit de réunion, s'est faite au nom de la liberté.

La République, proclamée sur les barricades, a été la consécration des droits reconquis sur le despotisme.

Fidèles à votre mission, vous aviez solennellement promis de sanctionner ces droits, par la constitution politique de la France...

Un mois s'est à peine écoulé, et déjà vous y avez porté la plus grave atteinte par la loi contre les attroupements.

Citoyens mandataires du peuple, en entravant l'exercice d'un droit fondamental, inhérent à la nature humaine, vous avez excédé les limites de votre mandat, vous avez commis un abus de pouvoir.

Nous venons accomplir un devoir impérieux en protestant de toute l'énergie de nos convictions républicaines contre votre décret !

Vive la République démocratique et sociale !

Dans la discussion même des termes de cette adresse, les modérés l'avaient encore emporté sur les violents : certains membres ayant protesté contre l'épithète de « serviteurs » ou de « valets » appliquée aux représentants du peuple [1], on remplaça ces mots par celui de « mandataires ». Un mois plus tôt, un orateur de la Société républicaine centrale qualifiait les représentants de serviteurs que le peuple, leur maître, peut chasser s'ils n'accomplissent pas leur devoir à son égard [2].

Le club de la Révolution restait donc respectueux de la légalité. Il fit plus ; il hésita même à employer le mot « protestation » ; le citoyen Lambert demanda qu'il fût effacé. « Dans

---

1. « Pourquoi mettre ces mots : maîtres, valets, dit Baudin ; ... si le principe égalitaire doit recevoir une atteinte, que ce ne soit pas dans une assemblée démocratique comme la nôtre... Quand les droits du peuple sont attaqués ou méconnus, protestons, c'est notre droit, c'est notre devoir ; mais bannissons les expressions qui peuvent blesser les oreilles de ceux qui ne demandent peut-être qu'à se réconcilier. » Le citoyen Longepied parla dans le même sens (*Travail*, n° du 14 au 16 juin, compte rendu de la séance du 13). Dès le 9, Chilmann avait protesté contre la qualification de valets donnée aux représentants du peuple (*Travail*, n° du 11 au 13 juin, et rectification au procès-verbal du 9, *Id.*, n° du 13 au 15 juin).

2. Cf. plus haut, p. 62.

son esprit, protester contre un acte du souverain, c'est pousser à l'insurrection ; il croit que tant que l'Assemblée nationale ne se sera pas complètement tournée contre le peuple, on ne doit pas protester contre ses actes[1]. » Après une longue discussion, il fallut voter pour faire accepter le mot « protestation ».

La même modération inspira le club lorsque le maire de Paris retira à certains clubs les locaux publics qui leur avaient été accordés jusqu'alors. Le club refusa de voter une protestation et se contenta de charger une commission de se rendre auprès du maire de Paris « pour provoquer des explications à cet égard[2] ».

Enfin ce n'est qu'en se joignant aux typographes qu'il protesta contre le rétablissement du cautionnement. Le 10 juin[3], le citoyen Lebeau demanda en vain au club d'étendre la protestation contre la loi sur les attroupements aux atteintes portées à la liberté de la presse ; le 16[4], la proposition de protester contre le rétablissement du cautionnement fut ajournée ; ce n'est que le 20[5] que le club vota à l'unanimité de s'unir à la protestation des ouvriers typographes et déclara qu'il regardait le rétablissement du cautionnement « comme l'attaque la plus grave contre les principes conquis par le peuple, au prix de son sang, le 24 février dernier ». C'était parler un langage moins énergique que la Société républicaine centrale, trois mois plus tôt, le 2 mars, malgré le ton respectueux de la pétition présentée alors par ce club[6].

1. Séance du 13 juin, *Travail*, n° du 14 au 16.
2. Séance du 16 juin, *Travail*, n° du 18 au 21.
3. *Travail*, n° du 13 au 15 juin.
4. *Id.*, n° du 18 au 21 juin.
5. *Réforme*, 21 juin (édit. du matin).
6. Cf. plus haut, p. 53-54. — Le club de la Sorbonne (*Représentant du Peuple*, 23 juin) et le club de la Révolution démocratique de Montmartre (*Peuple constituant*, 24 juin) protestèrent aussi.

IV

L'attitude modérée du club de la Révolution à l'égard du Gouvernement tenait à ce qu'il distinguait encore entre le Gouvernement et la réaction. S'agit-il de celle-ci, il devenait immédiatement plus énergique[1].

Les menées bonapartistes, surtout, étaient alors actives ; et l'Assemblée nationale se demandait si elle appliquerait à Louis-Napoléon Bonaparte, élu le 4 juin, la loi de 1832, loi de bannissement contre les Bonapartes. Le 12, elle répondit par des applaudissements à la proposition de faire exécuter la loi ; mais le 13, elle vota l'admission de Louis-Napoléon comme représentant du peuple. En présence de l'hostilité qu'il avait rencontrée, celui-ci jugea cependant plus prudent d'envoyer sa démission, qui fut notifiée à l'Assemblée le 16.

Le 17 juin[2], la question n'en fut pas moins portée au club de la Révolution par Madier de Montjau qui vint, au nom du club de la Butte des Moulins, prier le club de la Révolution de se joindre à lui pour demander à l'Assemblée nationale un décret de bannissement contre Louis-Napoléon Bonaparte et une instruction pour dévoiler les menées des partis.

Les deux propositions furent immédiatement appuyées par Longepied : « J'avais blâmé l'Assemblée d'avoir admis, dans son sein, un prince contre qui une loi de bannissement existait, dit-il ; car je ne reconnais à personne le droit de se mettre au-dessus d'une loi tant qu'elle n'est pas abrogée. Or, la loi contre Napoléon existait : je demande qu'elle soit maintenue. J'appuie également la proposition d'enquête ; car, lorsque des francs républicains sont poursuivis et emprisonnés, il ne peut pas

1. Cf. dans la séance du 30 mai (*Travail*, 1er juin), l'attitude du club à propos de la candidature du prince de Joinville.

2. *Travail*, n° du 21 au 23 juin.

être permis à des prétendants d'occasionner des tentatives de désordres et de faire pousser des cris séditieux. » — « Si les gens qui ont conduit notre République naissante avaient été de conviction profonde, dit Maillard, nous n'aurions pas aujourd'hui à nous occuper de Bonaparte, mais ils ont voulu ménager la chèvre et le chou. Il est évident qu'il y a une conspiration contre la République, qu'on a voulu nous faire rétrograder : c'est à nous, citoyens des clubs, qui étions soldats sur les barricades, à préserver la République de toute atteinte funeste. Arrière donc tous les empereurs ! »

Les deux propositions du club de la Butte des Moulins furent adoptées; mais la thèse de la modération avait cependant été soutenue par des orateurs moins clairvoyants. « On accorde une importance trop grande au prince Napoléon Bonaparte, dit le citoyen Hervé. En France, pays chevaleresque avant tout, on est généralement porté pour ceux qu'atteint la persécution. Laissons donc cet homme de côté. » — « Le but des clubs, à mon avis, est de développer et de défendre les principes démocratiques, et non de provoquer des lois exceptionnelles, dit le citoyen Villeneuve. On a parlé d'une loi exceptionnelle qu'on est dans l'intention de nous appliquer : ne demandons, croyez-moi, aucune loi de ce genre, quand bien même ces lois seraient tournées contre nos ennemis. »

Mais le principal intérêt de la discussion consiste dans les opinions qui furent exprimées au sujet des lois implicitement abrogées par la Révolution de Février: la question de savoir s'il fallait voter un décret de bannissement amena le club à se prononcer sur cette abrogation des lois de la monarchie, qui avait, dès les premiers jours, préoccupé la Société républicaine centrale[1]. Les uns prétendaient que ces lois existaient encore : « Je ne reconnais à personne le droit de se mettre au-dessus d'une loi, tant qu'elle n'est pas abrogée », dit Longepied ; Lebeau déclara qu' « une loi ne peut pas être abrogée tacitement par un vote, elle doit être abrogée formellement », et il

---

1. Cf. plus haut, p. 52.

affirma que la loi de 1832 existait encore aussi bien que les lois relatives au timbre et au cautionnement dont on prétendait se servir contre les républicains. Maillard leur répondit : « Les lois monarchiques ont toutes été virtuellement abolies par la Révolution de Février. Sans cela, nous tous qui sommes ici, nous serions en prison à l'heure qu'il est, pour avoir attenté à la souveraineté royale. Je répète donc que toutes les lois réactionnaires sont restées sous les pavés des barricades. »

Aucun de ces orateurs ne déplora que le Gouvernement se fût contenté d'abroger implicitement les lois de la monarchie ; c'est cependant cette abrogation implicite qui avait permis au Gouvernement de restreindre des droits qui n'étaient pas explicitement reconnus.

Alors même que les atteintes, dont en particulier la liberté de réunion et la liberté de la presse avaient été victimes, auraient dû l'éclairer, le club de la Révolution ne comprenait donc point que l'abrogation implicite dont s'était contenté le Gouvernement était insuffisante et qu'il aurait fallu demander dès les premiers jours, comme l'avait fait la Société républicaine centrale, le 28 février [1], des garanties.

V

En dépit des événements, le club de la Révolution s'obstinait donc encore dans une modération relative. Mais il allait bientôt disparaître. On était en effet à la veille de l'insurrection de juin qui mit fin au mouvement clubiste. Et cependant cette insurrection ne semble pas avoir pris naissance dans les clubs. Le club de la Révolution, en particulier, paraît y être resté presque totalement étranger.

Les questions purement sociales n'avaient que peu d'importance dans les délibérations du club ; ses membres ne

1. Cf. plus haut, p. 52 et suiv.

semblent guère alors s'y être intéressés. La question sociale à l'ordre du jour, celle des ateliers nationaux, de même que la question de la Constitution ne paraissent pas avoir été abordées par le club[1]. A peine s'occupa-t-il du rachat des chemins de fer ; on proposa bien, le 3 juin[2], de présenter à l'Assemblée une pétition pour l'inviter à décréter, contrairement à l'avis du Comité des finances, le rachat des chemins de fer, et les idées déjà exprimées par le club en avril[3] furent de nouveau soutenues ; mais l'on décida cependant d'ajourner la pétition. Quelques jours plus tard[4], le club revint sur cette question ; le citoyen Tessié du Motay déclara que le rachat des chemins de fer était « une première étape dans la révolution sociale, dans l'organisation du travail ; que reculer maintenant pour rentrer dans les chemins battus, ce serait plus que de la lâcheté, ce serait un crime » ; et le club décida qu'une pétition serait portée à l'Assemblée pour l'engager à adopter le système de rachat par l'État. Mais la question n'intéressait guère les membres du club, car le citoyen Jouy déplora à cette occasion que « dès qu'on aborde des questions d'enseignement social à la tribune, les membres de l'assemblée abandonnent la séance ».

Ainsi aucune préoccupation des questions sociales dans les délibérations du club[5] ne montre qu'il préparât l'insurrection de juin.

Pendant l'insurrection même, il ne semble pas, non plus, avoir joué un rôle. Cependant un rapport de police[6] dit en parlant du club de la Révolution : « On assurait, ces jours der-

---

1. Seul l'ordre du jour de la séance du 20 (*Travail*, n° du 21 au 23 juin), dont nous ne possédons pas de compte rendu, porte une « proposition du citoyen Jules Lechevalier, au sujet de la Constitution à donner à la France ».

2. *Travail*, n° du 6 au 8 juin.

3. Cf. plus haut, p. 102 et suiv.

4. Séance du 10 juin, *Travail*, n° du 13 au 15 juin.

5. Seul l'ordre du jour de la séance du 20 porte une « proposition du citoyen Breynat, docteur en droit, non membre du club, ainsi formulée : Du pain pour tous » (*Travail*, n° du 21 au 23 juin).

6. *Commission d'enquête*, t. II, p. 93.

niers, qu'il était en permanence, pendant l'insurrection, dans le café des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau » ; et d'après un autre rapport de police[1], « le club des Droits de l'Homme, qui est subdivisé en 14 arrondissements, a, dès le 22 juin, prévenu tous ses membres dans les clubs suivants : des Quinze-Vingts, de la Révolution, des Montagnards de Belleville, etc... » Le premier rapport se borne à signaler une rumeur répandue au sujet du club de la Révolution, rumeur qui s'explique par la réputation de club avancé qu'avait cette réunion, sans qu'on puisse y voir aucune preuve contre lui ; d'ailleurs, la présence même du club en permanence pendant l'insurrection rue Jean-Jacques-Rousseau ne prouverait pas qu'il eût participé à l'insurrection, ni qu'il eût contribué à la faire éclater. De même le fait signalé par le second rapport, même s'il est vrai, n'est pas une raison d'impliquer le club de Barbès dans l'insurrection. Et si on cria pendant la lutte : « Barbès doit être content[2] ! » et si les insurgés demandèrent la mise en liberté de Barbès et de Blanqui[3], aucun de ces faits, même s'ils étaient prouvés, ne suffirait à établir la complicité du club.

Bien au contraire, des membres du club de la Révolution, comme Longepied, semblent avoir combattu l'insurrection[4].

---

1. *Id.*, t. II, p. 127-128, rapport du préfet de police, Trouvé-Chauvel, en date du 3 juillet.
2. *Id.*, t. Ier, p. 185, interrogatoire de Chenu.
3. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol. de 1848*, t. XI, p. 190, récit de Fr. Arago.
4. Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. XI, p. 143 et 447) dit que Longepied et ses amis offrirent leur aide à la Commission exécutive pour apaiser l'insurrection ; lord Normanby (*Une année de Révolution*, t. II, p. 181), dans son hostilité contre les républicains, ajoute qu'ils y mirent certaines conditions, mais rapporte aussi le fait ; et Longepied lui-même (*Commission d'enquête*, t. Ier, p. 315 ; *Lettre au rapporteur de la Commission d'enquête*, dans *La Vraie République*, 13 août) reconnaît qu'il prit les armes dans sa compagnie pendant les journées de juin. La Commission d'enquête (t. Ier, p. 49-50, 210, etc.) essaya bien d'impliquer Longepied dans l'insurrection, à propos d'une visite faite par lui à Caussidière, le 23 juin, mais cette visite s'expliquait aisément (cf. *Id.*, p. 171-2, interrogatoire de Delaire, p. 257, déposition de Caussidière) et la Commission d'enquête ne persista pas dans son accusation.

D'autre part, une information publiée par *Le Constitutionnel* (28 juin) accusait De Flotte, l'ancien vice-président de la Société républicaine centrale, devenu membre du club de la Révolution, d'avoir annoncé, la veille de l'insurrection, la bataille du lendemain, au club du Peuple ; mais

Cependant le club de la Révolution fut, comme tous les autres, fermé après l'insurrection [1].

---

le fait fut démenti (Cf. *Peuple constituant*, 29 juin, la lettre de Gibot, dans *Le Constitutionnel*, 29 juin, et la lettre d'Esquiros, dans *Le Représentant du Peuple*, 3 juillet). Cependant une note adressée par le procureur général au ministre de la Justice, le 13 octobre 1848 (Arch. nat., BB[18] 1473, dossier 6933 A) dit que Deflotte, condamné à la transportation en raison de la part qu'il a prise aux événements de juin, a été signalé par l'instruction « comme l'un des agents les plus actifs de l'insurrection » ; que dans la nuit du 23 au 24 juin, il s'est rendu au faubourg Saint-Marceau et a annoncé aux insurgés que 30.000 hommes du faubourg Saint-Antoine s'avançaient avec 8 pièces de canon pour enlever l'Hôtel de Ville, qu'aussitôt après ils dégageraient les insurgés du quartier du Panthéon, qu'il importait donc de résister énergiquement pour donner aux secours le temps d'arriver ; que « dès le 14 mai il avait révélé à deux témoins la lutte qui devait éclater à la fin de juin » et déclaré que l'on contraindrait toute la France « à accepter la loi du communisme » ; qu'il avait pris fréquemment la parole dans les clubs quelques jours avant les événements de juin et s'était « exprimé avec la plus grande violence contre le Gouvernement et contre la constitution actuelle de la société » (Cf. aussi la déposition de Berlot, *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 158). De Flotte reconnut s'être rendu dans la nuit du 23 au 24 juin au faubourg Saint-Marceau, mais nia que ce fût pour renseigner les insurgés ; il dit qu'il y allait, au contraire, pour s'informer de l'état de l'insurrection, parce que, ayant parlé dans les clubs, il croyait de son devoir de s'intéresser à la situation d'hommes qu'il ne pouvait encore considérer que comme des amis, et que, ne pouvant leur conseiller d'arrêter le combat, à moins de passer pour un traître, il avait essayé le 23, à deux reprises différentes, mais en vain, de voir un membre de la Commission exécutive pour offrir ses services dans un but de conciliation (*Commission d'enquête*, t. I[er], p. 158-60, déposition de De Flotte).

Pujol, l'ancien membre de la Société républicaine centrale, joua un rôle important dans l'insurrection ; il fut l'un des cinq délégués des ateliers nationaux que Marie reçut le 22 juin, et sans doute l'un des plus énergiques, car Marie s'emporta contre lui et dit aux autres : « Vous qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi donc. Avez-vous besoin de la permission de Pujol ? Seriez-vous ses esclaves ? » (*Commission d'enquête*, t. I[er], p. 319, déposition de Marie ; cf. aussi *Vraie République*, 23 juin ; Ménard, *Prologue d'une Révol.*, p. 146 ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. XI, p. 71 et suiv., etc.). Ce mot d' « esclave » rapporté aux ouvriers excita leur colère. La Commission exécutive ordonna tout de suite d'arrêter Pujol et les autres délégués (*Commission d'enquête*, t. II, p. 44), mais leur adresse n'ayant pas été trouvée, l'ordre ne fut pas exécuté. Ces hommes, Pujol surtout, ont été accusés d'avoir été les principaux meneurs de l'insurrection (Cf. *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 229, déposition de Fr. Arago, p. 330, déposition de Pagnerre ; Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. XI, p. 75, 95, 120, 134, etc.). Mais les actes de cet ancien membre de la Société républicaine centrale n'engagent nullement le groupe blanquiste. Selon Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. XI, p. 60), d'ailleurs, Pujol était en juin devenu bonapartiste.

Garnier-Pagès (*op. cit.*, t. XI, p. 103 et 446) dit que les clubs n'eurent aucune part à l'insurrection. Cf. aussi *Commission d'enquête*, t. I[er], p. 365-6, déposition de Vassal, etc.

1. *Représentant du Peuple*, 29 juin : « Tous les clubs de la capitale sont fermés. »

VI

Le décret du 28 juillet 1848 transforma complètement les conditions d'existence des clubs.

Il est parfois même difficile de reconnaître ces assemblées [1] qui ont perdu jusqu'à leur nom ; d'autre part, les discussions ne pouvaient plus avoir le même caractère, ni le même intérêt, car il était interdit de traiter des sujets contraires à « l'ordre public », ce qui équivalait pratiquement à interdire les discussions relatives à la politique, à la famille et à la propriété ; enfin la rédaction obligatoire d'un procès-verbal, où le fonctionnaire qui assistait aux séances pouvait intervenir, modifiait jusqu'au genre même des comptes rendus.

Les journaux qui avaient continué le plus longtemps à être les organes des clubs avaient d'ailleurs presque tous cessé d'exister [2]. On trouve bien encore dans certains autres journaux [3] des comptes rendus de séances, mais ils étaient soumis à la rigoureuse surveillance de la police ; d'autre part, les bulletins du parquet fournissent quelques renseignements, mais ils sont tendancieux et insuffisants. D'ailleurs il n'y avait plus de raison pour informer le grand public de l'activité clubiste ; la

---

1. Ainsi que le prouve une note datée du 9 octobre 1848 qui indiquait les moyens d'identifier un club fermé par ordonnance de la Chambre du Conseil, et reparaissant sous un nouveau nom dans un nouveau local (Arch. nat., BB^{18} 1473, doss. 6933 A, publiée par M. Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes*, p. 223-225).

2. *La Commune de Paris* disparut le 8 juin, *Le Travail*, le 23, *La Vraie République* et *Le Père Duchêne*, après avoir été suspendus du 27 juin au 6 août, et *Le Représentant du Peuple*, qui avait cessé de paraître du 10 juillet au 8 août, furent suspendus le 21 août.

3. *Le Peuple*, directeur Proudhon, 2 septembre 1848-13 juin 1849 (Bibl. nat., Lc^2, 1663), qui succéda au *Représentant du Peuple*, *La Révolution démocratique et sociale*, rédacteur en chef, Ch. Delescluze, 7 novembre 1848-13 juin 1849 (Bibl. nat., Lc^2, 1974), *La République*, dont Hervé, qui présida les réunions qui essayèrent de succéder à l'ancien club de la Révolution, était un des rédacteurs, etc.

vogue des clubs était tombée ; ils avaient perdu leur importance et leur succès.

Les quelques traces que nous avons relevées de l'existence du club de la Révolution montrent ses vains efforts pour subsister ; les journaux amis voulaient bien l'appeler « ancien club de la Révolution », il était présidé par Hervé, membre en juin du club de Barbès, quelques autres anciens membres venaient aux séances, mais ce n'était pas là une réunion comparable à l'ancien club. Pour échapper aux dispositions de la loi il se transforma en réunion électorale et ne revendiqua même plus le nom de club ; puis, quand la période électorale fut finie, il discuta les questions d'organisation sociale à l'ordre du jour, mais les quelques anciens membres du club qui venaient à ces réunions étaient, pour la plupart, des personnages secondaires, la persécution ayant décimé l'ancien personnel, et les personnages importants restés en liberté ne s'intéressant, en général, plus à la réunion [1]. D'ailleurs le club n'avait plus un personnel constitué ; pour assister à une séance on retirait des cartes au siège de diverses organisations démocrates-socialistes [2], ce qui devait supprimer les formalités de présentation ; les convocations pour les réunions s'adressaient non-seulement aux anciens membres du club, mais à tous les démocrates-socialistes [3] ; enfin la loi exigeant qu'un quart des places fût réservé aux citoyens étrangers au club, les réunions étaient ouvertes à tous, et, en fait, les orateurs n'étaient pas toujours des membres du club, mais des orateurs de réunions publiques qui prenaient alors la parole dans les diverses réunions populaires. Les discussions de l'ancien club de la Révolution ne représentaient donc plus l'opinion d'un club ; c'étaient des débats contradictoires, n'aboutissant à aucune conclusion, à aucun vote.

---

1. Thoré, élu vice-président du club (*Peuple*, 17 décembre), semble, en fait, n'y avoir joué aucun rôle.

2. *République*, 17 et 19 décembre : *Révol. dém. et sociale*, 19 et 22 décembre, etc.

3. *République*, 22 et 26 septembre, 4 janvier ; *Révol. dém. et sociale*, 19 et 22 décembre, etc.

De plus, ils n'avaient plus aucun retentissement ; ils étaient sans action et sans influence ; la grande ardeur politique de 1848 était éteinte, les clubs n'intéressaient plus le public et ne jouaient plus aucun rôle.

Tandis qu'au printemps de 1848 le club de la Révolution et la Société républicaine centrale étaient des représentants caractéristiques de l'opinion avancée, désormais le club avait perdu toute importance et se bornait à répéter, sans rien y ajouter d'intéressant ou de nouveau, les idées du jour ; ce n'était plus qu'un écho sans portée. De plus, changeant sans cesse de nom avec le local de ses séances, se transformant en réunion électorale, sans personnel fixe, obligé de faire des déclarations d'ouverture [1], se réunissant quand les circonstances et la rigueur de la police le lui permettaient, sans lien entre ses séances, il n'avait sous aucun rapport ce caractère de permanence, de relations suivies qui constitue le club ; continuation purement nominale du club de la Révolution, la réunion n'avait aucune ressemblance avec le club brillant et actif des premiers jours.

Il est même difficile d'en reconstituer l'histoire, car les persécutions de police l'obligeant à changer fréquemment de local, son nom variait souvent, et les locaux successifs où il se réfugia abritaient en même temps que lui d'autres réunions, qui portaient alors le même nom [2].

La réouverture eut lieu au début de septembre [3] sous le nom de club Saint-Jean, et sous la direction de Longepied, Delescluze et Cornille [4]. Le 16 [5], le club se transporta au Salon de Mars, rue du Bac, et fut désormais présidé par Hervé. Dès le 23,

---

1. Cf. *République*, 14 décembre.

2. Un certain nombre de comptes rendus publiés par les journaux portent cependant en sous-titre après le nom tiré du local celui d' « ancien club de la Révolution ».

3. *Réforme*, 7 septembre, et lettre d'Hervé, *République*, 24 octobre.

4. Rapport du 23 septembre, Arch. nat., BB^{18} 1473, doss. 6933 A, publié par M. Tchernoff, *op. cit.*, p. 211-213.

5. *Réforme*, 15 septembre.

l'ouverture du club Saint-Jean et du club du Salon de Mars était signalée par le parquet [1], et le 29 [2], le procureur de la République écrivait au procureur général : « J'ai été informé de l'ouverture récente d'un nouveau club qui tient ses séances au Salon de Mars, rue du Bac, et mon attention a été éveillée sur les tendances anarchiques de ce club par un rapport de police sans signature, sans authenticité, et tellement irrégulier qu'il serait impossible de fonder sur un pareil document des réquisitions tendant à la fermeture immédiate et provisoire. Le premier procès-verbal que je recevrai, et je l'attends à tout moment comme résultat de ma circulaire aux commissaires de police, mettra dans mes mains une arme légale dont j'userai de suite dans l'intérêt de l'ordre public. » Le 30 septembre [3], le procureur de la République annonçait au procureur général la réouverture d'un club ouvert rue Saint-Honoré et de « celui de la rue du Bac, dit de la Révolution... La physionomie de ces clubs, ajoute-t-il, est la même ; aucun d'eux ne veut se renfermer dans le cercle des discussions purement constitutionnelles ou politiques. Tous prêchent et prêchent avec violence les doctrines en vertu desquelles la société doit être renouvelée... » Et le rapport continue, montre les clubs jetant le trouble dans la cité, échappant aux dispositions du décret en percevant un droit d'entrée, en se dispensant de rédiger un procès-verbal, pendant que les fonctionnaires présents ne peuvent fixer par écrit les provocations dont ils sont témoins, d'autant plus que les clubistes trompent habilement leur surveillance. « C'est une observation digne de remarque, ajoute le rapport, que parmi les clubs à peine rouverts, il n'en est pas un qui n'ait été déjà

---

1. Bulletin du parquet du 23 septembre, Arch. nat., BB[18] 1474, doss. 6933 A, et Rapport du 23 septembre, Arch. nat., BB[18] 1473, doss. 6933 A, publié par M. Tchernoff, *op. cit.*, p. 211-213. Le procureur de la République déclara, il est vrai, que le club du Salon de Mars était l'ancien club des Droits de l'Homme, mais les contemporains confondaient fréquemment, nous l'avons vu, ce club et celui de la Révolution (cf. plus haut, p. 187, note 3).

2. Rapport du 29 septembre, Arch. nat., BB[18] 1474, doss. 6933 A.

3. Rapport du 30 septembre, Arch. nat., BB[18] 1473, doss. 6933 A, publié par M. Tchernoff, *op. cit.*, p. 217-221.

l'objet de l'attention du ministère public, et pas un encore qui n'annonce bien haut le parti pris par ses fondateurs de renouveler la société en la bouleversant. Je n'excepte pas un club dit de la Révolution, fondé sous le patronage et sous les inspirations de M. Barbès, transporté aujourd'hui rue du Bac et qui ne semble avoir rien perdu, d'après ce que j'apprends, de sa véhémence et de son ardeur originelles. Je n'ai pu agir contre ce club par la raison qu'il ne m'est arrivé ni rapport, ni procès-verbal, et que ce silence de la part de l'autorité réduisait la justice à l'inaction. Les rapports que je reçois à l'instant ne m'auraient pas permis d'agir à cause du vague des énonciations. » Bientôt l'occasion cherchée par le parquet se présenta. Le bulletin du parquet du 5 octobre[1] signale une « citation aux membres du bureau du club du Salon de Mars pour restriction de la publicité des séances », une assignation aux sieurs Hervé et Pellet[2], « prévenus d'avoir apporté une restriction à la publicité des séances du club du Salon de Mars, en demandant 10 centimes à chaque personne qui se présentait pour entrer ». Le bulletin du parquet du 7 octobre[3] remarque : « Toujours même tendance à attaquer la propriété, mais les orateurs restent dans les bornes de la légalité. » Cependant les poursuites amenèrent Hervé et Pellet en police correctionnelle et Hervé fut condamné à 100 francs d'amende[4] « pour perception d'un droit d'entrée, quoique non obligatoire, par cela seul qu'il était demandé et qu'il fallait engager une espèce de conversation avec un préposé du club pour se dispenser de payer le droit réclamé[5] ». L'autorité n'était pas encore satisfaite : à la suite de

1. Arch. nat., BB^{18} 1474, doss. 6933 A. — Dès le 5 octobre, *Le Constitutionnel* annonçait la fermeture du club par la force armée. Le lendemain il démentait cette nouvelle et une lettre d'Hervé (*République*, 6 octobre) déclarait que le club déjouerait toutes les manœuvres officieuses tentées pour le dissoudre.

2. Comme Hervé, Pellet avait été en juin membre du club de la Révolution (Cf. plus haut, p. 207).

3. Arch. nat., BB^{18} 1474, doss. 6933 A.

4. Cf. *Gazette des Tribunaux*, 12 octobre.

5. Bulletin du parquet du 11 octobre, Arch. nat., BB^{18} 1474, doss. 6933 A.

l'intervention du commissaire de police, le propriétaire fit résilier le bail par huissier [1]. Les membres du bureau se réunirent alors chez Pellet [2], puis chez Hervé [3] pour s'entendre sur les mesures relatives à la réouverture du club. Elle n'eut lieu que le 17 novembre [4] dans la salle Montesquieu ; mais le club était alors « constitué en réunion électorale pour l'élection du président [5] », si bien que *La Révolution démocratique et sociale* [6], en rendant compte de la séance, en parle comme d'une séance du Comité électoral démocratique et social.

Du 17 novembre au 8 décembre, le club se transforma en réunion électorale pour échapper aux dispositions de la loi [7], et tint à la salle Montesquieu non point des séances de clubs, mais de simples réunions électorales où les deux candidatures de Ledru-Rollin et de Raspail étaient soutenues alternativement par leurs partisans devant des électeurs assemblés, réunions électorales comme il s'en tenait tant alors, et qui n'eurent guère d'importance. Le 17 [8], Millière déclara qu'il fallait appuyer le candidat qui donnerait des garanties certaines qu'il provoquerait l'abolition de la présidence ; cette idée était alors très

---

1. Lettre d'Hervé, *République*, 24 octobre. Cf. aussi le procès-verbal du commissaire de police (*Constitutionnel*, 12 octobre).

2. *République*, 14 octobre.

3. *Id.*, 28 octobre.

4. *République* et *Révol. dém. et sociale*, 17 novembre. — On pourrait être tenté de croire que la séance du 25 novembre du club du Salon de Mars, où Castaud, « ancien membre de la Société républicaine centrale et du club de la Révolution », vint combattre la candidature de Ledru-Rollin en faisant des « révélations » sur les prétendues trahisons de celui-ci (*Gazette des Tribunaux*, 7 décembre), était une séance de l'ancien club de la Révolution. Mais ce club se réunissait alors à la salle Montesquieu, et la réunion du 25 du club du Salon de Mars était une réunion électorale du Comité démocrate-socialiste du IXe arrondissement (*Peuple* et *Réforme*, 25 novembre).

5. *République*, 17 novembre.

6. Numéro du 18 novembre.

7. C'est ce que faisaient alors de nombreuses réunions afin d'éviter la déclaration d'ouverture et la présence du commissaire de police, afin de faire payer une rétribution aux assistants, d'admettre les femmes et les mineurs, etc.

8. *Révol. dém. et sociale*, 18 novembre ; *République*, 19 novembre.

répandue et les deux grandes organisations électorales du parti démocrate-socialiste, le Conseil central électoral et le Congrès national électoral portaient pour candidat le premier Raspail, le second Ledru-Rollin, comme protestation contre l'institution de la présidence [1]. Divers orateurs demandèrent aussi qu'il fût fait un appel à la fusion entre le Comité central et le Congrès national. Cette tactique d'union, qui était conforme à la politique suivie par le club de la Révolution en juin, était soutenue alors par de nombreux démocrates-socialistes. L'ancien club de la Révolution s'en préoccupa bientôt de nouveau. Dans sa seconde réunion électorale, le 21 [2], le président posa la question de savoir si l'on devait réunir tous les votes sur un seul candidat, comme tactique de parti, ou laisser se poser les deux candidatures comme expressions diverses d'idées tendant vers un même but ; le représentant montagnard Mathieu (de la Drôme) soutint la candidature de Ledru-Rollin. « Son discours, dit le bulletin du parquet du 22 [3], renferme quelques appels indirects à la révolte, avec ce correctif : si une tentative de rétablissement de la monarchie avait lieu. » Madier de Montjau aîné, membre du Comité central, défendit la candidature de Raspail, et dit qu'il fallait que « la fraction la plus avancée du socialisme conserve une position avancée [4] ». Le bulletin du parquet signale qu' « un soldat de la ligne, qui ne donne pas son nom, a parlé avec une certaine violence... il a annoncé qu'aux prochaines réunions il amènerait avec lui beaucoup d'autres soldats. » Ce soldat serait un certain Dumont signalé déjà pour sa violence et au sujet duquel le parquet avait écrit au général commandant la division militaire [5]. La réunion inquiétait donc

---

1. *République*, 8 décembre.

2. *Révol. dém. et sociale* et *Réforme*, 21 novembre; *République*. 23 novembre.

3. Arch. nat., BB[18] 1474, doss. 6933 A.

4. *République*, 23 novembre.

5. Cf. les bulletins du parquet des 7, 9 et 16 novembre et les renseignements transmis par l'autorité militaire, le 21 novembre (Arch. nat., BB[18] 1474, doss. 6933 A). D'après un membre du club, un soldat qui n'avait pas

l'autorité, mais son caractère de réunion électorale la mettait à l'abri des poursuites. La troisième séance électorale, tenue le 28 novembre [1], se confondit au début avec une simple réunion des électeurs de l'arrondissement assemblés pour nommer des délégués au Congrès national, présidée par Crevat [2] ; puis la séance du club de la Révolution commença : divers orateurs [3] soutinrent les deux candidatures et Hervé préconisa l'abstention. Le bulletin du parquet [4] s'exprime ainsi au sujet de cette séance : « Réunion électorale, salle Montesquieu, 28 novembre, Crevat et Hervé présidents. Nomination de délégués au Congrès central pour le IVe arrondissement. Le président annonce que le club de la Révolution entrait en séance électorale. Cette dénomination de club de la Révolution constitue une infraction à l'article 2 § 2 du décret... Toutefois le parquet ne poursuivra pas, cette dénomination n'ayant été employée que verbalement et le procès-verbal ne constatant d'ailleurs rien de répréhensible. » A la quatrième réunion, le 1er décembre [5], des délégués du Congrès central et du Comité central furent envoyés tout exprès pour défendre les candidatures de Ledru-Rollin et de Raspail ; Hervé se prononça contre Ledru-Rollin auquel on reprochait surtout sa conduite le 16 avril, et blâma la Montagne qui, disait-il, n'avait pas fait triompher les idées socialistes et ne se rapprochait du peuple que pour assurer le succès d'une candidature qui la ferait arriver au pouvoir. Le 6 [6], nouvelle réunion électorale ; le bulletin du parquet [7] remarque que « M. Deville, représentant, assistait », signale des « injures contre le général Cavaignac » et

---

pris la parole à la réunion, fut envoyé à Metz pour le punir d'avoir assisté à la séance (*Révol. dém. et sociale,* 28 novembre, lettre de Gouache).

1. *République,* 28 et 30 novembre.

2. *Révol. dém. et sociale* et *Réforme,* 28 novembre ; *Peuple,* 30 novembre, lettre de Billault.

3. Cf. le compte rendu dans *La République,* 30 novembre.

4. Bulletin du 29 novembre, Arch. nat., BB^{18} 1474, doss. 6933 A.

5. *République,* 1er et 3 décembre ; *Révol. dém. et sociale,* 1er et 2 décembre.

6. *République,* 5 et 6 décembre ; *Révol. dém. et sociale,* 5 décembre ; *Peuple,* 8 décembre.

7. Bulletin du 7 décembre, Arch. nat., BB^{18} 1474, doss. 6933 A.

rapporte qu' « un sieur Armand Nadé a dit : « Il ne faut plus qu'il y ait en France de prêtres, de riches, de patrons, de bourgeois... Il faut l'égalité absolue ». Dans la dernière séance électorale du club, qui eut lieu le 8 [1], les orateurs appelèrent l'attention sur les fraudes qui pourraient se produire aux élections et Hervé conclut « en stimulant le zèle de l'assemblée pour la propagande des idées sociales ».

La période électorale finie, le club, devenu réunion électorale, fut obligé de se réorganiser et s'occupa de réélire un bureau [2], mais tout de suite aussi il fut en butte aux rigueurs de la police : la réunion du 12 ne put avoir lieu, soit que la police ait fait fermer le club en raison du trouble occasionné par l'élection de la présidence [3], soit que la déclaration d'ouverture n'ait pas été faite à temps [4]. Le 15 [5], la réinstallation eut lieu ; après avoir réélu le bureau, le club adopta une proposition relative à la fusion du Conseil central et du Congrès national, et chargea son bureau de faire une démarche pour amener cette fusion ; le 22 [6], on annonça que les démarches faites avaient été favorablement accueillies par le Congrès et le Comité et que le bureau du club leur avait proposé de nommer une commission d'arbitrage. Cette initiative paraît avoir été prise en considération : le Congrès et le Conseil se réunirent bientôt pour discuter la proposition faite par le club [7] ; mais cette réunion fut dissoute par la police [8]. L'union fut cependant dès lors réalisée [9].

---

1. *République*, 8 et 10 décembre.
2. *République*, 8 et 15 décembre ; *Peuple*, 8, 14 et 15 décembre, etc.
3. *Révol. dém. et sociale*, 13 décembre.
4. *République*, 14 décembre.
5. *République* et *Peuple*, 17 décembre.
6. *République* et *Révol. dém. et sociale*, 24 décembre.
7. Cf. *République*, 21 janvier.
8. *République*, 21 janvier, et lettre de Pardigon dans le n° du 22.
9. Cf. protestation des membres du Congrès national et du Conseil central, *Peuple*, 28 janvier, protestation du Conseil central, *Peuple*, 1er février, etc. — Ce n'est pas à la seule initiative du club de la Révolution qu'elle était due ; d'autres réunions électorales proposaient

Le club de la Révolution réorganisé se tourna vers la discussion des questions sociales, sans doute sous l'influence des proudhoniens, membres de la réunion. Mais l'exposé de plans d'organisation sociale était alors chose fréquente dans les réunions populaires et les discours prononcés au club de la Révolution se bornèrent à refléter les idées du jour sans aboutir à une conclusion, sans influer sur les faits ni sur l'opinion.

Le 19 [1], on discuta la question des banques d'échange et des institutions de crédit : Tessié du Motay soutint que la Banque du Peuple ne détruisait pas l'exploitation de l'homme par l'homme, et Mathieu (de la Drôme) dit qu'avant d'établir des banques d'échange il fallait fournir à tous des instruments de travail, au moyen de banques de crédit établies par l'État et prêtant aux associations ouvrières ; Langlois défendit le système de Proudhon : il répondit à Tessié du Motay que la Banque du Peuple ne prétendait pas détruire la concurrence, mais ses vices, et qu'elle abolirait l'intérêt prélevé par le capital sur le travail, à Mathieu (de la Drôme) que l'État était impuissant parce qu'il était obéré, qu'il faudrait un impôt, et que les opérations de la Banque du Peuple étaient plus simples. Le 22 [2], Tessié du Motay préconisa l'établissement de bazars cantonaux qui détruiraient l'intermédiaire commercial, comme la Banque du Peuple détruit celui du capital ; Millière soutint que seule l'association intégrale supprimerait la concurrence, établirait la fraternité, l'égalité et partant la liberté ; Mathieu (de la Drôme) déclara que du jour où l'intérêt serait aboli, personne ne prêterait plus et le travail s'arrêterait, que d'ailleurs le prélèvement du capital sur le travail était moindre que ne le croyaient les socialistes, que ce qu'il fallait c'était supprimer les droits indirects, comme le demandait la Montagne, et, au moyen des fonds des caisses d'épargne, établir des banques hypothécaires qui réduiraient le taux de l'intérêt. Hervé s'éleva alors « contre ces pro-

aussi de faire fusionner le Congrès et le Comité. (Cf. *République*, 4 décembre, procès-verbal de la réunion électorale de la Redoute, etc.)

1. *Révol. dém. et sociale*, 21 décembre ; *Peuple*, 22 décembre.
2. *République, Révol. dém. et sociale* et *Peuple*, 24 décembre.

messes toujours faites, toujours renouvelées, jamais réalisées, de progrès lent, continu, pratique, sous les auspices de l'État » et promit de réfuter ces théories à la prochaine séance.

Mais aucun propriétaire n'osant louer une salle au club, il ne put tenir de séance pendant une quinzaine de jours[1]; il reçut alors l'hospitalité des ouvriers socialistes et s'installa le 5 janvier[2] dans la salle de la Fraternité, construite à leurs frais par les associations ouvrières. Le 9[3], il s'occupa de politique extérieure : le citoyen Gouache se plaignit de ce que les Affaires étrangères fussent dirigées par Drouyn de Lhuys comme sous le ministère Guizot, de ce que les souverains, épouvantés à la nouvelle de la Révolution, reprissent courage, ne redoutant plus l'intervention de la France, et de ce que la révolution romaine ne fût pas secourue ; Hervé réclama une politique nouvelle qui préparât l'émancipation générale de l'humanité, et déclara que les anciennes divisions des peuples fondées sur la conquête ne pouvaient être acceptées, qu'on devait marcher vers l'abolition des lois prohibitives et des barrières fiscales, empêcher l'oppression, établir la paix, et qu'il appartenait à la France de prendre l'initiative du désarmement général. Cette idée fut considérée à un point de vue pratique : Millière dit qu'il ne fallait pas désarmer tant qu'il y aurait des royautés intéressées à combattre les principes émancipateurs de la République ; le citoyen Genillier déclara que la France, en intervenant dans les querelles intérieures des nations, risquerait de rallier les peuples autour des despotes et que la meilleure propagande était d'améliorer la situation intérieure afin de montrer les avantages de la République et du socialisme ; toutefois, l'Italie étant opprimée par une nation étrangère, il fallait intervenir ; Hervé fit remarquer qu'il en était de même pour la Pologne. Ainsi, l'idée révolutionnaire de la propagande se combinait avec l'idée du désarmement, sans que la réu-

1. *Révol. dém. et sociale*, 8 janvier.
2. *Id.*; *République*, 4 et 5 janvier.
3. *République*, 14 janvier.

nion prît une attitude nette sur la question, alors importante, de l'intervention de la France.

Cette incursion dans la politique était alors l'exception pour le club ; dès la séance suivante, abandonnant ce terrain dangereux, il revint à des questions de personnes. Le 12 janvier[1], les accusations répandues parmi les démocrates-socialistes contre D'Alton-Shée, à l'occasion d'un entretien qu'il avait eu avec Louis-Napoléon, furent portées à la tribune du club ; un orateur l'accusa d'avoir voulu être un intermédiaire entre Louis-Napoléon et le Comité central, et mit en doute la sincérité de ses opinions socialistes. D'Alton-Shée répondit en montrant son rôle actif dans les journées de Février, son désistement en faveur des candidats socialistes, et déclara n'avoir jamais été favorable à Louis-Napoléon, à qui il avait seulement posé dans cette entrevue quelques questions en son nom personnel. Ces attaques contre D'Alton-Shée n'étaient qu'un épisode de la rivalité entre le Congrès national et le Conseil central, dont D'Alton-Shée était le président.

Le 16 janvier[2] s'ouvrit la discussion sur les associations ouvrières ; un projet qui semblait une application du droit à l'assistance fut repoussé au nom du droit au travail, et Pierre Leroux montra le salut de la République dans l'association autour des instruments de travail et loua le socialisme d'être conforme à la tradition religieuse et à la morale. La fin de son discours fut remise à la prochaine séance ; celle-ci ne semble pas avoir eu lieu. La semaine suivante[3], la force armée vint fermer le club et mettre la salle de la Fraternité sous scellés, cependant qu'une ordonnance de la Chambre du Conseil frappait le club, sous prétexte qu'une quête faite parmi les assistants restreignait la publicité[4].

---

1. *République*, 14 janvier.
2. *République*, 23 janvier.
3. *Constitutionnel*, 22 janvier ; *Révol. dém. et sociale*, 25 et 27 janvier.
4. *République*, 26 janvier. — Cf. aussi dans la *Gazette des Tribunaux* (18 janvier) le compte rendu de l'audience du tribunal correctionnel qui condamna Hervé à 100 francs d'amende et ordonna la fermeture du club.

Le club semble avoir disparu à cette époque à une date qu'on ne peut préciser [1]. Ainsi, le club, qui avait eu jadis tant d'éclat, sans nom, sans local fixe, sans personnel délimité, voyant son existence précaire sans cesse persécutée, ne jouant plus aucun rôle, n'exerçant plus aucune influence, après s'être transformé en réunion électorale, malgré ses vains efforts pour se constituer en assemblée de discussion, s'achemina graduellement vers une fin obscure.

1. Il existait encore, au moins nominalement, au milieu de février, car il envoya alors au *Peuple* sa souscription pour aider ce journal à couvrir son cautionnement (*Peuple*, 18 février). Le 27 février (*République*, 28 février), le tribunal condamna les membres du bureau à 50 francs d'amende pour avoir admis des mineurs aux réunions et refusa d'ordonner la fermeture du club ; mais il s'agissait sans doute d'infractions commises dans les séances des 14, 15 et 16 janvier, dont il est question dans un rapport du procureur général au garde des sceaux, le 23 février (Arch. nat., BB^{18} 1474, doss. 6933 A), et qui, disait ce magistrat, avaient été signalées dans le bulletin du parquet du 17 janvier. (Nous n'avons pu trouver ce bulletin.)

CONCLUSION

Le rôle des clubs de Barbès et de Blanqui a été exagéré et dénaturé. Ni l'un ni l'autre ne semble avoir eu une action décisive sur les événements.

Le club de la Révolution ne fut certes pas un foyer de conspirations ; les discours qu'on y prononça ne furent pas violents, encore moins séditieux ; toujours disposé à concilier ses opinions socialistes avec le respect de la légalité, le club de la Révolution offrit son appui au Gouvernement le 16 avril ; si Barbès se laissa entraîner à la fin de la journée du 15 mai à prendre la direction du mouvement, le club avait, jusqu'au dernier moment, protesté contre la manifestation ; et, malgré les progrès qu'il fit dans la voie socialiste, il resta jusqu'aux derniers jours de son existence, en juin, soucieux de ne point attaquer le Gouvernement.

La Société républicaine centrale était plus violente et plus hostile au Gouvernement ; la bourgeoisie y était attaquée dans des discours passionnés ; mais on ne voit cependant pas que la Société républicaine centrale ait voulu ou organisé l'émeute : si des paroles violentes, qui semblent traduire des désirs d'insurrection, furent parfois prononcées, le club de Blanqui ne provoqua cependant pas de troubles le 25 février, il ne paraît pas avoir voulu organiser autre chose qu'une manifestation pacifique le 17 mars, et ne prit point part à l'organisation du 15 mai. Le 16 avril, il est vrai, il y a tout lieu de croire que Blanqui songeait à épurer le Gouvernement, mais ce n'est

cependant ni lui, ni son club qui préparèrent cette journée. Excepté pour la manifestation pacifique du 17 mars, qu'elle a contribué à organiser, créant ainsi le précédent des grandes démonstrations populaires destinées à exercer une pression sur le Gouvernement, la Société républicaine centrale ne porte que la responsabilité lointaine des « journées » ; par ses discours, ses critiques, elle contribua à entretenir l'agitation, à augmenter le mécontentement ; et sans doute à un degré moindre le club de la Révolution en était-il aussi responsable ; mais au moment d'agir, Blanqui même, soit crainte, soit calcul, recula toujours devant le mouvement qui n'eût été que la conséquence de son attitude. De même que le 25 février il avait retenu ses partisans prêts à agir, il resta muet le 17 mars, inerte le 16 avril, et le 15 mai s'opposa à la manifestation. Ainsi Blanqui lui-même a exercé sur les siens une action modératrice.

A défaut de l'organisation de l'émeute, qui est en général la part que l'on attribue à Barbès et à Blanqui dans le mouvement politique de 1848, surent-ils, sinon descendre dans la rue à la tête de leurs troupes, du moins exercer une influence sur l'évolution et les idées politiques ?

Dans les discussions de ces clubs, nombre d'idées et de théories furent développées ; les délibérations de ces assemblées contribuèrent ainsi à répandre et à vulgariser des notions de liberté politique, d'antagonisme social, de socialisme d'État, et à développer la conscience des droits populaires ; c'est pour cela que le Gouvernement les redoutait. Lors de l'abolition de l'impôt du timbre, lors de l'abrogation des lois de septembre, et lorsque les petits contribuables furent dégrévés de l'impôt des 45 centimes, les délibérations des clubs semblent même avoir influé sur les décisions du Gouvernement ; mais c'est alors parce que les vœux ou les critiques émis par le club exprimaient un courant général de l'opinion. Malgré le nombre d'idées, intéressantes même, agitées par ces clubs, il semble donc qu'ils perdirent en paroles inefficaces la plus grande partie de leur temps et de leur activité. Ils ne réussirent pas à influer sur les élections. En réalité, malgré l'intérêt des dis-

cussions, il semble que les clubs ne firent que contribuer à entretenir l'agitation.

C'est peu de chose, si l'on songe à la réputation de puissance qu'ils avaient et à l'activité qu'ils dépensèrent. La cause de leur faiblesse est vraisemblablement dans leur organisation insuffisante, leur rivalité, et le temps trop court qu'ils ont pu durer.

D'ailleurs, malgré les essais de centralisation tentés au moment des élections, les clubs de 1848 restèrent isolés ; leurs efforts furent ainsi dispersés ; ils furent même contradictoires, car les clubs s'opposaient les uns aux autres et se contrecarraient mutuellement.

L'histoire de ces deux clubs éclaire ainsi l'histoire du mouvement socialiste de 1848. Certes la véritable faiblesse des socialistes, c'est qu'ils représentaient une insuffisante minorité, que la masse du peuple ne les suivait pas, et qu'ils n'avaient aucune mesure pratique à proposer ; mais ce qui contribua à les perdre plus vite encore, ce furent leurs hésitations et leurs divisions.

APPENDICE[1]

Liste des membres inscrits sur les listes de la Société républicaine centrale, le 28 février[2].

Arnoux, E. Adet, Audemor, J. Allix, Ange Amic, Alaux de Boismorand, Abbadie, A. Aivas, A. L. Boimare, Bourgès, Bret, Baudouin, Baudelaire, Berthèlemet, Victor Bouton, Auguste Blanqui, T. Boutin, J. Bossier, A. Bertrand, Bouyon, Burguet, Bazin, Bonnafous, J. Ballard, V. Bayer, L. Blanry, A. Bonheur, Boivin, Barbé, Bourgeois, Carrière, Chauffard, Considère, Constant, Caillaud, Courmand du Vars, L. Caunet, Claudon, Courseaux, A. Dufour, Delceries, X. Durrieu, P. Deflotte, Donelle, Delombardy, Daly, Charles Deslys, Dugrosprès, Ducuing, Dutrou Bernier, Desportes, Desgranges, Desbrières, Dulamon, Demorgeot, Dufour, Ducos, Dyenne, Dunoyer, Dubraq, Druix, Dezamy, Étienne, Eckstein, Esperat, Franc, Fumont, H. Fortin, Faiseau, Frick, Fouet, Fauvel, Frison, Feuillâtre, R. Fontan, E. Garonne, Granger, Guibert, P. Guichenet, Gozethionne, L. Graffin, Guillard, Gally, De Monglave, Goussard, C. Guillemeteau, M. Guérin, Guarin de Vitry, Groult, Hervé, B. Hauric, P. Haunin, Haurie, Hérouard, Huet, Halzeville, Hazenfeld, E. Halot, Huillery, Jampen, Jeroy, Jaqueline, Jungmany, Jandas, Luque, P. Lachambeaudie, Léone, Laborde, J. Laporte, H. Lecouturier, Lefort, Louvel, P. Laviron, A. Lorguet, Landwestin, Lambert, Lairtullier, Leclère, Lamieussens, Lammanne, Laverdet, Murot, Millière, Morand, Malapat, A. Martin, C. Mosart, C. Martin, Malebouche, Morisset,

1. Les deux listes de membres de la Société républicaine centrale publiées par *Le Courrier français*, qui sont les seules listes de membres des clubs de Blanqui ou de Barbès que nous possédions, présentent un intérêt documentaire, car elles font connaître de nombreux noms de membres du club de Blanqui, dont nous n'avons pas eu occasion de parler, ces membres ne nous étant pas autrement connus. Nous avons donc cru utile de publier ces deux listes. Nous avons d'autre part cité dans le cours du volume beaucoup des noms de membres des deux clubs qui nous sont connus par les comptes rendus des séances, les signatures de membres du bureau au bas des adresses, etc.

2. *Courrier français*, 28 février.

Meunier, E. Maron, A. Merney, Marigot, Meignan, A. Mauny, E. Nus, Noël, Neuville, Nepveu, Pellarin, Pellegrin, Ponty, Pierrugues, Poulot, Papin, Prevost, Parent, Perrin, Puzin, Poupart, N. Parfait, Rostan, Roset, Raisant, Riofrey, Rhéal, Reverchon, H. Raisson, Roussel, Sala, Soutrin, Scott, Soulière, V. Séjour, Séguin, Stiller, Segnord, Saint-Just, Saint-Martin, Scager, Turck, Tapié, A. Toussenel, Tailleur, Tremot, A. Thomas, Thiele, Toulotte, Van-Tenac, Vermasse, Vincent, Verdet, Varé, Vilcoq, Wagner, Caudin aîné, Rozey, Fouilleul, Gobert, A. Durieux, Jouquet, Rey, Samson, Luidzi, Jolosa, Baguet, A. Lagarde, L. Duché, J. Anselin, Félix, Lenoir, Houaillard, Étienne, De Martonne, Hilarion Costé, E. Reboul, Driard, Duchesne, Tabaret, Villeneuve, Michault, Wallon, Leguyer, Ch. Renouvier, Boullanger, Legret, Gost, Maille, Faucon, Nivière, Labesque, Gouzon, Gouge, Silvain, L. Rogier, George, Béraud, Floriot, Tropinat, Bladé, Dandraut, Ducheylard, Berthotte, Duclerc, Rubin, Simon, Noël, Barbé, Arthaud, A. Langlois, Gally, E. Suan, Hoguais, Oudart, Poret, Maîtrejean, Benoît, Marle, Fuchs, Dégénetais, Pilhes, H. Celliez, Dumoulin, Baudoin, Dupas, Chwaliboy, H. Lecouturier, Arnoulib, Heuveline, Clément, Lambert jeune, Schmidt, C. Lucien, Paris, Timbart, Gilardeau, Decroix, Beury, Daviot, Ferrand, H. Brissac, J. Frémont, Luneau, Quiquandon, Masse, H. Chaudet, Teissier, Gaguery, Levasseur, Chaufard, Jacqueline, Heuveline, Larivière, Ducros, Savignon, Mévissen, Routier-Bullemont, Wolff, Thouard, A. Langlois, Castamge, A. Duvivier, Bellegarigue, Léon Favre, Aumolle, Repos, Petit, Alphonse Désirabode, E. Baralle, A. Dubois, Acher, Duvivier (de l'École des Chartes), Hazé, F. Goldsmidt, H. Durr, P. Dupont, Kerisoget, Bove, L. Desbrières, A. Vasseur, Th. Samson, Desclée, Lacoste, G. Dumas, Walwein, L. Dupin, Gobert, Verdet, Moulines, Just Lallemand, Guérard, Janet, Brossard.

Liste des citoyens admis comme membres de la Société républicaine centrale, le 10 mars[1].

Audiganne, Blanqui, Bazin, Bonnafous, Ballard (J.), Blanry, Bellegarigue, Billot, Blanqui (Édouard), Barral, Blum, Bernard, Boué, Béraud, Béasse, Considère, Constant (abbé), Claudon, Courtin, Culot, Collet, Crevat, Celliez (Henri), Chancel, Cochery, Durrieu, Deflotte, Daly, Deslys, Dugrosprès, Ducuing, Desgranges, Dyenne, Dezamy, David, Désirabode, Duvivier, Dalène, Devresse, Dejob, Dufour,

1. *Courrier français*, 10 mars.

Delhouge, Dejob fils, Duval, Della-Cha, De Liste, De Pompery, Dalican, Droit, Delbarre, Demarest, Espérat, Fouet, Feuillâtre, Flotte, Fomberteaux père, Fomberteaux fils, Fort, De Flotte, Fontan, Fulgence, Faur-Meras, Guichenet, Graffin, Garay, Guarin, Griffoul, Gibat, Gouthière, Gaston, Gérome, Gaillard, Hervé, Hérouard, Halzville, Huillery, Husson, Huet, Jungmany, Javelot, Lachambeaudie, Laborde, Laporte, Laviron, Lorquet (A.), Lairtullier, Lamieussens, Laverdet, Langlois, Lefèvre (Pierre), Luneau, Lequyer, Laporte, Landolphe, Lascols, Leullier, Langlois, officier de marine, Lagarde, Lançon, Larrivière, Millière, Morand, Malapat, Meunier, Mathieu, Michel, Montant, Michelot, Madier-Montjau, avocat, Madier-Montjau cadet, avocat, Ninot, Nivière, Nalène, Pellarin, Pellarin, chirurgien, Pierrugues, Parent, Parfait, Pelvillain, Prat, Prudent, Quentin, Quinquardon, Rozet, Raisant, Rhéal, Renouvier, Regnier, Reboul, avoué, Stiller, Stèvenot, Sobrier, Saint-Paul, Sainte-Beuve, Bessières, Frébourg, Maillard, Veinante, Espirat, Bonnay, Toussenel (A.), Trottier, Thouard, Timbart, Tabary, Vantenac, Vilcoq, Wolf, Wagner, Villeneuve, Vidal.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

1. Ne sont pas compris dans cet index les noms cités dans l'appendice, les noms non contemporains, les noms trop fréquemment cités de Barbès et de Blanqui, les références trop fréquentes de Garnier-Pagès.

ERRATA

Page 33, note 8, *au lieu de :* 17 juin, *lire :* 20 juin.

Page 94, ligne 18, *au lieu de :* Raynaud, *lire* : Reynaud.

Page 197, ligne 9, *au lieu de :* Les clubs de province sollicitaient l'honneur, *lire :* Des clubs de province et même d'outre-mer sollicitaient l'honneur.

Page 212, note 2, *au lieu de* : Cf. plus haut, p. 62, *lire :* Cf. plus haut, p. 162.

Page 224, ligne 1, *au lieu de :* l'objet de l'attention du ministère public, *lire :* l'objet de l'attention et des poursuites du ministère public.

Page 227, ligne 15, *au lieu de :* n'ayant été employée que verbalement, *lire :* n'ayant été employée par le président que verbalement.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

LE CLUB DE LA RÉVOLUTION EN JUIN : FIN DU CLUB DE LA RÉVOLUTION

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

